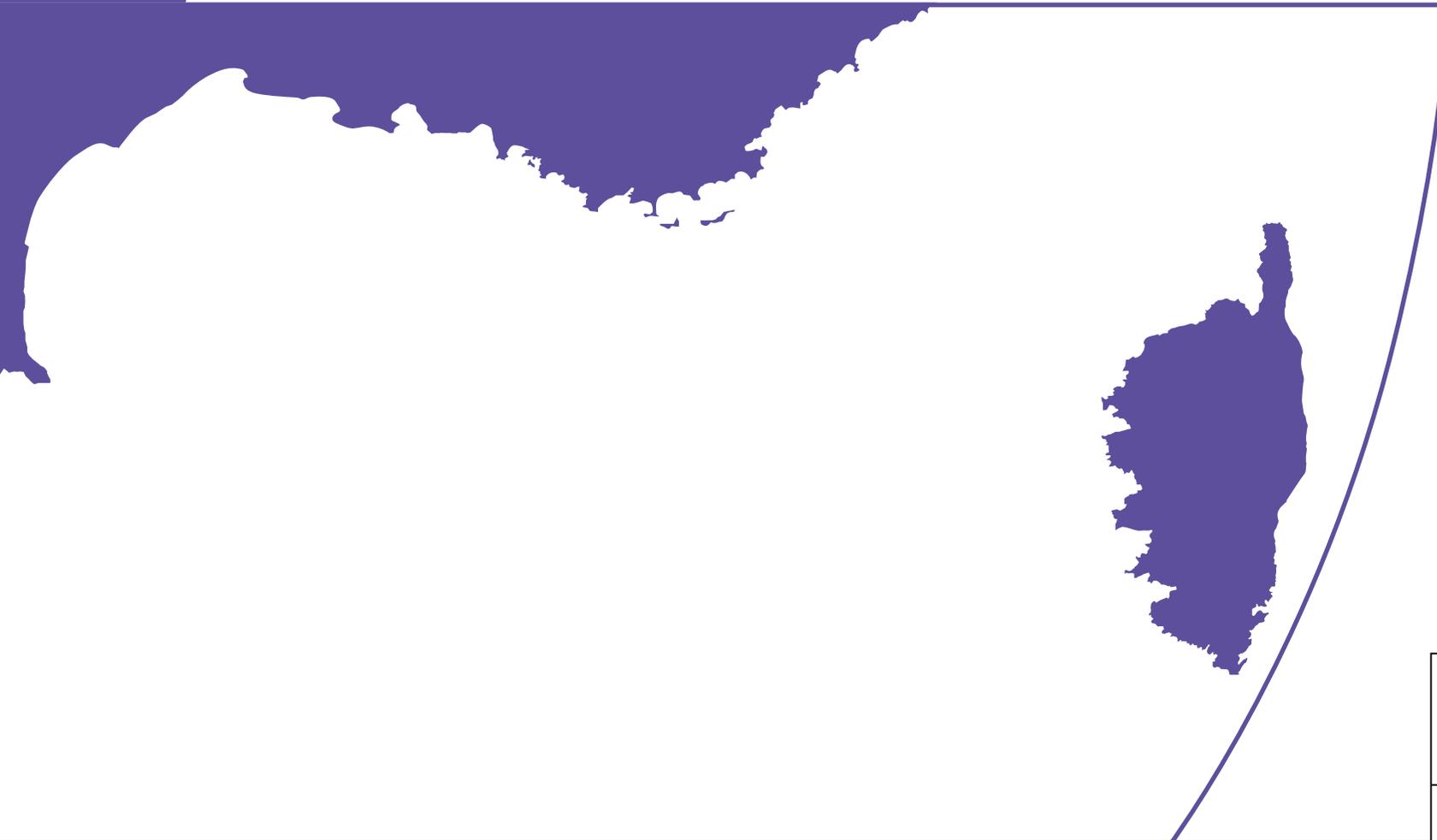


Stratégie de façade maritime

Façade Méditerranée - Annexe 6 : tableaux des zones



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



PRÉFETS
COORDONNATEURS
DE FAÇADE
MÉDITERRANÉE

Description des zones identifiées dans la carte des vocations

1. Propos liminaires

La carte des vocations est la traduction cartographique des objectifs stratégiques détaillés en annexe 2, conformément à l'alinéa III. 2° de l'article R. 219-1-7 du code de l'environnement.

« [L]es objectifs (...) environnementaux, sociaux et économiques (...) sont assortis de la définition et de la justification des conditions de coexistence spatiale et temporelle des activités et des usages considérés et de l'identification, dans les espaces maritimes, des zones cohérentes au regard des enjeux et objectifs généraux qui leur sont assignés, tant par le document que par ceux issus d'autres processus. Ils font l'objet de représentations cartographiques. »

2. Rappel à l'attention du lecteur

La carte à l'échelle de la façade et les éléments proposés ci-après sont issus d'une analyse des documents de planification antérieurs au DSF¹.

L'annexe 6 apporte des précisions pour chaque zone, sous forme de fiche et de cartes, à propos des activités, des politiques publiques existantes et des éléments d'attention d'ordre environnemental, économique ou transversal.

La carte proposée pour chaque zone comprend deux encarts.

Le premier, « Espaces à enjeux », contient des éléments de nature descriptive et dynamique :

- descriptive car sont mentionnés les dispositifs juridiques existants, portés par l'État ou les collectivités, qui concourent à la préservation du milieu (aires marines protégées), planifient une activité ou comportent une restriction pour certaines activités maritimes ;
- dynamique car des projets de zonage sont mentionnés et des arbitrages pourront être effectués ultérieurement, à l'occasion de démarches de planification plus fines par exemple.

a) Démarches de planification locale existantes

Il s'agit des périmètres de documents de planification, portés par les collectivités (PADDUC, SCoT), disposant d'un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer.

b) Espaces et zonages à finalité environnementale

Sur la base de données bathymétriques, plusieurs espaces ont été identifiés, allant de la côte à un isobathe plus au large, chacun d'entre eux comprenant des espèces / habitats à préserver et des fonctionnalités écologiques à maintenir. Ces éléments sont détaillés dans l'encart « Enjeux environnementaux et socio-économiques ».

Certains de ces espaces peuvent faire l'objet de dispositifs contribuant à leur protection : c'est le cas des espaces couverts par des aires marines protégées. Peuvent être citées celles établies par décret (parc national et parc naturel marin), dont l'opportunité de création est

¹ Ont notamment été étudiés les cartes des chapitres individualisés valant schéma de mise en valeur des schémas de cohérence territoriale Littoral Sud et Bassin de Thau et du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse ainsi que les cartes de vocations, du parc naturel marin du Golfe du Lion et du parc national de Port-Cros.

respectivement précisée dans les articles L. 331-1 et L. 334-3 du code de l'environnement, des réserves naturelles ou des sites Natura 2000.

D'autres dispositifs, regroupés sous le libellé de « secteurs de protection renforcée », contribuent à la protection des habitats et des espèces et peuvent se traduire par la limitation temporaire ou durable d'une ou plusieurs activités maritimes. Peuvent être rencontrés des zonages associés à des aires marines protégées (zones de protection renforcée ou de non-prélèvement), des cantonnements ou encore des récifs immergés.

La représentation de ces espaces et dispositifs se fait sans préjuger de l'évolution du réseau d'aires marines protégées ou de la prise en compte de connectivités écologiques. Ainsi, les projets connus de zonage en faveur des habitats, de la ressource halieutique ou de l'avifaune sont indiqués en tant que tel.

Enfin, si ces espaces ou dispositifs n'excluent pas a priori le développement d'autres activités, il convient de rappeler que ces dernières devront rester ou devenir compatibles avec leurs orientations.

c) Activités primaires et portuaires

Certaines activités maritimes (transport maritime hauturier, activités industrialo-portuaires, pêche professionnelle, conchyliculture et pisciculture) cohabitent de manière historique et ont contribué à former les ports et les espaces côtiers méditerranéens, rendant aujourd'hui possible le développement d'autres activités. À ce titre, elles doivent être préservées et avoir un accès à l'espace et à la ressource, dans un contexte d'émergence d'autres activités.

Plus au large, leur coactivité et leur accès respectif à l'espace et à la ressource ont déterminé l'économie maritime méditerranéenne.

Cet accès à l'espace (côtier, portuaire ou maritime) et à la ressource (halieutique) se traduit aussi par l'impératif de veiller à leur compatibilité avec la sensibilité du milieu et à leur accompagnement le cas échéant vers des pratiques prenant en compte les problématiques environnementales et sanitaires.

d) Activités en développement

L'attractivité de la côte méditerranéenne, la démocratisation des loisirs nautiques et subaquatiques couplées à des politiques touristiques volontaristes font de certaines zones un lieu de développement privilégié d'activités telles que la petite et la grande plaisance, les loisirs nautiques et subaquatiques, le transport maritime côtier, toutes liées à la demande saisonnière.

Ces activités, qui contribuent pleinement à l'économie maritime et littorale, sont en augmentation et ont une capacité de développement et d'innovation dans leur pratique. Ce développement et cette innovation doivent être accompagnés en sorte de mieux prendre en compte la sensibilité des milieux et réduire les impacts sur l'environnement marin, ainsi que pour prévenir les conflits d'usages préjudiciables aux activités primaires et portuaires.

e) Activités émergentes

D'autres activités participent ou contribueront au développement de l'économie méditerranéenne.

néenne.

Certaines bénéficient d'un soutien des pouvoirs publics, notamment dans le cadre de planifications sectorielles antérieures ou concomitantes au DSF : c'est le cas de l'aquaculture et de l'éolien flottant. Sont ainsi identifiés :

- les sites propices au développement de l'aquaculture figurant dans les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine validés en 2014 et 2015. Les sites existants sont mentionnés dans « Activités primaires et portuaires ». Une révision des SRDAM, dans les conditions précisées dans l'article D. 923-5 du code rural et des pêches maritimes, pourrait entraîner la modification des sites propices actuellement proposés.
- les fermes pilotes et les secteurs à potentiel commercial pour l'éolien flottant, issus respectivement des travaux de planification de 2015 et de 2018.

Le second encart précise les « enjeux environnementaux et socio-économiques ».

3. Composition de l'annexe

Un tableau comprenant une fiche par zone, accompagnée d'une ou plusieurs carte(s) illustrative(s), compose la présente annexe. Chaque fiche comprend les éléments listés ci-dessous :

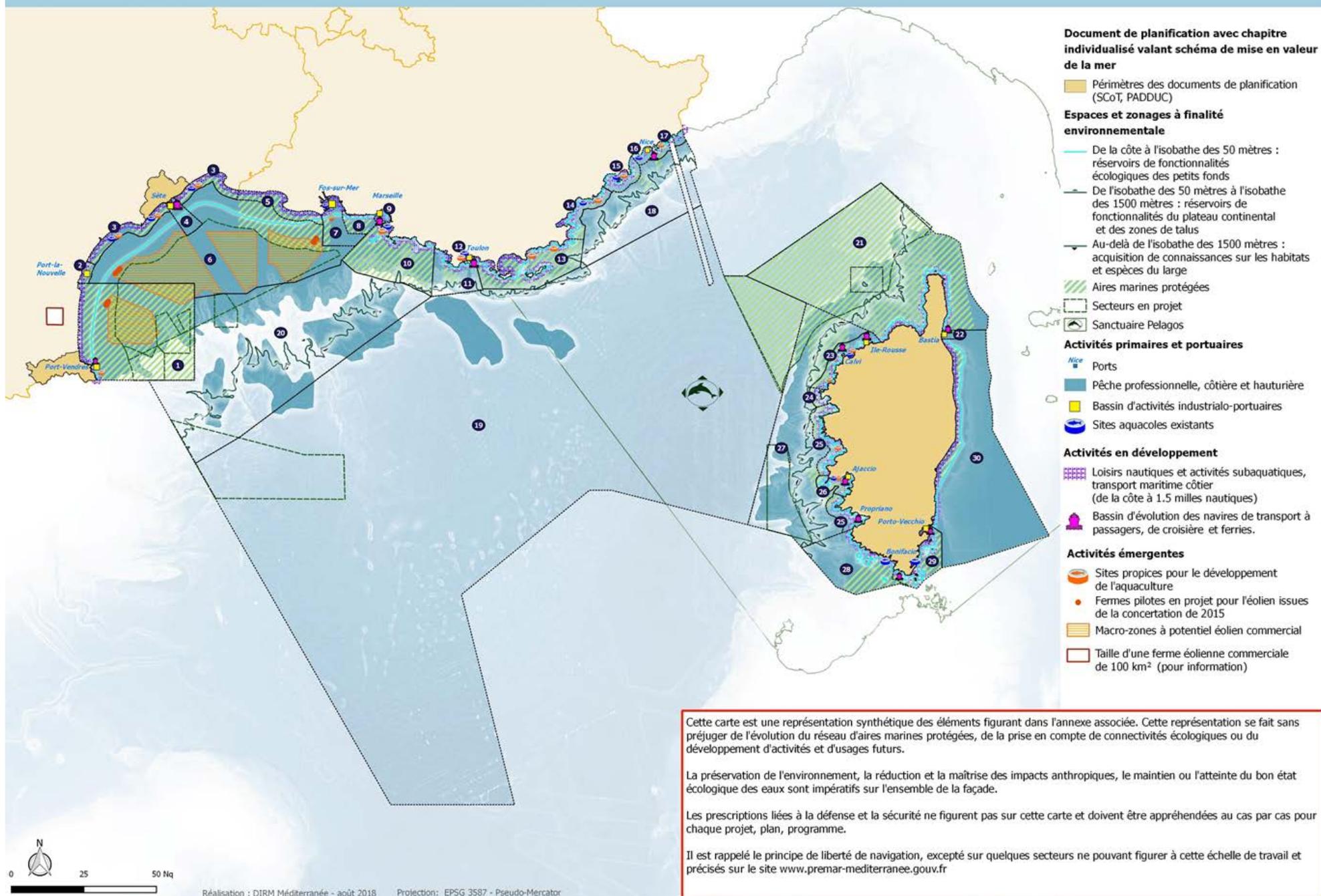
- le numéro, le nom et la vocation associée à la zone ;
- une présentation de la zone (secteur écologique et masses d'eaux associés, dispositifs existants devant prendre en compte le DSF ou être compatibles avec ce dernier) ;
- des éléments d'attention particuliers, d'ordre socio-économique, environnemental ou transversal ;
- les objectifs stratégiques spécifiques à la zone ;
- des prescriptions, recommandations et des éléments relatifs au déroulement des activités.

NOTA BENE :

Ni la carte figurant ci-après ni les éléments contenus dans l'annexe 6 ne sauraient lister ou représenter l'intégralité des règlements en vigueur concernant chaque activité littorale ou maritime ou toute autre politique publique. Ainsi, ne figurent pas dans les cartes :

- des dispositifs ayant une finalité environnementale (arrêté de protection de biotope notamment), faute de données SIG ;
- des dispositifs « terrestres » devant prendre en compte ou être compatibles avec les dispositions du DSF : les documents cités dans chaque fiche (plans de prévention du risque inondation, plans locaux d'urbanisme ou schémas d'aménagement et de gestion des eaux) sont donc non-exhaustifs.
- Enfin, les délimitations maritimes utilisées dans la présente annexe sont communicantes, bien qu'issues du [portail national des limites maritimes](#), mis en œuvre par le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM). Ce portail comprend l'ensemble des références légales et représente de manière exacte les délimitations maritimes entre la France et les États riverains (Espagne, Monaco, Italie).

Synthèse cartographique des éléments figurant en annexe 6



Vocation

Préservation de la biodiversité marine côtière, du plateau et des habitats profonds, mise en valeur des patrimoines naturel et culturel, développement durable des usages traditionnels (pêche professionnelle et récréative, activité de tourisme et de loisirs) et émergents (éolien flottant, etc.), en maîtrisant les pressions cumulées prioritairement en zone côtière. Les orientations de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion et celles définies dans le chapitre individualisé valant SMVM (Littoral Sud) sont localement respectées et mises en œuvre.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Plateau du Golfe du Lion (32) et canyons du Golfe du Lion Sud-Ouest (33)

FRDC01 - Frontière espagnole - Racou plage

FRDC02a - Racou Plage - Embouchure de l'Aude

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Parc naturel marin du Golfe du Lion

Réserve naturelle de Cerbère-Banyuls

Sites N2000 Posidonies de la côte des Albères (FR9101482) ; Côte languedocienne (FR9112035) et Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien (FR9102013)

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [SRADET Occitanie](#) (en cours de construction) ;
- [Plan Littoral 21](#) ;
- [Stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte](#) ;
- [Charte du Parc naturel régional de la Narbonnaise](#) ;
- [SCOT du syndicat mixte Littoral Sud](#) ;
- [SCOT Plaine du Roussillon](#) (en cours de révision) ;
- SCOT Narbonnaise.

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte.

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#) ;
- [Plan Littoral 21](#) ;
- [SRDAM Languedoc-Roussillon](#) ;
- [Plan de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion](#) valant DOCOB des sites Natura 2000 inclus dans son périmètre, et carte des vocations (p 603) ;
- Plan de gestion de la [réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls](#) ;
- Chapitre individualisé valant SMVM du [SCOT du syndicat mixte Littoral Sud](#) ;

- Documents d'objectifs du site Natura 2000 Posidonies de la côte des Albères (FR9101482)
- Documents d'objectifs des sites N2000 dont le Parc n'est pas opérateur (Côte languedocienne - FR9112035 et Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien - FR9102013)

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Autres dispositifs :

- APPB Grau des Basses
- Récifs artificiels de Saint Cyprien
- Sites Natura 2000 au large au titre de la directive « Habitats, faune, flore » : Canyons Lacaze-Duthiers - Pruvot et Bourcart » (grands secteurs A et B en cours de désignation)
- PLAGEPOMI 2016-2021

Texte

Bordée au Nord par l'agglomération de Port-la-Nouvelle et à l'Est par le plateau et les canyons du Golfe du Lion, la zone correspond aux eaux sous juridiction revendiquées par la France et au périmètre du parc naturel marin.

Le parc naturel marin est un type d'aire marine protégée dont les missions, définies par le Code de l'environnement, sont de contribuer à la connaissance du patrimoine marin ainsi qu'à la protection et au développement durable du milieu marin. Le décret de création du parc naturel marin fixe 8 orientations de gestion :

1. Faire du parc naturel marin une zone de référence pour la connaissance et le suivi du milieu marin, de ses écosystèmes, notamment les canyons profonds, le plateau continental, le coralligène et les herbiers, et des activités socio-économiques qui s'y déroulent ;
2. Protéger le patrimoine naturel marin du littoral aux canyons profonds, en préservant les espèces et leurs habitats et en favorisant le bon fonctionnement des écosystèmes et leurs interactions ;
3. Préserver et améliorer la qualité des eaux du parc naturel marin en participant aux instances de gestion des bassins versants et aux actions de lutte contre les pollutions terrestres et marines ;
4. Soutenir et favoriser un développement durable des activités économiques maritimes telles que la pêche professionnelle, les entreprises du nautisme et les organismes de gestion portuaire ;
5. Favoriser une gestion de l'ensemble des ressources naturelles dans le parc naturel marin qui assure leur maintien à long terme comme la pérennité des activités qui en dépendent ;
6. Favoriser un développement des activités du tourisme nautique compatible avec les enjeux de préservation du patrimoine naturel marin et promouvoir les pratiques respectueuses de l'environnement marin ;
7. Contribuer à la protection et à la mise en valeur du patrimoine culturel maritime et développer la culture maritime locale traditionnelle et moderne ;
8. Envisager une coopération avec l'Espagne en vue d'une protection et d'une gestion commune du milieu marin et du développement durable des activités maritimes.

La zone se caractérise par un littoral sableux, entrecoupé par des avancées rocheuses que sont le massif des Albères ou le Cap Leucate, qui constituent des espaces paysagers reconnus pour leur beauté, ou des lidos au niveau du complexe lagunaire de Sales-Leucate.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

La zone connaît une croissance démographique variable, de moyenne à faible sur la côte des Albères à forte, le long de la plaine et du littoral roussillonnais.

Ce phénomène de résidentialisation rencontré dans cette zone n'est pas sans conséquence sur l'environnement : l'artificialisation croissante est à intégrer dans certains paramètres tels que la qualité de l'eau (gestion des bassins versants, flux, état écologique des masses d'eau, etc.) par exemple. En outre, la permanence d'une population active (et plus uniquement saisonnière) va accroître inévitablement la fréquentation de l'espace littoral et marin et générer une demande de loisirs nautiques et de nature préservée. Le port de Port-Vendres est concerné par un projet de modernisation de ses infrastructures.

Particulièrement attractive, la zone connaît une fréquentation touristique très forte, générant un grand nombre de pression sur les espaces (milieux dunaires, lidos) et les espèces (avifaune notamment).

Les activités économiques littorales et maritimes existantes (portuaires, de transport maritime, pêches professionnelle et récréative, conchyliculture, plaisance, activités de loisirs nautiques et subaquatiques, tourisme) sont de manière générale compatibles entre elles, sous réserve d'une prise en compte mutuelle.

Cette prise en compte n'exclut pas des zones sous tensions, en particulier dans la bande côtière et durant la période estivale, où des conflits d'usage ponctuels (spatiaux et / ou temporels) voire plus fréquents peuvent être rencontrés, par exemple entre plaisanciers et clubs de plongée professionnels ou entre pêcheurs et plongeurs.

Plus au large, des cycles de concertations ont permis d'identifier des zones de moindres contraintes pour le développement de l'éolien flottant pilote et des macro-zones permettant à terme le lancement d'appels d'offre pour l'éolien flottant commercial. Le développement de ces technologies induira celui des câbles à vocation énergétique en mer et de stations d'atterrage à terre.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

La zone concernée comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats profonds, habitats sédimentaires et biogéniques, avifaune marine) ou fort (structures hydrologiques et géomorphologiques particulières, habitats, zones fonctionnelles halieutiques). Peuvent notamment être cités les herbiers (Cymodocées, Zostères), les fonds détritiques côtiers, le grand dauphin, des tortues marines ainsi que les sous-espèces de goélands, sternes et puffins.

Sur un peu plus de 100 kilomètres, depuis la commune de Leucate jusqu'à celle d'Argelès-sur-Mer, le rivage sablonneux est entouré par deux promontoires rocheux. Calcaires au nord et schisteux au sud, ils correspondent respectivement au cap Leucate et à la côte Vermeille. La côte sableuse est assez homogène, interrompue seulement par les entrées des lagunes littorales et les embouchures des rivières. Le rivage lui-même est presque partout formé de sables plus ou moins grossiers. Des dunes sous-marines mobiles s'étendent parallèlement à la côte sur les quelques premiers mètres de profondeur et sont suivies par une zone de gravelle à Amphioxus. Le domaine du large s'étend jusqu'à la rupture de pente du plateau où sont situés les canyons sous-marins.

C'est l'un des seuls secteurs de la Méditerranée dans lequel se trouvent rassemblés un grand plateau continental, des fonds rocheux côtiers, des fonds détritiques côtiers, des remontées rocheuses sous-marines, des fonds sableux et vaseux (e.g. vases bathyales à pennatules, gorgones et crinoïdes), des canyons sous-marins caractérisés par des récifs de coraux blancs profonds.

Plus près de la côte se développent trottoirs à Lithophyllum, gravelles à Amphioxus, herbiers de posidonies et de cymodocée et coralligène. À cette diversité des conditions écologiques s'ajoutent la variété des conditions hydrologiques caractérisées par les différents modes d'exposition à la houle (battu ou abrité), les nombreux courants, l'amplitude bathymétrique (de la surface jusqu'à plus de 1 000 mètres) créant un gradient de température et d'éclairement, et enfin les apports d'eau douce par les fleuves côtiers et les rivières (salinité, turbidité et enrichissement en éléments nutritifs).

Les enjeux sont également majeurs ou forts dans ce secteur, pour les cétacés (grand dauphin, rorqual commun, dauphin bleu et blanc), ainsi que pour l'avifaune marine et littorale (goélands, sternes, mouettes et puffins, gravelot à collier interrompu), la tortue caouanne et d'autres espèces protégées telles que la grande nacre, le mérou et le corb.

Éléments d'attention d'ordre transversal

La zone concernée se caractérise par un patrimoine exceptionnel, aussi bien culturel que naturel (rivage méditerranéen des Pyrénées). À ce titre, plusieurs aires marines protégées contribuent à la préservation de cette zone, laquelle fait l'objet, à terre, de pressions diverses (artificialisation, urbanisation, érosion, pollution). Peuvent également être cités pour mémoire les sites du Conservatoire du Littoral, certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral (Cap de l'Abeille et Anse de Paulilles (Côte rocheuse des Albères) et Moulin d'Ensourd, Mas Larrieu, Etang de Canet-St Nazaire et le Bourdigou (Plaine et littoral roussillonnais)) ainsi que les zonages d'intervention et de vigilance du Conservatoire figurant dans l'annexe 1 - chapitre 3 (p 21).

Le littoral roussillonnais est marqué par un recul du trait de côte, notamment en aval des ouvrages de protection édifiés au droit des stations balnéaires.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A2, A3, A4, A5, A6, A7, A8, A9
- L'ensemble des objectifs B, C, D, E, F, G, H, J
- K3, K4
- L1, L2, L4, L5
- M1, M3, M6, M8
- N1
- O4, O5
- Q1, Q2, Q3, Q4, Q5, Q6
- R1, R2, R3

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant le transport maritime (L1, L3, L4 et L5) : le développement portuaire de Port-Vendres associé à un accroissement de son activité doit se faire en tenant compte du fonctionnement des écosystèmes côtiers (OE A1, A2, A6, A7, I3), avec des technologies sans rejets (H1, H2, H4) et qui réduisent l'introduction de contaminants atmosphériques (F6, F7) ;
- mettre en adéquation le développement de toute nouvelle activité dont les EMR (K1 à K4) avec la préservation des habitats marins (A5) en lien avec la carte des vocations du Parc (têtes de canyons, dunes, roches de Sète, etc.) et des espèces associées (cétacés, avifaune, poissons migrateurs, etc visés dans les OE E2, E3 ou encore J1) ;
- soutenir le secteur de la pêche aussi bien professionnelle que de loisir (M1 à M8) : le soutien à la pêche doit se faire en lien avec la préservation des fonctionnalités des fonds côtiers et des habitats profonds ainsi que des niveaux de biomasse (A, B, C). Faire du Parc naturel marin une zone de référence pour la connaissance scientifique (O1, V1, W1) ;
- faire du Parc un espace favorisant l'innovation technologique durable, notamment en favorisant l'émergence de filières d'éco-conception, de solutions alternatives à l'anthropisation des milieux portuaires et côtiers, et de valorisation des déchets (O2 à O6, Q5, V5) ;
- favoriser la mise en réseau des ports du Parc autour de la gestion des activités nautiques, de la cohérence des offres de service et de l'excellence environnementale (Q1 à Q4 ; V2 à V4), notamment quant à la qualité de l'air (L2, L4).

Recommandations issues du document de planification éolien, relatives à la pêche :

- prendre en compte l'activité des pêcheurs professionnels dans la délimitation des futures zones propices et dans la définition de l'implantation des futures éoliennes ;
- ensouiller, lorsque les conditions le permettent, les câbles de raccordement à une profondeur définie à l'issue d'études ad hoc ;
- prévoir un retour d'expérience sur le comportement des ressources halieutiques.

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement.

Recommandations issues du DSF :

- de manière générale, réduire les pressions et impacts sur le milieu marin en favorisant le maintien ou le développement d'activités ne portant pas préjudice aux objectifs environnementaux et en accompagnant les autres activités dans la réduction de leurs impacts (A à I) ;
- augmenter les zones de protection forte au sein du périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- favoriser les collaborations entre l'ensemble des gestionnaires dans une continuité terre-mer (lagunes - graus - mer), des bassins versants aux plaines abyssales, afin de garantir le bon état écologique, physico-chimique, et bactériologique des masses d'eau ;
- préserver les paysages sous-marins notamment les fonds rocheux et canyons.

Recommandations issues du document de planification éolien, relatives à l'environnement :

- harmoniser les méthodologies pour utiliser au mieux les données récoltées dans les différentes études et mesures de suivi
- accumuler et capitaliser les connaissances et les données recueillies
- créer une instance de travail sur les sujets environnementaux et scientifiques à l'échelle de la façade
- prendre en compte les effets cumulés
- organiser les réglementations de la pêche au sein des parcs
- conserver les dunes sableuses sous-marines profondes

3. Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Sites et paysages

Recommandations issues du DSF :

- redynamiser les zones agricoles situées hors périmètre de la stratégie du Conservatoire

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- maintenir les activités viticoles contribuant à l'identité et la qualité du territoire
- gérer la fréquentation des falaises
- gérer la maîtrise foncière du Cap Béar
- maintenir les coupures d'urbanisation dans une zone entre Argelès sur Mer et Le Barcarès
- maîtriser les embouchures du Bourdigou et de l'Agly, avec une renaturation des friches agricoles
- maîtriser la gestion hydraulique, qui conditionne le maintien des activités traditionnelles
- lutter contre la cabanisation, notamment à proximité de Leucate

3.2. - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
- prendre en compte des enjeux de sécurité maritime par tout projet, en lien avec les commissions nautiques

Recommandations issues du DSF :

- assurer une adaptation des territoires au changement climatique
- faire du Parc une zone exemplaire en matière de gestion solidaire du trait de côte inter cellules hydro-sédimentaires en vue de l'adaptation des littoraux au changement climatique (R2, R3, S1, S2, W2 à W4).

Prescriptions issues de la SRGITC :

- pour les espaces naturels : conserver un équilibre naturel ; préserver la continuité des échanges sableux pour permettre un transit sédimentaire non artificialisé ; préserver la faune, la flore et les paysages
- pour les espaces à enjeux diffus et / ou déplaçables de priorité 1 : retrouver un espace de mobilité des milieux dunaires, permettant un rétablissement de la dynamique naturelle ; limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels
- pour les espaces à enjeux diffus et / ou déplaçables de priorité 2 : retrouver un espace de mobilité des milieux dunaires, permettant un rétablissement de la dynamique naturelle ; limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels
- pour les espaces urbanisés de priorité 1 : protéger les zones fortement urbanisées de façon transitoires sauf si déjà équipées de protection ; mettre en œuvre une recomposition spatiale du territoire
- pour les espaces urbanisés de priorité 2 : poursuivre la recomposition spatiale et trouver des espaces permettant de fensifier les bâtis ; redynamiser les apports sableux de manière naturelle en réintégrant les fleuves dans les échanges sédimentaires ou en évitant les blocages par les barrages ; coordonner les acteurs pour limiter la perte de sable issue des dragages et utiliser ce dernier dans les rechargements

Exemples emblématiques :

- espaces à enjeux diffus et / ou déplaçables de priorité 2 : l'observation de la dynamique érosive couplée à une probable élévation du niveau de la mer augmentera la vulnérabilité du secteur de Toreilles aux aléas naturels. Des actions de recomposition spatiale et / ou de restauration du fonctionnement naturel sont à envisager.
- espaces urbanisés de priorité 1 : Sainte-Marie doit trouver un nouveau mode de gestion, la plage ayant quasiment disparu du centre. Dans une logique différente, le secteur du Racou à Argelès sur mer, de par ses caractéristiques géophysiques (pas d'apport de sable, pente) et urbaines (maisons à 35 m de la plage), doit être concerné par une recomposition spatiale à terme. Peuvent être cités d'autres secteurs à aménagement prioritaires : St Cyprien Nord, Port-Barcares Nord, Port-Leucate.

Recommandations issues de la SRGITC :

- suivi et surveillance de l'évolution du trait de côte
- lancement d'études à initier sur la recomposition spatiale
- gestion souple et dure à envisager ou à proscrire en fonction des typologies d'espaces présentées ci-dessus

3.3 - Société

Recommandations issues du DSF :

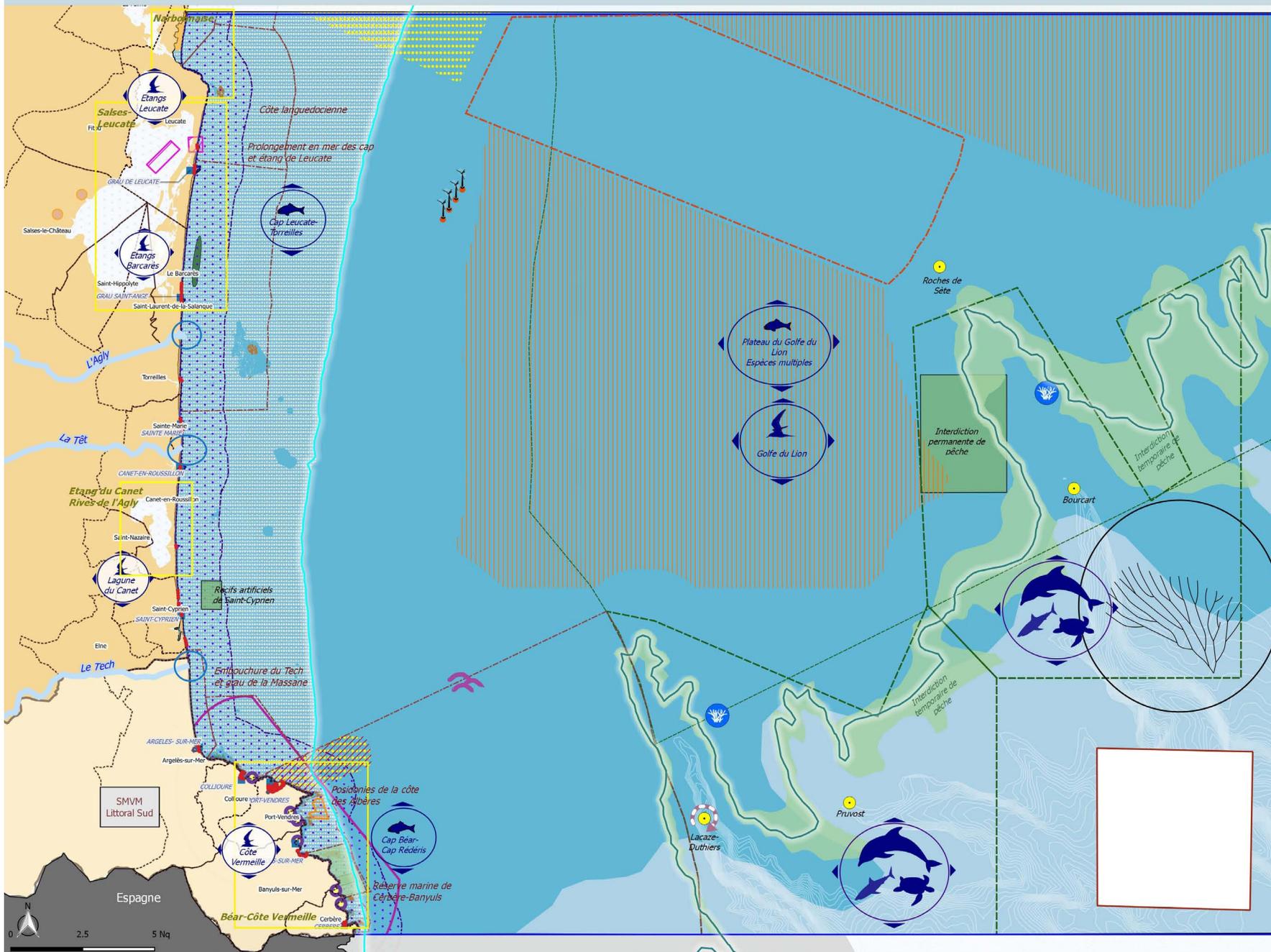
- préserver et transmettre un patrimoine et une culture maritime, vecteur de lien social (U3).

4. Déroulement des activités :

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation relative aux usages et à l'organisation de ces derniers
- analyser toute nouvelle activité soumise à procédure d'évaluation environnementale au regard des enjeux ci-dessus, de sa compatibilité avec d'autres activités et aux règles de gestion du DPM

1 - Périmètre du Parc naturel marin du Golfe du Lion



1 - Périmètre du Parc naturel marin du Golfe du Lion

I. Espaces à enjeux

Démarches de planification locale existantes

-  Périmètres des documents de planification (SCoT, PADDUC) avec chapitre individualisé valant "Schéma de mise en valeur de la mer"

Espaces et zonages à finalité environnementale

-  De la côte à l'isobathe des 50 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds
-  De l'isobathe des 50 mètres à l'isobathe des 200 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques du plateau continental
-  De l'isobathe des 200 mètres à la limite de la zone : réservoirs de fonctionnalités écologiques des zones de talus
-  Aires marines protégées
-  Périmètre du Parc naturel marin du Golfe du Lion
-  Secteurs de protection renforcée
-  Secteurs en projet (Natura 2000 au large)

Activités primaires et portuaires

-  Secteurs de pêche
-  Sites conchylicoles
-  Bassins d'activités industrialo-portuaire

Activités en développement

-  Secteur de développement d'activités récréatives côtières (de la côte à 1.5 milles nautiques)
-  Bassin d'évolution du transport à passagers hauturier, ferris, croisière

Activités émergentes

-  Sites propices au développement de l'aquaculture
-  Fermes pilotes en projet issues de la concertation de 2015
-  Macro-zones à potentiel éolien commercial

II. Enjeux environnementaux et socio-économiques

Enjeux socio-économiques

-  Ouvrages gagnés sur la mer
-  Ports
-  Bassins de navigation de la plaisance
-  Secteur à enjeu petite plaisance
-  Taille d'une ferme éolienne commerciale de 100 km2
-  Chenal d'entrée au port et zone de croisement d'un trafic maritime dense
-  Espace à enjeu d'intérêt historique, paysager ou naturel

Fonctionnalités et enjeux écologiques de l'interface terre-mer et des petits fonds

Habitats sédimentaires et biogéniques

-  Matre morte
-  Herbiers (posidonie, cymodocées, zostères)

Habitats rocheux et biogéniques

-  Sable et substrats meubles
-  Roches dont coralligène
-  Zones fonctionnelles halieutiques (frayères et nourriceries)

-  Embouchure de fleuve à enjeu majeur pour les espèces amphialines
-  Zones fonctionnelles de l'avifaune

Fonctionnalités et enjeux écologiques du plateau continental

-  Dunes hydrauliques du bord plateau continental
-  Corail blanc
-  Canyons
-  Structure hydrologique d'importance
-  Zones à fortes observations de *Isidella elongata*
-  Présence de mammifères marins
-  Présence de tortues marines
-  Présence d'élaasmobranches

Sources : DIRM, AFB, Prémaï, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industrialo-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, AERMC-Andromède océanologie (Donia Expert®), Conservatoire du Littoral.

Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A. GUTTON, J.LE PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. Les publications du Pôle halieutique AGROAMPUS OUEST n°46.

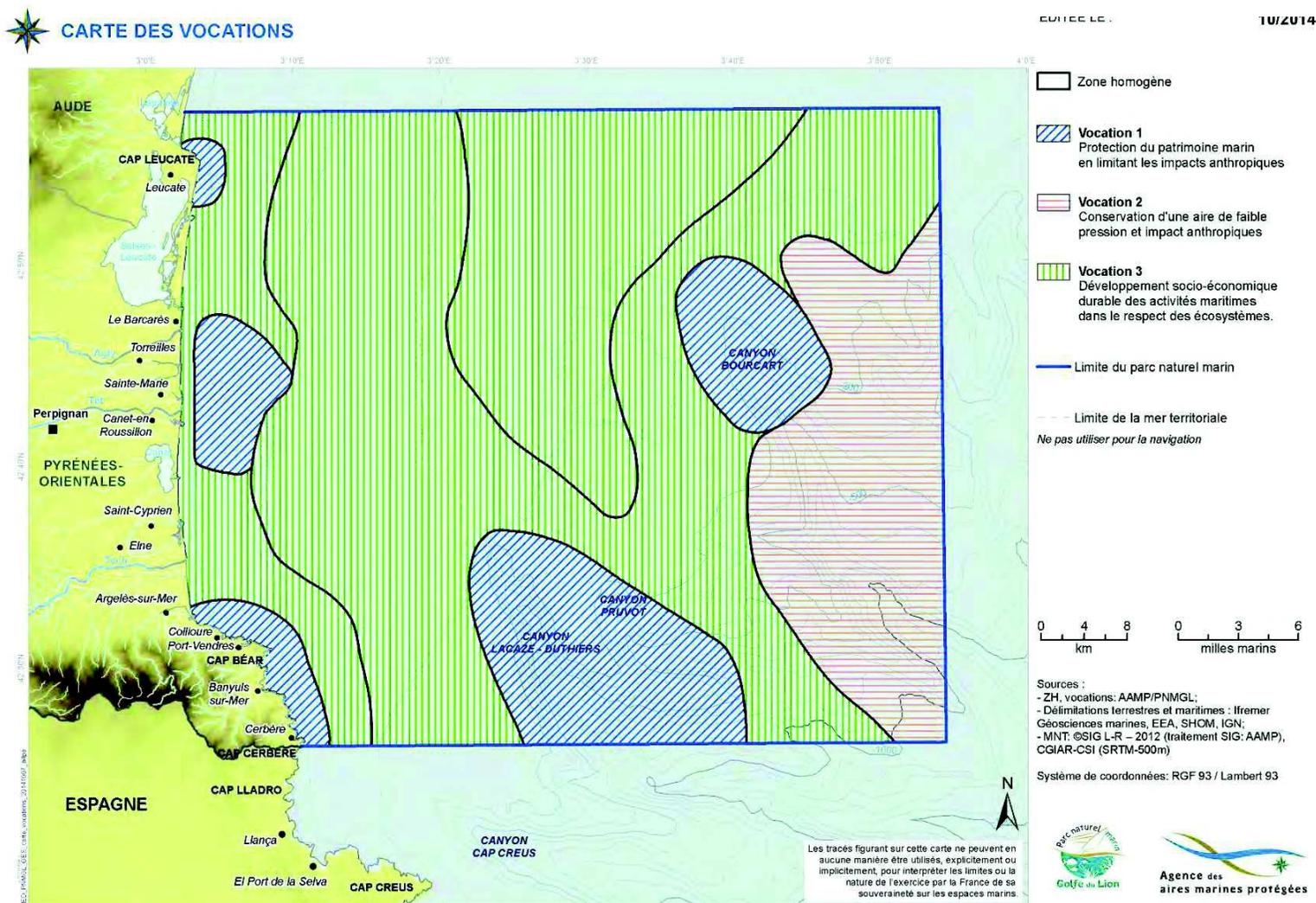
Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis.

Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018

Carte des vocations

Carte 39 : Carte des vocations établie par le Conseil de gestion



Vocation

En contenant et en compensant les impacts résultant de l'agrandissement du port et en maîtrisant les pressions cumulées côtières, orienter les activités portuaires et de transport maritime vers des pratiques plus durables.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Plateau du Golfe du Lion (32)

FRDC02a - Racou Plage - Embouchure de l'Aude

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sites N2000 Côte languedocienne (FR9112035) et Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien (FR9102013)

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [SRADDET Occitanie](#) (en cours de construction) ;
- [Plan Littoral 21](#) ;
- [Stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte](#) ;
- [Charte du Parc naturel régional de la Narbonnaise](#) ;
- SCOT Narbonnaise.

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons les projets et PPRi de l'Aude accessibles ici.

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#) ;
- [Plan Littoral 21](#) ;
- [SRDAM Languedoc-Roussillon](#) ;
- Documents d'objectifs des sites Natura 2000 Côte languedocienne (FR9112035) et Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien (FR9102013).

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Autre dispositif :

- PLAGEPOMI 2016-2021.

Description de la zone

Bordée au Sud par le périmètre du parc naturel marin et au Nord par le littoral languedocien, la zone correspond à l'agglomération de Port-la-Nouvelle, laquelle est marquée par le port et son patrimoine historique majeur (partiellement enfoui).

3^e en Méditerranée (2^e pour l'importation de produits pétroliers et 1^{er} pour l'exportation de céréales), celui-ci accueille chaque année 2 millions de tonnes de marchandises et 350 navires et contribue à près de 1600 emplois directs, indirects et induits.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

La zone reste marquée par une prédominance du transport maritime, en lien direct avec le port. Les autres activités économiques littorales et maritimes existantes (pêches professionnelle et récréative, plaisance, activités de loisirs nautiques et subaquatiques, tourisme) sont de manière générale compatibles entre elles, sous réserve d'une prise en compte mutuelle.

La présence du port de commerce de Port-la-Nouvelle sur le secteur implique des impacts potentiels avec la fonctionnalité du site (pollution accidentelle et/ou chronique, dérangement, capture accidentelle, modifications des ressources alimentaires). Propriété de la Région, le projet d'extension est susceptible de se traduire par un développement de son hinterland et une hausse du trafic maritime, à l'origine de pressions plus importantes.

Certaines activités de sport de nature et loisirs se sont bien développées et en particulier le kite-surf sur la zone de Coussoules entre La Franqui et Port-la-Nouvelle. D'autres sont peu connues et peu répandues mais en cours de développement (char à voile et à cerf-volant). Une fréquentation touristique et de loisirs, parfois anarchique, peut dégrader des milieux naturels à forte valeur écologique.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

La zone concernée comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats et avifaune marine) ou fort (structures hydrologiques et géomorphologiques particulières, habitats, zones fonctionnelles halieutiques). Peuvent notamment être cités les herbiers (Cymodocées, Zostères), les fonds détritiques côtiers, le grand dauphin, des tortues marines ainsi que les sous-espèces des goélands, sternes et puffins.

Ce secteur se situe sur deux sites Natura 2000 qui se superposent : le site « Côte sableuse de l'infra-littoral languedocien » (SIC) et « Côte languedocienne » (ZPS). Il est principalement composé de fonds sableux (enjeu majeur), avec localement une zone de détritique envasé au niveau de la sortie de Port-la-Nouvelle (enjeu majeur).

Les biocénoses de ces sables représentent des zones potentielles d'alimentation pour les juvéniles de poissons plats, des sars et des rougets et de nourriceries de poissons juvéniles et de poissons fousseurs ainsi que la dorade. Plus spécifiquement, les sables grossiers et fins graviers représentent quant à eux une zone de nurserie pour les tellines.

Ce secteur se caractérise également par la présence d'un corridor écologique constitué par le grau de Port-La Nouvelle qui relie les étangs de Bages-Sigean et de l'Ayrolle à la mer. Ce grau est essentiel aux migrations lagune-mer des poissons amphihalins dont l'anguille européenne qui est une espèce réglementée et aux migrations d'espèces d'importance commerciale (loup, daurade, sole).

Au droit de la sortie du port de Port-la-Nouvelle, on assiste à un envasement des biocénoses et une détérioration de la qualité de l'habitat en raison des opérations de dragages portuaires.

Pour l'avifaune, le secteur représente une zone d'alimentation et de reproduction pour les oiseaux marins avec en particulier :

- Un enjeu majeur pour la sterne naine, la sterne hansel, le goéland leucophée et le goéland rائلeur ;
- Un enjeu très fort pour la sterne caugek ;
- Un enjeu fort pour la mouette mélanocéphale, la sterne pierregarin, le gravelot à collier interrompu, les mouettes pygmée et rieuse, le pingouin torda, le plongeon arctique et le puffin yelkouan.

Les pressions sur ces oiseaux sont multiples : activités de sport de loisir et de nature, aménagements maritimes, activité de pêche, qualité de l'eau. Elles peuvent conduire à un dérangement direct, des captures/mortalités accidentelles, une perte des habitats fonctionnels, et/ou altération des capacités d'accueil du secteur.

On peut citer la présence de tortues marines. Ce secteur est une zone préférentielle de présence du Grand dauphin (enjeu fort). Les activités impactantes pour cette espèce dans cette zone sont principalement les activités de pêche.

Éléments d'attention d'ordre transversal

Le secteur se caractérise par d'importantes zones d'érosion au sud des ouvrages portuaires de Port-la-Nouvelle et de Gruissan et zones d'accrétion au nord de ces ouvrages. Les effets du projet d'extension du port de Port-la-Nouvelle qui implique la construction de digues de plusieurs kilomètres, le décaissement de 7 millions de m³ de sable et des opérations d'entretien sont en cours d'évaluation (autorisation environnementale) avec un impact modéré sur le transit sédimentaire mais fort sur la conservation des habitats sédimentaires du site Natura 2000 inclus dans ce secteur

Le développement de l'éolien flottant induira celui des câbles à vocation énergétique en mer et de stations d'atterrage à terre.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A2, A6, A7, A8
- E1, E3, E4, E5, E6
- I1, I3, I4
- L'ensemble des objectifs C, D, F, G, H, J
- K3, K4 indirectement
- L1, L3, L4, L5
- M1, M6, M7, M8
- N1, N5
- Q1, Q3, Q4, Q5, Q6
- R1, R2

Prescriptions / recommandations / conditions de déroulement des activités

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant le développement des énergies marines renouvelables (K3 et K4) : la définition des fuseaux de moindre impact pour le raccordement à terre de fermes éoliennes flottantes installées au large de ce secteur doit se faire en tenant compte du fonctionnement des écosystèmes côtiers (A1, A2, A6, A7), avec des technologies adaptées en ce sens (H4).
- concernant les infrastructures portuaires : le développement des infrastructures portuaires ne doit pas se traduire par une augmentation du taux d'artificialisation (A6) et doit prendre en compte les habitats génériques (A7), les zones halieutiques d'importance (C4) et les zones fonctionnelles de l'avifaune marine (E5-1). La prise en compte des impacts résiduels du projet sur les habitats sédimentaires devra conduire à terme au renforcement de leur conservation.
- concernant le transport maritime (L1 L3, L4 et L5) : l'accroissement du trafic maritime doit tenir compte du fonctionnement des écosystèmes côtiers (A1, A2, A6, A7, C4, E5-1, I3), de la présence de mammifères marins (D1, D3, J1, J2) avec des technologies sans rejets (H1, H2, H4) et qui réduisent l'introduction de contaminants atmosphériques (F6, F7)
- concernant la pêche professionnelle et récréative (M1, M6 et M8) : le soutien à la pêche doit se faire en lien avec la préservation des fonctionnalités des fonds côtiers (OE A1, A7, A8 C4), en prenant en compte notamment l'importance de la connectivité mer lagune au niveau du grau de Port-la-Nouvelle (C3). Les efforts de pêche doivent être adaptés (C5, C6). L'impact de la pêche de loisir doit être analysé (C7).
- concernant l'aquaculture (N1 et N5) : maintenir une veille spécifique au niveau de la zone conchylicole de Gruissan afin de maintenir le bon fonctionnement des habitats côtiers (A1, A7). Concernant les sites propices, prendre en compte les enjeux liés à la sécurité maritime, en lien avec les commissions nautiques locales.

- concernant les sports et loisirs nautiques (Q1, Q3, Q4, Q6) : une attention particulière doit être portée au dérangement des colonies d'oiseaux pour lesquelles des enjeux majeurs à forts ont été identifiés selon les espèces (OE E1, E3, E4, E5, E6) et à une gestion de l'espace (OE E3) dans le respect des objectifs environnementaux G, H et I.

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

3. Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Sites et paysages

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- préserver et réhabiliter le pourtour des lagunes
- maintenir et restaurer la continuité écologique terre-mer au niveau des graus

3.2. - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
- prendre en compte les enjeux de sécurité maritime dans tout projet, en lien avec les commissions nautiques

Recommandations issues du DSF :

- assurer une adaptation des territoires au changement climatique

Prescriptions issues de la SRGITC :

- pour les espaces naturels : conserver un équilibre naturel ; préserver la continuité des échanges sableux pour permettre un transit sédimentaire non artificialisé ; préserver la faune, la flore et les paysages
- pour les espaces à enjeux diffus et / ou déplaçables de priorité 1 : retrouver un espace de mobilité des milieux dunaires, permettant un rétablissement de la dynamique naturelle ; limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels
- pour les espaces à enjeux diffus et / ou déplaçables de priorité 2 : retrouver un espace de mobilité des milieux dunaires, permettant un rétablissement de la dynamique naturelle ; limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels
- pour les espaces urbanisés de priorité 1 : protéger les zones fortement urbanisées de façon transitoires sauf si déjà équipées de protection ; mettre en œuvre une recomposition spatiale du territoire
- pour les espaces urbanisés de priorité 2 : poursuivre la recomposition spatiale et trouver des espaces permettant de densifier les bâtis ; redynamiser les apports sableux de manière naturelle en réintégrant les fleuves dans les échanges sédimentaires ou en évitant les blocages par les barrages ; coordonner les acteurs pour limiter la perte de sable issue des dragages et utiliser ce dernier dans les rechargements

Recommandations issues de la SRGITC :

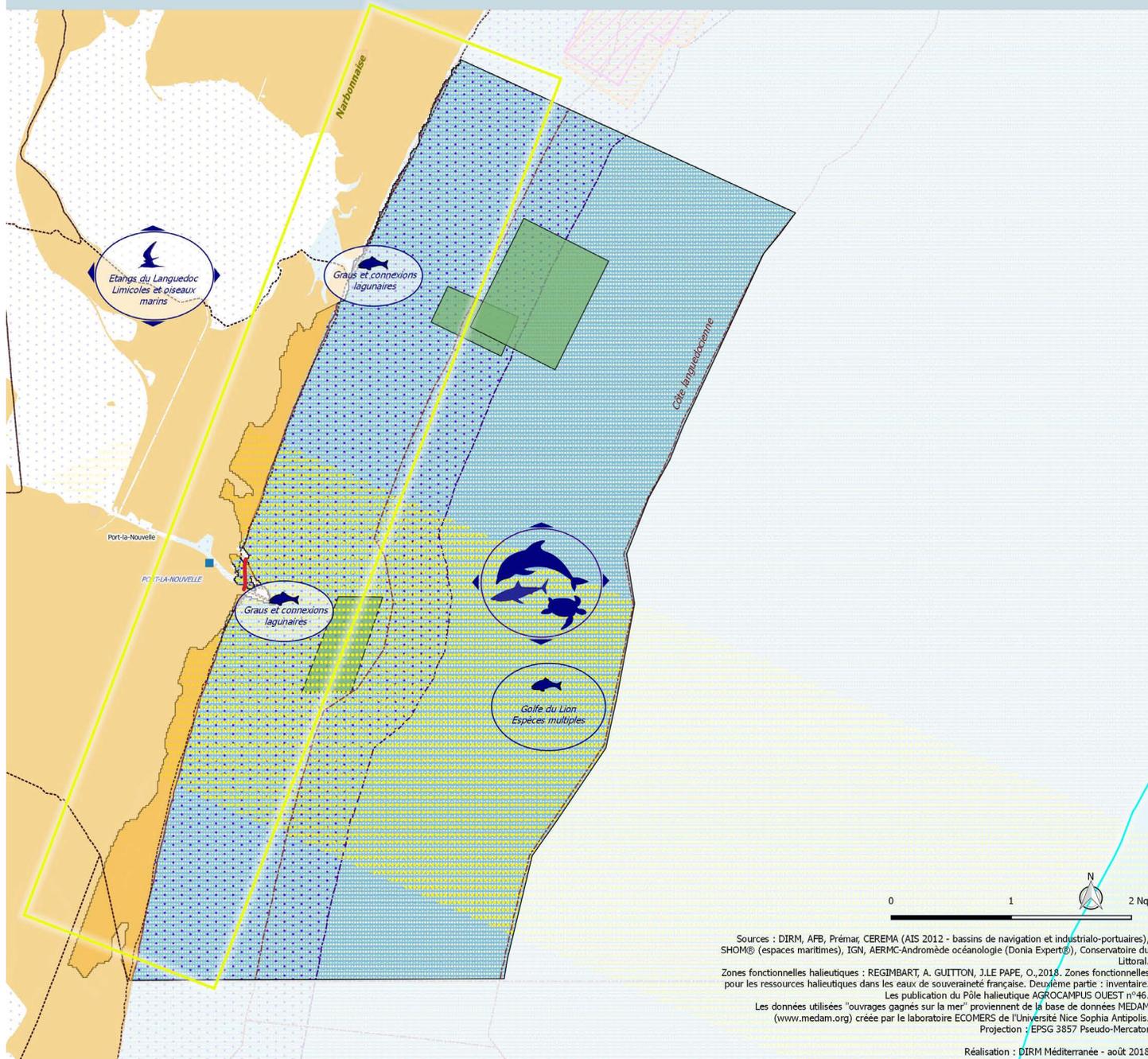
- suivi et surveillance de l'évolution du trait de côte
- lancement d'études à initier sur la recomposition spatiale
- gestion souple et dure à envisager ou à proscrire en fonction des typologies d'espaces présentées ci-dessus

4. Déroulement des activités

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation relative aux usages et à l'organisation de ces derniers
- analyser toute nouvelle activité soumise à procédure d'évaluation environnementale au regard des enjeux ci-dessus, de sa compatibilité avec d'autres activités et aux règles de gestion du DPM

2 - Port-la-Nouvelle



I. Espaces à enjeux

Espaces et zonages à finalité environnementale

De la côte à l'isobathe des 50 mètres:
réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds

Aires marines protégées

Secteurs de protection renforcée

Activités primaires et portuaires

Secteurs de pêche

Bassins d'activités industrialo-portuaires

Activités en développement

Secteur de développement d'activités récréatives
côtières (de la côte à 1.5 milles nautiques)

II. Enjeux environnementaux et socio-économiques

Enjeux socio-économiques

Ouvrages gagnés sur la mer

Ports

Espace à enjeu d'intérêt historique, paysager ou naturel

Fonctionnalités et enjeux écologiques de l'interface terre-mer et des petits fonds

Habitats sédimentaires et biogéniques

Sable et substrats meubles

Zones fonctionnelles halieutiques (frayères et nurseries)

Zones fonctionnelles de l'avifaune

Enjeux écologiques diffus

Présence de mammifères marins

Présence de tortues marines

Présence d'élasmobranchés

Sources : DIRM, AFB, Prémar, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industrialo-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGV, AERMC-Andromède océanologie (Donia Expert®), Conservatoire du Littoral.

Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A. GUITTON, J.LE PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. La publication du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°46.

Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis. Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018

Vocation

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces et en prenant en compte l'érosion du trait de côte, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, soutenir le développement d'une filière sportive orientée autour du vent, structurer une offre touristique d'excellence, orienter les activités de transport maritime vers des pratiques plus durables, réduire les impacts et conflits d'usages ponctuels.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Plateau du Golfe du Lion (32)

FRDC02a - Racou plage - Embouchure de l'Aude

FRDC02b - Embouchure de l'Aude - Cap d'Agde

FRDC02c - Cap d'Agde

FRDC02d - Limite Cap d'Agde - Sète

FRDT21 - Delta du Rhône

FRDC02f - Frontignan - Pointe de l'Espiguette

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sites N2000 Côte languedocienne (FR9112035) et Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien (FR9102013), Cours inférieur de l'Aude (FR9101436), Posidonies de la côte Palavasienne (FR3101413), Banc sableux de l'Espiguette (FR9102014), Posidonies du Cap d'Agde (FR9101414).

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [SRADDET Occitanie](#) (en cours de construction) ;
- [Plan Littoral 21](#) ;
- [Stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte](#) ;
- [Charte du Parc naturel régional de la Narbonnaise](#) ;
- SCOT Narbonnaise ;
- [SCOT du Biterrois](#) (en cours de révision) ;
- [SCOT Montpellier Méditerranée Métropole](#) (en cours de finalisation) ;
- [SCOT Pays de l'Or](#) (en cours de révision).

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons les projets et PPRi de l'Hérault (ici) et du Gard (ici).

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#) ;
- [Plan Littoral 21](#) ;
- [SRDAM Languedoc-Roussillon](#).
- Documents d'objectifs des sites Natura 2000 Côte languedocienne (FR9112035), Côtes sableuses de l'infra-littoral languedocien (FR9102013), Cours inférieur de l'Aude (FR9101436), Posidonies de la côte Palavasienne (FR3101413), Banc sableux de l'Espiguette (FR9102014), Posidonies du Cap d'Agde (FR9101414).

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Autres dispositifs :

- [APPB Etang du Grec](#) ;
- [Cantonement de pêche du banc des Porquières](#) ;
- PLAGEPOMI 2016-2021.

Description de la zone

Bordée au Sud et au Nord par les ports de Port-la-Nouvelle et de Sète, la zone s'étend de Gruissan à Port-Camargue, Sète étant exclue.

Le littoral est essentiellement sableux, bien qu'entrecoupé par certaines avancées rocheuses telles que le Cap d'Agde, de massifs dunaires et de lidos. De nombreuses lagunes et étangs, espaces à forte valeur écologique, jalonnent le littoral.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

La bande côtière de la zone est soumise à une pression démographique faible (Camargue gardoise) à forte, en particulier au niveau des stations littorales.

Le fort attrait touristique de la zone accentue des phénomènes d'urbanisation, d'artificialisation des plages, de mitage du territoire ou de fragilisation des milieux lagunaires, dunaires et des lidos.

Les activités économiques littorales et maritimes existantes (pêches professionnelle et récréative, aquaculture, plaisance, activités de loisirs nautiques et subaquatiques, tourisme) et futures (aquaculture) sont de manière générale compatibles entre elles, sous réserve d'une prise en compte mutuelle.

L'activité de pêche aux petits métiers est une composante importante du secteur avec en particulier les ports de pêche du Grau du Roi et d'Agde.

Le secteur est connu pour la pratique de la pêche à pied de la telline sur les fonds sableux.

Le tourisme est important en période estivale avec la pratique de nombreuses activités marines récréatives dont la diversité et la fréquence tendent à augmenter à l'exemple du kite-surf sur le secteur.

La plongée est concentrée sur les sites rocheux du secteur.

On retrouve des activités conchylicoles en mer, sur Gruissan, à l'extrémité ouest du secteur et sur le site des Aresquiers.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

La zone concernée comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats et avifaune marine) ou fort (structures géomorphologiques particulières, habitats, zones fonctionnelles). Peuvent notamment être cités les herbiers (Cymodocées, Zostères), les fonds détritiques côtiers, le grand dauphin, des tortues marines ainsi que les sous-espèces des goélands, sternes et puffins.

Le secteur du littoral languedocien comprend tout ou partie de 6 sites Natura 2000 et se caractérise par des fonds à dominante sableuse avec la présence de rares substrats durs au niveau des secteurs de Vendres, du Cap d'Agde, puis entre Frontignan et la Grande-Motte, tous classés en ZNIEFF. On retrouve ainsi ponctuellement des habitats au enjeu majeur (herbiers de zostères) et d'autres au enjeu fort (herbiers de posidonies et coralligène).

Concernant les espèces on retrouve la Grande nacre et la datte de mer, ainsi que les espèces amphihalines que sont la lamproie marine et l'aloise feinte du Rhône aux enjeux fort et très fort, respectivement, avec la présence de l'embouchure des 3 principaux fleuves (l'Aude, l'Orb et l'Hérault). La récurrence de fréquentation du secteur par la tortue caouanne implique un objectif de conservation importante pour cette espèce.

Les habitats sableux majoritairement présents sur ce secteur, représentent des zones de nourrissage pour les juvéniles de poissons plats ainsi qu'un réservoir à tellines. L'état de conservation des biocénoses de ces habitats dépend de facteurs aussi bien environnementaux (hydrodynamisme, apports sédimentaires du bassin versant) qu'anthropiques (fréquentation, urbanisation, rejets en mer, dragage/réensablement).

Le linéaire de ce secteur constitue une zone de transition terre-mer avec des nombreuses lagunes arrière-littorales qui offrent des zones importantes pour de nombreuses espèces de poissons qui y passent une partie de leur cycle (alimentation, frayère, nurserie). A ce titre les voies de communication mer-lagunes doivent être préservées.

Plus localement et spécifiquement :

- A l'Ouest du secteur, au droit de l'embouchure de l'Aude, l'habitat coralligène est entouré de sable détritique plus ou moins envasé. Une régression progressive de la surface des bancs rocheux est observée. La pression sur cet habitat est principalement liée aux aménagements côtiers / enrôchements et aux modifications sédimentaires de l'embouchure de l'Aude. L'état de conservation des fonds sableux et détritiques est réduit au vu de l'envasement important induit par le chalutage illégal au niveau de cette zone.
- Sur le secteur du Cap d'Agde, les roches infralittorales à algues photophiles, le coralligène et l'herbier de posidonies constituent les principaux habitats pour lesquels des enjeux forts sont identifiés. L'état de conservation de l'herbier de posidonies est jugé bon/moyen, excepté pour les herbiers de la Conque et de la plagette jugés comme médiocre. Les pressions sont multifactorielles et comprennent la plaisance, la qualité de l'eau, la turbidité du milieu.
- Les formations de coralligène se répartissent sur le roc de Brescou et sont impactées par la plongée et la pêche. Associée à l'herbier de posidonies, on note la présence de la Grande nacre (fort enjeu de conservation et de restauration).
- Entre Frontignan et la pointe de l'Espiguette, Trois unités emblématiques se distinguent : Les Aresquiers, le rocher de Maguelone et le plateau de Palavas-Carnon. On y observe des herbiers à posidonies fragmentés, vestiges d'un herbier historique dégradé (95 % de matte morte). Les secteurs encore vivants sont soumis à une forte turbidité chronique et présentent soit une tendance régressive selon un gradient Ouest-Est, soit une évolution positive avec une progression ou une stabilisation.
- On note également la présence des deux sous-habitats récifs : la roche infralittorale à algues photophiles et le coralligène dont les états de conservation restent à déterminer.
- Les pressions sont multiples et comprennent les aménagements côtiers et maritimes, les apports des bassins versants, la plongée, la pêche et les mouillages.
- Le développement d'un herbier de zostères naines (enjeu majeur) est observé au droit du Grau du Roi, face à une plage très fréquentée en période estivale. Plusieurs grandes nacres ont été observées, ainsi que la présence de jeunes individus, principalement sur le plateau Aresquiers et de Palavas-Carnon. Cette espèce est menacée de régression car très sensible à la disparition de l'herbier de posidonies, à l'impact des ancragés, à la dégradation de la qualité de l'eau et aux infections parasitaires.
- Entre la pointe de l'Espiguette et l'extrémité Est de ce secteur, des micro-habitats « envasés » sur lesquels se retrouve en abondance la datte de mer.

Spécifiquement pour l'avifaune, le secteur présente un grand intérêt, avec la présence de deux sites Natura 2000 désignés en ce sens (« Côte languedocienne » et « Camargue »). Il représente en effet une zone d'alimentation et de reproduction pour les oiseaux marins avec en particulier :

- Un enjeu majeur pour la sterne naine, la sterne hansel, le goéland leucophaea et le goéland rائلeur ;
- Un enjeu très fort pour la sterne caugek, le Puffin des Baléares, le puffin yelkouan, le puffin de Scopoli et l'oécanite tempête,
- Un enjeu fort pour la mouette mélanocéphale, la sterne pierregarin, le gravelot à collier interrompu, les mouettes pygmée et rieuse, le pingouin torda, le pingouin imbrin, le plongeon arctique, le puffin yelkouan, le plongeon catmarin, le cormoran huppé de Desmaret, la macreuse brune, la macreuse noire, l'eider à duvet, la sterne pierregarin .

Les pressions sur ces oiseaux sont multiples : activités de sport de loisir et de nature, aménagements maritimes, activité de pêche, qualité de l'eau, pouvant conduire à un dérangement direct, des captures/mortalités accidentelles, une perte des habitats fonctionnels et/ou altération des capacités d'accueil du secteur.

Enfin, ce secteur est une zone préférentielle de présence du Grand dauphin (enjeu fort). Les activités impactantes pour cette espèce dans cette zone sont principalement les activités de pêche.

Eléments d'attention d'ordre transversal

De nombreux sites ont été identifiés par le Conservatoire du Littoral, certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral (Les Auzils, l'Oustalet et Basse plaine de l'Aude (Massif de la Clape), Basse plaine de l'Aude, Les Orpellières, La Grande Mairie et Le Clot (Littoral biterrois), Etangs des mouettes, de Vic et du Méjean, Salins de Frontignan (Etangs palavasiens), Lido et Etang de l'Or), tout comme les zonages d'intervention et de vigilance du Conservatoire figurant dans l'annexe 1 - chapitre 3 (p 21).

La zone est caractérisée par une multitude de problématiques.

En premier lieu, les cordons dunaires de la bande côtière sont fragilisés par l'érosion. De nombreux aménagements, travaux d'entretien et de gestion des infrastructures qui les composent (rechargement en sable, aménagements estivaux des plages, dragages et curages des ports et canaux, etc.) ont pu influencer et influencent la zone. A titre d'exemple, la dynamique sédimentaire est perturbée au niveau de la pointe de l'Espiguette avec la mise en place d'épis générant un important phénomène d'accrétion à l'Ouest au niveau de Port-Camargue (200 000 m³ de sable par an) ainsi qu'un phénomène d'érosion à l'Est.

En 2014, la ville de Vias a été lauréate d'un appel à projet "Expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : recompositions spatiale des territoires menacés par les risques littoraux". La thématique est très prégnante sur la zone et peut nécessiter d'en repenser l'aménagement et le déploiement des activités économiques et des biens.

En deuxième lieu, il convient de rappeler la présence d'émissaires des stations d'épuration de Montpellier (large de Palavas) et de Sète.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A2, A3, A5, A6, A7, A8, A9
- E1, E3, E4, E5, E6
- I1, I3, I4
- L'ensemble des objectifs C, D, F, G, H, J
- M1, M6, M7, M8
- N1, N4, N5
- Q1, Q3, Q4, Q5, Q6
- R1, R2

Prescriptions / recommandations / conditions de déroulement des activités

1 - Economie

Recommandations du DSF :

- concernant la pêche professionnelle et récréative (M1, M6 et M8) : le soutien à la pêche doit se faire en lien avec la préservation des fonctionnalités des fonds côtiers (OE A1, A2, A6, A7, C4), en prenant en compte notamment l'importance de la connectivité mer lagune au niveau des différents graus présents sur le secteur (C3). Les efforts de pêche doivent être adaptés (C5, C6, C7) et les cantonnements (actuels et en projet) suivis et respectés.
- concernant l'aquaculture : (N1, N4 et N5) : Une attention particulière doit être portée sur les expérimentations en cours pour une diversification des productions sur filières sur le site des Aresquiers afin de maintenir le bon fonctionnement des habitats côtiers (A1, A7, A8). Concernant les sites propices, prendre en compte les enjeux liés à la sécurité maritime, en lien avec les commissions nautiques locales
- concernant les sports et loisirs nautiques : (Q1, Q3, Q4, Q6) : une attention particulière doit être portée au dérangement des colonies d'oiseaux pour lesquelles des enjeux forts à majeurs ont été identifiés selon les espèces (OE E1, E3, E4, E5, E6), au maintien de la connectivité mer-lagune (A6,C3) et à une gestion raisonnée de l'espace (OE E3) dans le respect des objectifs environnementaux G, H et I.

La pression de mouillage par la plaisance et la pratique de la plongée sous-marine doit être contrôlée/limitée dans le respect des habitats sensibles (A1, A5, A7 et A8).

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement
- Préserver les paysages sous-marins du secteur de Cap d'Agde

3 - Transversaux (sites et paysages, risques, société) :

3.1 - Sites et paysages

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- lutter contre l'artificialisation des zones humides, préserver et restaurer ces dernières
- gérer la fréquentation et l'encadrement des pratiques récréatives (sports nautiques et chasse) sur ces zones
- maintenir les activités viticoles, pastorales et agricoles contribuant à l'identité et la qualité du territoire
- garantir une bonne gestion hydraulique des étangs
- restaurer les continuités écologiques entre la mer et les lagunes et entre les étangs et le canal du Rhône
- réhabiliter les cordons dunaires du littoral biterrois, des étangs palavasiens et de l'Or
- sensibiliser le public à la préservation des milieux naturels

3.2. - Risques :

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
- prendre en compte des enjeux de sécurité maritime par tout projet, en lien avec les commissions nautiques

Recommandations issues du DSF :

- assurer une adaptation des territoires au changement climatique
- la lutte contre l'érosion du littoral et les risques de submersion marine doit prioriser les méthodes douces en adéquation avec le bon fonctionnement des écosystèmes côtiers (A2, A5, A6, C4, E3, E5, E6).

Prescriptions issues de la SRGITC :

- pour les espaces naturels : conserver un équilibre naturel ; préserver la continuité des échanges sableux pour permettre un transit sédimentaire non artificialisé ; préserver la faune, la flore et les paysages
- pour les espaces à enjeux diffus et / ou déplaçables de priorité 1 : retrouver un espace de mobilité des milieux dunaires, permettant un rétablissement de la dynamique naturelle ; limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels
- pour les espaces à enjeux diffus et / ou déplaçables de priorité 2 : retrouver un espace de mobilité des milieux dunaires, permettant un rétablissement de la dynamique naturelle ; limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels
- pour les espaces urbanisés de priorité 1 : protéger les zones fortement urbanisées de façon transitoire sauf si déjà équipées de protections ; mettre en œuvre une recomposition spatiale du territoire
- pour les espaces urbanisés de priorité 2 : poursuivre la recomposition spatiale et trouver des espaces permettant de densifier les bâtis ; redynamiser les apports sableux de manière naturelle en réintégrant les fleuves dans les échanges sédimentaires ou en évitant les blocages par les barrages ; coordonner les acteurs pour limiter la perte de sable issue des dragages et utiliser ce dernier dans les rechargements

Exemples emblématiques :

- espaces à enjeux diffus et / ou déplaçables de priorité 2 : La cathédrale de Villeneuve-lès-Maguelone se caractérise par une tendance érosive, avec une vulnérabilité accrue en cas de montée des eaux du fait du changement climatique. Un statut quo n'est pas tenable à long terme et une gouvernance ad hoc doit être mise en place.

- Zone d'importance naturelle mais aussi économique (tourisme, salins), le secteur de Capelude au Grau-du-Roi est caractérisé par une forte urbanisation, un recul du trait de côte et des ouvrages semblant accélérer l'érosion. Une gouvernance locale doit être mise en place.
- espaces urbanisés de priorité 1 : Parmi les secteurs à aménagement prioritaire, sont cités les communes de Valras-Plage, Grau d'Agde, Cap d'Agde Est, Marseillan plage, Frontignan plage, Palavas, Carnon, La Grande Motte Est.
- pour les espaces urbanisés de priorité 2 : Le secteur des bosquets de Portiragnes présente un risque élevé d'inondation, lequel doit être couplé à l'élévation du niveau de la mer. L'érosion est à surveiller. De même, le secteur central du Narbonnais (Gruissan, Saint Pierre la Mer) doit être surveillé dans les années à venir, du fait d'une érosion de la partie sous-marine.

Recommandations issues de la SRGITC :

- suivi et surveillance de l'évolution du trait de côte
- lancement d'études à initier sur la recomposition spatiale
- gestion souple et dure à envisager ou à proscrire en fonction des typologies d'espaces présentées ci-dessus

4 - Déroulement des activités

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation relative aux usages et à l'organisation de ces derniers
- analyser toute nouvelle activité soumise à procédure d'évaluation environnementale au regard des enjeux ci-dessus, de sa compatibilité avec d'autres activités et aux règles de gestion du DPM

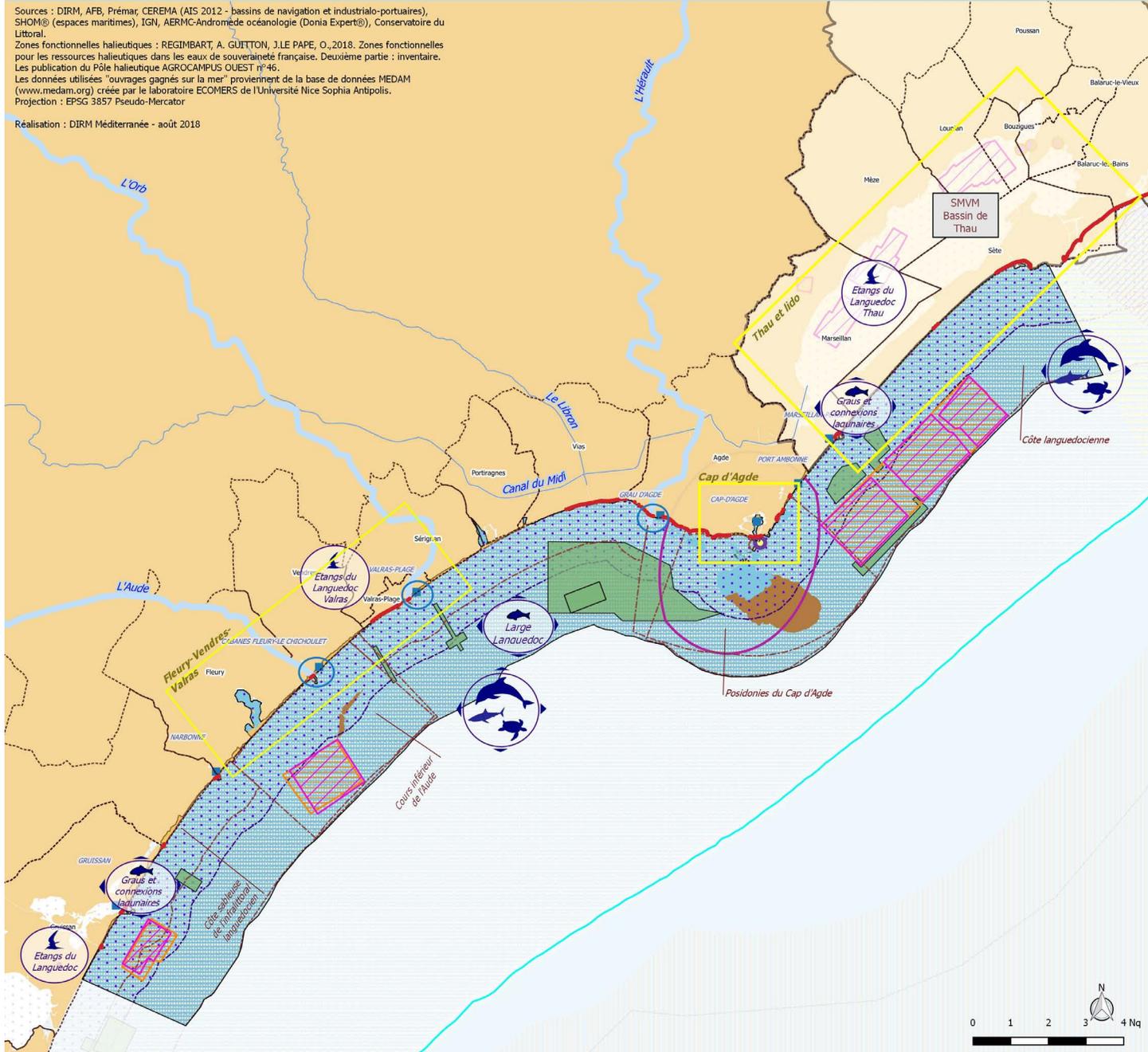
3 - Littoral languedocien ouest

Sources : DIRM, AFB, Prémaç, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industrialo-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, AERMC-Andromède océanologie (Donia Expert®), Conservatoire du Littoral.

Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A. GUITTON, J.LE PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n° 46.

Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis. Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018



I. Espaces à enjeux

Démarches de planification locale existantes

□ Périmètres des documents de planification (ScoT, PADDUC) avec chapitre individualisé valant "Schéma de mise en valeur de la mer"

Espaces et zonages à finalité environnementale

— De la côte à l'isobathe des 50 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds

□ Aires marines protégées

■ Secteurs de protection renforcée

Activités primaires et portuaires

■ Secteurs de pêche

■ Sites conchylicoles

Activités en développement

■ Secteur de développement d'activités récréatives côtières (de la côte à 1.5 milles nautiques)

Activités émergentes

■ Sites propices au développement de l'aquaculture

II. Enjeux environnementaux et socio-économiques

Enjeux socio-économiques

— Ouvrages gagnés sur la mer

■ Ports

■ Bassins de navigation de la plaisance

● Secteur à enjeu petite plaisance

■ Espace à enjeu d'intérêt historique, paysager ou naturel

Au titre des fonctionnalités écologiques de l'interface terre-mer et des petits fonds

Habitats sédimentaires et biogéniques

■ Matte morte

■ Herbiers (posidonie, cymodocées, zostères)

■ Sable et substrats meubles

Habitats rocheux et biogéniques

■ Roches dont coralligène

■ Zones fonctionnelles halieutiques (frayères et nurseries)

○ Embouchure de fleuve à enjeu majeur pour les espèces amphibiales

■ Zones fonctionnelles de l'avifaune

Enjeux écologiques diffus

■ Présence de mammifères marins

■ Présence de tortues marines

■ Présence d'élaémobranches



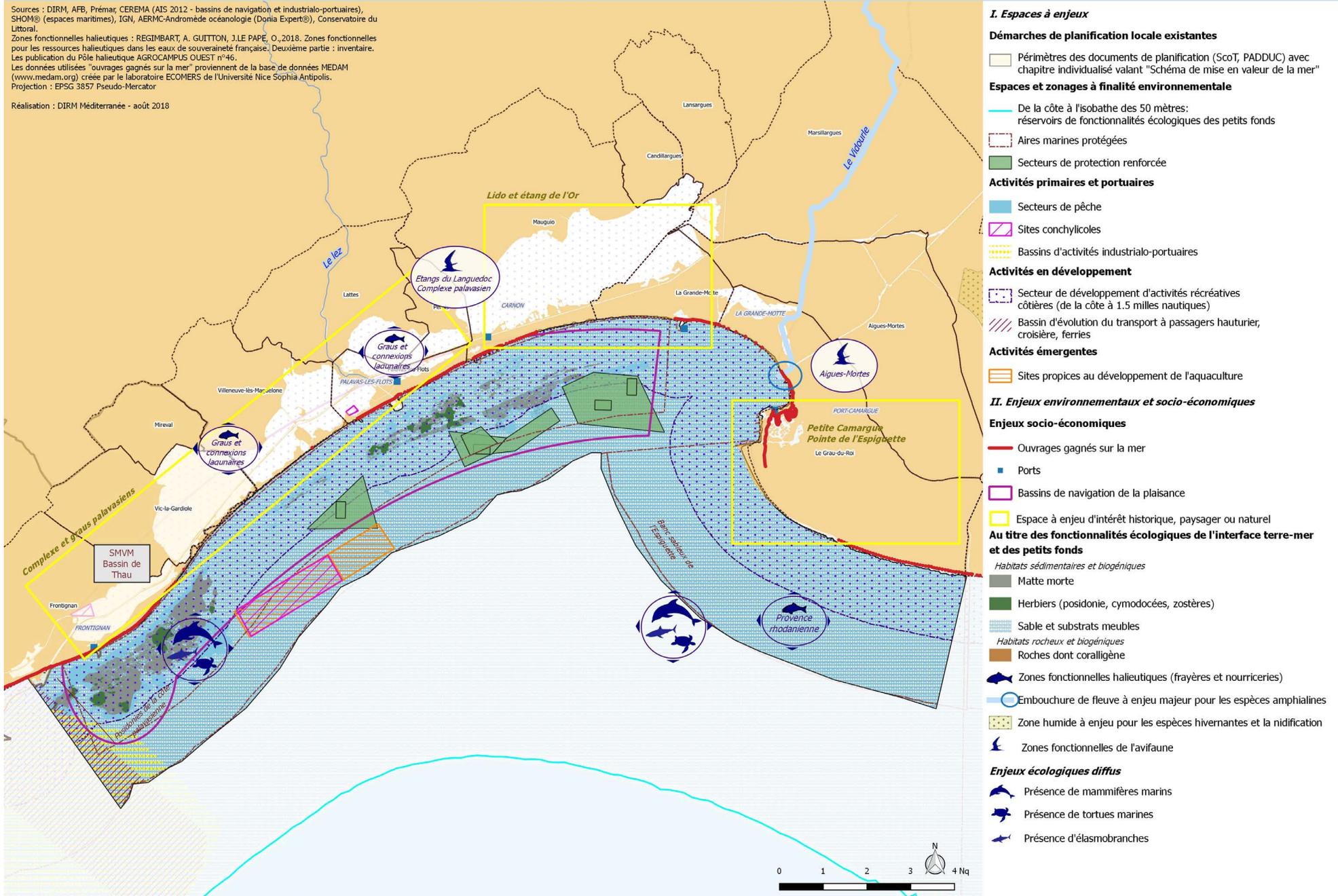
3 - Littoral languedocien est

Sources : DIRM, AFB, Prémair, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industrialo-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, AERMC-Andromède océanologie (Donia Expert®), Conservatoire du Littoral.

Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A., GUITTON, J., LE PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°46.

Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis. Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018



Vocation

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, accompagner l'évolution durable du transport maritime et le développement des infrastructures portuaires, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, réduire les conflits d'usages locaux ponctuels et prévenir les conflits potentiels. Les orientations définies dans le chapitre individualisé valant SMVM (Bassin de Thau) sont localement respectées et mises en œuvre.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Plateau du Golfe du Lion (32)

FRDC02.e - De Sète à Frontignan

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Site N2000 Côte languedocienne (FR9112035)

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [SRADDET Occitanie](#) (en cours de construction)
- [Plan Littoral 21](#)
- [Stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte](#)
- [SCOT du syndicat mixte du bassin de Thau](#)

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons les projets et PPRi de l'Hérault accessibles ici.

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)
- [Plan Littoral 21](#)
- [SRDAM Languedoc-Roussillon](#)
- Chapitre individualisé valant SMVM du [SCOT du syndicat mixte du bassin de Thau](#)
- Document d'objectifs du site Natura 2000 Côte languedocienne (FR9112035)

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Description de la zone

Bordée au Sud et au Nord par le littoral languedocien, la zone correspond à l'agglomération de Sète, laquelle est marquée par le port.

Ce dernier accueille 1,5 million de tonnes de marchandises et 150 000 passagers et contribue à près de 1 600 emplois directs.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

La zone est marquée par une pression démographique et urbanistique forte, ainsi que par une forte fréquentation en période estivale.

Elle reste dominée par les activités portuaires et de transport maritime. Propriété de la région Occitanie, des opérations d'aménagement et de nouvelles infrastructures permettront au port d'augmenter le trafic de navires à passagers et de conteneurs, entre autres.

Les autres activités économiques littorales et maritimes existantes (pêches professionnelle et récréative, aquaculture, plaisance, activités de loisirs nautiques et subaquatiques, tourisme) ou potentielles (aquaculture) sont de manière générale compatibles entre elles, sous réserve d'une prise en compte mutuelle.

Cette prise en compte n'exclut pas des zones sous tensions, avec des conflits d'usage ponctuels (spatiaux et / ou temporels).

L'activité de pêche aux petits métiers est une composante importante du secteur avec le port de Sète et la lagune de Thau située en amont de ce secteur.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

La zone comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats et avifaune marine) ou fort (structures hydrologiques et géomorphologiques particulières, habitats, zones fonctionnelles halieutiques). Peuvent notamment être cités les herbiers (Cymodocées, Zostères), les fonds détritiques côtiers, le grand dauphin, des tortues marines ainsi que les sous-espèces de goélands, sternes et puffins.

Ce secteur fait partie de la ZPS N2000 « Côte languedocienne » dont les enjeux spécifiques aux aménagements portuaires sont décrits dans quelques études d'impact concernant la zone. Il s'agit principalement de zones d'alimentation des oiseaux marins (mouettes, sternes, goélands...) nichant dans les étangs de proximité, qui trouvent dans les bassins et canaux des zones propices.

Ce secteur est une zone préférentielle de présence du Grand dauphin (enjeu fort). Les activités impactantes pour cette espèce dans cette zone sont principalement les activités de pêche, le trafic maritime et les activités nautiques.

Par ailleurs le dossier de réaménagement du quai d'honneur de Sète et celui du sealine de Frontignan ont révélé la présence de Grandes nacres qui ont fait l'objet de dossiers de demande de dérogation d'espèces protégées. Il est probable que l'espèce soit présente dans d'autres canaux et bassins du secteur.

Éléments d'attention d'ordre transversal

De nombreux sites ont été identifiés par le Conservatoire du Littoral, certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral : Le Bagnas, Lido et étang de Thau (Bassin de Thau).

Le recul du cordon littoral a généré de nombreuses expérimentations et opérations d'aménagement.

La dégradation de zones humides peut résulter de phénomènes de cabanisation.

Les épisodes pluvieux, à l'origine de lessivage des sols, sont potentiellement générateurs de pollution affectant la rentabilité des socio-professionnels et altérant le milieu.

L'étang de Thau est affecté par des apports polluants provenant du bassin versant.

A noter la présence de l'émissaire en mer de la station d'épuration de Sète au droit de la commune.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

A1, A2, A3, A5, A6, A7, A8, A9

E1, E3, E4, E5, E6

I1, I3, I4

L'ensemble des objectifs C, D, F, G, H, J

L1, L2, L3, L4, L5

M1, M6, M7, M8

N1, N5

Q1, Q3, Q4, Q5, Q6

R1, R2

Prescriptions / recommandations / conditions de déroulement des activités

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant le transport maritime (L1 L3, L4 et L5) : le développement portuaire de Sète associé à un accroissement de son activité doit se faire en tenant compte du fonctionnement des écosystèmes côtiers (OE A1, A2, A6, A7, I3), avec des technologies sans rejets (H1, H2, H4) et qui réduisent l'introduction de contaminants atmosphériques (F6, F7)
- concernant la pêche professionnelle et récréative (M1, M6 et M8) : le soutien à la pêche doit se faire en lien avec la préservation des fonctionnalités des fonds côtiers (OE A, C4). Les efforts de pêche doivent être adaptés (C5, C6, C7).
- concernant l'aquaculture (N1, N5) : Veiller à limiter le risque d'introduction et de développement d'espèces non indigènes envahissantes (OE I1, I4), ainsi que les risques de pollution chronique ou accidentelle issues des activités industrielles et portuaires pouvant affecter la qualité de l'eau (concessions ou prises d'eau)
- développer la professionnalisation des filières maritimes

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

Recommandations issues du DSF :

- lancement d'une étude sur la connaissance de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques des infrastructures portuaires du port de Sète Frontignan, en lien avec les pressions anthropiques (activités urbaines et portuaires et infrastructures) et en vue d'élaborer un plan d'action en faveur de la biodiversité compatible avec l'activité du secteur.

3 - Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Sites et paysages

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- lutter contre l'urbanisation rampante
- assurer une maîtrise foncière des berges, qui participe au maintien de la qualité de l'eau et au bon déroulement des activités économiques en présence

3.2. - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
- prendre en compte des enjeux de sécurité maritime par tout projet, en lien avec les commissions nautiques

Recommandations issues du DSF :

- assurer une adaptation des territoires au changement climatique

Prescriptions issues de la SRGITC :

- pour les espaces naturels : conserver un équilibre naturel ; préserver la continuité des échanges sableux pour permettre un transit sédimentaire non artificialisé ; préserver la faune, la flore et les paysages
- pour les espaces à enjeux diffus et / ou déplaçables de priorité 1 : retrouver un espace de mobilité des milieux dunaires, permettant un rétablissement de la dynamique naturelle ; limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels
- pour les espaces à enjeux diffus et / ou déplaçables de priorité 2 : retrouver un espace de mobilité des milieux dunaires, permettant un rétablissement de la dynamique naturelle ; limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels
- pour les espaces urbanisés de priorité 1 : protéger les zones fortement urbanisées de façon transitoires sauf si déjà équipées de protection ; mettre en œuvre une recomposition spatiale du territoire
- pour les espaces urbanisés de priorité 2 : poursuivre la recomposition spatiale et trouver des espaces permettant de densifier les bâtis ; redynamiser les apports sableux de manière naturelle en réintégrant les fleuves dans les échanges sédimentaires ou en évitant les blocages par les barrages ; coordonner les acteurs pour limiter la perte de sable issue des dragages et utiliser ce dernier dans les rechargements

Exemples emblématiques :

- espaces urbanisés de priorité 1 : Peut être citée la corniche de Sète, comme secteur à aménagement prioritaire.

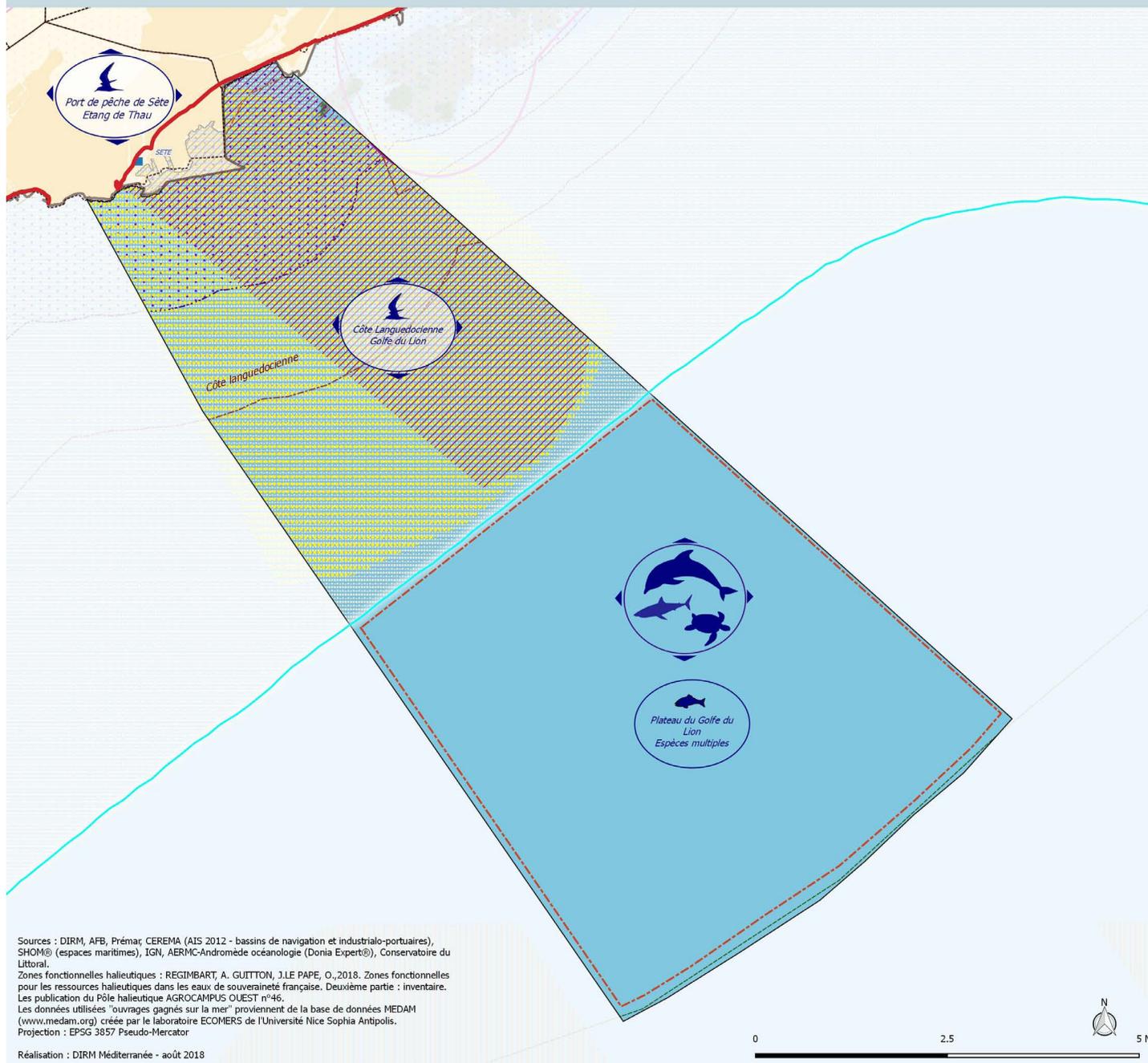
Recommandations issues de la SRGITC :

- suivi et surveillance de l'évolution du trait de côte
- lancement d'études à initier sur la recomposition spatiale
- gestion souple et dure à envisager ou à proscrire en fonction des typologies d'espaces présentées ci-dessus

4. Déroulement des activités :

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation relative aux usages et à l'organisation de ces derniers
- analyser toute nouvelle activité soumise à procédure d'évaluation environnementale au regard des enjeux ci-dessus, de sa compatibilité avec d'autres activités et aux règles de gestion du DPM



I. Espaces à enjeux

Espaces et zonages à finalité environnementale

- De la côte à l'isobathe des 50 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds
- De l'isobathe des 50 mètres à la limite de la zone : réservoirs de fonctionnalités écologiques du plateau continental

▭ Aires marines protégées

Activités primaires et portuaires

- Secteurs de pêche
- ▨ Bassins d'activités industrialo-portuaires

Activités en développement

- ▨ Secteur de développement d'activités récréatives côtières (de la côte à 1.5 milles nautiques)
- ▨ Bassin d'évolution du transport hauturier à passagers, croisière, ferries

II. Enjeux environnementaux et socio-économiques

Enjeux socio-économiques

- Ouvrages gagnés sur la mer
- Ports
- ▭ Bassins de navigation de la plaisance
- ▭ Chenal d'entrée au port et zone de croisement d'un trafic maritime dense

Fonctionnalités et enjeux écologiques de l'interface terre-mer et des petits fonds

Habitats sédimentaires et biogéniques

- Matte morte
- Herbiers (posidonie, cymodocées, zostères)
- ▨ Sable et substrats meubles
- 🐟 Zones fonctionnelles halieutiques (frayères et nourriceries)
- 🐦 Zones fonctionnelles de l'avifaune

Fonctionnalités et enjeux écologiques du plateau continental

- 🐬 Présence de mammifères marins
- 🐢 Présence de tortues marines
- 🐟 Présence d'élasmobranchés

Sources : DIRM, AFB, Prémar, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industrialo-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, AERMC-Andromède océanologie (Donia Expert®), Conservatoire du Littoral.
 Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A. GUITTON, J.LE PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°46.
 Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis.
 Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Vocation

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces et en prenant en compte l'érosion du trait de côte, accompagner le développement durable des activités humaines parmi lesquelles le tourisme ou les filières halieutique et réduire leurs impacts.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Plateau du Golfe du Lion (32)

FRDT21 - Delta du Rhône

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sites N2000 Côte languedocienne (FR9112035), Camargue (au titre de la directive habitats (FR9301592) et oiseaux (FR9310019)

APPB de la pointe de Beauduc

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [SRADDET Occitanie](#) et [Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) (en cours de construction)
- [Plan Littoral 21](#)
- [Stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte](#)
- [SCOT du Sud du Gard](#)
- [SCOT du Pays d'Arles](#)

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons les projets et PPRi du Gard (ici) et des Bouches-du-Rhône (ici).

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)
- [Plan Littoral 21](#)
- [SRDAM Languedoc-Roussillon](#)
- [SRDAM Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- Documents d'objectifs des sites Natura 2000 Côte languedocienne (FR9112035) et Camargue (au titre de la directive habitats FR9301592 et oiseaux FR9310019), dont la mise à jour du volet marin est en cours

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Autres dispositifs :

- [APPB de la pointe de Beauduc](#)
- [Cantonnement de pêche de Beauduc](#) + récifs artificiels
- PLAGEPOMI 2016-2021

Description de la zone

Bordée à l'Ouest par le littoral languedocien et à l'Est par les bassins Ouest du grand port maritime de Marseille, la zone inclut la Camargue gardoise et la Camargue, zones humides françaises de grande importance et reconnues par plusieurs labels internationaux (UNESCO, RAMSAR).

Delta ayant une valeur ornithologique exceptionnelle et zone de productivité biologique, cette zone caractérisée par ses horizons particulièrement lointains possède de nombreuses activités en lien fort avec les milieux naturels (pêche, saliculture) et contribuant à son identité.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

La zone est peu urbanisée mais l'idée qu'elle constitue un espace de libertés génère des usages parfois difficiles à canaliser et sources de tensions, notamment sur le DPM.

En mer, les activités économiques littorales et maritimes existantes (portuaires, pêches professionnelle et récréative, aquaculture, plaisance, activités de loisirs nautiques) sont pleinement compatibles entre elles. La pêche professionnelle et de loisir, ainsi que la plaisance sont des activités présentes toute l'année.

D'autres activités doivent être accompagnées pour ne pas mettre à mal les spécificités de ce territoire unique.

Citons notamment le tourisme balnéaire en période estivale, particulièrement développé sur certains secteurs du fait de grandes plages naturelles « sauvages » accessibles en voitures (Piémanson, Beauduc), ou encore le développement de sports nautiques. La Camargue représente notamment un haut lieu pour la pratique du kite-surf, essentiellement à Beauduc et aux abords des Saintes-Maries-de-la-Mer. On observe également et dans une moindre mesure l'apparition et le développement de nouvelles pratiques : stand-up paddle, kayak de mer, jet ski, etc.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

Réserve de biosphère, cette zone comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats et avifaune marine) ou fort (structures hydrologiques et géomorphologiques particulières, habitats, zones fonctionnelles halieutiques). Peuvent notamment être cités les fonds détritiques côtiers, les tortues marines ainsi que des sous-espèces de puffins.

On retrouve sur ce secteur le golfe de Beauduc, principalement constitué de substrats meubles et identifié comme une importante zone de nurserie, notamment pour les poissons plats.

La pointe de Beauduc, à son extrémité Est présente des enjeux écologiques avec la présence des habitats marins présentant des enjeux majeurs que sont les herbiers de Zostères et de Cymodocées.

Elle représente également une zone d'abri et d'alimentation pour de nombreuses espèces dont la Grande Nacre, ainsi que des habitats de nidification et d'alimentation d'oiseaux d'intérêt communautaire avec en particulier :

- Un enjeu majeur pour la sterne naine et le goéland leucopnée et le goéland railleur
- Un enjeu très fort pour le Puffin des Baléares, le puffin yelkouan, le puffin de Scopoli et l'oécanite tempête
- Un enjeu fort pour le cormoran huppé de Desmaret, la macreuse brune, le plongeon arctique, lme plongeon catmarin, la mouette mélanocéphale, la sterne caugek, la macreuse noire, l'eider à duvet, la sterne pierregartin, le pingouin torda et le pingouin imbrin.

La principale pression pour cette avifaune riche est la surfréquentation du secteur occasionnant dérangement et dégradations des habitats fonctionnels,

La richesse des fonds sableux et de leur fonctionnalité halieutique a justifié la création d'un cantonnement de pêche.

Les suivis effectués depuis plusieurs années par le CESTMED, permettent de penser que les plages « sauvages » de Camargue pourraient devenir à court-moyen terme une zone de ponte pour la tortue Caouanne.

Ce secteur est une zone préférentielle de présence du Grand dauphin (enjeu fort). Les activités impactantes pour cette espèce dans cette zone sont principalement les activités de pêche.

Éléments d'attention d'ordre transversal

De nombreux sites ont été identifiés par le Conservatoire du Littoral, certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral (Camargue gardoise, Espiguette (Camargue gardoise) ; Mas de Taxil, de la Cube, Domaine de Rousty, Vaccares, Bois de Tourtoulon, Marais de Meyranne et du Vigueirat, La Crau, Etangs et marais des salins de Camargue, La Palissade et Embouchure du Rhône (Camargue)) tout comme les zonages d'intervention et de vigilance du Conservatoire figurant dans l'annexe 1 - chapitre 3 (p 21).

La zone est particulièrement soumise aux risques d'inondation, de submersion marine et d'évolution du trait de côte.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A2, A3, A5, A6, A7, A8, A9
- E1, E3, E4, E5, E6
- I1, I3, I4
- L'ensemble des objectifs C, D, F, G, H, J
- M1, M6, M8
- Q1, Q3, Q4, Q5, Q6
- R1, R2

Prescriptions / recommandations / conditions de déroulement des activités

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant la pêche professionnelle et récréative (M1, M6 et M8) : le soutien à la pêche doit se faire en lien avec la préservation des fonctionnalités des fonds côtiers (OE A, C4). Les efforts de pêche doivent être adaptés (C5, C6, C7). Le cantonnement de Beauduc est à préserver et son suivi a renforcer.
- concernant les sports et loisirs nautiques (Q1, Q3, Q4, Q6) : une attention particulière doit être portée au dérangement des colonies d'oiseaux pour lesquelles des enjeux forts à majeurs ont été identifiés selon les espèces (OE E1, E3, E4, E5, E6) et à une gestion de l'espace (OE E3) dans le respect des objectifs environnementaux G, H et I.

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

Recommandations issues des DOCOB :

- maintenir ou restaurer l'hétérogénéité des zones humides
- assurer la protection et la gestion des habitats sensibles à l'extérieur des sites protégés
- optimiser les potentialités marines du Delta
- soutenir les activités socio-économiques traditionnelles, dont la pêche et la saliculture, et les activités extensives permettant de limiter la pression sur les habitats

3 - Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Sites et paysages

Recommandations issues du DSF :

- maintenir les ambiances sauvages et les éléments paysagers perceptibles au lointain

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- intervenir sur des zones non-dévolues aux activités économiques pour lutter contre le mitage, améliorer la connectivité des espaces et préserver des espaces tampons
- poursuivre la gestion des salins et la protection de la Camargue
- maîtriser la fréquentation et des usages

3.2. - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime

Recommandations issues du DSF :

- assurer une adaptation des territoires au changement climatique
- la lutte contre l'érosion du littoral et les risques de submersion marine doit prioriser les méthodes douces en adéquation avec le bon fonctionnement des écosystèmes côtiers (A2, A5, A6, C4, E3, E5, E6).

Prescriptions issues de la SRGITC :

- pour les espaces naturels : conserver un équilibre naturel ; préserver la continuité des échanges sableux pour permettre un transit sédimentaire non artificialisé ; préserver la faune, la flore et les paysages
- pour les espaces à enjeux diffus et / ou déplaçables de priorité 1 : retrouver un espace de mobilité des milieux dunaires, permettant un rétablissement de la dynamique naturelle ; limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels
- pour les espaces à enjeux diffus et / ou déplaçables de priorité 2 : retrouver un espace de mobilité des milieux dunaires, permettant un rétablissement de la dynamique naturelle ; limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels
- pour les espaces urbanisés de priorité 1 : protéger les zones fortement urbanisées de façon transitoires sauf si déjà équipées de protections ; mettre en œuvre une recomposition spatiale du territoire
- pour les espaces urbanisés de priorité 2 : poursuivre la recomposition spatiale et trouver des espaces permettant de densifier les bâtis ; redynamiser les apports sableux de manière naturelle en réintégrant les fleuves dans les échanges sédimentaires ou en évitant les blocages par les barrages ; coordonner les acteurs pour limiter la perte de sable issue des dragages et utiliser ce dernier dans les rechargements

Recommandations issues de la SRGITC :

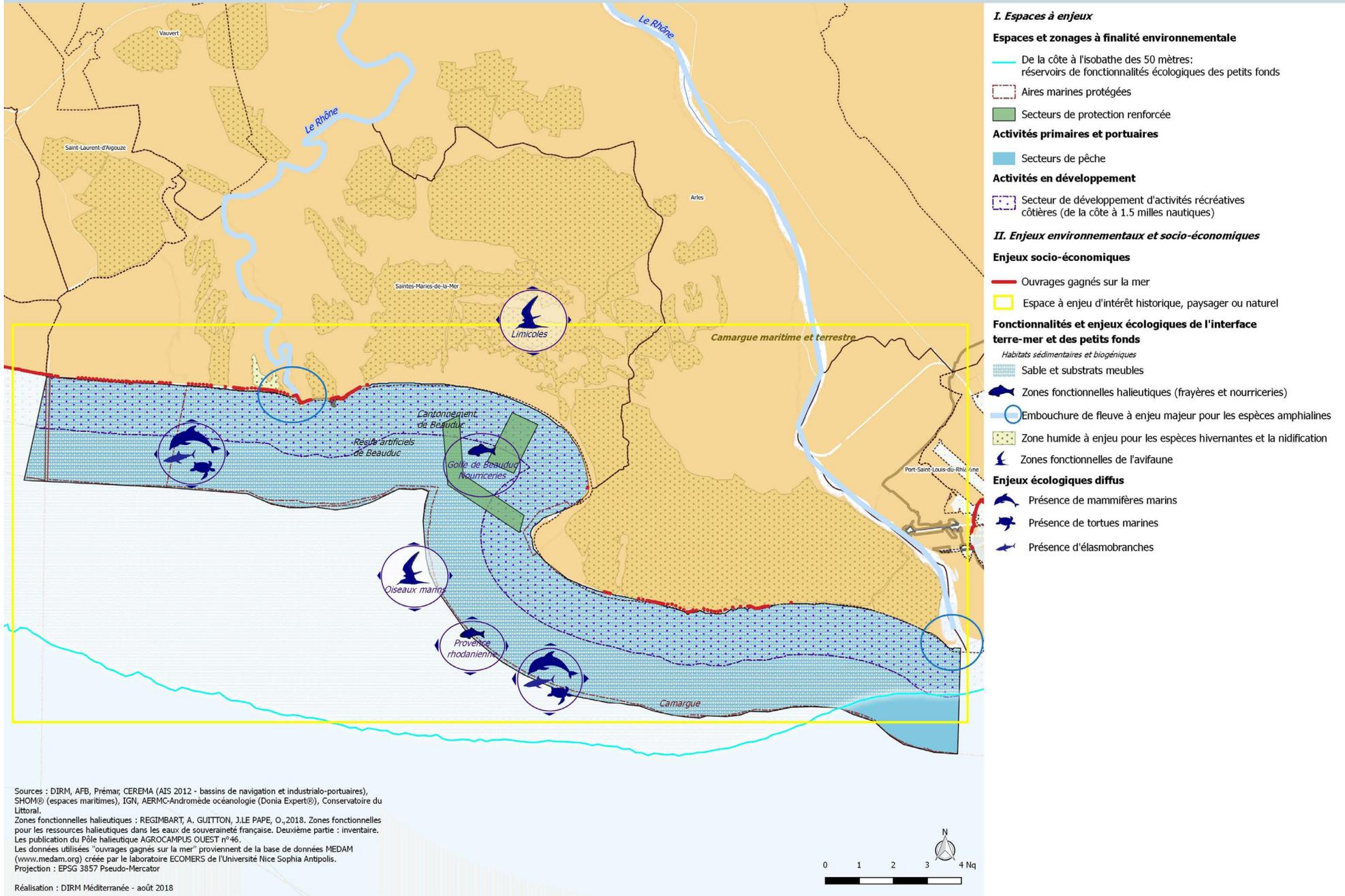
- suivi et surveillance de l'évolution du trait de côte
- lancement d'études à initier sur la recomposition spatiale
- gestion souple et dure à envisager ou à proscrire en fonction des typologies d'espaces présentées ci-dessus

4. Déroulement des activités

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation relative aux usages et à l'organisation de ces derniers
- définir les modalités et les conditions d'accès aux véhicules sur le rivage, par une gouvernance et des dispositifs appropriés
- analyser toute nouvelle activité soumise à procédure d'évaluation environnementale au regard des enjeux ci-dessus, de sa compatibilité avec d'autres activités et aux règles de gestion du DPM

5 - Camargue naturelle



Vocation

En veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner le développement de l'éolien offshore flottant et renforcer la compétitivité des filières halieutiques.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Plateau du Golfe du Lion (32)

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sans objet

Dispositif(s) existant(s)

Sans objet

Description de la zone

La zone est bordée au Sud-Ouest par le périmètre du parc naturel marin, au Sud par les canyons du plateau du Golfe du Lion et à l'Est par le chenal d'accès au GPM de Marseille.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

La zone se caractérise par des activités économiques maritimes pleinement compatibles entre elles (transport maritime, pêches professionnelle et récréative, plaisance).

Des concertations ont permis d'identifier des zones propices à l'éolien flottant pilote et des macro-zones permettant à terme le lancement d'appels d'offre pour l'éolien flottant commercial.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

La zone comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats, avifaune marine) ou fort (structures hydrologiques et géomorphologiques particulières, habitats, zones fonctionnelles halieutiques).

Peuvent notamment être citées les fonds détritiques et les sous-espèces de goélands et de sternes.

HABITATS

Harmelin-Vivien et al. (2008) décrivent le golfe du Lion comme suit : « le golfe du Lion se situe dans la partie nord-ouest de la Méditerranée. Il est caractérisé par des procédés hydrodynamiques complexes et il reçoit les alluvions du Rhône. La circulation de l'eau y est la résultante de nombreux facteurs combinés: les vents, la dynamique des eaux douces apportées par la décharge du Rhône, le phénomène d'upwelling observé le long des côtes, et le courant qui circule, en direction du nord et de manière cyclonique, le long du talus continental (Millot, 1990). Le Rhône, dont la décharge annuelle est de 1700m³, est la plus importante rivière de la Méditerranée et est responsable de 50% de la production primaire du golfe du Lion (Lochet et Leveau, 1990). Le panache du fleuve, qui s'écoule en majorité vers le sud-ouest, est une zone de production primaire élevée, bien que variable (Naudin et al. 2001). L'influence des particules du Rhône sur les eaux de surface et les sédiments est observée à l'ouest, sur toute l'étendue du golfe (Durrieu de Madron et al. 1990, 2000; Tesi et al. 2007) ».

Sur le plateau continental, les sables du large sont structurés en bancs et dunes pouvant atteindre jusqu'à 9 m de hauteur à des profondeurs comprises entre - 95 m et - 110 m. Ces bancs de sable se sont formés lors de la dernière remontée du niveau marin il y a moins de 20 000 ans et sont principalement issus du remaniement par les courants de l'ancien prisme sédimentaire littoral formé durant la dernière période glaciaire, alors que le niveau marin était situé à environ -120 m. Ces corps sableux ont été mis en évidence assez récemment, et apparaissent localement comme des corps érosifs par rapport aux dépôts. Leur orientation NW-SE traduit probablement celle des houles dominantes au début de la remontée du niveau marin. Il s'agit de corps sédimentaires fossiles (Rapport de Synthèse projet ESPEXS, 2014). Les zones de roches isolées, telles que les roches des 24 milles nautiques représentent potentiellement des zones d'intérêt écologique.

ESPECES

Le secteur Est de la zone 6 est un zone importante de concentration pour le Puffin yelkouan, le Puffin cendré, la Sterne caugek ou encore le Fou de Bassan. Sur la partie centrale on retrouve des concentrations importantes pour le Puffin yelkouan, le Puffin cendré, la Sterne pierregarin, la mouette pygmée, la mouette trydactyle ou encore l'Océanite tempête. Ces secteurs correspondent à des zones d'alimentation et de repos, notamment sous forme de « radeau » pour les Puffins.

L'ensemble du plateau continental du Golfe du Lion est utilisé toute l'année par les Grands dauphins quel que soit leur âge, avec une fréquentation maximale en été. En hiver, voire jusqu'au printemps, ceux-ci tendent à se disperser en dehors du plateau continental et certainement à exploiter d'autres habitats. Aucune zone n'apparaît nettement plus propice ou spécifique à une activité si l'on regarde la distribution du comportement (alimentation, repos, socialisation, voyage) des groupes observés. La présence de nouveau-nés tout au long de l'année dénote aussi un habitat favorable à la reproduction de cette espèce. Certains individus peuvent être considérés comme « résidents ». Le plateau du Golfe du Lion est un habitat favorable et important pour le Grand dauphin de Méditerranée nord-occidentale.

Les autres espèces de cétacés présentes en Méditerranée, ainsi que la tortue caouanne ou certains élastombranches fréquentent également le plateau continental du Golfe du Lion.

HALIEUTIQUES

La diversité d'espèces halieutiques est forte, bien que certaines espèces exploitées souffrent d'une surexploitation (Morfin et al., 2012). La Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM, 2011) souligne en particulier le cas des stocks de merlu (*Merluccius merluccius*, Linnaeus 1758) et de rouget de vase (*Mullus barbatus*, Linnaeus 1758).

Éléments d'attention d'ordre transversal

Le développement de l'éolien flottant induira celui des câbles à vocation énergétique en mer et de stations d'atterrage à terre. L'implantation des stations et leur traitement sera aussi l'objet d'attentions particulièrement soignées.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A2, A5, A7,
- C1, C2, C4, C5, C9
- E1, E2, E3, E6
- F6, F7
- G2
- H1, H2
- I3
- L'ensemble des objectifs B, D, J
- K3, K4
- L4, L5
- M1, M6, M8

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant le transport maritime (L4 et L5) : l'augmentation du trafic maritime résultant des perspectives de développement des ports doit se faire en tenant compte la présence de la mégafaune marine (OE D1, D3, J1, J2), en utilisant des technologies sans rejets (H1, H2, H4) et qui réduisent l'introduction de contaminants atmosphériques (F6, F7)
- concernant la pêche professionnelle (M1, M6, M8) : Le soutien à la pêche doit se faire en lien la préservation des fonctionnalités halieutiques du plateau du Golfe du Lion (OE C1, C2, C4, C5, C8), en prenant notamment en compte la présence de ma mégafaune (OE E1).
- concernant les énergies marines renouvelables (K) : le développement doit prendre en considération l'importance de ce secteur dans la conservation d'espèces très mobiles : cétacés, oiseaux marins (OE D1, E2, E3, E6, J1) et les impacts cumulés sur les espèces et les écosystèmes doivent être évalués.
- concernant les activités de TP et activités sous-marines : tout projet doit intégrer la préservation du fonctionnement des fonds marins (OE A1, A2, A5, A7, B1, C4).
- concernant le tourisme balnéaire : l'exploitation éventuelle de gisement de sables « offshore » dans l'objectif de rechargement de plages doit tenir compte des enjeux environnementaux (OE A1, A2, A5, A7, B1, C1, C2, C4, D1, E3, E6).

Recommandations issues du document de planification éolien, relatives à la pêche :

- prendre en compte l'activité des pêcheurs professionnels dans la délimitation des futures zones propices et dans la définition de l'implantation des futures éoliennes
- ensouiller, lorsque les conditions le permettent, les câbles de raccordement à une profondeur définie à l'issue d'études ad hoc
- envisager un retour d'expérience sur le comportement des ressources halieutiques

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement
- Recommandations issues du document de planification éolien, relatives à l'environnement :
- harmoniser les méthodologies pour utiliser au mieux les données récoltées dans les différentes études et mesures de suivi
- accumuler et capitaliser les connaissances et les données recueillies
- créer une instance de travail sur les sujets environnementaux et scientifiques à l'échelle de la façade
- prendre en compte les effets cumulés
- organiser les réglementations de la pêche au sein des parcs
- conserver les dunes sableuses sous-marines profondes

Recommandations issues des DOCOB :

- assurer la protection et la gestion des habitats sensibles à l'extérieur des sites protégés
- optimiser les potentialités marines du Delta

3 - Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Paysages

Recommandations issues du DSF :

- préserver les paysages sous-marins, tout particulièrement les zones de roches isolées et les dunes sableuses
- la construction des nouveaux paysages de la mer devra faire l'objet d'une attention particulière (répartitions, implantations et compositions).

3.2 - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
- prendre en compte des enjeux de sécurité maritime par tout projet, en lien avec les commissions nautiques

4 - Déroulement des activités

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les usages liés à l'organisation des usages
- analyser toute nouvelle activité soumise à procédure d'évaluation environnementale au regard des enjeux ci-dessus, de sa compatibilité avec d'autres activités

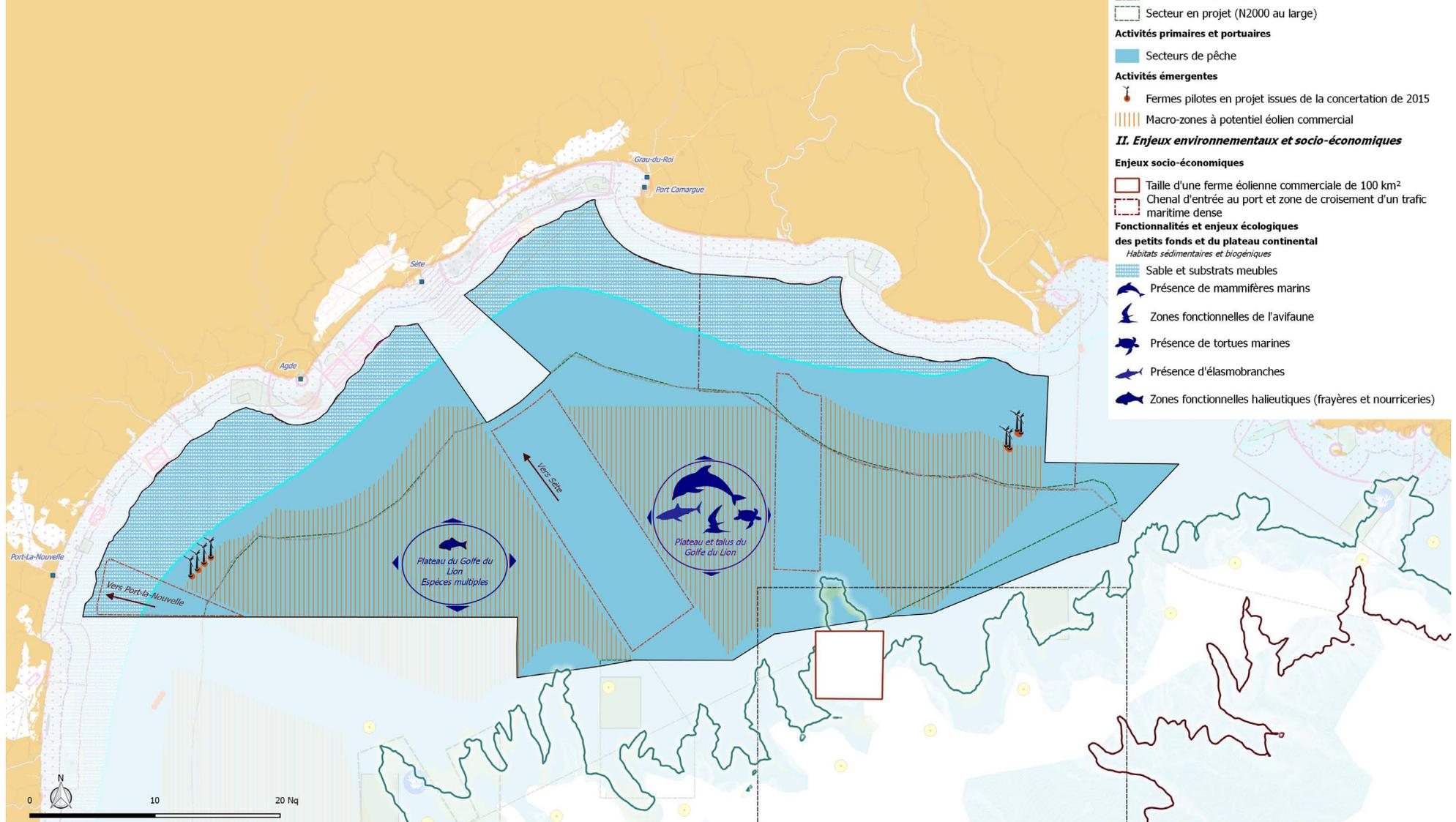
6 - Plateau du Golfe du Lion

Sources : DIRM, AFB, Prémair, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industrialo-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, AERM-C-Andromède océanologie (Donia Expert®), Conservatoire du Littoral.

Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A. GUITTON, J.LE PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°46.

Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis. Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018



I. Espaces à enjeux

Espaces et zonages à finalité environnementale

- De la côte à l'isobathe des 50 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds
- De l'isobathe des 50 mètres à l'isobathe des 200 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques du plateau continental

- Aires marines protégées
- Secteur en projet (N2000 au large)

Activités primaires et portuaires

- Secteurs de pêche

Activités émergentes

- Fermes pilotes en projet issues de la concertation de 2015
- Macro-zones à potentiel éolien commercial

II. Enjeux environnementaux et socio-économiques

Enjeux socio-économiques

- Taille d'une ferme éolienne commerciale de 100 km²
- Chenal d'entrée au port et zone de croisement d'un trafic maritime dense

Fonctionnalités et enjeux écologiques des petits fonds et du plateau continental

Habitats sédimentaires et biogéniques

- Sable et substrats meubles
- Présence de mammifères marins
- Zones fonctionnelles de l'avifaune
- Présence de tortues marines
- Présence d'élaémobranches
- Zones fonctionnelles halieutiques (frayères et nurseries)

Vocation

En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner l'évolution du transport maritime et le développement des infrastructures portuaires vers des pratiques plus durables, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, réduire leurs impacts et les conflits d'usage ponctuels.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Plateau du Golfe du Lion (32) et Provence - Côte d'Azur (35)

FRDC04 - Golfe de Fos

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sites N2000 Camargue (au titre de la directive habitats (FR9301592) et oiseaux (FR9310019))

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur (en cours de construction)
- SCOT d'Aix-Marseille-Métropole-Provence (en cours de construction)
- PLUi d'Aix-Marseille-Métropole-Provence (en cours de construction)
- Projet stratégique du GPMM (en cours de révision)

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons les PPRI des Bouches-du-Rhône accessibles ici.

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- SDAGE Rhône-Méditerranée
- SRDAM Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Projet stratégique du GPMM (en cours de révision)
- Document d'objectifs du site Natura 2000 Camargue (au titre de la directive habitats FR9301592 et oiseaux FR9310019)

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Autre dispositif :

- PLAGEPOMI 2016-2021

Description de la zone

Bordée à l'Ouest par la Camargue et à l'Est par la Côte Bleue, la zone reste marquée par un vaste complexe pétro-chimique alimenté par la zone industrialo-portuaire du bassin Ouest du grand port maritime, 1^{er} port français et alternative Sud aux ports du Nord de l'Europe, qui accueille tout type de marchandises (81 millions de tonnes) et contribue à près de 42 000 emplois directs et indirects.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

Le littoral fait l'objet d'une pression urbanistique motivée par l'étalement résidentiel d'une part et le développement économique de la zone. Celle-ci est dominée par le transport maritime, en lien direct avec le GPMM, qui poursuit une politique volontariste d'investissements.

Les autres activités littorales et maritimes existantes (pêches professionnelle et récréative, aquaculture, plaisance, activités de loisirs nautiques et subaquatiques) et potentielles (aquaculture) doivent composer avec ces dernières et une compétition sur cet espace peut être observée.

Des concertations ont permis d'identifier une zone propice à l'éolien flottant pilote et des macro-zones (voir zones 1 et 6) permettant à terme le lancement d'appels d'offre pour l'éolien flottant commercial.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

La zone comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (avifaune, habitats) ou fort (habitats, structures hydrologiques, tortues marines et mammifères marins).

Peuvent notamment être cités les sous-espèces de goélands, de mouettes ou de puffins.

Éléments d'attention d'ordre transversal

De nombreux sites ont été identifiés par le Conservatoire du Littoral, certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral (La Crau, Poudrière de St Chamas, Petite Camargue, Collines de Caderau-Figureolles, Citis Pourra (La Crau), Etang de Bolmon et Plateau de Vitrolles (Etang de Berre)) tout comme des zonages d'intervention et de vigilance du Conservatoire figurant dans l'annexe 1 - chapitre 3 (p 21).

Le développement de l'éolien flottant induira celui des câbles à vocation énergétique en mer et de stations d'atterrage à terre. Cette activité est susceptible de perturber le mouillage des navires, qui attendent un traitement à quai.

Du fait de la forte concentration d'industries pétro-chimiques sur le pourtour du littoral, le risque technologique est particulièrement élevé.

Des pollutions d'origine anthropique peuvent affecter la rentabilité des socio-professionnels et le milieu, lequel doit être mis en lien avec l'étang de Berre.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- *A1, A2, A3, A5, A6, A7, A8, A9*
- *C1, C2, C4, C5, C6, C7, C8, C9*
- *E1, E3, E4, E5, E6*
- *I1, I3, I4*
- *L'ensemble des objectifs D, F, G, H, J*
- *K3, K4 indirectement*
- *L1, L3, L4, L5*
- *M1, M6, M7, M8*
- *N1, N5*
- *Q1, Q3, Q4, Q5, Q6*
- *R1, R2*

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant les infrastructures portuaires : le développement des infrastructures portuaires ne doit pas se traduire par une augmentation du taux d'artificialisation (A6) et doit prendre en compte les habitats génériques (A7), les zones halieutiques d'importance (C4) et les zones fonctionnelles de l'avifaune marine (E5-1)
- concernant le transport maritime (L1 L3, L4 et L5) : l'accroissement du trafic maritime doit tenir compte du fonctionnement des écosystèmes côtiers (A1, A2, A6, A7, C4, E5-1, I3), de la présence de mammifères marins (D1, D3, J1, J2) avec des technologies sans rejets (H1, H2, H4) et qui réduisent l'introduction de contaminants atmosphériques (F6, F7)
- concernant la pêche professionnelle et récréative (M1, M6 et M8) : le soutien à la pêche doit se faire en lien avec la préservation des fonctionnalités des fonds côtiers (A, C4). Les efforts de pêche doivent être adaptés (C5, C6, C7).
- concernant l'aquaculture (N1, N5) : Veiller à limiter le risque d'introduction et de développement d'espèces non indigènes envahissantes (I1, I4), ainsi que les risques de pollution chronique ou accidentelle issues des activités industrielles et portuaires pouvant affecter la qualité de l'eau (concessions ou prises d'eau)
- développer la professionnalisation des filières maritimes

Recommandations issues du document de planification éolien, relatives à la pêche :

- prendre en compte l'activité des pêcheurs professionnels dans la délimitation des futures zones propices et dans la définition de l'implantation des futures éoliennes
- ensouiller, lorsque les conditions le permettent, les câbles de raccordement à une profondeur définie à l'issue d'études ad hoc
- envisager un retour d'expérience sur le comportement des ressources halieutiques

Recommandations issues des DOCOB :

- soutenir les activités socio-économiques traditionnelles, dont la pêche et la saliculture, et les activités extensives permettant de limiter la pression sur les habitats

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

Recommandations issues du document de planification éolien, relatives à l'environnement :

- harmoniser les méthodologies pour utiliser au mieux les données récoltées dans les différentes études et mesures de suivi
- accumuler et capitaliser les connaissances et les données recueillies
- créer une instance de travail sur les sujets environnementaux et scientifiques à l'échelle de la façade
- prendre en compte les effets cumulés
- organiser les réglementations de la pêche au sein des parcs
- conserver les dunes sableuses sous-marines profondes

Recommandations issues des DOCOB :

- maintenir ou restaurer l'hétérogénéité des zones humides
- assurer la protection et la gestion des habitats sensibles à l'extérieur des sites protégés
- optimiser les potentialités marines du Delta
- soutenir les activités socio-économiques traditionnelles, dont la pêche et la saliculture, et les activités extensives permettant de limiter la pression sur les habitats

3 - Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Sites et paysages

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- préserver les coupures d'urbanisation, les zones humides ainsi que les fonctionnalités des salins (Berre, Fos)
- Prescriptions issues de la stratégie de gestion du DPM de la DDTM 13 (en cours d'actualisation) :
- préserver le DPM

3.2. - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
- Recommandations issues du DSF :
- assurer une adaptation des territoires au changement climatique
- Prescriptions issues de la stratégie de gestion du DPM (DDTM 13) :
- améliorer la connaissance du trait de côte et de submersion marin

4. Déroulement des activités

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation relative aux usages et à l'organisation de ces derniers
- analyser toute nouvelle activité soumise à procédure d'évaluation environnementale au regard des enjeux ci-dessus, de sa compatibilité avec d'autres activités et aux règles de gestion du DPM

Vocation

En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner le développement durable des activités humaines parmi lesquelles les filières halieutiques et les activités de loisirs nautiques, réduire leurs impacts ainsi que les conflits d'usage ponctuels et prévenir tout conflit d'usage potentiel.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Provence - Côte d'Azur (35)

FRDC05 - Côte Bleue

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Site Natura 2000 Côte Bleue Marine (FR9301999)

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) (en cours de construction)
- [SCOT d'Aix-Marseille-Métropole-Provence](#) (en cours de construction)
- PLUi d'Aix-Marseille-Métropole-Provence (en cours de construction)
- D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons les PPRi des Bouches-du-Rhône accessibles ici.

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)
- [SRDAM Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- Projet d'extension du [contrat de baie Aix-Marseille-Métropole-Provence](#)
- Document d'objectifs du site Natura 2000 Côte Bleue Marine (FR9301999)

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Autres dispositifs :

- [Cantonnements de Carry le Rouet et de Martigues](#)

Description de la zone

Bien que située entre deux complexes industrialo-portuaires, celui de Marseille et celui de Fos-sur-Mer, la Côte Bleue est restée à l'écart de l'industrialisation. Cette limitation volontariste de la part des communes a permis de préserver des milieux naturels remarquables et la réglementation contribue à la préservation d'un espace convoité et particulièrement vulnérable aux risques incendies.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

La zone connaît une forte pression résidentielle à l'Est, à proximité de Marseille, ainsi qu'une pression touristique importante, en particulier au niveau de Sausset-les-Pins et Carry-le-Rouet, où le taux de résidences secondaires est important.

Les activités économiques littorales et maritimes existantes (transport maritime, pêches professionnelle et récréative, plaisance, activités de loisirs nautiques et subaquatiques, tourisme) sont de manière générale compatibles entre elles, sous réserve d'une prise en compte mutuelle.

Cette prise en compte n'exclut pas une compétition pour la ressource pouvant générer des conflits d'usages ponctuels.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne, l'analyse croisée des enjeux de conservation met en évidence des espèces à fort / très fort enjeu de conservation. Les espèces d'avi-faune (goéland, mouettes, puffins) sont dépendantes des milieux de la zone, de la qualité des habitats ouverts et semi-ouverts. D'autres enjeux majeurs (habitats) ou fort (habitats, structures hydrologiques, tortues marines et mammifères marins) peuvent être cités.

A noter également la présence de gorgones géantes (secteur Katchoffe) et de nombreux concrétionnements à coralligène (enjeu fort) et la présence de l'herbier de posidonie (enjeu majeur) le plus vaste des Bouches du Rhône, qui joue un rôle écologique capital.

C'est par ailleurs une zone de fort intérêt halieutique, elle possède également des paysages sous marins de grande qualité. Ce secteur est une zone préférentielle de présence du Grand dauphin (enjeu fort). Les activités impactantes pour cette espèce dans cette zone sont principalement les activités de pêche et le trafic maritime.

La biodiversité présente dans la zone est le résultat d'influences naturelles et anthropiques, parmi lesquelles l'anthropisation notable (artificialisation des espaces, altération des espaces, introduction d'espèces envahissantes, érosion, des sols, déchets) ou une augmentation des loisirs.

Éléments d'attention d'ordre transversal

De nombreux sites ont été identifiés par le Conservatoire du Littoral, certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral (Côte Bleue) tout comme des zonages d'intervention et de vigilance du Conservatoire figurant dans l'annexe 1 - chapitre 3 (p 21).

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A3, A5, A6, A7, A8, A9
- C1, C2, C4, C5, C6, C7, C8, C9
- E1, E3, E4, E5, E6
- I1, I3, I4
- L'ensemble des objectifs D, F, G, H, J
- K3, K4 indirectement
- L1, L3, L4, L5
- M1, M6, M7, M8
- N1, N5
- Q1, Q3, Q4, Q5, Q6
- R1, R2

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant les énergies marines renouvelables : une attention particulière devra être apportée quant au tracé des liaisons avec la terre (atterrage). Il conviendra d'éviter l'herbier (enjeu majeur) et les zones de coralligène (enjeu fort) et prendre en compte la conservation d'espèces très mobiles : cétacés, oiseaux marins (OE D, E3, E6).
- concernant le transport maritime : il s'agira ici de veiller à la préservation des zones à coralligène (enjeu fort) et herbier de posidonies (enjeu majeur) lors du mouillages des navires dans les zones d'attente. Mais aussi à la pollution des eaux de surface qui impacte les habitats rocheux (roche supralittorale et médiolittorale -enjeu fort). Favoriser le branchement électrique à quai.
- concernant la pêche professionnelle : le soutien à la pêche doit se faire en lien avec la préservation des fonctionnalités des petits fonds côtiers (OE A, C4), . Les efforts de pêche doivent être adaptés (C5 C6). Les zones de réserves marines (Carry et Couronne) doivent être préservées, et leur surveillance renforcée. L'impact de la pêche de plaisance doit être analysée (C7).
- concernant les sports et loisirs nautiques : une attention particulière à la pression du mouillage sur l'herbier de posidonie et autres habitats sensibles (OE A1 A5 A7 A8), y compris la pêche plaisance (gorgone secteur de la Katchoffe). Le balisage réglementaire sur ces habitats est équipé d'ancrages écologiques. Il convient par ailleurs de limiter la pression existante de la grande plaisance. Les impacts liés à la plaisance (OE G H I) doivent être limités. De même certains sites prisés des plongeurs doivent être équipés d'aménagements écologiques. Les activités nautiques et sports de loisirs doivent éviter les perturbations de certains habitats génériques .
- concernant le tourisme balnéaire : A noter également (OSE R 3) l'impact du nettoyage des plages (banquettes de posidonies) sur habitats sédimentaires.

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

Recommandations issues du DSF :

- une attention doit être apportée aux mammifères marins

Prescriptions issues de la stratégie de gestion du DPM de la DDTM 13 (en cours d'actualisation) :

- améliorer la gestion des mouillages et des ports abri
- Recommandations issues des DOCOB :
- protection de l'environnement et des espaces naturels
- sensibiliser et communiquer auprès du public
- aménager les espaces pour maîtriser les pressions résultant des activités

3 - Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Sites et paysages

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- lutter contre l'urbanisation menaçant le massif
- préserver la continuité écologique
- lutter contre les incendies et organiser la fréquentation du public

Issues de la stratégie de gestion du DPM (DDTM 13) :

- améliorer la cohérence terre-mer dans les occupations du DPM autorisées

3.2. - Risques

Prescriptions issues du DSF :

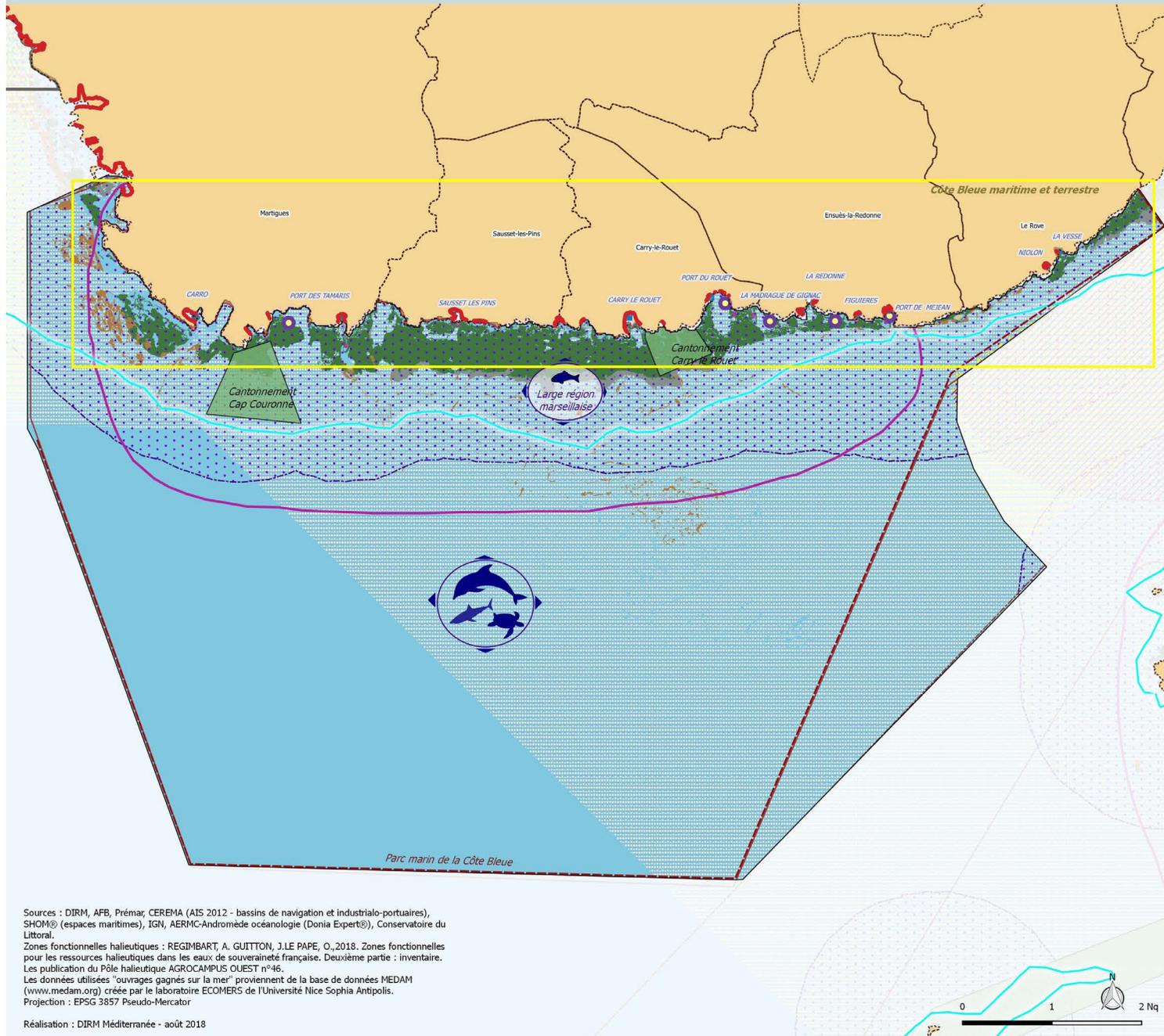
- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
- Recommandations issues du DSF :
- assurer une adaptation des territoires au changement climatique

4 - Déroulement des activités

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation relative aux usages et à l'organisation de ces derniers
- analyser toute nouvelle activité soumise à procédure d'évaluation environnementale au regard des enjeux ci-dessus, de sa compatibilité avec d'autres activités et aux règles de gestion du DPM

8 - Côte Bleue



I. Espaces à enjeu

Espaces et zonages à finalité environnementale

- De la côte à l'isobathe des 50 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds
- De l'isobathe des 50 mètres à la limite de la zone : réservoirs de fonctionnalités écologiques du plateau continental
- Secteurs de protection renforcée

Aires marines protégées

- Aires marines protégées

Activités primaires et portuaires

- Secteurs de pêche

Activités en développement

- Secteur de développement d'activités récréatives côtières (de la côte à 1.5 milles nautiques)

II. Enjeux environnementaux et socio-économiques

Enjeux socio-économiques

- Ouvrages gagnés sur la mer
- Ports
- Bassins de navigation de la plaisance
- Secteur à enjeu petite plaisance
- Espace à enjeu d'intérêt historique, paysager ou naturel

Fonctionnalités et enjeux écologiques de l'interface terre-mer et des petits fonds

- Habitats sédimentaires et biogéniques*
- Matte morte
- Herbiers (posidonie et cymodocées)
- Sable et substrats meubles
- Habitats rocheux et biogéniques*
- Roches dont coralligène
- 🐟 Zones fonctionnelles halieutiques (frayères et nourriceries)
- 🐟 Zones fonctionnelles de l'avifaune

Fonctionnalités et enjeux écologiques du plateau continental

- 🐟 Présence de mammifères marins et cétacés
- 🐢 Présence de tortues marines
- 🐟 Présence d'élaémobranches

Sources : DJRM, AFB, Prémair, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industrialo-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, AERMC-Andromède océanologie (Donia Expert®), Conservatoire du Littoral.

Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A. GUITTON, J. LE PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPIUS OUEST n°46.

Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis. Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DJRM Méditerranée - août 2018

Vocation

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, accompagner le développement des infrastructures portuaires, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, contribuer au développement durable du transport maritime et d'autres activités, réduire les impacts de ces activités et les conflits d'usages ponctuels et prévenir les conflits potentiels.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Provence - Côte d'Azur (35)

FRDC06 - Petite rade de Marseille

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sans objet

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) (en cours de construction)
- [SCOT d'Aix-Marseille-Métropole-Provence](#) (en cours de construction)
- PLUi d'Aix-Marseille-Métropole-Provence (en cours de construction)
- [Projet stratégique du GPMM](#) (en cours de révision)

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons les PPRI des Bouches-du-Rhône accessibles ici.

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)
- [SRDAM Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- Projet d'extension du [contrat de baie Aix-Marseille-Métropole-Provence](#)
- [Projet stratégique du GPMM](#) (en cours de révision)

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Autres dispositifs :

- Arrêtés préfectoraux relatifs aux récifs artificiels du Prado

Description de la zone

Bordée à l'Ouest par la Côte Bleue et à l'Est par le parc national des Calanques, la zone reste marquée par les bassins Est du grand port maritime, 1er port français et alternative Sud aux ports du Nord de l'Europe, qui accueille tout type de marchandises (81 millions de tonnes) et de passagers (2,2 millions de voyageurs) et contribue à près de 42 000 emplois directs et indirects.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

La zone reste marquée par une prédominance du transport maritime (croisiéristes, passagers, marchandises), en lien direct avec les bassins Est du GPMM, qui poursuit une politique volontariste d'investissements.

Les autres activités littorales et maritimes existantes (pêches professionnelle et récréative, aquaculture, thalassothérapie, activités sous-marines, plaisance, activités de loisirs nautiques et subaquatiques) et potentielles (aquaculture, activités sous-marines) doivent composer avec ces dernières et une compétition sur cet espace peut être observée.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

A proximité immédiate de l'aire maritime adjacente du parc national des Calanques, la zone comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats biogéniques et rocheux, avifaune marine) ou fort (structures hydrographiques ou géomorphologiques particulières, habitats rocheux et biogéniques).

Peuvent notamment être cités les herbiers (Posidonies), le coralligène, les sous-espèces de goélands, de mouettes ou de puffins et les mammifères marins.

La zone est marquée par des baies à herbiers de Posidonie, massifs et tombants coralligènes remarquables, grottes karstiques et secteurs profonds près des têtes de canyon, un upwelling et un phénomène de reproduction de diverses espèces de poissons pélagiques, avec également une faune benthique et necto-benthique riche.

Trois espèces d'oiseaux marins à forte valeur patrimoniale sont présentes dans la zone : Puffin cendré et yelkouan, océanite tempête. D'autres espèces utilisent les îles.

Enfin, le Grand dauphin a pu être observé fréquemment.

Éléments d'attention d'ordre transversal

De nombreux sites ont été identifiés par le Conservatoire du Littoral, certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral (Îles du Frioul (Calanques et îles de Marseille)) tout comme des zonages d'intervention et de vigilance du Conservatoire figurant dans l'annexe 1 - chapitre 3 (p 21).

Le développement de câbles de communication et de stations d'atterrissage ne devrait pas entraîner de conflits d'usage, le mouillage en rade étant rare et les postes à quai étant suffisant pour permettre l'accostage des navires.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A3, A5, A6, A7, A8, A9
- C1, C2, C4, C5, C7, C8, C9
- E1, E3, E4, E5, E6
- I1, I3, I4
- L'ensemble des objectifs D, F, G, H, J
- L1, L3, L4, L5
- M1, M6, M7, M8
- N1, N5
- Q1, Q3, Q4, Q5, Q6
- R1, R2

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant les infrastructures portuaires : le développement des infrastructures portuaires ne doit pas se traduire par une augmentation du taux d'artificialisation (A6) et doit prendre en compte les habitats génériques (A7), les zones halieutiques d'importance (C4) et les zones fonctionnelles de l'avifaune marine (E5-1)
- concernant le transport maritime (L1 L3, L4 et L5) : l'accroissement du trafic maritime doit tenir compte du fonctionnement des écosystèmes côtiers (A1, A2, A6, A7, C4, E5-1, I3), de la présence de mammifères marins (D1, D3, J1, J2) avec des technologies sans rejets (H1, H2, H4) et qui réduisent l'introduction de contaminants atmosphériques (F6, F7)
- concernant la pêche professionnelle et récréative (M1, M6 et M8) : le soutien à la pêche doit se faire en lien avec la préservation des fonctionnalités des fonds côtiers (A, C4). Les efforts de pêche doivent être adaptés (C5, C6, C7).
- développer la professionnalisation des filières maritimes

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

Issues de la stratégie de gestion du DPM (DDTM 13) :

- améliorer la gestion de l'interface ville-mer

3 - Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Sites et paysages

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- sensibiliser les visiteurs

Prescriptions issues de la stratégie de gestion du DPM de la DDTM 13 (en cours d'actualisation) :

- poursuivre les actions de préservation du DPM

3.2. - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime

Recommandations issues du DSF :

- assurer une adaptation des territoires au changement climatique

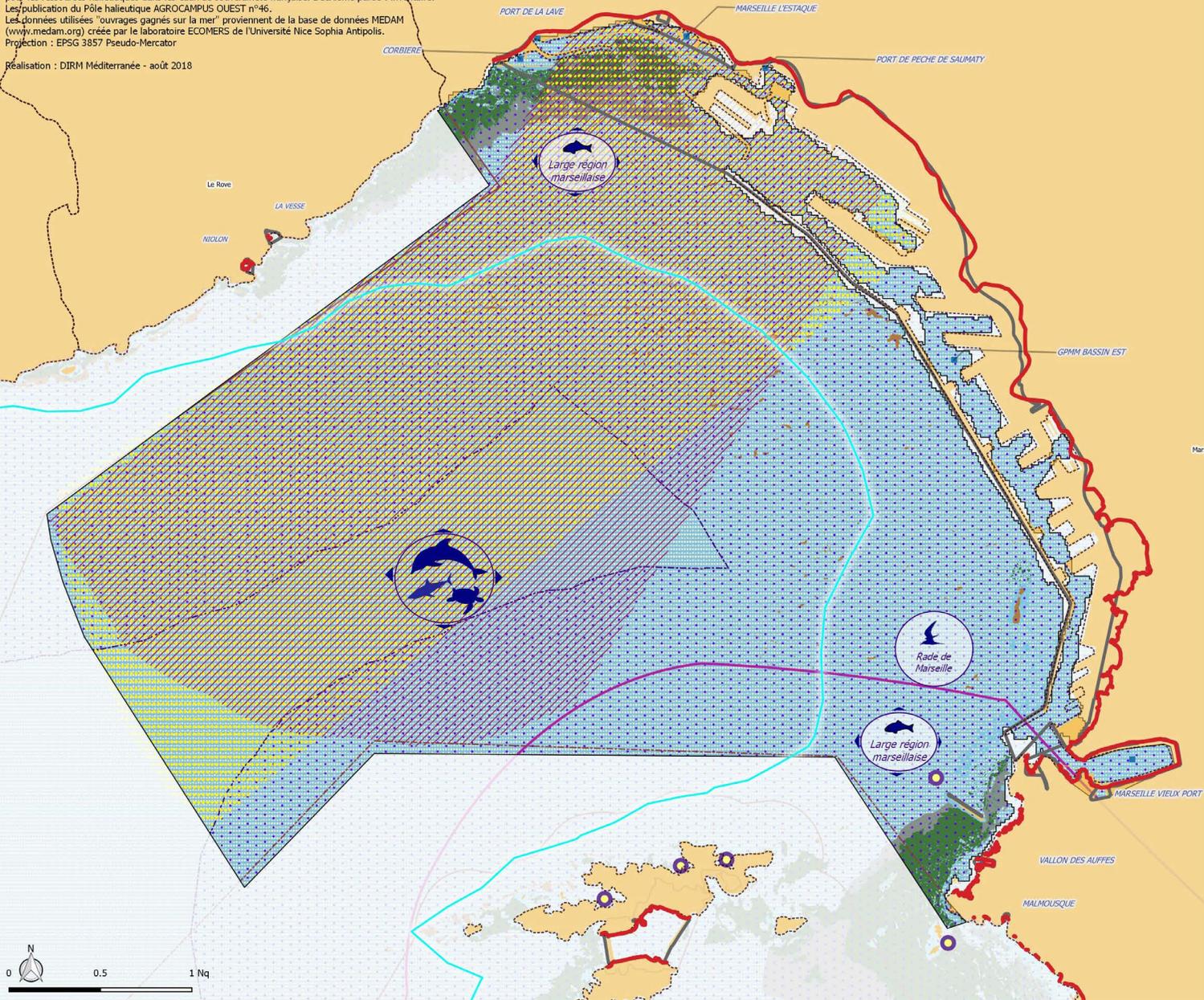
4. Déroulement des activités

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation relative aux usages et à l'organisation de ces derniers
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités et les règles de gestion du DPM devront être démontrées.

9 - Rade de Marseille

Sources : DIRM, AFB, Prémard, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industrialo-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, AERMC-Andromède océanologie (Donia Expert®), Conservatoire du Littoral.
 Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A., GUITTON, J., LE PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°46.
 Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis.
 Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator
 Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018



I. Espaces à enjeux

Espaces et zonages à finalité environnementale

- De la côte à l'isobathe des 50 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds
- De l'isobathe des 50 mètres à la limite de la zone : réservoirs de fonctionnalités écologiques du plateau continental

Activités primaires et portuaires

- Secteurs de pêche
- Bassin d'activités industrialo-portuaires

Activités en développement

- Bassin d'évolution du transport à passagers hauturier, croisière, ferries
- Secteur de développement d'activités récréatives côtières (de la côte à 1.5 milles nautiques)

II. Enjeux environnementaux et socio-économiques

Enjeux socio-économiques

- Ports
- Ouvrages gagnés sur la mer
- Bassins de navigation de la plaisance
- Secteur à enjeu petite plaisance

Fonctionnalités et enjeux écologiques de l'interface terre-mer et des petits fonds

- Habitats sédimentaires et biogéniques
- Matte morte
- Herbiers (posidonie, cymodocées, zostères)
- Sable et substrats meubles
- Habitats rocheux et biogéniques
- Roches dont coralligène
- Zones fonctionnelles halieutiques (frayères et nourriceries)
- Zones fonctionnelles de l'avifaune

Fonctionnalités et enjeux écologiques du plateau continental

- Présence de mammifères marins
- Présence de tortues marines
- Présence d'élasmobranches

Vocation

Préservation de la biodiversité marine côtière et des habitats profonds, mise en valeur des patrimoines naturel et culturel, accompagnant une évolution durable des activités maritimes et maîtrisant les pressions cumulées en conformité avec les objectifs de la charte du Parc national.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Provence - Côte d'Azur (35)

FRDC06b - Pointe d'Endoume - Cap Croisette et îles du Frioul

FRDC07a - Iles de Marseille hors Frioul

FRDC07b - Cap Croisette - Bec de l'Aigle

FRDC07c - Bec de l'Aigle - Pointe de la Fauconnière

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Parc national de Calanques

Sites Natura 2000 Calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet (FR9301602) ; Iles marseillaises - Cassidaigne (FR9312007) et Baie de la Ciotat (FR9301998)

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) (en cours de construction)
- [SCOT d'Aix-Marseille-Métropole-Provence](#) (en cours de construction)
- [PLUi d'Aix-Marseille-Provence-Métropole](#) (en cours de construction)

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons les PPRI des Bouches-du-Rhône accessibles ici.

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)
- [SRDAM Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- [Charte du Parc national des Calanques](#) et [carte de vocations](#)
- [Projet d'extension du contrat de baie Aix-Marseille-Métropole-Provence](#)
- Documents d'objectifs des sites Natura 2000 Calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet (FR9301602) ; Iles marseillaises - Cassidaigne (FR9312007) et Baie de la Ciotat (FR9301998)

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Autre dispositif :

- [PLAGEPOMI 2016-2021](#)

Description de la zone

Bordée à l'Ouest par la rade de Marseille et à l'Est par le littoral varois, la zone se situe à l'interface entre la terre et la mer Méditerranée. Les îles de Marseille et les Calanques présentent une grande richesse patrimoniale d'un point de vue paysager, géologique ou écologique.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

Reconnus internationalement pour leur qualité écologique et paysagère, les espaces littoraux et marins du Parc national des Calanques (coeur et aire maritime adjacente) font l'objet d'une fréquentation nautique particulièrement forte, croissante et variée (pêche, transport de passagers, plongée, sports de pagaie, nautisme...). Cette fréquentation génère différentes activités économiques fortement dépendantes de l'accès à l'espace naturel, mais également de sa qualité et de sa préservation : navettes à passagers, clubs de plongée, loueurs de navires ou de kayaks, vendeurs de matériel nautique, pêche professionnelle, accompagnateurs nature...

Afin de maintenir l'attractivité des lieux dont dépendent ces activités économiques, la très forte fréquentation constatée nécessite une attention particulière en vue d'assurer le meilleur équilibre possible entre préservation de milieux naturels exceptionnels et fragiles et pratique d'activités humaines professionnelles ou de loisirs. Cela nécessite potentiellement un encadrement propre à certaines activités, et spécifique à ce territoire, visant la préservation des fonds, la gestion des espaces de concentration de la fréquentation et la prévention des conflits d'usage, dont certains peuvent être constatés au printemps et en période estivale :

- pêcheurs professionnels et récréatifs
- pêcheurs professionnels et activités nautiques
- activités nautiques
- batellerie et plaisanciers.

Une surfréquentation de certains sites peut être constatée pendant ces périodes.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

La zone a été classée en avril 2012 Parc national et reconnue depuis 2017 comme ASPIM au niveau international.

Le parc national est un type d'aire marine protégée, qui bénéficie du plus haut niveau de protection d'espaces naturels en droit français. Ses missions sont définies par le Code de l'environnement et précisées dans le décret de création.

La zone comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats biogéniques et rocheux, avifaune marine) ou fort (structures géomorphologiques particulières, habitats rocheux et biogéniques, zones fonctionnelles halieutiques, parmi lesquelles les herbiers (Posidonies), le coralligène, les mammifères marins et des tortues marines).

Le territoire des Calanques constitue un des rares continuum écologiques terre-mer continus de Méditerranée française. Le territoire marin du Parc national regroupe quasiment toute la diversité des biocénoses méditerranéennes, depuis les canyons profonds parsemés de coraux d'eaux froides, jusqu'aux encorbellements à lithophyllum en surface. Parmi les habitats marins emblématiques du territoire, les encorbellements à lithophyllum sont des formations rares des côtes méditerranéennes, mais présentes sur la quasi totalité du linéaire des principales calanques. Les encorbellements de la calanque d'En Vau et de l'archipel de Riou en particulier, peuvent atteindre 1,5 à 2 m de large. Ils représentent un véritable trésor patrimonial naturel, d'une grande valeur écologique et esthétique, qu'il convient de préserver notamment du piétinement.

Dans la partie immergée, jusqu'à 30 mètres de profondeur, se développe l'herbier de posidonie : habitat prioritaire au niveau européen et écosystème «pivot» du littoral méditerranéen. Il constitue des paysages sous-marins de haute valeur, riches en espèces patrimoniales protégées telle la grande nacre. Il couvre des surfaces importantes dans la zone des Calanques et de l'archipel de Riou, mais subit de fortes régressions (dues notamment à la forte pression de mouillage et aux pollutions, notamment dans les baies les plus anthropisées). Le plus vaste herbier continu du territoire se situe en baie de La Ciotat.

Le Parc national abrite, sur sa partie marine, 60 espèces patrimoniales marines dont 2/3 protégées. 24 de ces espèces sont inscrites à l'annexe II du protocole ASPIM de la convention de Barcelone. Peuvent être citées: les gorgones, le corail rouge, le corb et le mérrou (qui fait l'objet d'un moratoire de pêche). La préservation de ces espèces sensibles nécessite un encadrement des usages nautiques, qu'il soit réglementaire (pêche) ou de bonnes pratiques (plongée).

Différentes espèces de cétacés sont également régulièrement observées dans l'espace marin du Parc national. Il constitue une des plus importantes zones de concentration de ces animaux en Méditerranée occidentale, en particulier à l'aplomb du canyon de la Cassidaigne. Les pressions exercées sur ces espèces sont essentiellement liées au dérangement provoqué par les diverses activités nautiques et, dans une moindre mesure, au développement des activités d'observation non respectueuses des recommandations d'approche.

Enfin, les îles Marseillaises constituent une zone stratégique pour la reproduction des oiseaux marins pélagiques, représentés par quatre espèces endémiques du bassin méditerranéen (puffins de Scopoli, puffins de Méditerranée, océanites tempête de Méditerranée et cormoran huppé). Ces espèces sont également sensibles au dérangement par les activités humaines qu'elles soient terrestres ou maritimes, lié à une fréquentation croissante.

Une zone historique de rejet des eaux urbaines de Marseille, la calanque de Cortiou, fait l'objet d'expérimentations en termes de restauration écologique visant à évaluer le poids de certains facteurs pouvant avoir une influence majeure sur l'état du milieu et ses potentialités de restauration (distance au rejet, profondeur, ...). Une opération plus conséquente de restauration écologique pourrait être envisagée en cas de résultats positifs.

Éléments d'attention d'ordre transversal

De nombreux sites ont été identifiés par le Conservatoire du Littoral, certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral (Archipel du Riou, Port Miou La Fontasse, Muraille de Chine, Chalabran et Cap Canaille (Calanques et îles de Marseille)) : tout comme des zonages d'intervention et de vigilance du Conservatoire figurant dans l'annexe 1 - chapitre 3 (p 21).

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A3, A5, A6, A7, A8, A9
- C1, C2, C4, C5, C7, C8, C9
- E1, E3, E4, E5, E6
- L'ensemble des objectifs D, F, G, H et J
- L2, L4, L5
- M1, M2, M3, M8
- N1, N4
- Q1, Q3, Q4, Q5, Q6
- R1, R2

Prescriptions / recommandations / conditions de déroulement des activités

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant l'aquaculture : Concernant les sites propices, prendre en compte les enjeux liés à la sécurité maritime, en lien avec les commissions nautiques locales

Prescriptions issues de la stratégie de gestion du DPM (DDTM 13) :

- aménager durablement en faveur des activités nautiques

Recommandations issues de la charte du parc :

- pérenniser la petite pêche côtière et associer ses représentants locaux

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

Recommandations issues du DOCOB Calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet :

- accompagner les politiques d'aménagement et de gestion du territoire
- identifier et surveiller les espèces exotiques aux effets potentiellement négatifs
- sensibiliser les usagers, informer et communiquer

3 - Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Sites et paysages

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- assurer une gestion cohérente des espaces situés en coeur de parc
- sensibiliser les visiteurs

Prescriptions issues de la stratégie de gestion du DPM de la DDTM 13 (en cours d'actualisation) :

- améliorer la gestion de l'interface DPM / coeur de parc
- poursuivre les actions de préservation du DPM
- délimiter le DPM et identifier le gestionnaire

3.2. - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
- prendre en compte des enjeux de sécurité maritime par tout projet, en lien avec les commissions nautiques

Recommandations issues du DSF :

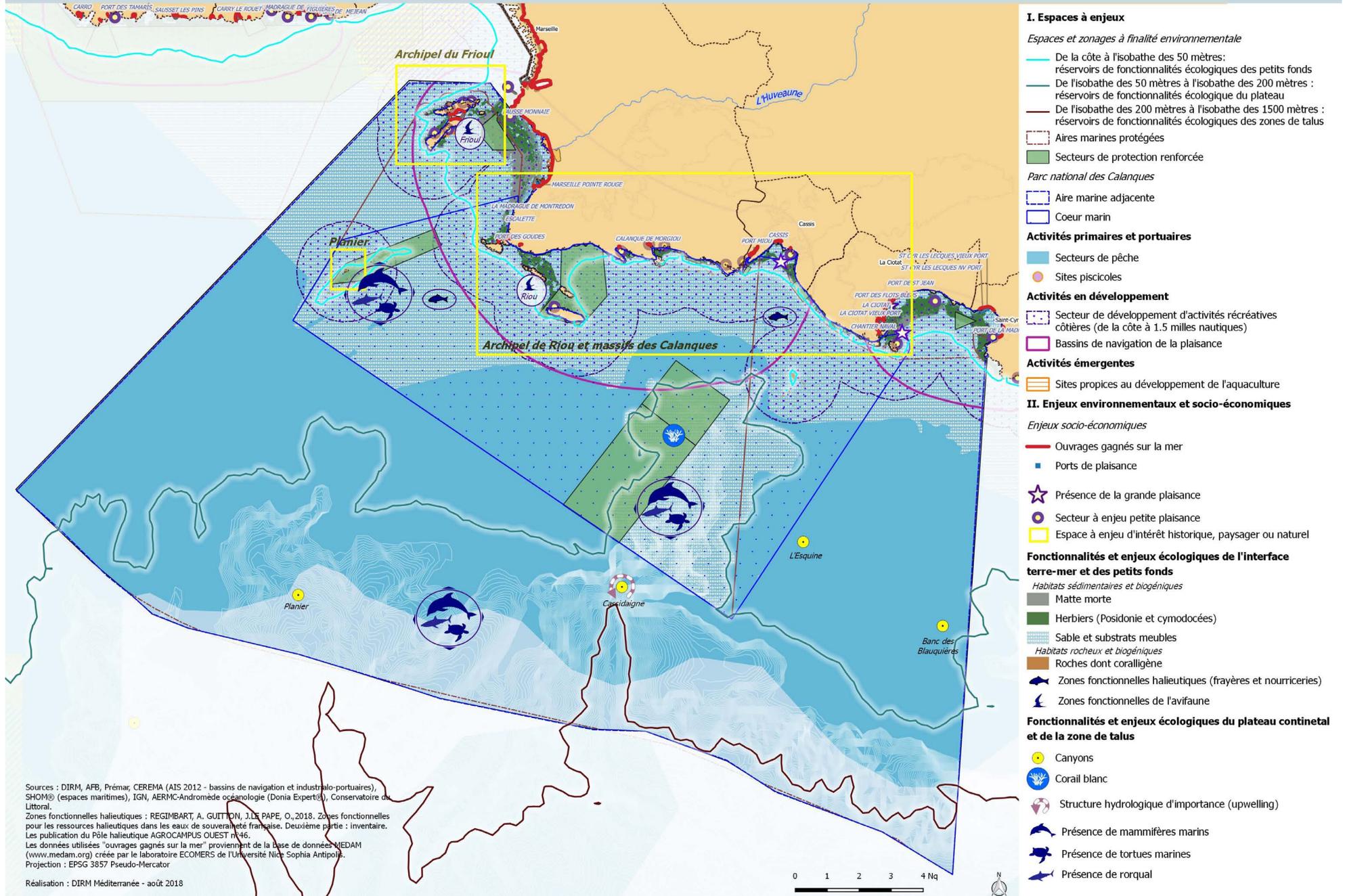
- assurer une adaptation des territoires au changement climatique

4 - Déroulement des activités

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les usages liés à l'organisation des usages
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités, dont celles en lien avec défense, et les règles de gestion du DPM devront être démontrées.

10 - Périmètre du Parc national des Calanques



Vocation

En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner le développement durable des activités maritimes.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Provence - Côte d'Azur (35)

FRDC07d - Pointe de la Fauconnière - Îlot Pierreplane

FRDC07.e - Îlot Pierreplane - Pointe du Gaou

FRDC07f - Pointe du Gaou - Pointe Escampobarjou

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sites Natura 2000 La pointe fauconnière (FR9301609) ; Cap Sicié - Six Fours (FR9301610) ; Embiez - Cap Sicié (FR9301997) et Lagune du Brusç (FR9302001)

Parties maritimes du DPM relevant du Conservatoire du Littoral : Port d'Alon la Nartette et Ile du Grand Rouveau - Les Embiez.

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) (en cours de construction)
- [SCOT Toulon Provence Méditerranée](#)

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons les PPRI du Var accessibles ici.

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)
- [SRDAM Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- [Contrat de baie de la rade de Toulon](#)
- Documents d'objectifs des sites Natura 2000 (ZSC et ZPS) La pointe fauconnière (FR9301609) ; Cap Sicié - Six Fours (FR9301610) ; Embiez - Cap Sicié (FR9301997) et Lagune du Brusç (FR9302001)

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Description de la zone

Bordée à l'Ouest par le parc national des Calanques et à l'Est par l'agglomération toulonnaise, la zone est marquée par une forte urbanisation mais aussi par des sites emblématiques du littoral varois (archipel des Embiez, cap Sicié, presqu'île de Saint-Mandrier-sur-mer).

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

Les activités économiques littorales et maritimes existantes (transport maritime, pêches professionnelle et récréative, aquaculture, plaisance, activités de loisirs nautiques et subaquatiques, tourisme) et propices (aquaculture) sont compatibles entre elles, sous réserve d'une prise en compte mutuelle.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

La zone concernée comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats biogéniques, rocheux et sédimentaires, avifaune marine) ou fort (structures géomorphologiques particulières, notamment lagune, habitats biogéniques, rocheux et sédimentaires, avifaune, mammifères marins et tortues).

Peuvent notamment être cités les herbiers (Posidonies), les sous-espèces de goélands et de puffins. Cette zone joue un rôle de corridor écologique pour l'avifaune (puffins en particulier), d'alimentation et d'échange entre les deux parcs nationaux.

A l'Ouest de la zone, la pointe Fauconnière a connu une forte urbanisation, entraînant une cessation de l'alimentation en sable, impactant des habitats littoraux et modifiant les espèces en présence. L'intervention du Conservatoire du Littoral et la prise de mesures réglementaires ont permis de freiner cette urbanisation. L'augmentation des usages maritimes (tourisme balnéaire, plaisance, loisirs nautiques ...) est susceptible de représenter une menace pour l'herbier et les espèces qui en dépendent.

Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne, la lagune du Bruscat se situe sur une route maritime importante entre les ports de Marseille et de Toulon. Site particulièrement fréquenté, notamment en période estivale, l'afflux de vacanciers et de pratiquants s'accompagne de nombreuses pressions, parmi lesquelles l'augmentation de polluants (rejets, macrodéchets), la destruction des habitats (herbiers, tombants rocheux, coralligène) ou encore l'introduction d'espèces envahissantes (*Caulerpa taxifolia* et *Caulerpa racemosa*), lesquelles impactent les habitats naturels de la zone.

Plus au Sud, le site de Cap Sicié - Six Fours comprend des composantes présentant un intérêt de conservation d'importance variable : l'herbier de Posidonie, biocénoses de substrat dur et meuble. Plusieurs menaces pèsent sur la conservation du site, citons notamment :

- l'altération de la qualité générale des eaux littorales (apport en eau douce, pollution de surface...);
- la fréquentation et la pratique des activités humaines sur le milieu marin (plongée sous-marine, pêches, plaisance...);
- les changements climatiques globaux (élévation de la température des eaux...);
- les menaces potentielles, pouvant nuire à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site si elles venaient à se manifester (invasion et prolifération d'espèces à caractère invasif, aménagements côtiers, pollutions accidentelles...).

Éléments d'attention d'ordre transversal

De nombreux sites ont été identifiés par le Conservatoire du Littoral, certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral (Port d'Alon la Nartette, Les Embiez, Fabregas (Rade de Toulon-Ouest)) tout comme des zonages d'intervention et de vigilance du Conservatoire figurant dans l'annexe 1 - chapitre 3 (p 21).

Les communes littorales sont vulnérables au risque d'inondation par submersion marine.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A3, A5, A6, A7, A8, A9
- C1, C2, C4, C5, C7, C8, C9
- E1, E3, E4, E5, E6
- I1, I3, I4
- L'ensemble des objectifs D, F, G, H, J
- L4, L5
- M1, M6, M7, M8
- N1, N5
- O4
- Q1, Q3, Q4, Q5, Q6
- R1, R2

Prescriptions / recommandations / conditions de déroulement des activités

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant le transport maritime : il s'agira ici de veiller à la préservation des zones à herbiers de posidonies (enjeu majeur) et coralligène (enjeu fort) lors du mouillages des navires. La pollution des eaux de surface qui impacte les habitats rocheux (roche supralittorale et médiolittorale -enjeu fort) est également à prendre en compte, tout comme le dérangement de l'avifaune (OE E) ou la présence de mammifères marins (D1, D3, J1, J2). L'utilisation de technologies sans rejets (H1, H2, H4) et qui réduisent l'introduction de contaminants atmosphériques (F6, F7) est recommandée. Certaines activités (whale watching) sont récentes et nécessitent d'être accompagnées.
- concernant la pêche professionnelle : le soutien à la pêche doit se faire en lien avec la préservation des fonctionnalités des petits fonds côtiers (OE A, C4). Les efforts de pêche doivent être adaptés (C5 C6), l'avifaune (E) peut être dérangée par ces activités de pêche une attention particulière doit être apportée. L'impact de la pêche de plaisance doit être analysée (C7).
- concernant la pêche professionnelle : le soutien à la pêche doit se faire en lien avec la préservation des fonctionnalités des petits fonds côtiers (OE A, C4). Les efforts de pêche doivent être adaptés (C5 C6), l'avifaune (E) peut être dérangée par ces activités de pêche. L'impact de la pêche de plaisance doit être analysée (C7).
- concernant l'aquaculture (N1, N5) : une attention particulière doit être apportée à l'impact indirect de nouvelles zones sur certains habitats comme l'herbier de posidonies, le substrat dur à algues photophiles (A1, A7)
- concernant les travaux publics sous-marins (câbles) : une attention particulière devra être apportée quant au tracé des liaisons avec la terre (atterrage), en effet il faudra éviter l'herbier (enjeu majeur) et les zone de coralligène (enjeu fort) et prendre en compte la conservation d'espèces très mobiles : cétacés, oiseaux marins (OE D, E3, E6)
- concernant les sports et loisirs nautiques (Q1, Q3, Q4, Q6) : une attention particulière doit être apportée à la pression du mouillage sur l'herbier de posidonie et autres habitats sensibles (OE A1 A5 A7 A8), y compris la pêche plaisance, ainsi que le dérangement de l'avifaune. Il convient par ailleurs de limiter la pression existante de la grande plaisance. Les impacts liés à la plaisance (OE G H I) doivent être limités. De même certains sites prisés des plongeurs pourraient utilement être équipés d'aménagements écologiques. Les activités nautiques et sports de loisirs doivent éviter les perturbations de certains habitats génériques.
- concernant le tourisme balnéaire : A noter (OSE R3) l'impact du nettoyage des plages (banquettes de posidonies) sur les habitats sédimentaires.

2 - Milieu marin :

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

Recommandations issues du DSF :

- une attention doit être apportée aux mammifères marins

Recommandations issues de la stratégie départementale de gestion des côtes sableuses (en cours d'élaboration) :

- quant à la gestion des banquettes de posidonie
- quant aux structures en géotextile

Recommandations issues des DOCOB :

- conserver l'état des herbiers
- améliorer l'état de conservation des roches médio/infralittorales
- préserver le bon état des sables fins et grossiers, coralligène et biocénoses des grottes
- restaurer la biodiversité et suivre / prévenir l'envahissement des espèces invasives
- suivre la qualité des eaux et notamment l'impact des rejets en mer de la station d'épuration de Saint-Cyr-sur-Mer
- surveiller l'application de la réglementation en vigueur pour les différentes activités

3 - Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Sites et paysages

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- maintenir les dynamiques naturelles et agricoles, qui contribuent à la qualité paysagère, aux continuités écologiques ou à la fréquentation du public via le sentier du littoral
- gérer la fréquentation, notamment celle en lien avec le mouillage (Port d'Alon)
- envisager une recomposition paysagère et une valorisation de sites littoraux (Saint-Mandrier notamment)

Prescriptions issues de la stratégie de gestion du DPM de la DDTM 83 (en cours de réactualisation) :

- poursuivre la gestion volontariste du DPM (connaissance et délimitation)
- assurer la gestion du DPMn dans les différents espaces de la zone

Recommandations issues de la stratégie départementale de gestion des côtes sableuses (en cours d'élaboration) :

- quant à la gestion du cordon dunaire

3.2. - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime

Recommandations issues du DSF :

- assurer une adaptation des territoires au changement climatique

Recommandations issues de la stratégie départementale de gestion des côtes sableuses (en cours d'élaboration) :

- quant aux opérations de rechargement de plage ou d'avant-plage, résultant d'opérations de dragage le cas échéant
- quant au transfert de sédiment par by-passing
- quant aux récifs artificiels

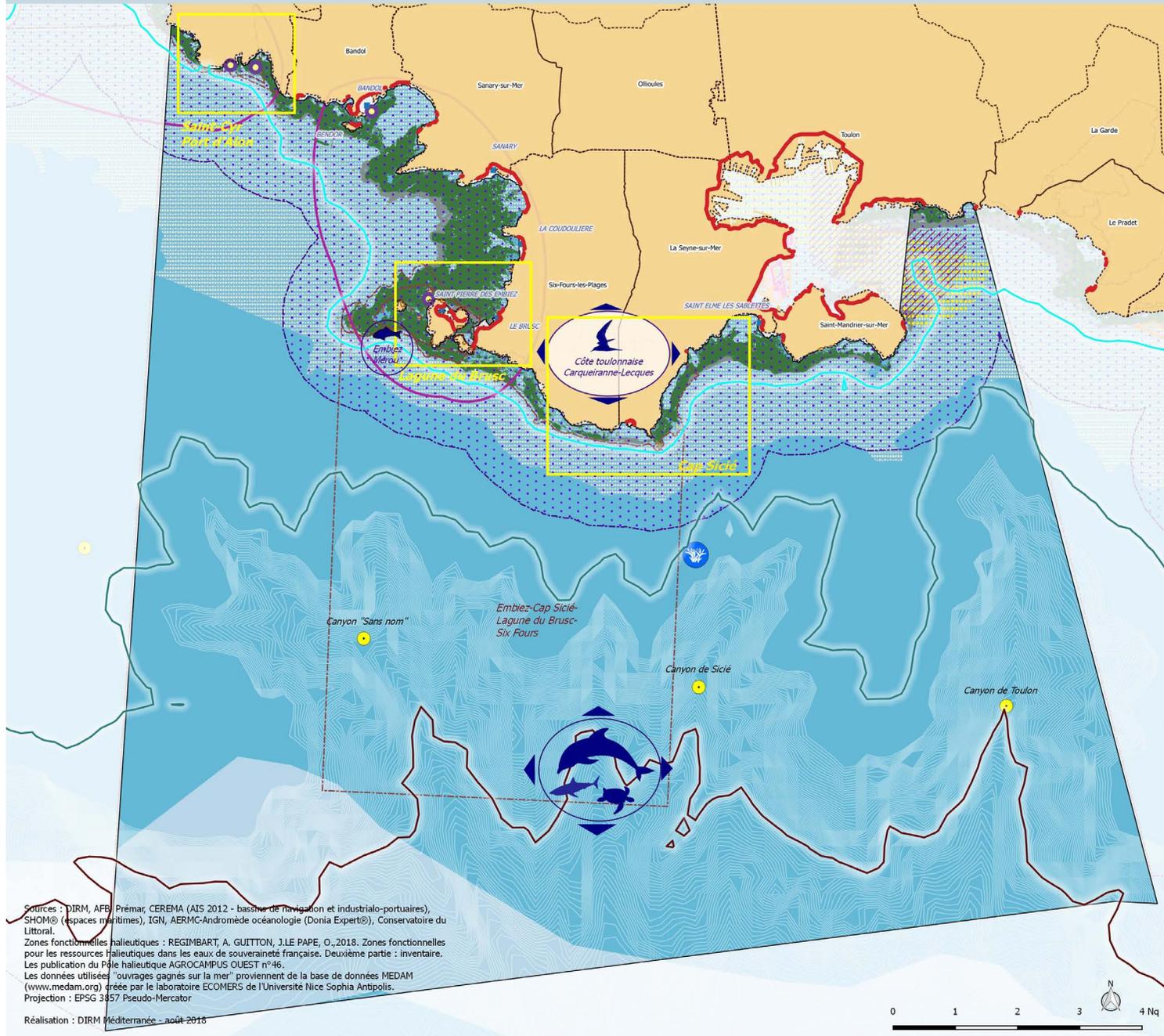
Recommandations issues du porter à connaissance relatif à la prise en compte du risque d'inondation par submersion marine accessible ici

4 - Déroulement des activités

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les usages liés à l'organisation des usages
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités, dont celles en lien avec la défense, ainsi qu'avec les règles de gestion du DPM devra être démontrée.

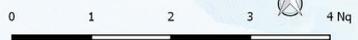
11 - Littoral varois Ouest



- I. Espaces à enjeux**
- Espaces et zonages à finalité environnementale**
- De la côte à l'isobathe des 50 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds
 - De l'isobathe des 50 mètres à l'isobathe des 200 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques du plateau continental
 - De l'isobathe des 200 mètres à l'isobathe des 1500 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des zones de talus
 - Aires marines protégées
- Activités primaires et portuaires**
- Secteurs de pêche
 - Bassin d'activités industrialo-portuaire
- Activités en développement**
- Secteur de développement d'activités récréatives côtières (de la côte à 1.5 milles nautiques)
 - Bassin d'évolution du transport à passagers hauturier, croisière, ferries
- II. Enjeux environnementaux et socio-économiques**
- Enjeux socio-économiques**
- Ports
 - Ouvrages gagnés sur la mer
 - Bassins de navigation de la plaisance
 - Secteur à enjeu petite plaisance
 - Espace à enjeu d'intérêt historique, paysager ou naturel
- Fonctionnalités écologiques et enjeux de l'interface terre-mer et des petits fonds**
- Habitats sédimentaires et biogéniques*
- Matte morte
 - Herbiers (posidonie, cymodocées, zostères)
 - Sable et substrats meubles
- Habitats rocheux et biogéniques*
- Roches dont coralligène
- Fonctionnalités*
- Zones fonctionnelles halieutiques (frayères et nurseries)
 - Zones fonctionnelles de l'avifaune
- Fonctionnalités écologiques et enjeux du plateau continental**
- Corail blanc
 - Canyons
 - Présence de mammifères marins
 - Présence de tortues marines
 - Présence d'élasmobranches

Sources : DIRM, AFB, Prémair, CEREMA (AIS 2012 - bassin de navigation et industrialo-portuaires), SHOM® (Espaces maritimes), IGN, AERMC-Andromède oceanologie (Donia Expert®), Conservatoire du Littoral.
 Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A. GUITTON, J.LE PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°46.
 Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis.
 Projection : EPSG 3157 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018



Vocation

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, contribuer au développement durable du transport maritime et d'autres activités. Réduire l'impact des activités et les conflits d'usages ponctuels et prévenir les conflits potentiels.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Provence - Côte d'Azur (35)

FRDC07g - Cap Cepet - Cap de Carqueiranne

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sans objet

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) (en cours de construction)
- [SCOT Toulon Provence Méditerranée](#)

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons les PPRI du Var accessibles [ici](#).

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)
- [SRDAM Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- [Contrat de baie de la rade de Toulon](#)

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Description de la zone

La zone correspond à la rade de Toulon, plus grande rade d'Europe en surface de plan d'eau. Elle abrite des espaces portuaires militaires (première base navale française et d'importance européenne, 12 % de la population de Toulon) et civils (1er en lien avec la Corse, 3e de France pour les croisiéristes) de grande importance.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

La zone reste marquée par une forte activité portuaire et militaire, en lien direct avec l'arsenal de Toulon. L'activité portuaire est en développement (Brégaillon, terminal croisières).

Les activités littorales et maritimes existantes (transport maritime, pêche professionnelle et récréative, aquaculture, plaisance, activités de loisirs nautiques et subaquatiques, filière sous-marine) et potentielles (aquaculture) sont nombreuses et une compétition sur cet espace peut être observée.

L'accès aux cales (entretien) et aux dépendances (parkings) est problématique.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

La zone comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats biogéniques, rocheux et sédimentaires, avifaune marine) ou fort (structures géomorphologiques particulières, habitats biogéniques, rocheux et sédimentaires, avifaune, mammifères marins et tortues). Peuvent notamment être cités les herbiers (Posidonies), les sous-espèces de goélands et de puffins.

Éléments d'attention d'ordre transversal

Des pics de pollution inexplicables peuvent affecter la rentabilité des socio-professionnels et altérer le milieu.

Les communes littorales sont vulnérables au risque d'inondation par submersion marine.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A3, A5, A6, A7, A8, A9
- C1, C2, C4, C5, C7, C8, C9
- E1, E3, E4, E5, E6
- I1, I3, I4
- L'ensemble des objectifs D, F, G, H, J
- L1, L3, L4, L5
- M1, M6, M7, M8
- N1, N5
- O4
- Q1, Q3, Q4, Q5, Q6
- R1, R2

Prescriptions / recommandations / conditions de déroulement des activités

1 - Economie :

Recommandations issues du DSF :

- concernant les infrastructures portuaires : le développement des infrastructures portuaires ne doit pas se traduire par une augmentation du taux d'artificialisation (A6) et doit prendre en compte les habitats génériques (A7)
- concernant le transport maritime (L1 L3, L4 et L5) : l'accroissement du trafic maritime doit tenir compte du fonctionnement des écosystèmes côtiers (A1, A2, A6, A7, C4, E5-1, I3), de la présence de mammifères marins (D1, D3, J1, J2) avec des technologies sans rejets (H1, H2, H4) et qui réduisent l'introduction de contaminants atmosphériques (F6, F7)
- concernant l'aquaculture : Veiller à limiter le risque d'introduction et de développement d'espèces non indigènes envahissantes (I1, I4), ainsi que les risques de pollution chronique ou accidentelle issues des activités industrielles et portuaires pouvant affecter la qualité de l'eau (concessions ou prises d'eau). Concernant les sites propices, prendre en compte les enjeux liés à la sécurité maritime, en lien avec les commissions nautiques locales
- développer la professionnalisation des filières maritimes

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

Recommandations issues de la stratégie départementale de gestion des côtes sableuses (en cours d'élaboration) :

- quant à la gestion des banquettes de posidonie
- quant aux structures en géotextile

3.- Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
- prendre en compte des enjeux de sécurité maritime par tout projet, en lien avec les commissions nautiques

Recommandations issues du DSF :

- assurer une adaptation des territoires au changement climatique

Recommandations issues de la stratégie départementale de gestion des côtes sableuses (en cours d'élaboration) :

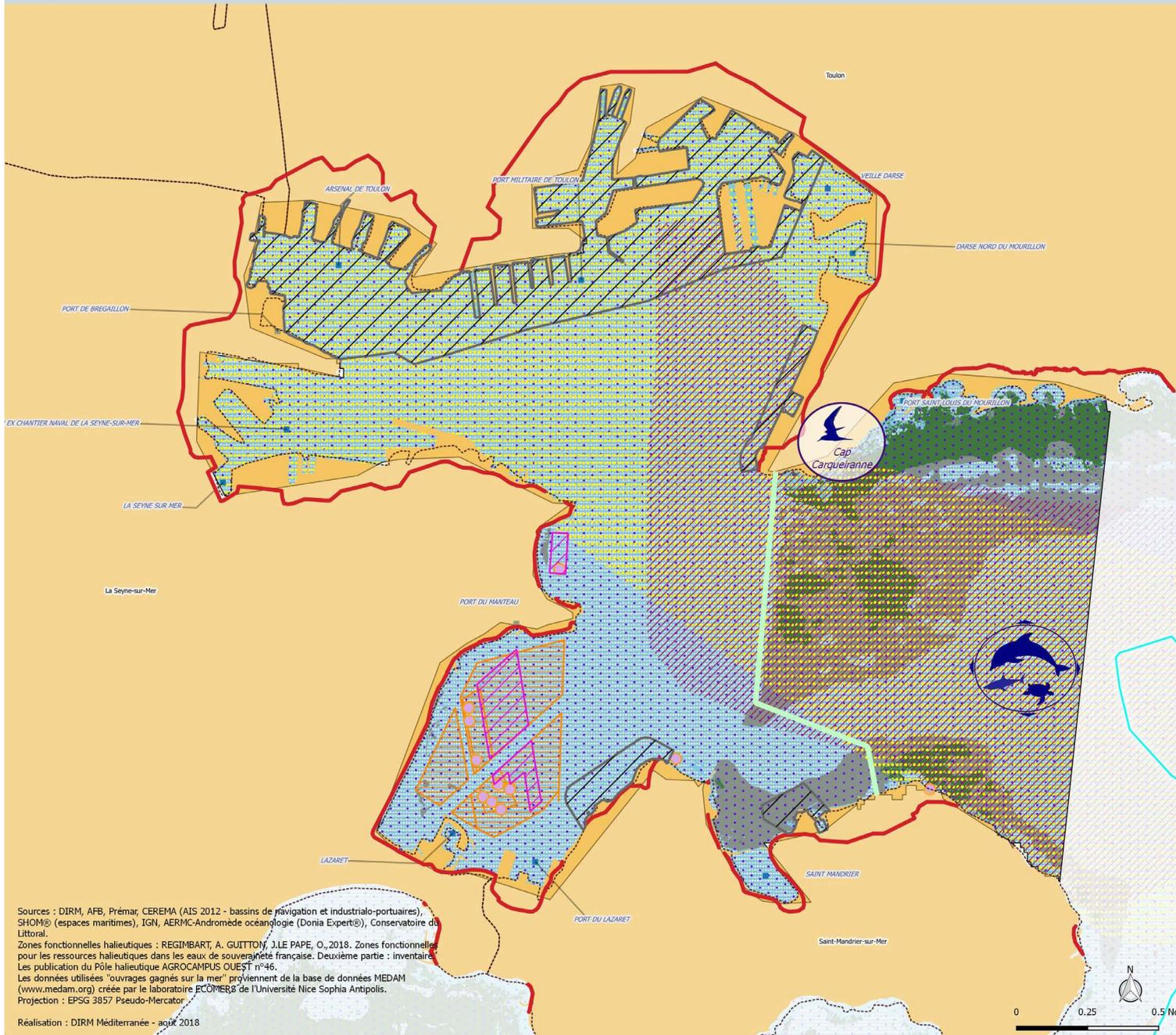
- quant aux opérations de rechargement de plage ou d'avant-plage, résultant d'opérations de dragage le cas échéant
- quant au transfert de sédiment par by-passing
- quant aux récifs artificiels

4 - Déroulement des activités

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les usages liés à l'organisation des usages
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités, dont celles en lien avec la défense, et les règles de gestion du DPM devront être démontrées.

12 - Rade de Toulon



I. Espaces à enjeux

Espaces et zonages à finalité environnementale

— De la côte à l'isobathe des 50 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds

Activités primaires et portuaires

☒ Zone militaire interdite à la navigation

— Limite extérieure du port militaire

■ Secteurs de pêche

● Bassins d'activités industrialo-portuaires

▨ Sites conchylicoles

● Sites piscicoles

Activités en développement

▨ Secteur de développement d'activités récréatives côtières (de la côte à 1.5 milles nautiques)

▨ Bassins d'évolution du transport à passagers hauturier, croisière, ferries

Activités émergentes

▨ Sites propices au développement de l'aquaculture

II. Enjeux environnementaux et socio-économiques

Enjeux socio-économiques

■ Ports

— Ouvrages gagnés sur la mer

Fonctionnalités écologiques et enjeux de l'interface terre-mer et des petits fonds

Habitats sédimentaires et biogéniques

■ Matte morte

■ Herbiers (posidonie et cymodocées)

■ Sable et substrats meubles

Habitats rocheux et biogéniques

■ Roches dont coralligène

■ Zones fonctionnelles de l'avifaune

Enjeux écologiques diffus

■ Présence de mammifères marins

■ Présence de tortues marines

■ Présence d'élasmobranches

Sources : DIRM, AFB, Prémar, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industrialo-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, AERMC-Andromède océanologie (Donia Expert®), Conservatoire du Littoral.

Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A. GUITTON, J.LE PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. La publication du Pôle halieutique AGROCARIPUS OUEST n°46.

Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMER3 de l'Université Nice Sophia Antipolis.

Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018

0 0.25 0.5 Nq

Vocation

Préservation de la biodiversité marine côtière et des habitats profonds tout en accompagnant l'évolution durable du transport maritime, de la pêche et d'autres activités. La charte du Parc national est localement respectée et mise en œuvre.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Provence - Côte d'Azur (35)

FRDC07h - Iles d'Hyères

FRDC07i - Cap de l'Estérel - Cap de Brégançon

FRDC07j - Cap Bénat - Cap Camarat

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Parc national de Port-Cros

Sites Natura 2000 Rade d'Hyères (FR9301613) ; Corniche varoise (FR9301624) et Iles d'Hyères (FR9310020)

Parties maritimes du DPM relevant du Conservatoire du Littoral : Domaine du Rayol, Cap Taillat.

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) (en cours de construction)
- [SCOT Toulon Provence Méditerranée](#)
- [SCOT du Golfe de Saint-Tropez](#) (en cours de finalisation)

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons les PPRI du Var accessibles ici.

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)
- [SRDAM Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- [Charte du parc national de Port-Cros](#)
- [Contrat de baie de la rade de Toulon](#)
- Chapitre individualisé valant SMVM du [SCOT du Golfe de Saint-Tropez](#) (en cours de finalisation)
- Documents d'objectifs des sites Natura 2000 Rade d'Hyères (FR9301613) ; Corniche varoise (FR9301624) et Iles d'Hyères (FR9310020)

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Autre dispositif :

- PLAGEPOMI 2016-2021

Description de la zone

Territoire insulaire, littoral et maritime, le parc national de Port-Cros est une zone singulière entre l'agglomération toulonnaise et Saint Tropez, marquée par une diversité d'habitats naturels et d'espèces faisant l'objet de dispositifs de protection et de gestion et servant de support à de nombreuses activités.

Le parc national est un type d'aire marine protégée, qui bénéficie du plus haut niveau de protection d'espaces naturels en droit français. Ses missions sont définies par le Code de l'environnement et précisées dans un décret modifiant le décret de création.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

Les activités économiques littorales et maritimes existantes (transport maritime, pêches professionnelle et récréative, plaisance, activités de loisirs nautiques et subaquatiques, tourisme) et potentielles (aquaiculture) sont en compétition sur un même espace, en particulier en période estivale et lors d'essais militaires (Ile du Levant) qui concernent les espaces terrestres et marins.

Destination prisée pour la plongée, la randonnée ou le tourisme balnéaire, l'île de Port-Cros est fameuse et une forte pression est constatée sur l'île de Porquerolles.

Certaines activités se développent progressivement (croisière). D'autres sont émergentes, comme l'utilisation de sous-marins privés (ou de drones sous-marins), ou déjà en place (whale watching) et nécessitent d'être accompagnées.

Ces zones sous tensions peuvent engendrer des conflits d'usage ponctuels (spatiaux et / ou temporels) voire plus fréquents entre professionnels et plaisanciers par exemple (pêcheurs, plongeurs, etc.).

Éléments d'attention d'ordre environnemental

Comprise dans le sanctuaire Pelagos, cette zone est une aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne à plusieurs titres et comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats biogéniques et rocheux, avifaune marine) ou fort (structures géomorphologiques particulières, habitats rocheux et biogéniques, frayères, mammifères marins).

La zone est délimitée par deux canyons, celui de Toulon à l'Ouest et celui des Stoechades à l'Est. Ces canyons sont connus pour être fréquentés par les grands plongeurs. La présence de toutes les espèces de cétacés est confirmée, avec une prépondérance marquée des grands dauphins considérés comme résidents et des cachalots audibles toute l'année. Les activités impactantes pour ces espèces sont ici principalement les activités d'observation non respectueuse des recommandations d'approche des animaux, un trafic maritime intense (proximité du port de Toulon, liaison Corse/Continent) et dans une moindre mesure la plaisance et les activités de pêche. Le Sanctuaire Pelagos confère à cette zone des objectifs de protection renforcée pour les mammifères marins.

Plusieurs habitats d'intérêt communautaire remarquables sont présents (herbiers de posidonie, grottes, fonds sableux, détritiques) dont l'état de conservation est directement lié aux usages. La surface de l'herbier est considérable sur la rade de Hyères mais présente des stigmates importants notamment attribués aux pratiques des arts traînants ou de la plaisance. La biodiversité est importante sur le secteur, en particulier dans les eaux du cœur de Port-Cros et sur certains sites emblématiques de Porquerolles. Même si leur présence est disparate sur le littoral, de nombreuses espèces à haute valeur patrimoniale sont observées (grande nacre, Lithophyllum byssoides, gorgones rouges, jaunes et blanches, forêts de cystoseires profondes, mérours, corbs, araignée, langouste rouge, etc.). Plus en profondeur, la pratique des arts traînants ayant été interdite historiquement autour de Port-Cros, les fonds détritiques côtiers présentent un état de conservation remarquable (associations à rhodolithes, maërls).

Plusieurs espèces emblématiques de l'avifaune marine méditerranéenne sont présentes et nidifient sur les îles comme les puffins Yelkouan ou de Scopoli ou les goélands leucophées avec un enjeu majeur.

Éléments d'attention d'ordre transversal

De nombreux sites ont été identifiés par le Conservatoire du Littoral, certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral (La Colle Noire, La Sabatière, Salin des Pesquiers, Presqu'île de Giens, Vieux Salins, Îles de Bagaud et Port-Cros (Rade d'Hyères et îles d'Or) ; Collines de Cavalière, Corniche des Maures, Valle de la Mole, Pardigon, Caps Lardier, Taillat et Camarat (Les Maures)) tout comme des zonages d'intervention et de vigilance du Conservatoire figurant dans l'annexe 1 - chapitre 3 (p 21).

Les communes littorales sont vulnérables au risque d'inondation par submersion marine.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A2, A3, A5, A6, A7, A8, A9
- B
- C1, C2, C4, C5, C7, C8, C9
- E1, E3, E4, E5, E6
- I1, I3, I4
- L'ensemble des objectifs D, F, G, H, J
- M1, M3, M6, M8
- O4
- Q1, Q2, Q4, Q6
- R1, R2, R3

Prescriptions / recommandations / conditions de déroulement des activités

1 - Economie :

Recommandations issues du DSF :

- concernant la pêche : Le maintien de la pêche doit se faire en adéquation avec la préservation des fonctionnalités des petits fonds côtiers (A, C4). Les efforts de pêche doivent être adaptés en s'appuyant sur les dispositifs existants ou en cours (chartes de pêche professionnelle) (C5, C6). L'impact de la pêche de plaisance doit être évalué (carnet de pêche en ligne) et l'effort réadapté sur certaines zones à fort enjeu (C7, M8). Les captures accidentelles d'espèces emblématiques doivent bénéficier d'une sensibilisation accrue et ainsi permettre un meilleur taux de survie en adaptant si possible les pratiques (C1, D2, E1).
- concernant l'aquaculture : Concernant les sites propices, prendre en compte les enjeux liés à la sécurité maritime, en lien avec les commissions nautiques locales
- concernant les TP sous-marins (câbles) : Lors d'aménagements visant l'alimentation en eau ou en énergie des îles, une attention particulière devra être apportée quant au tracé des liaisons avec la terre (atterrage). L'herbier devra être évité au maximum (A5), tout comme la réduction de l'emprise / impact en cas d'impossibilité de faire autrement.
- concernant les travaux publics sous-marins (câbles) : lors d'aménagements visant l'alimentation en eau ou en énergie des îles, une attention particulière devra être apportée quant au tracé des liaisons avec la terre (atterrage). L'herbier devra être évité au maximum (A5), tout comme la réduction de l'emprise et des impacts en cas d'impossibilité de faire autrement.
- concernant les sports, loisirs nautiques et le tourisme balnéaire : une plaisance responsable (P2, Q4, Q6), implique une maîtrise des rejets ou des pollutions (G2, H1, H2, I1, I2, I3, J2) ainsi qu'une éco-conception des navires (P2). Une pratique de la plongée responsable passe par une gestion de la fréquentation sur l'ensemble du territoire, la valorisation de certains sites par des aménagements artificiels (A8) ou la pose de dispositifs écologiques dédiés à limiter la pression du mouillage sur l'herbier de posidonie et autres habitats sensibles (A3, A5, A7, A8). Les dispositifs de balisage de ces différentes zones doivent répondre aux mêmes objectifs. Les activités nautiques et sports de loisirs doivent éviter les perturbations de certains habitats génériques (récifs posidonies, petits fonds, lagunes, arrière-plages).
- concernant le tourisme balnéaire : La fréquentation, terrestre comme maritime, doit être compatible avec le maintien des zones de nidification ou de refuge de l'avifaune marine (E3, E4, E5, E6). Prendre en considération (R3) l'impact du nettoyage des plages (banquettes de posidonies) sur les habitats sédimentaires.

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

Recommandations issues du DSF :

- Soutenir la création de zones ressource, ou zones de protection forte sur le territoire (A5, A6, A7, A8, C4, C6, C8).
- Pour les espèces mobiles, au delà des captures accidentelles et de façon transversale, une attention spécifique doit être apportée aux mammifères marins, aux élasmobranches et aux tortues.

Recommandations issues de la stratégie départementale de gestion des côtes sableuses (en cours d'élaboration) :

- quant à la gestion des banquettes de posidonie
- quant aux structures en géotextile

3 - Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Sites et paysages

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- conforter les sites actuels
- maintenir et conforter les connections naturelles et paysagères existantes
- préserver les zones humides et agricoles

Prescriptions issues de la stratégie de gestion du DPM de la DDTM 83 (en cours de réactualisation) :

- poursuivre la gestion volontariste du DPM (connaissance et délimitation)
- assurer la gestion du DPMn dans les différents espaces de la zone

Recommandations issues de la stratégie départementale de gestion des côtes sableuses (en cours d'élaboration) :

- quant à la gestion du cordon dunaire

3.2. - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
- prendre en compte des enjeux de sécurité maritime par tout projet, en lien avec les commissions nautiques

Recommandations issues du DSF :

- Intégrer l'évolution programmée du trait de côte dans la gestion spatiale et temporelle (R2, W) des activités existantes et futures. Prendre en considération (R3) l'impact du nettoyage des plages (banquettes de posidonies) sur les habitats sédimentaires.

Recommandations issues de la stratégie départementale de gestion des côtes sableuses (en cours d'élaboration) :

- quant aux opérations de rechargement de plage ou d'avant-plage, résultant d'opérations de dragage le cas échéant
- quant au transfert de sédiment par by-passing
- quant aux récifs artificiels

Recommandations issues du porter à connaissance relatif à la prise en compte du risque d'inondation par submersion marine accessible ici

4 - Déroulement des activités

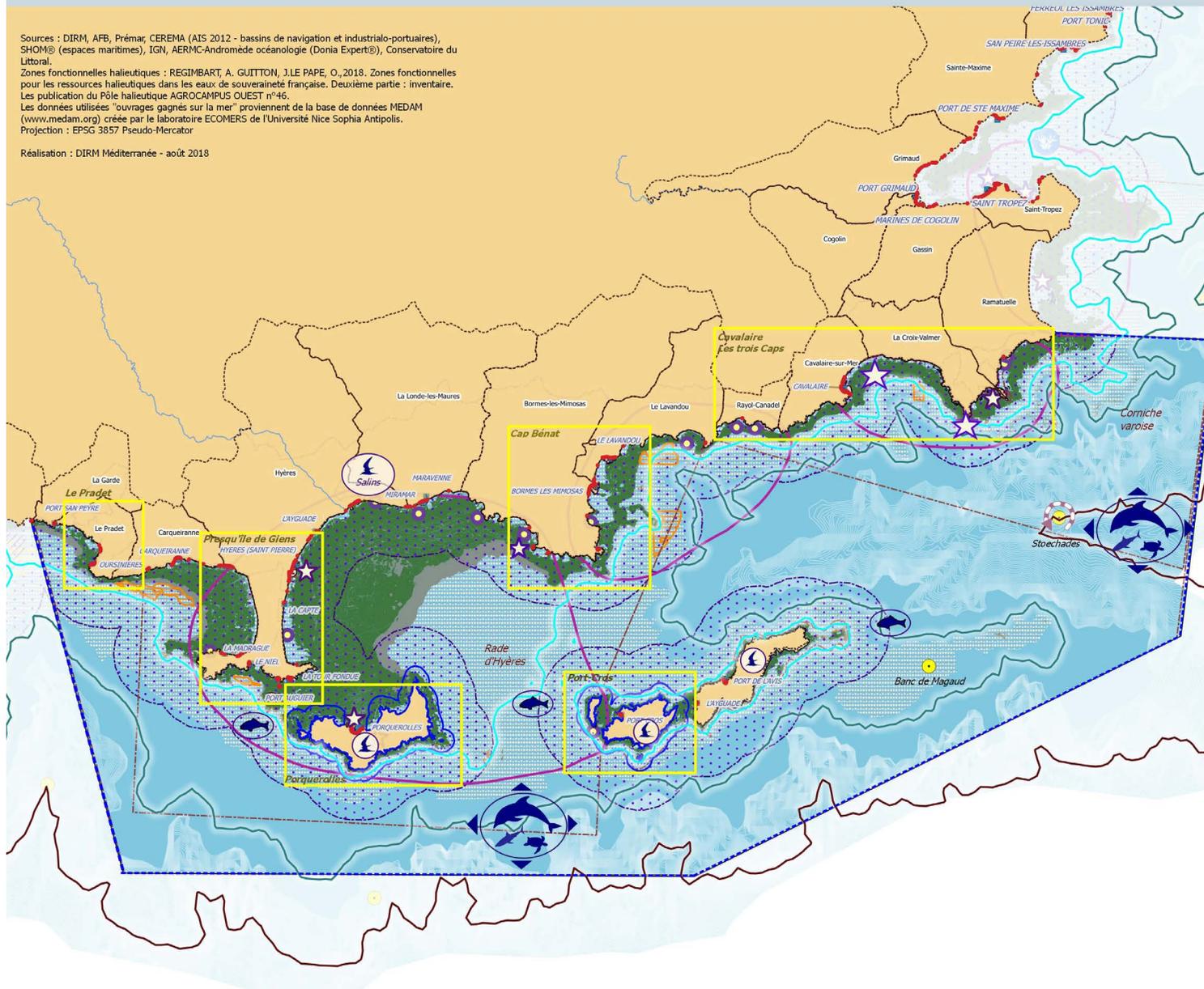
Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les usages liés à l'organisation des usages
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités, dont celles en lien avec la défense, et les règles de gestion du DPM devront être démontrées.

13 - Périmètre du Parc national de Port-Cros

Sources : DIRM, AFB, Prémar, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industriels-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, AERMC-Andromède océanologie (Donia Expert®), Conservatoire du Littoral.
 Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A. GUITTON, J. LE PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPIUS OUEST n°46.
 Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis.
 Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018



I. Espaces à enjeux

Espaces et zonages à finalité environnementale

- De la côte à l'isobathe des 50 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds
- De l'isobathe des 50 mètres à l'isobathe des 200 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques du plateau continental
- De l'isobathe des 200 mètres à l'isobathe des 1500 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des zones de talus
- Aires marines protégées

Parc national de Port-Cros

- Aire maritime adjacente
- Coeur marin

Activités primaires et portuaires

- Secteurs de pêche

Activités en développement

- Secteur de développement d'activités récréatives côtières (de la côte à 1.5 milles nautiques)

Activités émergentes

- Sites propices au développement de l'aquaculture

II. Enjeux environnementaux et socio-économiques

Enjeux socio-économiques

- Ouvrages gagnés sur la mer
- Ports
- Bassins de navigation de la plaisance
- ★ Présence de la grande plaisance
- Secteur à enjeu petite plaisance
- Espace à enjeu d'intérêt historique, naturel ou paysager

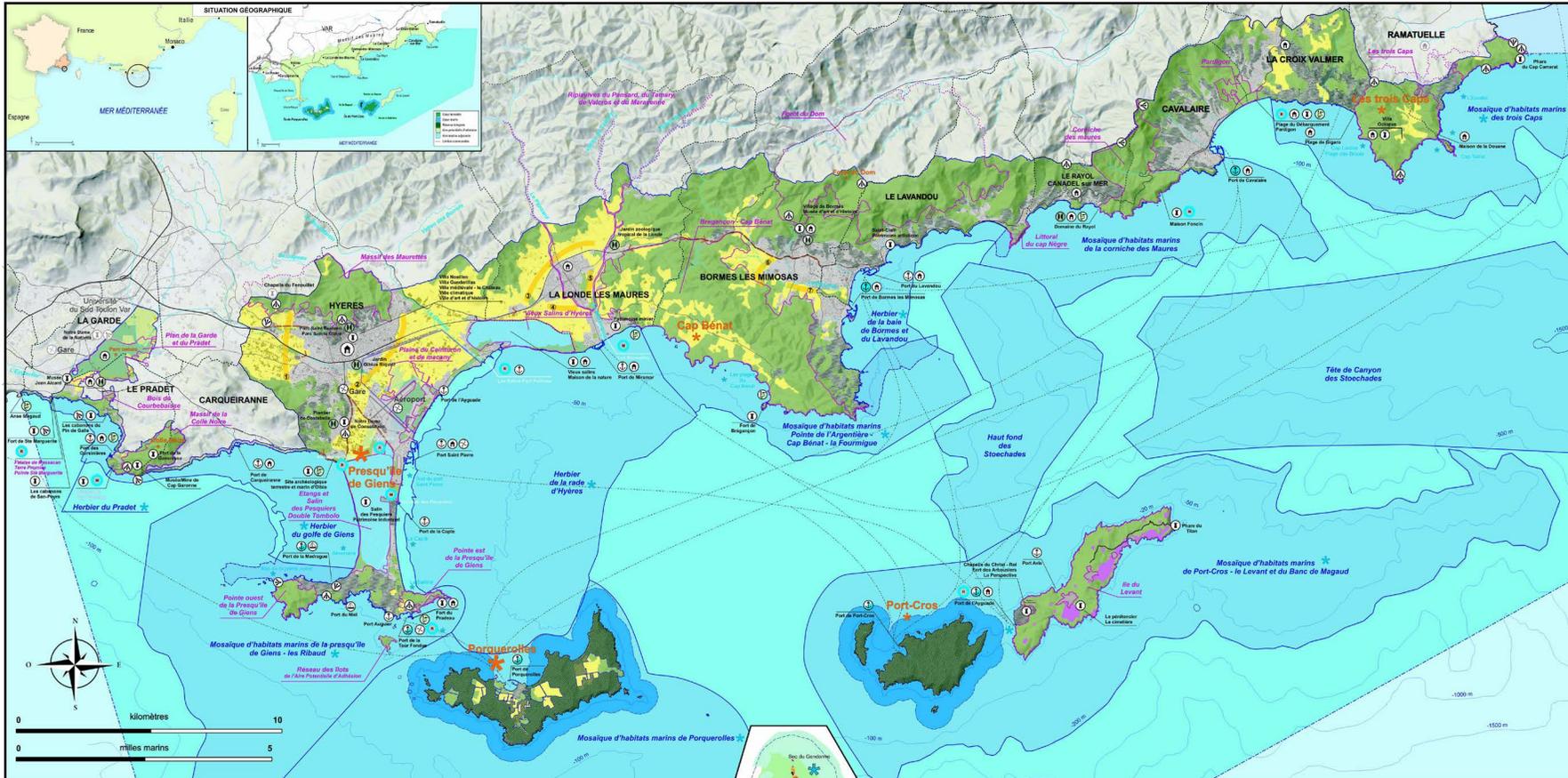
Fonctionnalités écologiques et enjeux de l'interface terre-mer et des petits fonds

- Habitats sédimentaires et biogéniques*
- Matte morte
 - Herbiers (posidonies, cymodocées, zostères)
 - Sables et substrats meubles
- Habitats rocheux et biogéniques*
- Roches dont coralligène
 - 🐟 Zones fonctionnelles halieutiques (frayères et nurseries)
 - 🐬 Zones fonctionnelles de l'avifaune

Fonctionnalités écologiques et enjeux du plateau et des zones de talus

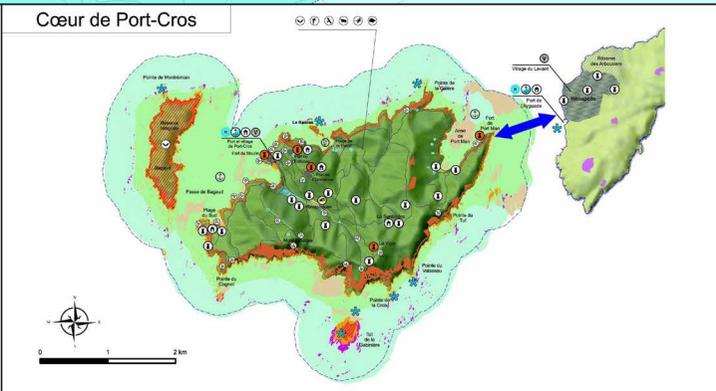
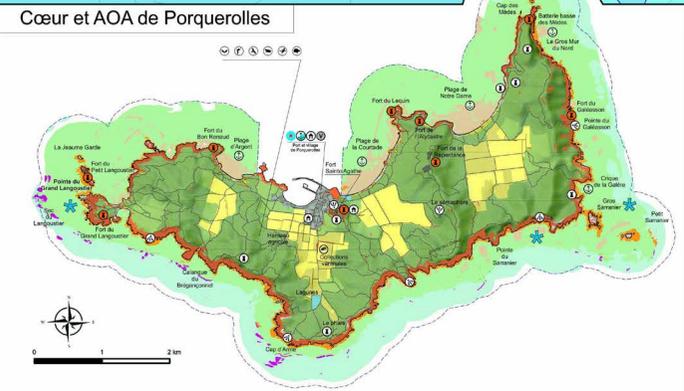
- Canyons
- 🪸 Corail blanc
- 🌀 Structure hydrologique d'importance (upwelling)
- 🐬 Présence de mammifères marins
- 🐢 Présence de tortues marines
- 🐟 Présence d'élasbranchés





LES VOCATIONS POUR L'AIRE D'ADHESION ET L'AIRE MARITIME ADJACENTE	
A1 Vocation de préservation, de valorisation et de mise en réseau des patrimoines	<ul style="list-style-type: none"> Patrimoine bâti culturel Espace herminé d'habitat patrimonial majeur Jardin remarquable / Jardin remarquable en projet Espace naturel des Allobroges (N° du Levant) Point de vue remarquable Espace marin d'intérêt patrimonial majeur Port patrimonial
A2 Vocation de préservation et de gestion durable des espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> Espace à dominante naturelle Espace naturel du Levant Zone humide Plaque d'olier et ripisylve
A3 Vocation d'accueil maîtrisé de la fréquentation et des activités	<ul style="list-style-type: none"> Espace à vocation d'organisation et d'accueil du public 1 000 visiteurs 300 000 visiteurs 80 000 visiteurs Espace à vocation d'organisation des activités nautiques et balnéaires Appareil technique de secours Mer à voile Mer à voile
A4 Vocation de maintien et de dynamisation de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Espace à dominante agricole Culture agricole
A5 Vocation d'aménagement durable et de mobilité apaisée	<ul style="list-style-type: none"> Espace à dominante urbaine Zone d'activité de référence à dominante naturelle (N° du Levant) Entée de ville et axe routier à apaiser et à réqualifier Espace bâti d'intérêt paysager à préserver ou à réqualifier Port projeté / Port projeté en projet Site en mutation Espace d'habitat thermique à réqualifier Site à vocation multivalente
AG Vocation d'accueil, d'information et d'éducation du public	<ul style="list-style-type: none"> Maison de pays et point d'information du public Sanctuaire sous-marin à créer ou à réqualifier
Légende générale	
<ul style="list-style-type: none"> Couleur marine Couleur terrestre Aire Maritime Adjacente (AMA) Aire Optimale d'Adhésion (AOA) Transport terrestre vers les îles Infrastructure routière principale Infrastructure routière secondaire Vieilles terres Port 	
Projection : Lambert 93 Système géométrique : IGRF 95 Coordonnées : Parc national de Port-Cros Edition : mai 2015	
Sources : Parc national de Port-Cros, ALEAD, CG 83 Comité PACA, CDR Provence, DREAL PACA, CDTM 83, CRAC PACA, Conservatoire Botanique National Méditerranéen, Parc national de France Fond cartographique : IGN/IGNIS/IGN 2010 BD TOPO © IGN 2010	

VOCATIONS POUR LES CŒURS TERRESTRES, MARINS ET L'AIRE OPTIMALE D'ADHESION DES ÎLES	
C1 Vocation de préservation et de mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> Village Port projeté en projet Patrimoine bâti culturel Mouillage à réorganiser Espace naturel à valeur patrimoniale Point de vue remarquable Patrimoine bâti culturel Mouvement classé ou inscrit
C2 Vocation de préservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Reservoirs de biodiversité terrestre : Forêt et marais Espace naturel du Levant (N° du Levant) Forêt peuplée et falaises Chêne et arbrutis-pyralis Zone humide et marais temporaires Espace à dominante agricole Décharge côtière Reservoirs de biodiversité marine : Herminé de protection Rif corallien Coralligène Rocaille méditerranéenne à algues photophiles Zone sautoise Décharge côtière
C3 Vocation de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Espace à dominante agricole Solidaire/commercial/artisanal/terre-les Maison de pays, point d'information du public Sentier sous-marin thématique
C4 Vocation d'aménagement durable	<ul style="list-style-type: none"> Espace à dominante urbaine Espace bâti d'intérêt paysager à préserver ou à réqualifier Zone d'activité de référence à dominante naturelle Espace d'habitat thermique à réqualifier
Légende générale	
<ul style="list-style-type: none"> Couleur marine Couleur terrestre Port et sentier 	



Charte du Parc national de Port-Cros

CARTE DES VOCATIONS

DOCUMENT 8a

Modifications apportées par l'établissement public à la carte des vocations

Approuvée par le Conseil d'Administration du 28 mai 2015

La carte des vocations s'accompagne d'une notice qui constitue le chapitre II du document de charte. Ces 2 documents sont indissociables.

Edition du 1er juin 2015

Vocation

En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner le développement durable des activités maritimes, réduire leurs impacts et les conflits d'usage ponctuels et prévenir les conflits d'usage potentiels.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Provence - Côte d'Azur (35)

FRDC08a - Cap Camarat - Ouest Fréjus

FRDC08b - Ouest Fréjus - Saint Raphaël

FRDC08c - Fréjus - Saint Raphaël - Ouest Sainte Maxime

FRDC08d - Saint Raphaël - Pointe de la Galère

FRDC08.e - Pointe de la Galère - Cap d'Antibes

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sites Natura 2000 Corniche varoise (FR9301624), Embouchure de l'Argens (FR9301627) et Estérel (FR9301628)

Parties maritimes du DPM relevant du Conservatoire du Littoral : Parc maritime départemental Estérel-Théoule.

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) (en cours de construction)
- [SCOT du Golfe de Saint-Tropez](#) (en cours de finalisation)
- [SCOT Var Est](#)

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons les PPRI du Var accessibles ici.

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)
- [SRDAM Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- Chapitre individualisé valant SMVM du [SCOT du Golfe de Saint-Tropez](#) (en cours de finalisation)
- Documents d'objectifs des sites Natura 2000 Corniche varoise (FR9301624), Embouchure de l'Argens (FR9301627) et Estérel (FR9301628)
- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Argens
- Schéma d'aménagement des plages de St Tropez
- Contrat de rivière de la Gisle et des fleuves côtiers du golfe de St Tropez

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Autres dispositifs :

- [Cantonement du Cap Roux](#)
- PLAGEPOMI 2016-2021

Description de la zone

Bordée à l'Ouest par le parc national de Port-Cros et à l'Est par la Riviera, la zone comprend une succession de pointes rocheuses offrant une vue sur les îles de Port-Cros et du Levant et des espaces naturels variés, parmi lesquels une zone humide à l'embouchure de l'Argens ou le massif de l'Estérel.

Particulièrement urbanisé, le littoral fait l'objet d'une double pression (urbanisation des communes littorales et attrait touristique).

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

Les activités économiques littorales et maritimes existantes sont en compétition sur un même espace, en particulier en période estivale.

Les activités balnéaires sont prégnantes en zone urbaine (Pampelonne, Saint-Tropez, Sainte-Maxime, Saint-Aygulf, Fréjus, Saint-Raphaël).

Le trafic maritime est dense, notamment en baie de Saint-Tropez.

La grande plaisance est importante en baie de Pampelonne et dans le golfe de Saint-Tropez.

Le transport maritime côtier est renforcé en période estivale, des liaisons régulières depuis Port Grimaud et les marines de Cogolin et des Issandres s'ajoutant aux liaisons régulières proposées par les bateaux verts (de / vers St Tropez et Ste Maxime). L'offre maritime est deux fois plus importante que l'offre terrestre en nombre de services.

La croisière est importante dans le Golfe. En 2017, ont été comptabilisées 70 escales au mouillage dans le Golfe (diminution de 40 % par rapport à 2013). Le Golfe de Saint-Tropez représente 30% des escales de Var Provence Cruise Club, deuxième destination après le port de Toulon-La Seyne. Le type de croisière est majoritairement « Premium/Luxe » (clientèle haut de gamme).

Par ailleurs, des excursions dans le golfe sont proposées. Les potentialités de valorisation importante des transports maritimes nécessitent des équipements au sein des ports et sur le littoral.

Certaines activités (sous-marins privés) sont plus récentes et nécessitent d'être accompagnées.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

Comprise dans le sanctuaire Pelagos, aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne, cette zone comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats biogéniques et rocheux, avifaune marine, tortues marines) ou fort (structures géomorphologiques particulières, habitats rocheux et biogéniques, zones fonctionnelles halieutiques, mammifères marins).

Cette zone comporte :

- en termes d'habitats côtiers, plusieurs secteurs d'herbiers de posidonie (enjeu majeur) et d'autres habitats biogéniques, répartis de manière ponctuelle, comme les trottoirs à littophyllum, les cystoseires et les zones à coralligène (enjeu fort) ;
- en termes d'espèces, la grande nacre (densité moyenne à faible) menacée par des pressions anthropiques (mouillage, aménagements) et parasitaires

Localement :

- la baie de Pampelonne fait partie du site Natura 2000 « Corniche Varoise » (herbier de posidonies en régression du fait notamment de la grande plaisance). Les fonds marins aux abords des caps Camarat et de St Tropez (habitats rocheux à algues photophiles et d'habitat coralligène) sont impactés par la plongée et la pêche.
- le golfe de St Tropez se caractérise en fond de baie par du détritique côtier envasé (enjeu fort), un récif barrière dégradé et des habitats aux états variables : au Nord, un herbier de posidonie à densité et recouvrement faibles, sauf sur certains secteurs ; au Sud, un herbier réduit et en mauvais état avec une limite inférieure à environ - 13m. Les pressions sont d'origines multiples : qualité de l'eau (émissaires, ruissellement), petite et grande plaisance, aménagements côtiers et portuaires. A noter la présence de grandes nacres en fond de baie en densité exceptionnelle pour la France. A noter la ponte d'une tortue caouanne (espèce à enjeu majeur) sur la plage des Canebiers de Saint-Tropez en 2006.
- de Sainte Maxime à Saint Aygulf, les habitats rocheux à algues photophiles et une bande d'herbiers constituent l'habitat principal. Les aménagements côtiers et portuaires (Sainte Maxime) et le mouillage de la petite plaisance en été exercent une pression sur l'herbier. Plus en profondeur des tombants à coralligène sont présents, notamment au niveau des pointes rocheuses (Issambre, Sardinaux). A noter la ponte d'une tortue caouanne (espèce à enjeu majeur) sur les plages de Saint-Aygulf en 2016.
- le golfe de Fréjus est caractérisé par l'embouchure de l'Argens (site N2000) et une zone humide exceptionnelle (étangs de Villepey) et d'importance pour les oiseaux. Un herbier dégradé et un habitat rocheux à algues photophiles en état moyen caractérisent la baie de St Raphaël. Le vieux port de Saint Raphael est situé à proximité .
- des trottoirs à littophyllum, des cystoseires et des espèces patrimoniales emblématiques comme la grande cygale de mer, le mérrou, le corb, le corail rouge, etc. peuvent être présents autour des caps et des pointes rocheuses.
- à l'Est se trouve le site N2000 Esterel : l'herbier est dense et globalement en bon état, en dépit des pressions générées par le mouillage sur les secteurs de l'île d'or, de l'île des Vieilles ainsi qu'en périphérie Ouest de la rade d'Agay. Cette rade bénéficie pour partie d'une zone de mouillage organisée et notamment d'une zone interdite aux engins à moteurs en secteur Est au niveau du récif barrière dont le suivi démontre son bon état de conservation. Les fonds marins sont également constitués d'habitats rocheux à algues photophiles (protégeant la côte de l'érosion) et d'habitats coralligènes, notamment autour de l'île des Vieilles et île d'or.

Différents canyons sont présents sur le secteur : sur le site Corniche Varoise, le canyon des Stoechades, le canyon de Pampelonne, le canyon de Saint-Tropez et le banc de la Nioulargue. Sur l'Esterel sont situés le canyon du Dramont et le haut fond de Méjean. Les canyons présentent une richesse diverse révélée par la campagne Medseacan.

Le secteur est une zone préférentielle pour les mammifères marins et notamment le Grand dauphin et le cachalot (enjeux forts). Les activités impactantes pour ces espèces dans cette zone sont principalement la plaisance et les activités nautiques (dérangement lié à l'intensité de ces usages) et dans une moindre mesure les activités d'observation non respectueuse des recommandations d'approche des animaux et les activités de pêche (interactions).

Éléments d'attention d'ordre transversal

De nombreux sites ont été identifiés par le Conservatoire du Littoral, certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral (Plaine et Petites Maures, (Les Maures), Etang de Villepey, Base aéronavale de Fréjus (Basse vallée de l'Argens), Massif de Estérel (Estérel)) tout comme des zonages d'intervention et de vigilance du Conservatoire figurant dans l'annexe 1 - chapitre 3 (p 21).

La qualité des eaux est moyenne en baie de Saint Tropez. Les STEP sont aux normes ou en voie de l'être (Grimaud). Subsiste la problématique des eaux de ruissellement et des rejets des principaux cours d'eau.

Certains secteurs sont fortement soumis à l'érosion, notamment sur Sainte Maxime et Port Grimaud.

Des communes littorales sont vulnérables au risque d'inondation par submersion marine.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A2, A3, A5, A6, A7, A8, A9,
- C1, C2, C4, C5, C7, C8, C9
- E1, E3, E4, E5, E6
- I1, I2, I3, I4
- L'ensemble des objectifs D, F, G, H, J
- L5
- M1, M6, M7, M8
- N1, N5
- O4
- Q1, Q2, Q3, Q4, Q5, Q6
- R1, R2

Prescriptions / recommandations / conditions de déroulement des activités

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant le transport maritime (L4 et L5) : le développement de navettes maritimes doit se faire en prenant en compte le fonctionnement des écosystèmes côtiers (OE A1, A2, A7), avec des technologies propres sans rejets (OE F4 F5, G2, H1 H2, I3) et prenant en compte la présence potentielle de mammifères marins (OE D1, D4, J1 J2).
- concernant la pêche (M1, M6, M8) : Le soutien à la pêche doit se faire en lien avec la préservation des fonctionnalités des petits fonds côtiers (OE A, C4), en prenant notamment en compte l'importance de la connectivité mer lagunes au niveau l'embouchure de l'Argens (OE C3). Les efforts de pêche doivent être adaptés (C5, C6). Le cantonnement de pêche du Cap Roux doit être préservé, et sa surveillance renforcée. L'impact de la pêche de plaisance doit être analysé (C7).
- concernant l'aquaculture (N1 et N5) : une attention particulière doit être apportée à l'impact indirect de nouvelles zones (au large de l'île des Vieilles) sur certains habitats comme l'herbier de posidonies, le substrat dur à algues photophiles (A1, A7). Concernant les sites propices, prendre en compte les enjeux liés à la sécurité maritime, en lien avec les commissions nautiques locales.
- concernant les activités de travaux publics et sous-marines : tout projet doit intégrer la préservation du fonctionnement des fonds marins (OE A1, A2, A5, A6, A7, A8, B1, C4).
- concernant les sports et loisirs nautiques (Q1, Q3, Q4, Q6) : une attention particulière doit être apportée à la pression du mouillage sur l'herbier de posidonie et autres habitats sensibles (OE A1 A5 A7 A8). Le balisage réglementaire sur ces habitats pourrait utilement être équipé d'ancrages écologiques. Il convient par ailleurs de limiter la pression existante de la grande plaisance sur Pampelonne et préserver le secteur de l'Esterel (rade d'Agay et îles notamment). Les impacts liés à la plaisance (OE G H I) doivent être limités. De même certains sites prisés des plongeurs pourraient utilement être équipés d'aménagements écologiques. Les activités nautiques (kayak, etc.) doivent éviter les perturbations de certains habitats rocheux (A3).
- concernant le tourisme littoral : la gestion des plages doit autant que possible intégrer les méthodes douces afin de ne pas contribuer à une artificialisation de la côte. La fonctionnalité des petits fonds côtiers doit être préservée (A1, A2, A6, A7, A8).

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

Recommandations issues de la stratégie départementale de gestion des côtes sableuses (en cours d'élaboration) :

- quant à la gestion des banquettes de posidonie
- quant aux structures en géotextile

3. Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Sites et paysages

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- organiser la fréquentation des espaces, par une meilleure sensibilisation
- maintenir et conforter les connections entre les différents espaces protégés
- préserver les zones humides et agricoles

Prescriptions issues de la stratégie de gestion du DPM de la DDTM 83 (en cours de réactualisation) :

- poursuivre la gestion volontariste du DPM (connaissance et délimitation)
- assurer la gestion du DPMn dans les différents espaces de la zone

Recommandations issues de la stratégie départementale de gestion des côtes sableuses (en cours d'élaboration) :

- quant à la gestion du cordon dunaire

3.2. - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
- prendre en compte des enjeux de sécurité maritime par tout projet, en lien avec les commissions nautiques

Recommandations issues du DSF :

- assurer une adaptation des territoires au changement climatique
- l'utilisation de méthodes douces doit prendre en compte les habitats littoraux (avifaune, zones humides) et ne pas altérer leur fonctionnalité (OE E3, 5 6 et A2, A6, C3 et C4) notamment sur le secteur de l'embouchure de l'Argens.

Prescriptions issues de la stratégie de gestion du DPM de la DDTM 83 (en cours de réactualisation) :

- prendre en compte les risques naturels et l'érosion du trait de côte

Recommandations issues de la stratégie départementale de gestion des côtes sableuses (en cours d'élaboration) :

- quant aux opérations de rechargement de plage ou d'avant-plage, résultant d'opérations de dragage le cas échéant
- quant au transfert de sédiment par by-passing
- quant aux récifs artificiels

3.3 - Société

Recommandations issues du DSF :

- le libre accès à la mer doit prendre en compte certains habitats littoraux terrestres, l'avifaune (E3, E5, E6) présente et la connectivité mer - lagunes (A2, A6, C3, C4), notamment sur le secteur de l'embouchure de l'Argens.

3.4 - Actions menées localement

Recommandations issues du DSF :

- le golfe de Saint-Tropez pourrait utilement faire l'objet d'un plan global intégrant les problématiques de qualité de l'eau (OE F G H), de pression du mouillage (OE Q) et d'aménagements portuaires et côtiers (OSE O P S R W) en lien avec les OE A et C.

4. Déroulement des activités :

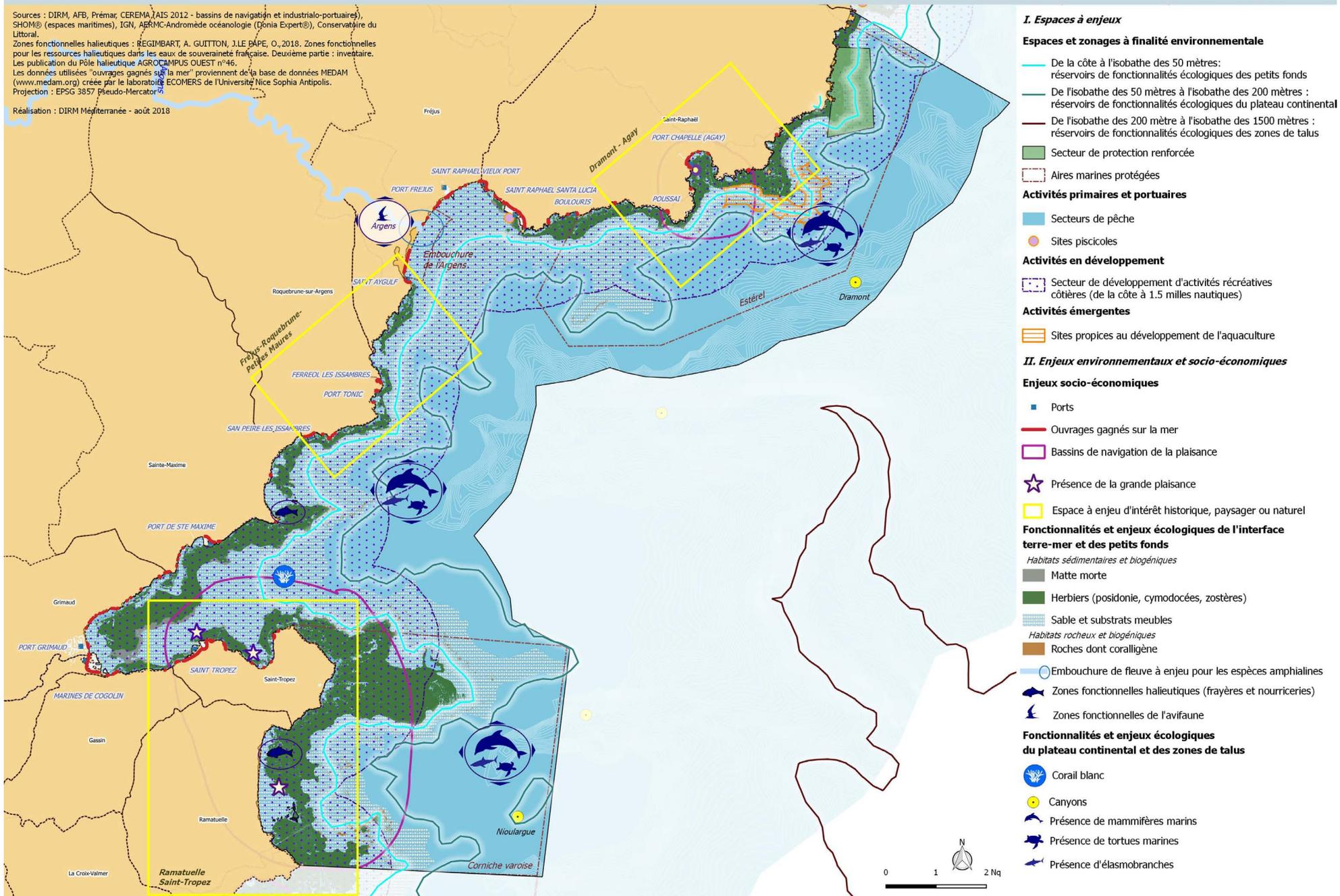
Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les usages liés à l'organisation des usages
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités, dont celles en lien avec défense, ainsi qu'avec les règles de gestion du DPM, devra être démontrée.

14 - Littoral varois Est

Sources : DIRM, AFB, Prémair, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industriels-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, AFRMC-Andromède océanologie (Donia Expert®), Conservatoire du Littoral.
Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A. GUITTON, J.LE BAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°46.
Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis.
Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018



I. Espaces à enjeux

Espaces et zonages à finalité environnementale

- De la côte à l'isobathe des 50 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds
- De l'isobathe des 50 mètres à l'isobathe des 200 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques du plateau continental
- De l'isobathe des 200 mètres à l'isobathe des 1500 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des zones de talus
- Secteur de protection renforcée

Aires marines protégées

Activités primaires et portuaires

- Secteurs de pêche
- Sites piscicoles

Activités en développement

- Secteur de développement d'activités récréatives côtières (de la côte à 1.5 milles nautiques)

Activités émergentes

- Sites propices au développement de l'aquaculture

II. Enjeux environnementaux et socio-économiques

Enjeux socio-économiques

- Ports
- Ouvrages gagnés sur la mer
- Bassins de navigation de la plaisance
- Présence de la grande plaisance
- Espace à enjeu d'intérêt historique, paysager ou naturel

Fonctionnalités et enjeux écologiques de l'interface terre-mer et des petits fonds

Habitats sédimentaires et biogéniques

- Matte morte
- Herbiers (posidonie, cymodocées, zostères)
- Sable et substrats meubles
- Habitats rocheux et biogéniques
- Roches dont coralligène

- Embouchure de fleuve à enjeu pour les espèces amphialines
- Zones fonctionnelles halieutiques (frayères et nourriceries)
- Zones fonctionnelles de l'avifaune

Fonctionnalités et enjeux écologiques du plateau continental et des zones de talus

- Corail blanc
- Canyons
- Présence de mammifères marins
- Présence de tortues marines
- Présence d'élasmobranches

Vocation

En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, maintenir et accompagner l'évolution durable de la pêche et de l'aquaculture, réduire l'impact des activités et les conflits d'usages ponctuels et prévenir les conflits d'usage potentiels.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Provence - Côte d'Azur (35)

FRDC08.e - Pointe de la Galère - Cap d'Antibes

FRDC09a - Cap d'Antibes - Sud port Antibes

FRDC09b - Port Antibes - Port de commerce de Nice

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Site Natura 2000 Baie et cap d'Antibes et Iles de Lérins (FR9301573)

Parties maritimes du DPM relevant du Conservatoire du Littoral : Cap d'Antibes.

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) (en cours de construction)
- [SCOT Ouest des Alpes-Martimes](#)
- [SCOT Sophia-Antipolis - Grasse](#)

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons les projets de PPRI accessibles ici.

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)
- [SRDAM Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- Contrats de baie des Golfes de Lérins
- Document d'objectif du site Natura 2000 Baie et cap d'Antibes et Iles de Lérins (FR9301573)
- SAGE Siagne

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Autres dispositifs existants :

- [Zone marine protégée dans la commune de Vallauris - Golfe-Juan](#)
- PLAGEPOMI 2016-2021

Description de la zone

Bordée à l'Ouest par le littoral oriental du Var et à l'Est par l'agglomération niçoise, la zone se caractérise par un ensemble urbain continu de Cannes à Nice, offrant peu de coupures d'urbanisation, et des paysages sous-marins remarquables au niveau de l'archipel de Lérins.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

Près de 2 240 établissements portuaires et nautiques jalonnent le littoral des Alpes-Maritimes, contribuant à près de 5300 emplois et générant un chiffre d'affaires de 2,2 Milliards d'euros.

Le trafic maritime est important et les ports de la zone connaissent une croissance importante pour les navires de croisières (Cannes et Antibes) et restent stables quant au transport côtier (ports cités précédemment ainsi que Golfe-Juan), ce qui explique des investissements conséquents voire des projets d'extension.

Sur la frange littorale, de nombreux usages interagissent : tourisme (nautisme, grande plaisance, activités balnéaires et subaquatiques) ; chantiers navals (aquaculture près de Vallauris et Antibes) et aménagements divers (digue portuaires, rechargement de plages, travaux publics maritimes).

En mer, les activités existantes (plaisance, pêches professionnelle et récréative, activités de loisirs nautiques et subaquatiques, aquaculture, tourisme) ou potentielles (aquaculture) interagissent et sont en compétition sur un même espace, pouvant induire des tensions voire des conflits d'usage ponctuels (spatiaux et / ou temporels), notamment au large du Cap d'Antibes et de l'archipel de Lérins.

D'autres activités (hélicoptères) et des événements à l'initiative de communes (manifestations nautiques et aériennes) génèrent une pression supplémentaire sur certaines unités écologiques (avifaune notamment).

Éléments d'attention d'ordre environnemental

Comprise dans le sanctuaire Pelagos, aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne, la zone concernée comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats et avifaune marine) ou fort (structures hydrologiques et géomorphologiques particulières, habitats, zones fonctionnelles halieutiques).

Localement :

- un site N2000, marqué par des habitats d'herbiers de posidonie (avec la présence d'un récif barrière sur l'île Sainte Marguerite), de coralligène et quelques grottes semi-obscurées. Des populations de *Cystoseira* spp. et *Lithophyllum lichenoides* sont recensées sur les côtes rocheuses des îles et du Cap d'Antibes. Le dauphin bleu et blanc y est occasionnellement observé.
- à l'Ouest de Cannes, un plateau continental plus étroit qu'à l'Est. Le fond est surtout composé de côtes sableuses avec une fine bande d'herbiers de posidonies.

L'herbier de posidonie est en régression, lié localement à la pression du mouillage de la grande plaisance en baie de Cannes, dans le Golfe Juan globalement par les aménagements (digues portuaires, rechargement de plages, digues sous-marines etc.) et par une remontée des limites inférieures de l'herbier probablement due à une augmentation de la turbidité des eaux. Les sites à coralligène sont soumis à une fréquentation de plongée importante et subissent également la pression des mouillages.

Deux canyons sont présents : le canyon de Cannes et de Juan. Le canyon de Cannes est essentiellement constitué de substrats vaseux. Néanmoins, de la roche apparaît sur le flanc Ouest du canyon, vers -400 m et sur le flanc Est, au-dessus de -100 m. La limite du site se situe au plus profond à -340 m dans le canyon de Cannes. Le canyon de Juan, très étroit, est composé d'un substrat vaseux. Quelques blocs de roche ont été aperçus au niveau de la tête de canyon, côté Ouest. Dans le périmètre du site, le canyon atteint une profondeur maximale de -322 m.

Le secteur est une zone préférentielle pour les mammifères marins et notamment la présence du Grand dauphin (enjeu fort). Les activités impactantes pour cette espèce dans cette zone sont principalement la plaisance, les activités nautiques (dérangement lié à l'intensité de ces usages) et les activités d'observation non respectueuses des recommandations d'approche des animaux et dans une moindre mesure les activités de pêche. Le Sanctuaire Pelagos confère à cette zone des objectifs de protection renforcée pour les mammifères marins.

Éléments d'attention d'ordre transversal

De nombreux sites ont été identifiés par le Conservatoire du Littoral, certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral (Croix des Gardes (Ouest Côte d'Azur)) tout comme des zonages d'inter-vention et de vigilance du Conservatoire figurant dans l'annexe 1 - chapitre 3 (p 21).

Les eaux usées sont traitées par les stations d'épuration de Cannes-Mandelieu, Golfe-Juan et d'Antibes qui sont conformes à la réglementation. Villeneuve-Loubet va quant à elle être raccordée à la nouvelle station de Cagnes-sur-Mer. Il reste la problématique du ruissellement et des rejets de la Siagne et de la Brague ainsi que des nombreux petits vallons et exutoires pluviaux qui se jettent dans cette zone très urbanisée.

Des politiques publiques en faveur du patrimoine (candidature des îles de Lérins au patrimoine mondial de l'UNESCO) laissent entrevoir davantage de préservation du patrimoine, alors que des évènements, pour certains d'envergure mondiale, se multiplient à l'initiative des communes (festival de Cannes, manifestations nautiques, manifestations aériennes).

Des travaux de nettoyage des fonds sont en cours afin d'enlever 25 000 pneus, immergés dans les années 1980 en face de Vallauris.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A3, A4, A5, A6, A7, A8, A9
- C1, C2, C4, C7, C8, C9
- E1, E3, E4, E5, E6
- L'ensemble des objectifs D, F, G, H, J
- I1, I2, I3, I4
- L4, L5
- M1, M6, M7, M8
- N1, N5
- O4
- Q1, Q3, Q4, Q5, Q6
- R1, R2

Prescriptions / recommandations / conditions de déroulement des activités

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant le transport maritime (L4 et L5) : Le développement de navettes maritimes inter îles doit se faire en prenant en compte le fonctionnement des écosystèmes côtiers (OE A1 A2 A7), avec des technologies propres sans rejets (OE F4 F5, G2, H1 H2, I3) et prenant en compte la présence potentielle de mammifères marins (OE D1 D4, J1 J2). Certaines activités (whale watching) sont récentes et nécessitent d'être accompagnées.
- concernant la pêche professionnelle (M1, M6, M8) : le soutien à la pêche doit se faire en lien avec la préservation des fonctionnalités des petits fonds côtiers (OE A, C4). Les efforts de pêche doivent être adaptés (C5 C6). L'impact de la pêche professionnelle et de plaisance doit être analysé (C7).
- concernant l'aquaculture (N1 et N5) : l'implantation de cette activité sur les sites propices identifiés (Vallauris) est de nature à limiter ses impacts sur certains habitats, comme l'herbier de posidonies, le substrat dur à algues photophiles (A1, A7). Concernant les sites propices, prendre en compte les enjeux liés à la sécurité maritime, en lien avec les commissions nautiques locales.
- concernant les travaux publics et activités sous-marines (O3 et O4) : tout projet doit intégrer la préservation du fonctionnement des fonds marins (OE A1, A2, A5, A6, A7, A8, B1, C4)
- concernant les sports et loisirs nautiques (Q1, Q3, Q4, Q6) : une attention particulière doit être apportée à la pression du mouillage sur l'herbier de posidonie et autres habitats sensibles (OE A1 A5 A7 A8), à l'origine d'une organisation des mouillages spécifique. Le balisage réglementaire sur ces habitats pourra utilement être équipé d'ancrages écologiques. Il convient par ailleurs d'organiser le mouillage de la grande plaisance (entre 20 et 80 m) sur le cap d'Antibes et préserver le secteur des îles de Lérins et de Théoule sur Mer. Les activités balnéaires doivent être organisées.

- De même certains sites prisés des plongeurs doivent faire l'objet d'actions en lien avec la stratégie plongeée du Plan d'action pour le milieu marin. Les activités nautiques (kayak, etc.) doivent éviter les perturbations de certains habitats rocheux (A3).
- concernant le tourisme : la gestion des plages doit autant que possible intégrer les méthodes douces afin de ne pas contribuer à une artificialisation de la côte. La fonctionnalité des petits fonds côtiers doit être préservée (A1, A2, A6, A7, A8). La gestion des îles doit être améliorée (traitement des déchets, organisation des mouillages) et la gestion des eaux de ruissellement doit être améliorée, en lien avec l'apport en contaminants de la Siagne.

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

3 - Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Sites et paysages

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- renforcer les sites existants
- limiter l'étalement urbain
- organiser la fréquentation des espaces, par une maîtrise de la navigation (Cap d'Antibes)

3.2. - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
- prendre en compte des enjeux de sécurité maritime par tout projet, en lien avec les commissions nautiques

Recommandations issues du DSF :

- assurer une adaptation des territoires au changement climatique
- l'utilisation de méthodes douces doit prendre en compte les habitats littoraux (avifaune, zones humides) et ne pas altérer leur fonctionnalité (OE E3, 5 6 et A2, A6, C3 et C4).

Recommandations issues du porter à connaissance relatif à la prise en compte du risque d'inondation par submersion marine accessible ici

3.3 - Société

Recommandations issues du DSF :

- le libre accès à la mer doit prendre en compte certains habitats littoraux terrestres.

4. Déroulement des activités

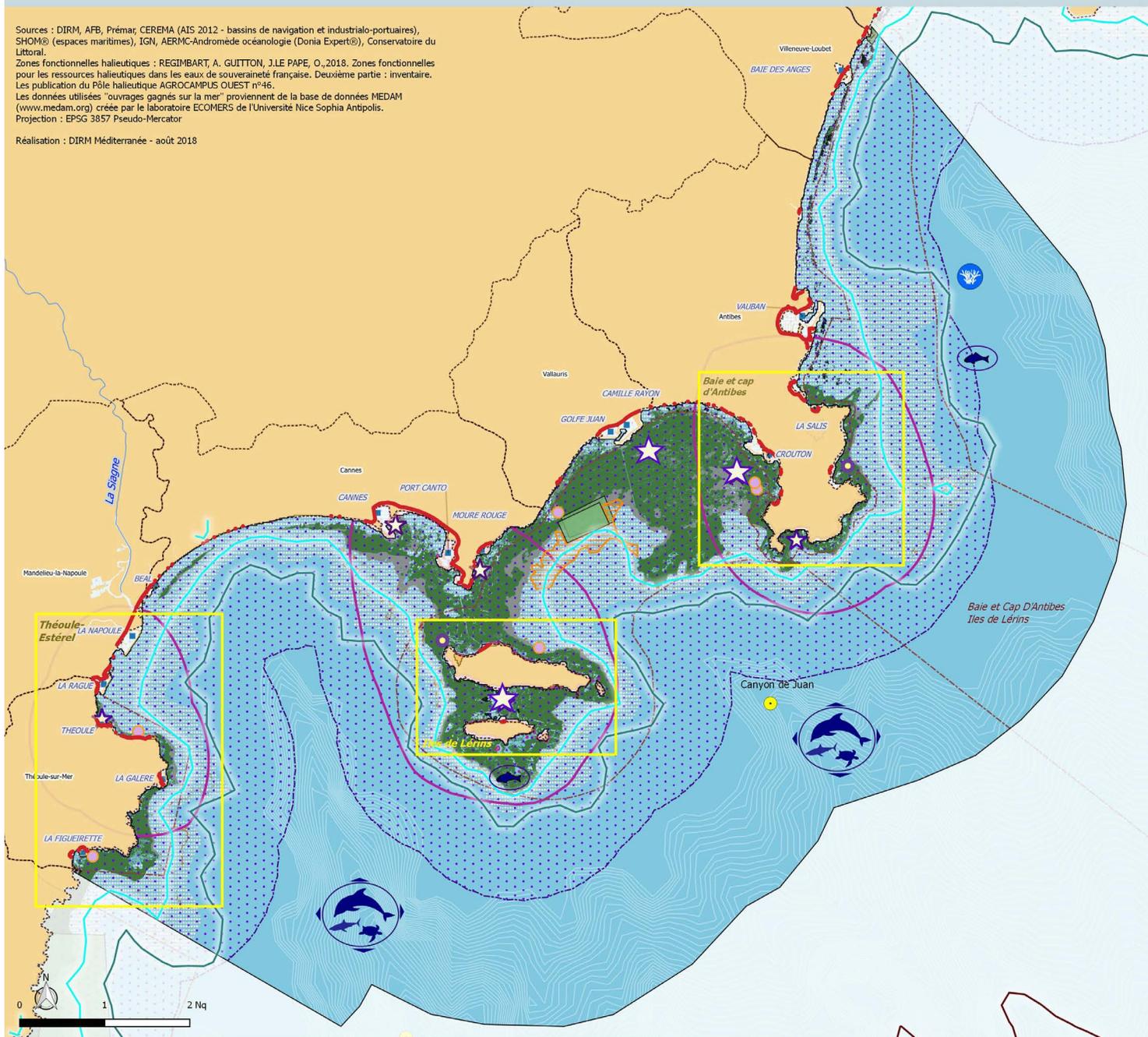
Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les usages liés à l'organisation des usages
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités et les règles de gestion du DPM devront être démontrées.

15 - Riviera

Sources : DIRM, AFB, Prémar, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industriels-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, AERMC-Andromède océanologie (Donia Expert®), Conservatoire du Littoral.
Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A. GUTTON, J.LE PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°46.
Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis.
Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018



I. Espaces à enjeux

Espaces et zonages à finalité environnementale

- De la côte à l'isobathe des 50 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds
- De l'isobathe des 50 mètres à l'isobathe des 200 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques du plateau continental
- De l'isobathe des 200 mètres à l'isobathe des 1500 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des zones de talus

■ Secteur de protection renforcée

□ Aires marines protégées

Activités primaires et portuaires

■ Secteurs de pêche

● Sites piscicoles

Activités en développement

□ Secteur de développement d'activités récréatives côtières (de la côte à 1.5 milles nautiques)

Activités émergentes

■ Sites propices au développement de l'aquaculture

II. Enjeux environnementaux et socio-économiques

Enjeux socio-économiques

■ Ports

— Ouvrages gagnés sur la mer

□ Bassins de navigation de la plaisance

● Secteur à enjeu petite plaisance

★ Présence de la grande plaisance

□ Espace à enjeu d'intérêt historique, paysager ou naturel

Fonctionnalités écologiques et enjeux de l'interface terre-mer et des petits fonds

Habitats sédimentaires et biogéniques

■ Matte morte

■ Herbiers (posidonie, cymodocées, zostères)

■ Sable et substrats meubles

Habitats rocheux et biogéniques

■ Roches dont coralligènes

■ Zones fonctionnelles halieutiques (frayères et nourriceries)

Fonctionnalités écologiques et enjeux du plateau continental et des zones de talus

■ Corail blanc

● Canyons

■ Présence de mammifères marins

■ Présence de tortues marines

■ Présence d'élaémobranches

Vocation

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, accompagner l'évolution durable du transport maritime et des infrastructures portuaires, réduire l'impact des activités et les conflits d'usages locaux ponctuels et prévenir les conflits potentiels.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Provence - Côte d'Azur (35)

FRDC09b - Port Antibes - Port de commerce de Nice

FRDC09c - Port de commerce de Nice - Cap Ferrat

FRDC09d - Rade de Villefranche

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sans objet

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) (en cours de construction)
- SCOT Nice Côte d'Azur

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons les projets de PPRi accessibles ici.

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)
- [SRDAM Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- [Contrats de baie Baie d'Azur](#)
- SAGE Var

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Autres dispositifs existants :

- [Réserve sur le littoral de Cagnes sur Mer](#)
- PLAGEPOMI 2016-2021

Description de la zone

Bordée à l'Ouest par la Riviera et à l'Est par le littoral des Alpes-Maritimes, la zone s'étend de Villeneuve-Loubet à Nice.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

Près de 2 240 établissements portuaires et nautiques jalonnent le littoral des Alpes-Maritimes, contribuant à près de 5 300 emplois et générant un chiffre d'affaires de 2,2 Milliards d'euros.

Les activités économiques littorales et maritimes existantes (portuaires, de transport maritime, pêches professionnelle et récréative, plaisance, activités de loisirs nautiques et subaquatiques, tourisme) ou potentielles (aquaculture) peuvent être en compétition sur un même espace. Ces tensions peuvent déboucher sur des conflits d'usage ponctuels (spatiaux et / ou temporels).

La présence d'un aéroport, le 3^e de France, contribue à l'attrait touristique de la région. La pression touristique est importante, notamment en période estivale, où les plages sont fortement fréquentées et supports de nombreuses activités et services (établissements balnéaires et bases d'activités nautiques).

La zone comprend deux prud'homies de pêche (Nice et Cagnes) avec un enjeu particulier pour la poutine lors de chaque printemps.

L'enjeu de la plaisance est modéré sur la zone, les navires allant plutôt sur les caps voisins. A noter la présence régulière de quelques yachts au mouillage en face de Cagnes-sur-mer et Saint-Laurent-du-Var en saison estivale (proximité aéroport).

Le trafic maritime est important, du fait de la présence de trois ports et de projet de développement portuaire entre Cagnes et Saint-Laurent-du Var, en lien avec les prescriptions de la directive territoriale d'aménagement.

Certaines activités (whale watching) sont plus récentes et nécessitent d'être accompagnées.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

Comprise dans le sanctuaire Pelagos, aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne, la zone ne comprend pas de sites Natura 2000. Une « zone marine protégée » (réglementation de la pêche) existe toutefois, à Cagnes sur Mer en face de l'embouchure du Loup.

Elle comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats et avifaune marine) ou fort (structures hydrologiques et géomorphologiques particulières, habitats, zones fonctionnelles halieutiques). Peuvent notamment être cités les herbiers (Posidonie), le grand dauphin, des tortues marines ainsi que les sous-espèces des goélands et puffins.

L'état écologique des eaux côtières (SDAGE 2012) est de qualité moyenne. Les cours d'eau sont respectivement d'Ouest en est le Loup, la Cagne, le Var, le Magnan et le Paillon. Le Var fait partie des fleuves ayant un flux en MES important avec un fort enjeu métaux lourds. Le Var et le Paillon font partie des zones prioritaires pour l'anguille (PLAGEPOMI).

Le littoral de la baie des anges est complètement artificialisé. L'aéroport de Nice a notamment été construit sur les petits fonds côtiers de la zone.

L'herbier de posidonies est globalement absent de la zone (sauf à proximité de la digue du port de Nice). Par contre, l'herbier de cymodocées est présent au droit des plages de la promenade des anglais, de Cagnes et de Saint Laurent du Var.

L'habitat substrat dur à algues photophiles est en état moyen dans sa frange supérieure (indicateur CARLIT). Quelques patches de coralligène en état moyen subsistent ponctuellement sur certaines zones.

L'habitat sableux est présent sur tout le linéaire, avec des zones potentiellement riches (au milieu de la baie de Nice et près du port du Cros de Cagnes). Un projet de création d'une zone de protection renforcée au droit de la promenade des anglais à Nice est porté par la commune (aval de la prud'homie, sollicitation de la DDTM pour établissement d'un cantonnement, création d'une aire marine éducative).

Certains îlots au niveau de l'embouchure du Var sont colonisés et utilisés comme sites de nidification par plusieurs colonies de larvicoles (sternes, etc.). Un projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope est en cours avec une petite partie marine.

La zone comprend le canyon de Nice composé du canyon du Var à l'ouest et celui du Paillon à l'Est. Les parcours, très proches de la côte, sont très variés en termes de profondeur, de longueur, de substrat et de biodiversité rencontrés. Un fond généralement hétérogène est observé avec une pente très forte. Dans cette région, le plateau continental est très étroit et les têtes de canyon proches de la côte. En effet, à 3 kilomètres de la côte, on peut déjà atteindre des profondeurs de 1 000 m. La biodiversité benthique y est faible à moyenne. Les mammifères marins sont observés au niveau des canyons (dauphins, rorquals, etc.).

Éléments d'attention d'ordre transversal

De nombreux sites ont été identifiés par le Conservatoire du Littoral, certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral (Mont Vinaigrier (Grand Nice)) tout comme des zonages d'intervention et de vigilance du Conservatoire figurant dans l'annexe 1 - chapitre 3 (p 21).

Deux émissaires en mer sont présents, liés à la station d'épuration Haliotis pour Nice et celle de Cagnes sur Mer (réaménagement en cours en lien avec la construction d'une nouvelle STEP).

Les plages sont soumises à l'érosion et celles de Nice sont rechargées régulièrement avec des galets (< 15 000 m³/an) provenant parfois du paillon.

L'artificialisation du littoral est conséquente, notamment sur Cagnes et Saint Laurent du Var où beaucoup d'aménagements en dur ont été construits.

La privatisation de terrains sur le rivage rend l'accès difficile au sentier du littoral et ferme des fenêtres offrant une vue sur la mer.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A2, A3, A5, A6, A7, A8, A9
- C1, C2, C3, C4, C5, C7, C8, C9
- E1, E3, E4, E5, E6
- I1, I3, I4
- L'ensemble des objectifs D, F, G, H, J
- L4, L5
- M1, M6, M7, M8
- N1, N5
- O4
- Q1, Q3, Q4, Q5, Q6
- R1, R2

Prescriptions / recommandations / conditions de déroulement des activités

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant le transport maritime (L2, L4 et L5) : le développement du transport maritime doit prendre en compte le fonctionnement des écosystèmes côtiers (A1 A2 A7), la présence potentielle de mammifères marins (D1 D4, J1 J2), et recourir à des technologies adaptées en ce sens en mer (H1, H2, H3, H4, I3) et à quai (F6, F7) . Certaines activités (whale watching) sont récentes et nécessitent d'être accompagnées.
- concernant la pêche professionnelle et récréative (M1, M6, M8) : le soutien à la pêche doit se faire en lien la préservation des fonctionnalités des petits fonds côtiers (A, C4), en prenant notamment en compte l'importance de la connectivité mer lagunes au niveau de l'embouchure du Var (C3). Les efforts de pêche doivent être adaptés (C5 C6). L'impact de la pêche récréative doit être analysé, notamment au niveau de l'aéroport de Nice Côte d'Azur (C7).
- concernant l'aquaculture (N1 et N5) : attention particulière à la zone de Cagnes sur Mer, plus utilisée aujourd'hui malgré des installations encore présentes, en lien avec la présence de l'herbier de cymodocée à l'Ouest (A1, A7).

- concernant les travaux publics et activités sous-marines (O3 O4 et O5) : tout projet d'aménagement (portuaire et côtier) doit intégrer la préservation du fonctionnement des fonds marins (A1, A2, A5, A6, A7, A8, B1, C4).
- concernant les sports et loisirs nautiques (Q1, Q3, Q4, Q6) : les impacts liés à la plaisance (G H I) doivent être limités.
- concernant le tourisme : la gestion des plages doit autant que possible intégrer les méthodes douces afin de ne pas contribuer à une augmentation de l'artificialisation de la côte. La fonctionnalité des petits fonds côtiers doit être préservée (A1, A2, A6, A7, A8). La gestion des eaux de ruissellement doit être étudiée.
- développer la professionnalisation des filières maritimes

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

3 - Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Sites et paysages

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- consolider les sites acquis
- maintenir les connectivités naturelles et semi-naturelles
- réhabiliter et rendre à nouveau accessible certains espaces de la frange littorale

3.2. - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime

Recommandations issues du DSF :

- assurer une adaptation des territoires au changement climatique
- l'utilisation de méthodes douces doit également prendre en compte les habitats littoraux (avifaune, zones humides) et ne pas altérer leur fonctionnalité (E3, 5 6 et A2, A6, C3 et C4) notamment sur le secteur de l'embouchure du Var.

Recommandations issues du porter à connaissance relatif à la prise en compte du risque d'inondation par submersion marine accessible ici

3-3 - Société

Recommandations issues du DSF :

- le libre accès à la mer doit prendre en compte certains habitats littoraux terrestres, l'avifaune (E3, E5, E6) présente et la connectivité mer - lagunes (A2, A6, C3, C4), notamment sur le secteur de l'embouchure du Var.

4 - Déroulement des activités

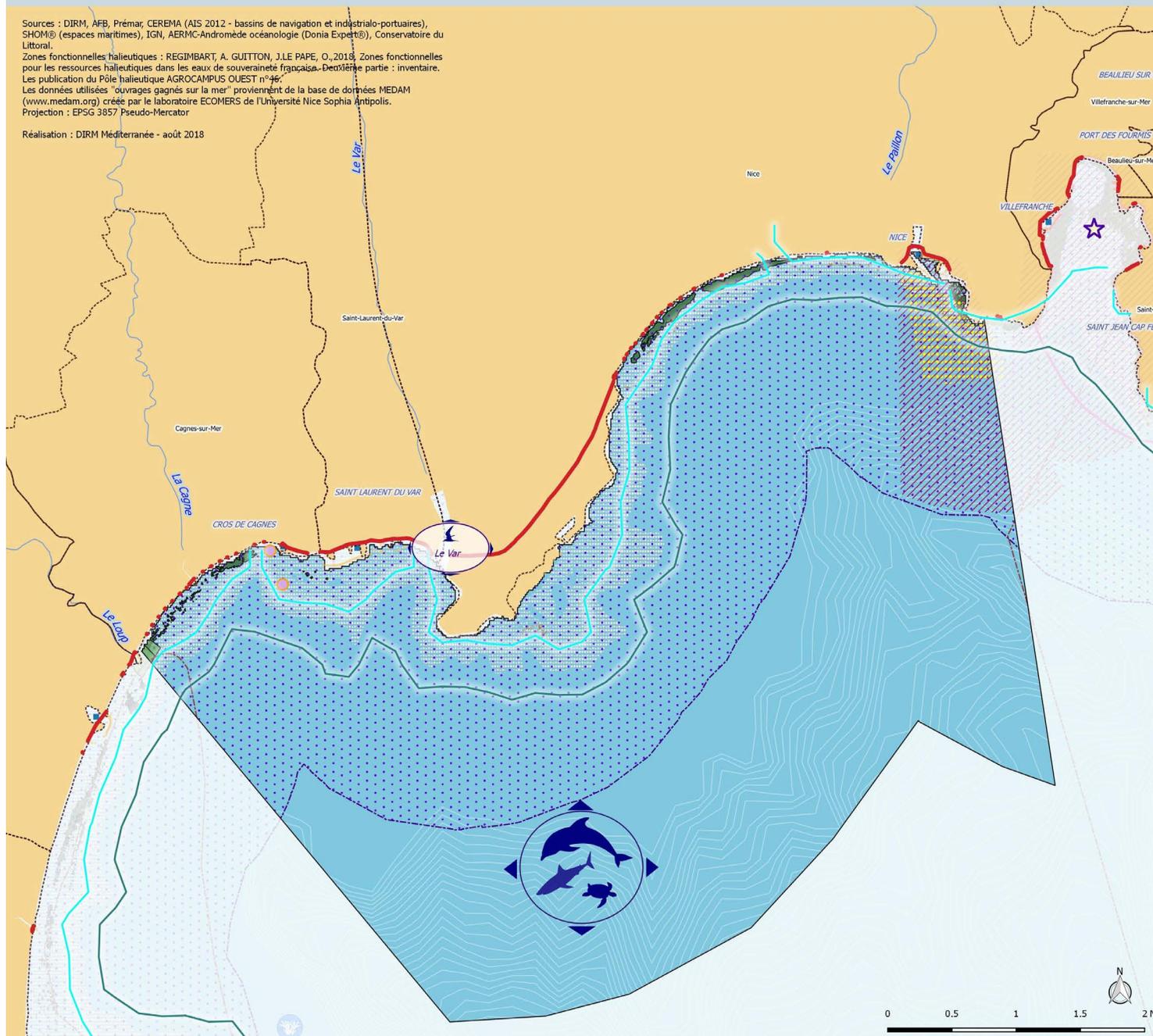
Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les usages liés à l'organisation des usages
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités et les règles de gestion du DPM devront être démontrées.

16 - Nice et abords

Sources : DIRM, AFB, Prémar, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industrialo-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, AERMIC-Andromède océanologie (Donia Expert®), Conservatoire du Littoral.
Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A. GUITTON, J.LE PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Dernière partie : inventaire. La publication du Pôle halieutique AGROCAMPIUS OUEST n°46.
Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis.
Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018



I. Espaces à enjeux

Espaces et zonages à finalité environnementale

- De la côte à l'isobathe des 50 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds
- De l'isobathe des 50 mètres à l'isobathe des 200 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques du plateau continental
- De l'isobathe des 200 mètres à l'isobathe des 1500 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des zones de talus

Activités primaires et portuaires

- Secteurs de pêche
- Bassin d'activités industrialo-portuaires

Activités en développement

- Secteur de développement d'activités récréatives côtières (de la côte à 1.5 milles nautiques)
- ▨ Bassin d'évolution du transport à passagers hauturier, croisière, ferries

II. Enjeux environnementaux et socio-économiques

Enjeux socio-économiques

- Ports
- Ouvrages gagnés sur la mer

Fonctionnalités et enjeux écologiques de l'interface terre-mer et des petits fonds

- Habitats sédimentaires et biogéniques*
- Matte morte
- Herbiers (posidonie, cymodocées, zostères)
- Sable et substrats meubles
- Habitats rocheux et biogéniques*
- Roches dont coralligène

Zones fonctionnelles de l'avifaune

Fonctionnalités et enjeux écologiques du plateau et des zones de talus

- 🐬 Présence de mammifères marins et cétacés
- 🐟 Présence d'élasmobranchés
- 🐢 Présence de tortues marines

Vocation

En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner le développement durable des activités maritimes, réduire leurs impacts et les conflits d'usage ponctuels et prévenir les conflits d'usage potentiels.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Provence - Côte d'Azur (35)

FRDC09b - Port Antibes - Port de commerce de Nice

FRDC10a - Cap Ferrat - Cap d'Ail

FRDC10c - Monte-Carlo - frontière italienne

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sites Natura 2000 Cap Martin (FR9301995) et Cap Ferrat (FR9301996)

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) (en cours de construction)
- SCOT Nice Côte d'Azur
- [SCOT Riviera française et de la Roya](#)

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons les projets de PPRi accessibles ici.

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)
- [SRDAM Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- Document d'objectif des sites Natura 2000 Cap Martin (FR9301995) et Cap Ferrat (FR9301996)

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Autres dispositifs :

- Arrêtés préfectoraux relatifs à la zone maritime protégée face à [Beaulieu sur Mer](#) et en baie de Roquebrune
- PLAGEPOMI 2016-2021

Description de la zone

La zone s'étend du Cap de Nice jusqu'au Cap d'Ail pour sa partie Ouest et du Cap Martin jusqu'à la frontière italienne pour sa partie Est. Elle se caractérise par des reliefs accidentés et des falaises abruptes sur une frange littorale étroite et très urbanisées.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

Près de 2240 établissements portuaires et nautiques jalonnent le littoral des Alpes-Maritimes, contribuant à près de 5300 emplois et générant un chiffre d'affaires de 2,2 Mds d'euros.

La zone est concernée par une forte fréquentation estivale ou saisonnière. C'est le cas des plages, accessibles à l'Ouest de la zone et fréquentées d'avril à octobre, sur lesquelles peuvent être trouvés des établissements balnéaires et des bases nautiques. La société des Bains de Mer de Monaco contribue à l'attractivité de Roquebrune.

En mer, les activités (transport maritime, pêches professionnelle et récréative, plaisance, activités de loisirs nautiques et subaquatiques) sont en compétition sur un même espace.

Partie Ouest de la zone :

- Le trafic maritime est important, du fait de la présence de 7 ports dont 2 relevant du département.
- La rade de Villefranche est fréquentée par des unités de taille moyenne et petite, tandis que la baie de Beaulieu accueille des yachts. Plus d'une vingtaine de sites de plongée sont recensés.
- Des dispositifs permettent une gestion de la fréquentation et des mouillages (coffres de la Marine nationale, plan de balisage interdisant le mouillage de certaines unités) ou visent à l'améliorer (projet de ZMEL en baie de Beaulieu).
- La zone accueille une vingtaine de sites de plongée, dont 2 sont équipés de mouillages écologiques, ainsi que des compétitions d'apnée.
- Des activités annexes sont développées par les pêcheurs en période estivale (tendering, excursion en mer, récupération d'ordures).
- Un site propice à la pisciculture est identifié devant Eze.
- Certaines activités (whale watching) sont plus récentes et nécessitent d'être accompagnées.

Partie Est de la zone :

- La baie de Cabbé est particulièrement prisée par les yachts lors des événements sur Monaco par la grande plaisance. La baie de Carnoles est plus fréquentée par les petits plaisanciers locaux.
- Dans un contexte d'agrandissement de Monaco, 2 coffres doivent être installés dans la baie de Cabbé.
- Cette partie de la zone connaît une fréquentation importante, avec des sites de plongée à enjeux.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

Comprise dans le sanctuaire Pelagos, aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne, la zone comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats et avifaune marine) ou fort (structures hydrologiques et géomorphologiques particulières, habitats, zones fonctionnelles halieutiques). Peuvent notamment être cités les herbiers (Posidonie), le grand dauphin, des tortues marines ainsi que les sous-espèces des goélands et puffins.

La partie Ouest de la zone correspond au périmètre du site Natura 2000 Cap Ferrat en incluant la rade de Villefranche sur Mer jusqu'au cap de Nice. Est présente une zone marine protégée.

L'herbier de posidonie est présent sur tout le linéaire jusqu'à 25 à 30 mètres de profondeur. On observe quelques patchs frangeants sur la baie de l'Espalmador (est rade de Villefranche) et l'anse de Lilong. En limite supérieure, certains secteurs ont été détruits par des aménagements littoraux (ports de plaisance de Beaulieu, de Saint-Jean-Cap-Ferrat, de Cap d'Ail) et des rejets en mer (nord de la rade). Actuellement, l'herbier est dégradé et menacé par la pression du mouillage (principalement petite et moyenne plaisance à l'ouest et l'est de la rade de Villefranche, grande plaisance sur la baie de Beaulieu).

L'habitat de substrat dur à algues photophiles est dans sa frange supérieure en moyen état dans la rade de Villefranche et en bon état ailleurs (CARLIT). Il manque toutefois des données sur les franges inférieures (infralittoral). L'habitat coralligène est présent sur l'ensemble du linéaire sous forme de parois (tombants, failles, grottes) et de massifs (sur fonds dur ou meuble), certains sites étant de qualité moyenne (RECOR).

La zone comprend la partie Est du canyon de Nice, lequel est plutôt vaseux, avec par endroits des marnes (sédiment induré). La roche est présente au niveau des zones où la pente est forte (Sud-Ouest et Nord-Est du canyon). Dans l'aire du site, le canyon de Nice atteint -1370 m. Les mammifères marins sont observés au niveau des canyons (dauphins, rorqual, etc.).

La partie Est de la zone correspond au périmètre du site Natura 2000 Cap-Martin et celui en face de la commune de Roquebrune (baie de Saint Roman). Une zone marine protégée interdite à tout usage est présente en baie de Roquebrune où ont été immergés dans le passé des récifs artificiels. Concernant le site de Cap Martin, une extension du périmètre, incluant la baie de Saint Roman, a été actée.

L'herbier de posidonies est présent sur l'ensemble du linéaire de la zone : dans la baie de Roquebrune, l'herbier est dense mais dégradé sur certains secteurs par l'impact de la grande plaisance (notamment lors d'événements comme le Monaco Yacht Show). Autour du Cap, l'herbier est en bon état. Les aménagements côtiers et portuaires de Menton, associés à la plaisance, ont fortement dégradé l'herbier, ce dernier étant également fragilisé par la colonisation d'algues invasives.

L'habitat de substrat dur à algues photophiles est en bon état sur le secteur (CARLIT). L'habitat coralligène est présent autour du cap et dans la baie, certains sites étant de qualité moyenne (RECOR).

Le secteur est une zone préférentielle de présence du Grand dauphin (enjeu fort). Les activités impactantes pour cette espèce dans cette zone sont principalement la plaisance, les activités nautiques (dérangement lié à l'intensité de ces usages) et les activités d'observation non respectueuse des recommandations d'approche des animaux et dans une moindre mesure les activités de pêche (interactions).

La zone ne comprend pas de canyon connus. Néanmoins les mammifères marins sont quelquefois observés proche des côtes (dauphins, etc.).

Éléments d'attention d'ordre transversal

De nombreux sites ont été identifiés par le [Conservatoire du Littoral](#), certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral (Riviera) tout comme des zonages d'intervention et de vigilance du Conservatoire figurant dans l'annexe 1 – chapitre 3 (p 21).

Il n'y a pas de cours d'eau majeur se jetant à l'Ouest de la zone. L'état écologique de la rade de Villefranche est de qualité moyenne et l'état chimique est qualifié de mauvais par le SDAGE, ce qui est probablement lié à la problématique des eaux de ruissellement, les déversoirs d'orage et les surverses de postes de relevage.

Il n'y a pas non plus de cours d'eau majeur se jetant à l'Est mais le secteur reste sous l'influence de la Roya et du courant ligurien. L'état écologique de la rade est de qualité moyenne et l'état chimique qualifié de mauvais par le SDAGE, probablement liée à la problématique des eaux de ruissellement. Les eaux usées sont traitées par les stations d'épuration de Menton et de Roquebrune (aux normes).

Les problématiques de l'érosion et de la submersion marine sont rencontrées à Menton et à Eze, pouvant engendrer une artificialisation supplémentaire du littoral (projet de digues).

L'occupation du DPM est problématique dans les secteurs dit Rochambeau et Palais de la Marine, engendrant une destruction des habitats (herbiers) ou des espèces (grande nacre). Par ailleurs, de nombreuses AOT, aujourd'hui échues, font l'objet d'un contentieux.

Enfin, les travaux d'extension en mer à Monaco (6 ha gagnés grâce à l'immersion de 110 000m³ de remblai et 400 000m³ de sédiments) pourraient générer un impact potentiel sur les fonds marins de la baie.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

A1, A3, A5, A6, A7, A8, A9

C1, C2, C4, C5, C7, C8, C9

E1, E3, E4, E5, E6

I1, I3, I4

L'ensemble des objectifs D, F, G, H, J

L1, L3, L4, L5

M1, M6, M7, M8

O4

Q1, Q3, Q4, Q5, Q6

R1, R2

1 – Economie

Recommandations issues du DSF

Pour la partie Ouest de la zone :

- concernant le transport maritime (L4 et L5) : Le développement des infrastructures portuaires et les navettes maritimes doit se faire en prenant en compte le fonctionnement des écosystèmes côtiers (A1, A2, A7), avec des technologies propres sans rejets (F4, F5, G2, H1, H2, I3) et prenant en compte la présence potentielle de mammifères marins (D1, D4, J1, J2). La prise en compte des pressions cumulées doit être à l'échelle de la masse d'eau et intégrer les potentielles pressions transfrontalières. Certaines activités (whale watching) sont récentes et nécessitent d'être accompagnées.
- concernant la pêche (M1, M6, M8) : les efforts de pêche doivent être adaptés (C5 C6). Les impacts de la pêche professionnelle (calage des filets) et récréative doivent être analysés.
- concernant l'aquaculture (N1 et N5) : le site propice sur Eze doit prendre en compte la présence de l'herbier de posidonies à proximité (A1, A7). Concernant les sites propices, prendre en compte les enjeux liés à la sécurité maritime, en lien avec les commissions nautiques locales.
- concernant les travaux publics et activités sous-marines (O3 O4 et O5) : tout projet d'aménagement (portuaire et côtier) doit intégrer la préservation du fonctionnement des fonds marins (A1, A2, A5, A6, A7, A8, B1, C4).
- concernant les sports et loisirs nautiques (Q1, Q3, Q4, Q6) : Les impacts liés à la plaisance (G H I) doivent être limités. Le secteur de Beaulieu doit être organisé via la mise en place d'une ZMEL et la mise en place d'un arrêté d'interdiction du mouillage pour les navires de plus de 20 m sous l'isobathe 30 m. La baie d'Eze doit être préservée. Les projets de ZMEL petite plaisance en baie de Villefranche doivent aboutir.
- concernant le tourisme la gestion des plages doit autant que possible intégrer les méthodes douces afin de ne pas contribuer à une augmentation de l'artificialisation de la côte. La fonctionnalité des petits fonds côtiers doit être préservée (A1, A2, A6, A7, A8). La gestion des eaux de ruissellement doit être améliorée notamment en baie de Villefranche.

Pour la partie Est de la zone :

- concernant la pêche professionnelle et récréative (M1, M6, M8) : les efforts de pêche doivent être adaptés (C5 C6). Les impacts de la pêche professionnelle (calage des filets) et récréative doivent être analysés.
- concernant les travaux publics et activités sous-marines O3 O4 et O5) : tout projet d'aménagement (portuaire et côtier) doit intégrer la préservation du fonctionnement des fonds marins (A1, A2, A5, A6, A7, A8, B1, C4).
- concernant les sports et loisirs nautiques (Q1, Q3, Q4, Q6) : Les impacts liés à la plaisance (G H I) doivent être limités. L'arrêté 93/2018 du préfet maritime doit être communiqué et appliqué. Les impacts liés à la petite plaisance doivent être affinés.
- concernant le tourisme : la gestion des plages doit autant que possible intégrer les méthodes douces afin de ne pas contribuer à une augmentation de l'artificialisation de la côte. La fonctionnalité des petits fonds côtiers doit être préservée (A1, A2, A6, A7, A8). La gestion des eaux de ruissellement doit être améliorée

2 – Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

3. Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 – Sites et paysages

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- préserver et ouvrir les coupures vertes littorales
- assurer une continuité entre des espaces terrestres et marins

3.2. – Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
- prendre en compte des enjeux de sécurité maritime par tout projet, en lien avec les commissions nautiques

Recommandations issues du DSF :

- assurer une adaptation des territoires au changement climatique

Recommandations issues du porter à connaissance relatif à la prise en compte du risque d'inondation par submersion marine accessible

4. Déroulement des activités

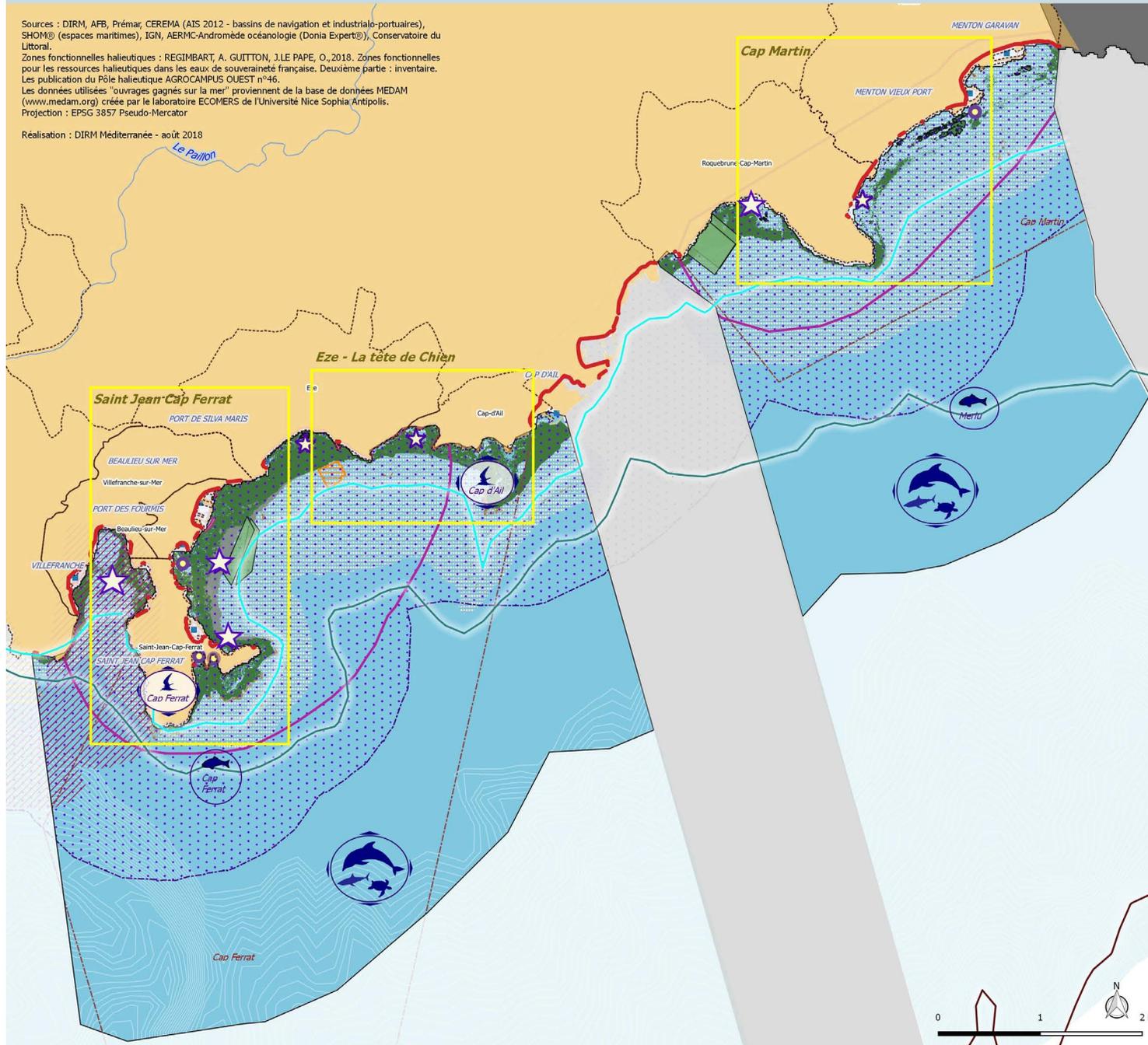
Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation liés à l'organisation des usages
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités et les règles de gestion du DPM devront être démontrées.
- Recommandations issues du DSF :
- uniformiser, simplifier et étendre à l'année l'interdiction des unités supérieures à 20 m dans le cadre des plans de balisage

17 - Littoral des Alpes Maritimes

Sources : DIRM, AFB, Prémar, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industriels-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, AERMIC-Andromède océanologie (Donia Expert®), Conservatoire du Littoral.
Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A. GUITTON, J. LE PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. La publication du Pôle halieutique AGROCAMPLUS OUEST n°46.
Les données utilisées 'ouvrages gagnés sur la mer' proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis.
Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018



I. Espaces à enjeux

Espaces et zonages à finalité environnementale

- De la côte à l'isobathe des 50 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds
- De l'isobathe des 50 mètres à l'isobathe des 200 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques du plateau continental
- De l'isobathe des 200 mètres à l'isobathe des 1500 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des zones de talus

Secteurs de protection renforcée

Aires marines protégées

Activités primaires et portuaires

Secteurs de pêche

Activités en développement

Secteur de développement d'activités récréatives côtières (de la côte à 1.5 milles nautiques)

Bassin d'évolution du transport à passagers hauturier, croisière, ferries

Activités émergentes

Sites propices au développement de l'aquaculture

II. Enjeux environnementaux et socio-économiques

Enjeux socio-économiques

- Ports
- Ouvrages gagnés sur la mer
- Bassins de navigation de la plaisance
- Présence de la grande plaisance
- Secteur à enjeu petite plaisance
- Espace à enjeu d'intérêt historique, paysager ou naturel

Fonctionnalités écologiques et enjeux de l'interface terre-mer et des petits fonds

Habitats sédimentaires et biogéniques

Matte morte

Herbiers (posidonie, cymodocées, zostères)

Sable et substrats meubles

Habitats rocheux et biogéniques

Roches dont coralligène

Zones fonctionnelles halieutiques (frayères et nourriceries)

Zones fonctionnelles de l'avifaune

Fonctionnalités écologiques et enjeux du plateau continental

Présence de mammifères marins

Présence de tortues marines

Présence d'élasmobranches

Vocation

En veillant à la préservation des canyons et au maintien de l'état de conservation des espèces, accompagner le développement durable des activités maritimes parmi lesquelles le transport maritime et la pêche.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Provence - Côte d'Azur (35)

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sites Natura 2000 Baie et cap d'Antibes et Iles de Lérins (FR9301573) et Cap Ferrat (FR9301996)

Dispositif(s) existant(s)

Documents d'objectifs des sites Natura 2000 Baie et cap d'Antibes et Iles de Lérins et Cap Ferrat

Description de la zone

Située au droit des zones 14 à 17 et bordée au Sud par la plaine bathyale, la zone se situe de part et d'autre de la zone économique exclusive de Monaco et à l'Est dans la limite des eaux sous souveraineté / juridiction revendiquée par la France.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

Les activités économiques maritimes (transport maritime, pêches professionnelle et récréative, plaisance) sont pleinement compatibles entre elles.

Certaines activités (whale watching) sont plus récentes et nécessitent d'être accompagnées.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

Comprise dans le sanctuaire Pelagos, aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne, la zone concernée se caractérise par un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats profonds, tortues marines) ou fort (structures hydrologiques et géomorphologiques, habitats, zones fonctionnelles halieutiques et mammifères marins). Peuvent notamment être citées les tortues marines et les sous-espèces des goélands, puffins et mouettes.

Toutes les espèces de cétacés de Méditerranée sont présentes dans ce secteur (diversité maximale). Les activités impactantes pour ces espèces sont ici principalement les activités d'observation non respectueuses des recommandations d'approche des animaux, le trafic maritime intense et dans une moindre mesure la plaisance et les activités de pêche. Le Sanctuaire Pelagos confère à cette zone des objectifs de protection renforcée pour les mammifères marins.

La zone intègre le haut fond de Méjean. Ce site révèle une densité importante de langoustines et plus généralement une diversité importante et singulière en crustacés (langoustes, crabes). Les éponges sont variées en forme et en taille.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- B1
- C1, C2, C4, C5
- E1, E3
- F6, F7
- G2
- H1, H2
- I3, I4
- L'ensemble des objectifs D, J
- L4, L5
- M1, M8

Prescriptions / recommandations / conditions de déroulement des activités

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant le transport maritime (L4 et L5) : l'augmentation du trafic maritime (notamment la grande plaisance), doit se faire en prenant en compte la présence de la mégafaune marine (OE D1, D3, J1, J2).
- concernant la pêche (M1, M6, M8) : le soutien à la pêche doit se faire en lien la préservation des fonctionnalités des habitats (OE C4). Les efforts de pêche doivent être adaptés (C5 C6).
- concernant les travaux publics et activités sous-marines (O4) : tout projet doit intégrer la préservation du fonctionnement des fonds marins (OE A1, A7, B1, C4).
- concernant le tourisme : les opérateurs de whale-watching sont appelés à s'engager dans une démarche de certification de qualité pour l'observation des baleines et des dauphins sauvages respectueuse et responsable (D1).

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

Recommandations issues du DSF :

- disposer préalablement d'une connaissance approfondie de la zone, en termes de ressources exploitables, d'enjeux environnementaux et de fonctionnement écosystémique
- capitaliser toute connaissance complémentaire et les mettre à disposition des acteurs intéressés ou concernés

3 - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime

4 - Déroulement des activités

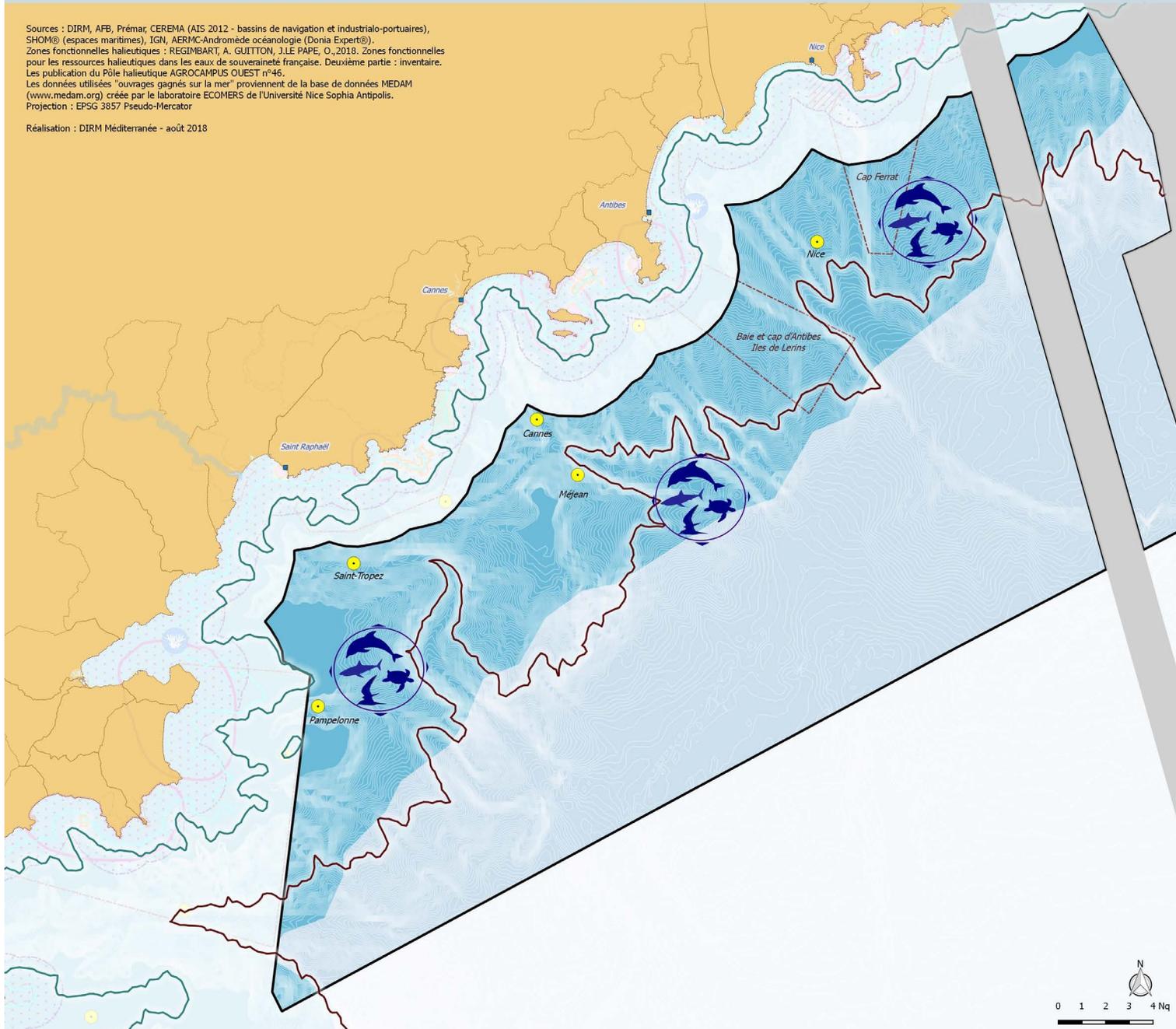
Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les usages liés à l'organisation des usages
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités, dont celles en lien avec la défense, devront être démontrées.

18 - Large Provence-Côte d'Azur

Sources : DIRM, AFB, Prémair, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industrialo-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, AERMIC-Andromède océanologie (Donia Expert®).
Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A., GUITTON, J.L.E PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis.
Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018



I. Espaces à enjeux

Espace et zonages à finalité environnementale

- De l'isobathe des 200 mètres à l'isobathe des 1500 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des zones de talus
- Au delà de l'isobathe des 1500 mètres : acquisition de connaissances sur les habitats et les espèces du large.

▭ Aires marines protégées

Activités primaires et portuaires

■ Secteurs de pêche

II. Enjeux environnementaux

- Canyons
- 🐬 Présence de mammifères marins
- 🐙 Zones fonctionnelles de l'avifaune
- 🐢 Présence de tortues marines
- 🐙 Présence d'élastombranches

Vocation

En veillant à améliorer la connaissance de la zone et au maintien de l'état de conservation des espèces, en la préservant, accompagner le développement durable des activités maritimes parmi lesquelles le transport maritime et la pêche.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Plaine bathyale (50)

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sans objet

Dispositif(s) existant(s)

Autres dispositifs :

- Sites Natura 2000 au large au titre de la directive « Oiseaux » (grand secteur 8) et au titre de la directive « Habitats, faune, flore » (grand secteur 9) en cours de désignation

Description de la zone

Bordée à l'Ouest par le périmètre du parc naturel marin du Golfe du Lion et au Nord par les canyons du plateau du Golfe du Lion, la zone s'étend jusqu'à la limite des eaux sous juridiction revendiquée par la France.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

Les activités économiques maritimes existantes (transport maritime, pêches professionnelle et récréative, plaisance) sont compatibles entre elles. Certaines (whale watching) sont plus récentes et nécessitent d'être accompagnées.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

Comprise dans le sanctuaire Pelagos, aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne, cette zone comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats profonds, avifaune marine, tortues marines) ou fort (structures hydrologiques ou géomorphologiques particulières, élasmobranches, mammifères marins).

Peuvent notamment être cités les sédiments bathyaux, les tortues caouanne (en concentration importante sur la partie sud de la zone) et la mouette pygmée en période hivernale.

Présence de toutes les espèces de cétacés notamment les espèces pélagiques, rorqual commun et dauphin bleu et blanc. L'activité impactante pour ces espèces est ici principalement le trafic maritime (collisions, bruit et dérangement). Dans sa partie Est, le Sanctuaire Pelagos confère à cette zone des objectifs de protection renforcé pour les mammifères marins.

La zone du large est caractérisée par des habitats pélagiques oligotrophes (pauvre en éléments nutritifs). Des systèmes de convections entre les eaux des surfaces et les eaux profondes assurent, notamment en hiver, la remontée de sels nutritifs en surface. Ces phénomènes sont particulièrement marqués entre la Corse et la côte sud-est du Golfe du Lion.

La plaine abyssale est globalement dominée par des sédiments fins (vases et sables).

Ces écosystèmes sont peu connus mais les espèces de fonds qui leur sont associées présentent des cycles biologiques très lents qui les rendent sensibles aux pressions. La partie centrale de la plaine abyssale est marquée par des « hauts topographiques » formés par des accumulations de sels. Il n'est pas possible de détailler les spécificités de cette zone.

Les convections hivernales sont à l'origine d'efflorescence d'ampleur au printemps alimentant toute la chaîne trophique jusqu'aux prédateurs supérieurs. Ce secteur est particulièrement propice pour les espèces de poissons pélagiques (thons, espadons, requin taupe et requin pèlerin), la tortue caouanne (en été), et plusieurs espèces d'oiseaux (mouette pygmée en hiver, océanité tempête et puffins de Scopoli). Enfin, elle présente une diversité importante pour les mammifères marins (glocéphales, dauphin de risso, cachalot, rorqual commun et dauphin bleu et blanc). En domaine océanique, les rorquals communs, les dauphins bleus et blancs et les globicéphales chassent respectivement le krill et le calmar.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- B1
- C1, C2, C4, C5
- E1, E3
- F6, F7
- G2
- H1, H2
- I3, I4
- L'ensemble des objectifs D, J
- L4, L5
- M1, M6, M8

Prescriptions / recommandations / conditions de déroulement des activités

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant le transport maritime (L4 et L5) : prendre en compte la présence de la mégafaune marine (OE D1, D3, J1, J2).

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

Recommandations issues du DSF :

- disposer préalablement d'une connaissance approfondie de la zone, en termes de ressources exploitables, d'enjeux environnementaux et de fonctionnement écosystémique
- capitaliser toute connaissance complémentaire et les mettre à disposition des acteurs intéressés ou concernés

3 - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime

4 - Déroulement des activités

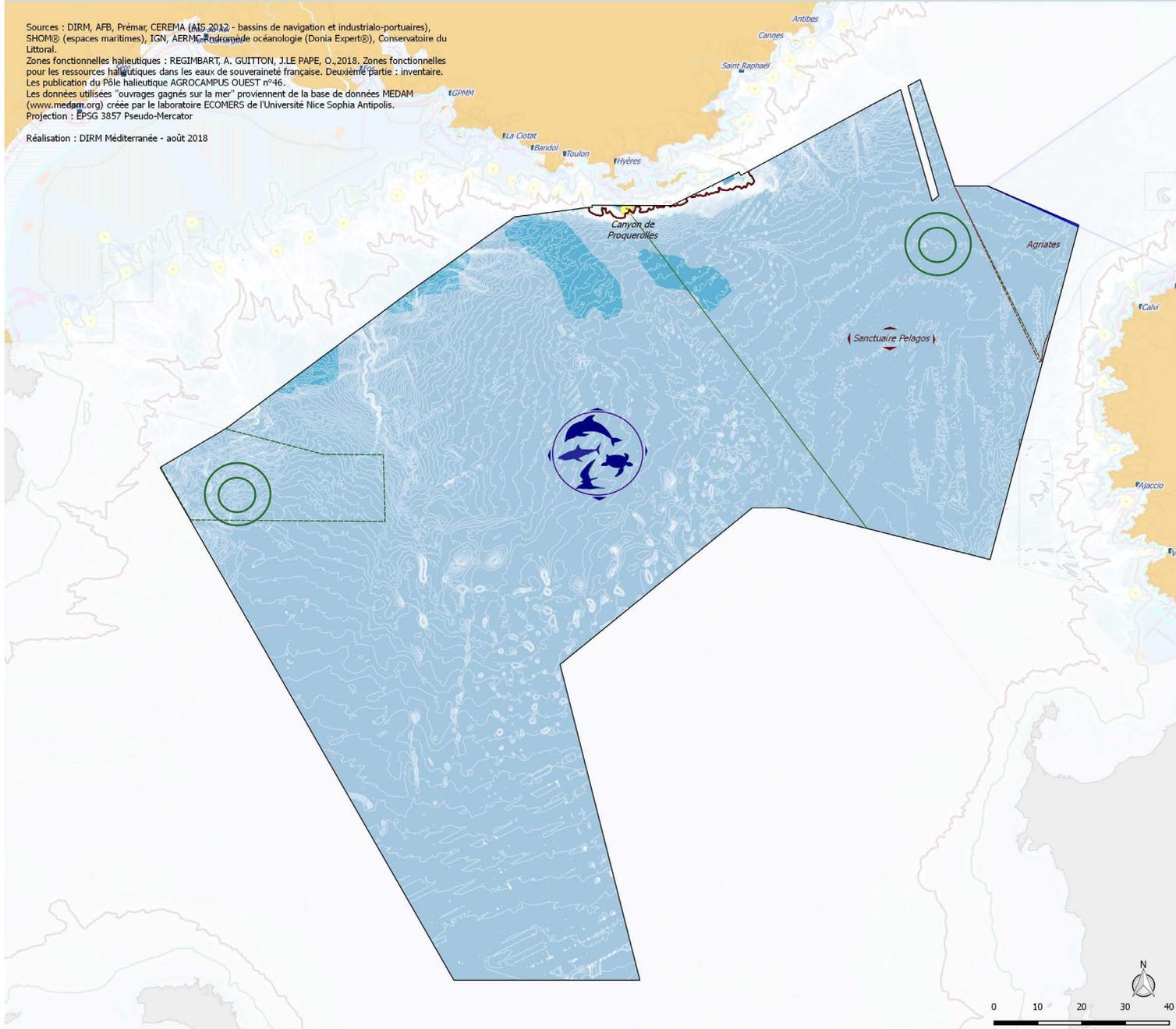
Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les usages liés à l'organisation des usages
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités, dont celles en lien avec la défense, devra être démontrée.

19 - Plaine bathyale

Sources : DIRM, AFB, Prémar, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industrialo-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, AERMC, Institut français d'océanologie (Donia Expert®), Conservatoire du Littoral.
Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A., GUITTON, J.L.E PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. La publication du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°46.
Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis.
Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018



I. Espaces à enjeux

Espaces et zonages à finalité environnementale

— Au delà de l'isobathe des 1500 mètres : acquisition de connaissances sur les habitats et les espèces du large.

- ▭ Aires marines protégées
- ▭ Secteur en projet (N2000 au large)

Activités primaires et portuaires

- ▭ Secteurs de pêche

II. Enjeux environnementaux

- Canyons
- ⊙ Zone de convection
- 🐬 Présence de mammifères marins
- 🐦 Zones fonctionnelles de l'aviaune
- 🐢 Présence de tortues marines
- 🐟 Présence d'élasmobranchés

Vocation

En veillant à la préservation des habitats remarquables et à la conservation des espèces en présence, améliorer la connaissance à leur sujet, accompagner le développement durable des activités maritimes parmi lesquelles le transport maritime et la pêche.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Canyons du Golfe du Lion Sud-Ouest (33) et centre-Nord-Est (34)

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sans objet

Dispositif(s) existant(s)

Autres dispositifs :

- Sites Natura 2000 au large au titre de la directive « Habitats, faune, flore » (Banc d'Ichtyes et canyon de Sète - grand secteur C) et au titre de la directive « Oiseaux » (grand secteur 8) en cours de désignation

Description de la zone

Bordé au Sud par la plaine bathyale, à l'Ouest par le périmètre du parc naturel marin du Golfe du Lion et au Nord par le plateau du Golfe du Lion, la zone s'étend dans les limites de eaux sous juridictions revendiquées par la France.

Les canyons sous-marins constituent des zones très riches avec des remontées d'eau (upwelling) très chargées en nutriments qui favorisent notamment la concentration de mammifères et d'oiseaux. Des habitats remarquables notamment par la présence de coraux profonds d'eau froide et d'espèces biologiques particulières (poissons, crustacés, cnidaires) sont à la fois un lieu de refuge, de reproduction et de nurserie pour de nombreuses espèces.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

Les activités économiques maritimes existantes (transport maritime, pêches professionnelle et récréative, plaisance) sont compatibles entre elles.

Cette zone fait l'objet d'une exploitation importante par les pêcheurs espagnols.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

Cette zone comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats profonds et sédimentaires, avifaune marine) ou fort (structures hydrologiques ou géomorphologiques particulières, habitats profonds et sédimentaires, frayères et nourriceries, avifaune marine, mammifères marins). Peuvent notamment être cités les récifs de coraux blancs, les vases bathyales à pennatules / gorgones / crinoïdes, les fonds détritiques, les sous-espèces de goélands, de puffins et de sternes.

Présence de toutes les espèces de cétacés dans ce secteur (diversité maximale) . Les talus et canyons constituent une zone d'alimentation particulièrement importante pour les espèces teuto-phages (cachalot, dauphin de risso, baleine à bec de cuvier, globicéphale noir).

Les activités impactantes pour ces espèces sont ici principalement les activités de pêche et dans une moindre mesure les activités d'observation non respectueuse des recommandations d'approche des animaux et le trafic maritime .

Dans le secteur du Golfe du Lion en particulier la plupart des canyons (Marti, Sète, Montpellier, petit Rhône, grand Rhône) sont entièrement envasés tandis qu'au bord du plateau continental et sur celui-ci, le fond devient fréquemment un peu plus sableux, parfois avec des débris coquilliers ou des débris de coraux profonds, en particulier au niveau de la rupture de pente. Ces étendues de vase sont habitées par une endofaune et peuvent présenter une surface présentant beaucoup de bioturbation visible, comme par exemple des terriers creusés par des crustacés. La vase peut constituer par endroit de hauts tombants. Sur le banc rocheux de l'Ichtyon on observe quelques grands hydrides et d'éponges, dont l'éponge oreille d'éléphant.

Les espèces rencontrées sont caractéristiques comme chimère, sébaste, sabre, mostelle, baudroie, chien espagnol, grenadiers, grondins, cernier, langoustine, ainsi que plusieurs espèces de crevettes et de céphalopodes. Plusieurs fonctionnalités sont présentes : concentrations de jeunes merlus (canyon de Marti) ou de plusieurs juvéniles de poissons (canyon du grand Rhône). La chimère commune est présente dans ce secteur. Elle est particulièrement vulnérable au chalutage et est quasi-menacée en Méditerranée.

Les successions de faciès présentent un intérêt écologique singulier. Le faciès *Isidella elongata* est présent dans ce secteur. Cette espèce de grande gorgone est en danger critique d'extinction en Méditerranée. Les fonds de vase rigide à *Isidella elongata* sont des milieux riches pour les ressources halieutiques. Ils constituent des écosystèmes marins vulnérables, considérés comme sensibles par la CGPM. Dans ces canyons on trouve aussi des faciès à pennatules.

La zone centrale à l'est du plateau continental, en face du delta du Rhône, se dessine à la fois comme zone d'alimentation et de repos pour la mégafaune. Le talus est un habitat favorable pour les cétacés et on peut y rencontrer toutes les espèces. Certaines espèces de poissons, comme le merlu ou le merlan bleu y sont présentes, ainsi que les calmars. Sur la partie supérieure du talus (profondeur inférieure à 500 m), ces proies sont accessibles à nombre d'odontocètes tels que les dauphins de Risso, les grands dauphins, les dauphins bleus et blancs. La partie profonde du talus est, elle, accessible aux grands plongeurs tels que les cachalots, les ziphius et les globicéphales.

Tout comme la zone 6, cette zone est importante pour les oiseaux marins. On trouve des concentrations importantes pour le Puffin cendré, Puffin des Baléares, la mouette pygmée, la mouette trydactyle ou encore l'Océanite tempête. C'est une zone d'alimentation et de repos.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- B1
- C1, C2, C4, C5
- E1, E3
- F6, F7
- G2
- H1, H2
- I3, I4
- L'ensemble des objectifs D, J
- L4, L5
- M1, M6, M8

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant le transport maritime (L4 et L5) : L'augmentation du trafic maritime doit se faire en prenant en compte la présence de la mégafaune marine (OE D1, D3, J1, J2), en utilisant des technologies sans rejets (H1, H2, H4) et qui réduisent l'introduction de contaminants atmosphériques (F6, F7)
- concernant la pêche (M1, M6, M8) : Le soutien à la pêche doit se faire en lien la préservation des fonctionnalités halieutiques du plateau du Golfe du Lion (OE C1, C2, C4, C5, C8), en prenant notamment en compte la présence de ma mégafaune (OE E1).
- concernant les travaux publics et activités sous-marines (O4) : tout projet doit intégrer la préservation du fonctionnement des fonds marins (OE A1, A2, A5, A7, B1, C4).
- concernant le tourisme balnéaire : l'exploitation éventuelle de gisement de sables « offshore » dans l'objectif de rechargement de plages doit tenir compte des enjeux environnementaux (OE A1, A2, A5, A7, B1, C1, C2, C4, D1, E3, E6).

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

Recommandations issues du DSF :

- disposer préalablement d'une connaissance approfondie de la zone en lien avec la compréhension de la biodiversité des zones côtières et du plateau continental, en termes de ressources exploitables, d'enjeux environnementaux et de fonctionnement écosystémique
- capitaliser toute connaissance complémentaire et les mettre à disposition des acteurs intéressés ou concernés

3 - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime

4 - Déroulement des activités

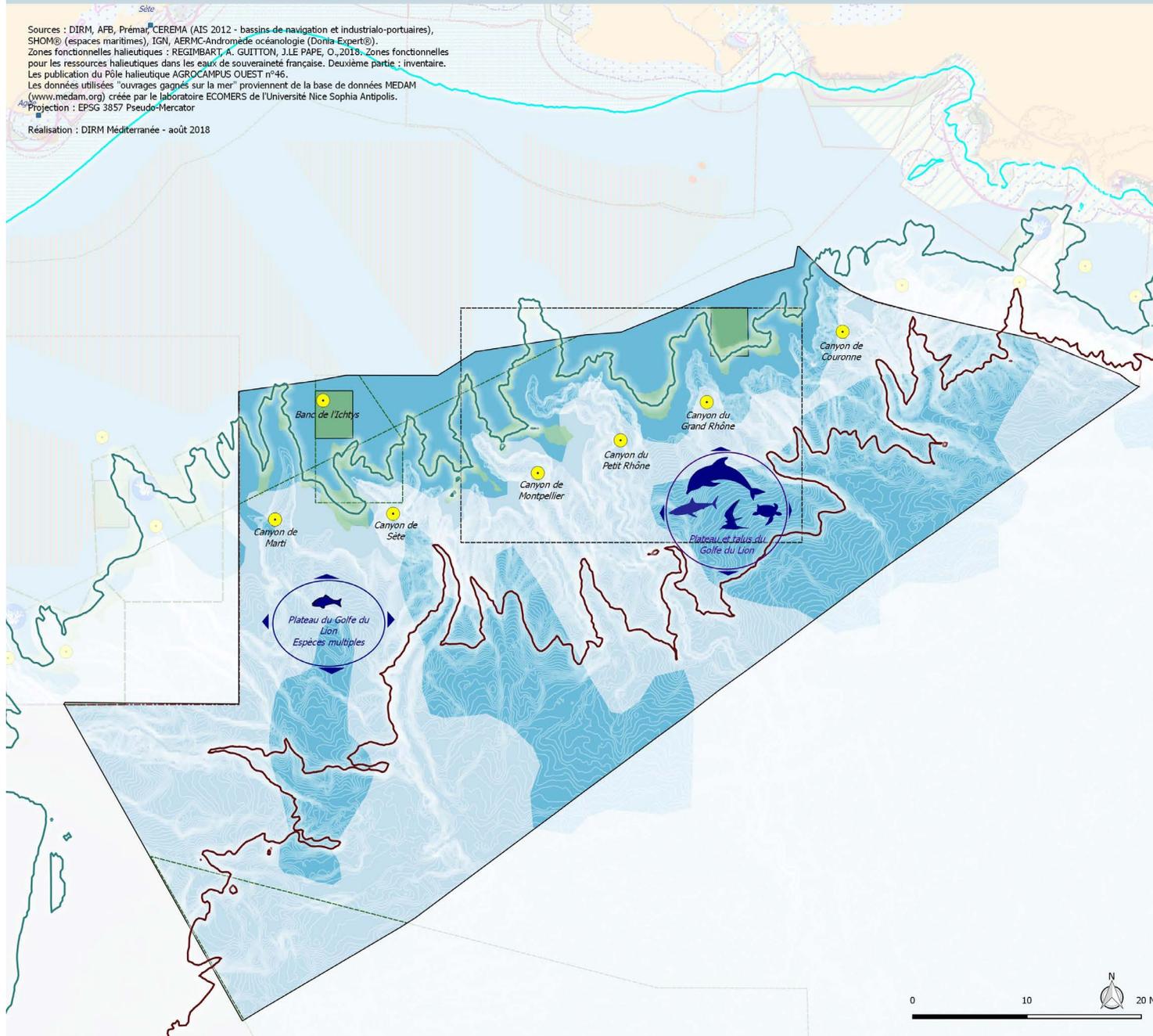
Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les usages liés à l'organisation des usages
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités, dont celles en lien avec la défense, devra être démontrée.

20 - Canyons du Golfe du Lion

Sources : DIRM, AFB, Prémair, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industrialo-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, AERMC-Andromède océanologie (Donia-Expert®).
Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A., GUITTON, J.L.E PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. La publication du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°46.
Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis.
Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018



I. Espaces à enjeux

Espace et zonages à finalité environnementale

- De l'isobathe des 200 mètres à l'isobathe des 1500 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des zones de talus
- Au delà de l'isobathe des 1500 mètres : acquisition de connaissances sur les habitats et les espèces du large.

- ▭ Aires marines protégées
- ▭ Secteurs de protection renforcée (interdiction permanente de pêche)
- ▭ Zone d'accès réglementé pour la pêche (Box CGPM)
- ▭ Secteurs en projet (N2000 au large)

Activités primaires et portuaires

- ▭ Secteurs de pêche

II. Enjeux environnementaux

- Canyons
- 🐬 Présence de mammifères marins
- 🐙 Zones fonctionnelles de l'avifaune
- 🐢 Présence de tortues marines
- 🐟 Présence d'élastombranches
- 🐟 Zones fonctionnelles halieutiques (frayères et nurseries)



Vocation

Préservation de la biodiversité marine du parc y compris des canyons et des habitats profonds, prise en compte du rôle écologique du front liguro-provençal, mise en valeur des patrimoines naturel et culturel, développement durable des usages traditionnels (pêche professionnelle et récréative, activités de tourisme et de loisirs) et émergents, en maîtrisant les pressions cumulées prioritairement en zone côtière. Les orientations de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate et celles définies dans le PADDUC sont localement respectées et mises en œuvre.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Corse du Nord-Ouest (28)

FREC01ab - Pointe Palazzu - Sud Nonza

FREC01c - Golfe de Saint Florent

FREC01d - Canari

FREC01.e - Cap Ouest

FRC02ab - Cap Est de la Corse

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

[Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate](#)

[Réserve naturelle des îles du Cap Corse](#)

Sites N2000 :

- Au large : Oiseaux marins de l'Agriate (FR9412011)
- En mer : Agriates (FR9400570), Plateau du Cap Corse (FR9402013), Îles de Finocchiarola et Côte Nord (FR9410097), Plateau du Cap Corse (FR9412009)

APPB de Saint-Florent

Parties maritimes du DPM relevant du Conservatoire du Littoral : Agriate

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [PADDUC](#)

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons les PPRi de Rogliano et Tomino, Pietrocorbara, Sisco, Brando, Golfe de St Florent et Farinole accessibles ici.

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE - Bassin de Corse](#)
- [Chapitre individualisé valant SMVM du PADDUC](#)
- [SRDAM de Corse](#)
- Plan de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate (en cours de rédaction, valant DOCOB pour les sites compris dans le périmètre du Parc)
- Plan de gestion de la réserve naturelle des îles du Cap Corse
- Documents d'objectifs des sites Natura 2000 au large : Oiseaux marins de l'Agriate (FR9412011)

En mer : Agriates (FR9400570), Plateau du Cap Corse (FR9402013), Plateau du Cap Corse (FR9412009)

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Autres dispositifs :

- [APPB de Saint-Florent](#)
- Cantonnements de Saint-Florent et de Bastia (Erbalunga)
- Sites Natura 2000 au large au titre de la directive « Habitats, faune, flore » : Récifs du mont sous-marin de l'Agriate (grand secteur D) grands dauphins de l'Agriate (grand secteur 9) en cours de désignation

Description de la zone

Bordée à l'Ouest par la plaine bathyale et au Sud par l'agglomération bastiaise, la zone s'étend à l'Est jusqu'à la limite des eaux sous juridiction / souveraineté revendiquées par la France et correspond au périmètre du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

Le parc naturel marin est un type d'aire marine protégée dont les missions, définies par le Code de l'environnement, sont de contribuer à la connaissance du patrimoine marin ainsi qu'à la protection et au développement durable du milieu marin. Le [décret de création](#) du parc naturel marin fixe 6 orientations de gestion :

1. Améliorer la connaissance des espaces littoraux et marins autour du cap Corse et de l'Agriate dans leurs composantes naturelles et culturelles, par l'inventaire, le recueil et l'approfondissement des connaissances scientifiques, des savoirs locaux et de la recherche participative ;
2. Sensibiliser, responsabiliser et accompagner les différents publics pour que leurs pratiques répondent aux enjeux de développement durable et de préservation de la biodiversité marine ;
3. Préserver, voire restaurer, l'intégrité des écosystèmes marins et littoraux, notamment celle des habitats et espèces rares ou emblématiques du parc ;
4. Contribuer à la caractérisation, l'évaluation et l'amélioration de la qualité des eaux, indispensables au bon fonctionnement et au bon état des écosystèmes marins du cap Corse et de l'Agriate ;
5. Créer et entretenir une dynamique pour que les activités professionnelles et de loisirs fassent du parc un modèle exemplaire de développement durable et équitable, ouvert à l'innovation ;
6. Se réappropriier la culture maritime locale et transmettre la passion de la mer : espace d'évasion, de liberté mais aussi de devoir.

Cette aire marine protégée constitue un ensemble connexe de milieux littoraux et marins variés, au large de la Giralgia à l'Est du Cap et les canyons sous-marins à l'Ouest, d'une superficie de 6830 Km².

Le littoral de l'Agriate comprend des plages et des dunes sablonneuses boisées, des zones humides et se caractérise par des habitats et des espèces à grande valeur patrimoniale. Au large, la zone se distingue par la diversité de ses habitats marins (herbier, coralligène) à l'origine d'une productivité importante.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

A proximité des côtes, les activités littorales et maritimes existantes (transport maritime, pêches professionnelle et récréative, plaisance) sont compatibles entre elles. Plus près des côtes, des tensions (Golfe de Saint Florent) peuvent être constatées, notamment au printemps et en période estivale.

La fréquentation estivale intense du golfe de Saint Florent et du littoral de l'Agriate peut susciter des tensions entre professionnels (transport côtier, NUC, taxi-boat) et plaisanciers.

Des conflits d'usages relatifs peuvent être constatés :

- vis-à-vis de la ressource, entre pêcheurs professionnels français et italiens (Rocher aux veuves par exemple) d'une part et entre pêcheurs professionnels et récréatifs d'autre part ;
- vis-à-vis de l'espace, en période estivale, entre plongeurs et plaisanciers (véhicules nautiques à moteur, petite plaisance).

Plus au large, les activités économiques maritimes sont compatibles entre elles et des dispositifs liés à la sécurité maritime contribuent à la réduction du risque.

Certaines activités (whale watching) sont plus récentes et nécessitent d'être accompagnées.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

Comprise dans le sanctuaire Pelagos, aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne, cette zone comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats rocheux, mammifères marins) ou fort (structures hydrologiques ou géomorphologiques particulières, habitats biogéniques, profonds et sédimentaires, frayères, avifaune marine).

Peuvent notamment être cités un fort brassage par les vents et les courants (du front liguro-provençal, la présence de 4 canyons et leurs biocénoses associées, les herbiers de posidonie et notamment un récif barrière, des récifs médio et infralittoraux, des atolls de coralligène, un mont sous-marin et de grandes superficies d'habitats de rhodolithes / maërl.

Pour les espèces marines, la zone comprend une très grande diversité de cétacés, dont le Grand dauphin (sur le plateau) et d'oiseaux marins parmi lesquels le Puffin cendré, le Goéland d'Audouin et le Balbuzard pêcheur qui nichent et s'alimentent sur la zone.

Concernant le plateau du Cap Corse, des taux élevés en métaux lourds s'expliquent du fait de données géochimiques, de la présence d'une ancienne mine d'amiante à Canari ou du trafic maritime potentiellement générateur de pollution.

L'herbier est exposé dans les fonds de baie à des mouillages forains.

La population de Goélands leucophées, attirés par les décharges, a pu perturber la reproduction des Goélands d'Audouin, qui se déplacent d'un îlot à l'autre (Finocchiarola).

Concernant l'Agriate, les principales pressions pesant sur le site sont en lien avec le tourisme (surfréquentation), la navigation (mouillage) et la pêche.

Éléments d'attention d'ordre transversal

De nombreux sites ont été identifiés par le Conservatoire du Littoral, certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral (Pointe du Cap Corse, Agriate - Conca d'Oru), tout comme des zonages d'intervention et de vigilance du Conservatoire figurant dans l'annexe 1 - chapitre 3 (p 21).

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A2, A3, A4, A5, A6, A7, A8, A9, A11, A12
- B1
- C1, C2, C4, C5, C7, C8, C9
- E1, E3, E4, E6
- I1, I2, I3
- L'ensemble des objectifs D, F, G, H, J
- L4, L5
- M1, M6, M7, M8
- O4
- P1
- Q1, Q3, Q4, Q6
- R1, R2
- S3, T1, V2, V4, W1, W4

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant le transport maritime hauturier : L'augmentation du trafic maritime doit se faire en prenant en compte la présence de la mégafaune marine (OE D1, D3, J1, J2), en utilisant des technologies sans rejets (H1, H2, H4) et qui réduisent l'introduction de contaminants atmosphériques (F6, F7)
- concernant la pêche (M1, M6 et M8) : le soutien à la pêche doit se faire en lien avec la préservation des fonctionnalités D7 des fonds côtiers (A1, A2, A6, A7, C4). Les efforts de pêche doivent être adaptés (C5, C6, C7) et les cantonnements et autres réglementations suivis et respectés.
- concernant l'aquaculture (N1 et N5) : Une attention particulière devra être portée afin de réduire au maximum les impacts négatifs sur le bon fonctionnement et la structure des habitats côtiers (A1, A5, A7, A8) et . Concernant les sites propices, prendre en compte les enjeux liés à la sécurité maritime et aux activités actuelles
- concernant les sports et loisirs nautiques (Q1, Q3, Q4, Q6) : une attention particulière doit être portée au dérangement des colonies d'oiseaux pour lesquelles des enjeux majeurs à forts ont été identifiés selon les espèces (E1, E3, E4, E5, E6), et à une gestion raisonnée de l'espace (E3) dans le respect des objectifs environnementaux G, H et I. La pression de mouillage par la plaisance doit être contrôlée / limitée dans le respect des habitats sensibles (A1, A5, A7 et A8).

Prescriptions issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :

- relatives à l'aquaculture listées p. 111 à 112
- relatives à la pêche professionnelle listées p. 113 à 114
- relatives au tourisme, aux loisirs et à la plaisance listées p. 115 à 116
- relatives aux activités sur le DPM, listées p. 121 à 128

Recommandations issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :

- relatives aux activités sur le DPM, listées p. 123

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement
- veiller à la prise en compte des orientations du DSF par le plan de gestion du parc naturel marin

Prescriptions issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :

- relatives à la protection des milieux listées p. 107 à 108 (voir n° 1, 4 et 5)

3 - Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Sites et paysages

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- conforter l'intervention foncière à la pointe du Cap
- intervenir ponctuellement sur des petites marines
- conforter la maîtrise foncière sur l'Agriate
- assurer une nouvelle intervention à l'Est du golfe de Saint Florent

Prescriptions issues de l'Atlas des paysages de Corse (5.01, 8.01) :

- lutter contre les pistes sauvages qui viennent défigurer le site, tout en laissant un accès aux véhicules tout-terrain sur des pistes bien conçues
- lutter contre les dépôts sauvages à proximité de cours d'eaux
- surveiller l'urbanisation linéaire sur les versants des Strette et aux abords des zones humides de Saint Florent

3.2. - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime (dispositif de séparation de trafic du Canal de Corse)
- prendre en compte des enjeux de sécurité maritime par tout projet, en lien avec les commissions nautiques

Recommandations issues du DSF :

- assurer une adaptation des territoires au changement climatique
- la lutte contre l'érosion du littoral et les risques de submersion marine doit prioriser les méthodes douces en adéquation avec le bon fonctionnement des écosystèmes côtiers (A2, A5, A6, C4, E3, E5, E6) (gestion des banquettes de posidonies, attribution des AOT).

Prescriptions issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :

- prescriptions générales en matière de risque, listées p 129 à 130

4 - Déroulement des activités

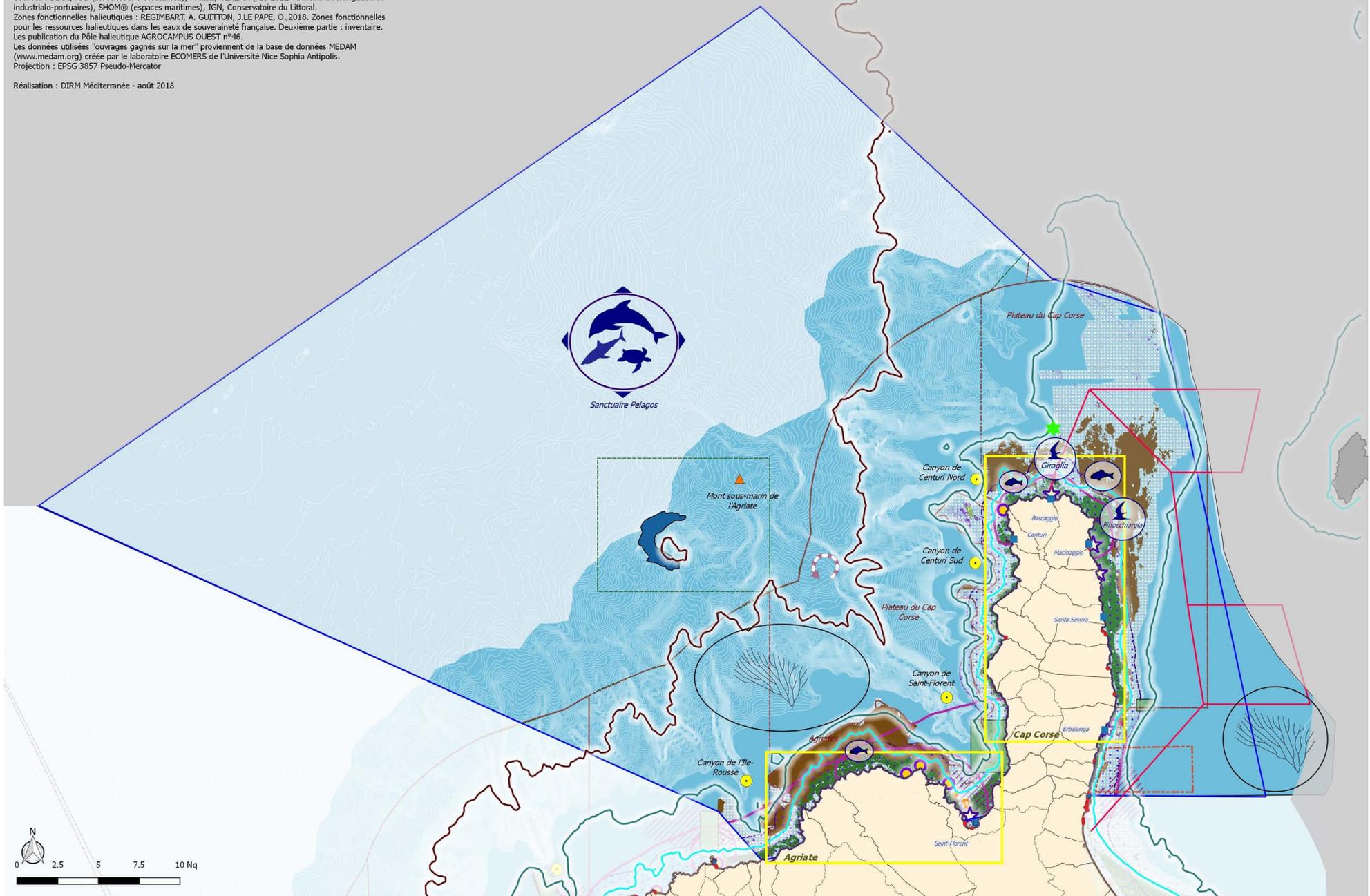
Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation relative aux usages et à l'organisation de ces derniers
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités, dont celles en lien avec défense, et les règles de gestion du DPM devront être démontrées.

21 - Périmètre du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate

Sources : DIRM, AFB (biocénoses : Carthamed), Prémard, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industrialo-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, Conservatoire du Littoral.
Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A. GUITTON, J.L. PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°46.
Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis.
Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018



2.1 - Périmètre du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate

I. Espaces à enjeux

Démarches de planification locale existantes

-  Périmètre du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC)

Espaces et zonages à finalité environnementale

-  De la côte à l'isobathe des 50 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds
-  De l'isobathe des 50 mètres à l'isobathe des 200 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques du plateau.
-  De l'isobathe des 200 mètres à l'isobathe des 1500 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des zones de talus.
-  Au delà : acquisition de connaissances sur les habitats et les espèces du large

-  Aires marines protégées

-  Secteurs de protection renforcée

-  Sites en projet (N2000 au large)

-  Périmètre du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate

Activités primaires et portuaires

-  Secteurs de pêche

-  Bassin d'activités industrialio-portuaires

Activités en développement

-  Secteur de développement d'activités récréatives côtières (de la côte à 1.5 milles nautiques)

-  Bassin d'évolution du transport à passagers hauteur, croisière, ferries

Activités émergentes

-  Sites propices au développement de l'aquaculture

II. Enjeux environnementaux et socio-économiques

Enjeux socio-économiques

-  Ouvrages gagnés sur la mer

-  Dispositif de séparation du trafic du Canal de Corse

-  Ports

-  Bassins de navigation de la plaisance

-  Secteur à enjeu petite plaisance

-  Présence de la grande plaisance

-  Espace à enjeu d'intérêt historique, paysager ou naturel

-  Chenal d'entrée au port et zone de croisement d'un

-  trafic maritime dense

Fonctionnalités et enjeux écologiques

de l'interface terre-mer et des petits fonds

Habitats sédimentaires et biogéniques

-  Herbiers (posidonies, cymodocées)

-  Matte morte

-  Sables, substrats meubles et détritiques

Habitats rocheux et biogéniques

-  Fonds durs et roches

-  Coralligène

-  Zones fonctionnelles halieutiques

-  Zones fonctionnelles de l'avifaune

Fonctionnalités et enjeux écologiques des zones de talus et du large

Structures géomorphologiques particulières

-  Mont sous-marin

-  Déroit et structures hydrologiques associées

-  Structure hydrologique d'importance (upwelling)

Habitats, espèces et zones fonctionnelles

-  Canyons

-  Canyons à forts enjeux rocheux

-  Zones à fortes observations de Isidella elongata

-  Présence de mammifères marins

-  Présence de tortues marines

-  Présence d'élaémobranches

Vocation

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, accompagner l'évolution durable du transport maritime et le développement des infrastructures portuaires, renforcer la compétitivité des filières halieutiques et réduire l'impact de ces activités. Les orientations du PADDUC sont localement respectées et mises en œuvre.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Corse Est (27) et Corse du Nord-Ouest (28)

FRECO2c - Littoral bastiais

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sans objet

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- PADDUC

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons le PPRI de Bastia accessible ici.

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- SDAGE - Bassin de Corse
- Chapitre individualisé valant SMVM du PADDUC
- SRDAM de Corse

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Description de la zone

Bordée au Nord par le périmètre du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate et au Sud par la plaine orientale de la Corse, la zone correspond à l'agglomération de Bastia, laquelle est marquée par le port.

Porte d'entrée naturelle et privilégiée de la Corse de par sa position au cœur de l'arc tyrrhénien et de son hinterland, le port de Bastia irrigue deux tiers de la Corse, tant en termes de marchandises que de touristes.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

La zone reste marquée par une prédominance du transport maritime, en lien direct avec le port et le canal de Corse. Les autres activités littorales et maritimes existantes (pêches professionnelle et récréative, plaisance, activités de loisirs nautiques et subaquatiques) sont compatibles avec ces dernières.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

A l'interface de deux secteurs écologiques et comprise dans le sanctuaire Pelagos, aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne, la zone comprend certaines unités écologiques telles que les Puffins cendrés et yelkouan ainsi que le Goéland d'Audouin, qui peuvent s'y alimenter, ainsi qu'une population de patelles géantes.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A2, A3, A5, A6, A7, A8, A9, A11, A12
- E1, E3, E4, E5, E6
- I1, I3, I4
- L'ensemble des objectifs B, C, D, F, G, H, J
- L1, L2, L3, L4, L5
- M1, M6, M7, M8
- O4
- Q1, Q3, Q4, Q5, Q6
- R1, R2

Prescriptions / recommandations / conditions de déroulement des activités

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant les infrastructures portuaires : le développement des infrastructures portuaires ne doit pas se traduire par une augmentation du taux d'artificialisation (A6) et doit prendre en compte les habitats génériques (A7), les zones halieutiques d'importance (C4) et les zones fonctionnelles de l'avifaune marine (E5-1)
- concernant le transport maritime (L1 L3, L4 et L5) : l'accroissement du trafic maritime doit tenir compte du fonctionnement des écosystèmes côtiers (A1, A2, A6, A7, C4, E5-1, I3), de la présence de mammifères marins (D1, D3, J1, J2) avec des technologies adaptées en ce sens en mer (H1, H2, H3, H4, I3) et à quai (F6, F7)
- développer la professionnalisation des filières maritimes

Prescriptions issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :

- relatives à l'aquaculture listées p. 111 à 112
- relatives à la pêche professionnelle listées p. 113 à 114
- relatives au tourisme, aux loisirs et à la plaisance listées p. 115 à 116
- prescriptions générales et particulières relatives aux activités industrialo-portuaires respectivement listées p. 117 à 119
- relatives aux activités sur le DPM, listées p. 121 à 128

Recommandations issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :

- relatives aux activités sur le DPM, listées p. 123

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

Prescriptions issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :

- relatives à la protection des milieux listées p. 107 à 108 (voir n° 1,)

3 - Transversaux

3.1 - Sites et paysages

Se référer aux prescriptions issues de l'Atlas des paysages de Corse (5.02 et 5.02A)

3.2 - Risques :

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime (dispositif de séparation de trafic du Canal de Corse)

Recommandations issues du DSF :

- assurer une adaptation des territoires au changement climatique

Prescriptions issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :

- prescriptions générales en matière de risque, listées p 129 à 130

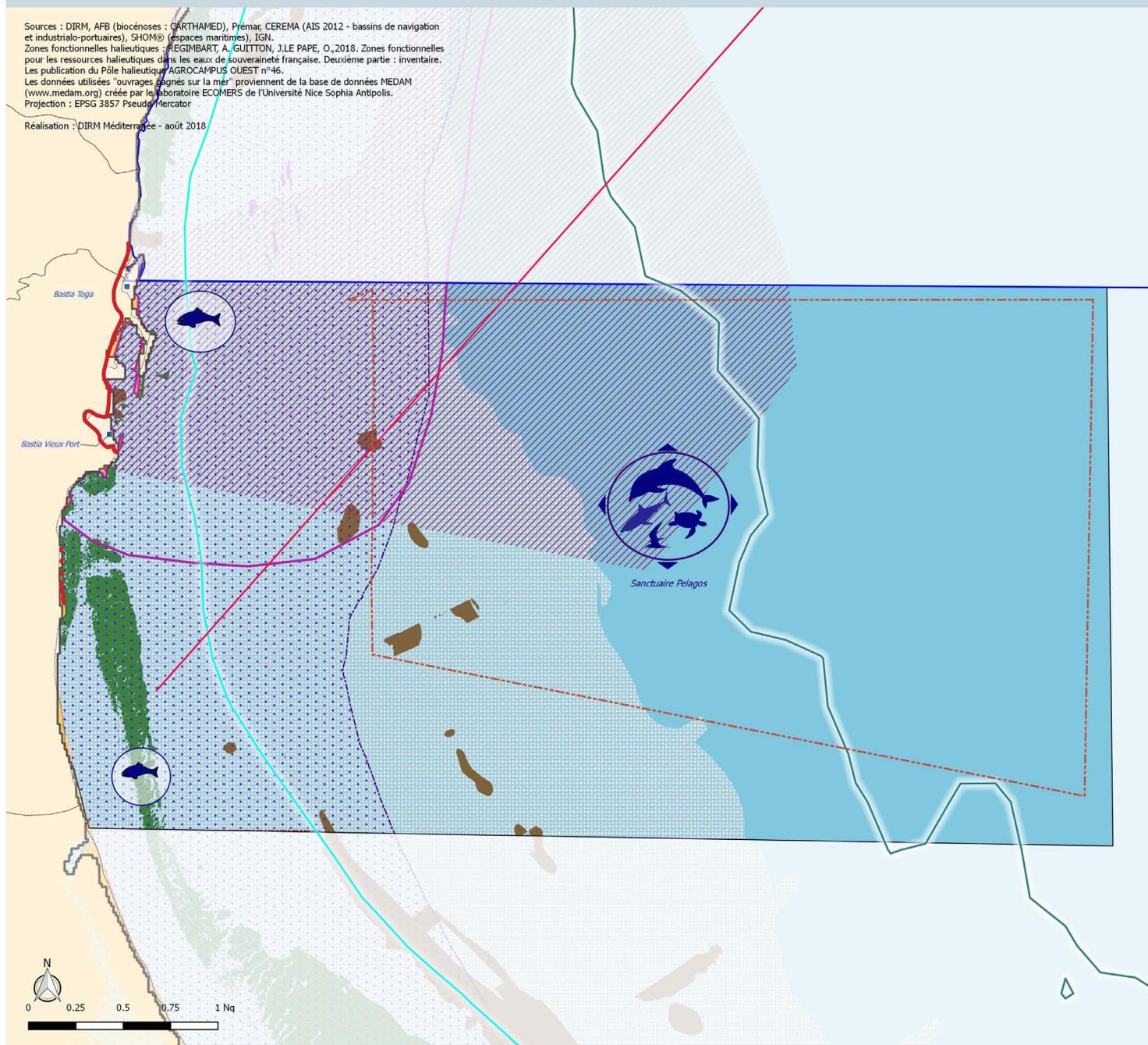
4 - Déroulement des activités

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation relative aux usages et à l'organisation de ces derniers
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités, dont celles en lien avec défense, et les règles de gestion du DPM devront être démontrées.

Sources : DIRM, AFB (biocénoses : CARTHAMED), Prémar, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industrialo-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN.
 Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A, GUITTON, J, LE PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPLUS OUEST n°46.
 Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis.
 Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018



I. Espaces à enjeux

Démarches de planification locale existante

◻ Périmètre du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse

Espaces et zonages à finalité environnementale

— De la côte à l'isobathe des 50 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds
 — De l'isobathe des 50 mètres à l'isobathe des 200 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques du plateau

Activités primaires et portuaires

■ Secteurs de pêche
 ■ Bassins d'activités industrialo-portuaires

Activités en développement

■ Secteur de développement d'activités récréatives côtières (de la côte à 1.5 milles nautiques)
 ■ Bassin d'évolution du transport à passagers hauturier, croisières, ferries

II. Enjeux environnementaux et socio-économiques

Enjeux socio-économiques

■ Ports
 — Ouvrages gagnés sur la mer
 ■ Bassin de navigation de la plaisance
 — Dispositif de séparation du trafic du Canal de Corse
 ■ Chenal d'entrée au port et zone de croisement d'un trafic maritime dense

Fonctionnalités et enjeux écologiques de l'interface terre-mer et des petits fonds

Habitats sédimentaires et biogéniques

■ Matte morte
 ■ Herbiers
 ■ Sable et substrats meubles

Habitats rocheux et biogéniques

■ Fonds durs et roches
 ■ Zones fonctionnelles halieutiques
 ■ Zones fonctionnelles de l'avifaune

Enjeux écologiques diffus

■ Présence de mammifères marins
 ■ Présence de tortues marines
 ■ Présence d'élasmobranchés

Vocation

En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner le développement durable des activités maritimes, réduire l'impact de ces activités et les conflits d'usage ponctuels et prévenir les conflits d'usage potentiels. Les orientations du PADDUC sont localement respectées et mises en œuvre.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Corse occidentale (30)

FREC01ab - Pointe Palazzu - Sud Nonza

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Parc naturel régional de Corse

Sites Natura 2000 : Capu Rossu Scandola Pointe de la Revellata Canyon de Calvi (FR9402018), Porto Scandola Revellata Calvi Calanches de Piana (FR9400574), Capu Rossu Scandola Revellata Calvi (FR9412010), Golfe de Porto Presqu'île de Scandola (FR9410023).

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- PADDUC
- SCOT de Balagne

D'autres documents parmi lesquels les plans locaux d'urbanisme ou les plans de prévention du risque inondation Figarella et Fium'Seccu, Galeria Manso Fango accessibles ici.

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- SDAGE - Bassin de Corse
- Chapitre individualisé valant SMVM du PADDUC
- SRDAM de Corse
- Charte du parc naturel régional de Corse (en cours de révision)
- Document d'objectifs unique du secteur Calvi-Cargèse, comprenant 4 sites Natura 2000 : Capu Rossu Scandola Pointe de la Revellata Canyon de Calvi (FR9402018), Porto Scandola Revellata Calvi Calanches de Piana (FR9400574), Capu Rossu Scandola Revellata Calvi (FR9412010), Golfe de Porto Presqu'île de Scandola (FR9410023).

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Autres dispositifs :

- Cantonnements de L'Ile-Rousse et de Calvi

Description de la zone

Bordée au Nord par le périmètre du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate et au Sud par celui de la réserve naturelle de Scandola, le littoral de la zone s'étend sur 70 Km de côtes, ponctué au Nord de plages de sable fin où Calvi et Ile-Rousse (44 % de la population) s'imposent comme cités balnéaires et portuaires.

La zone comprend un nombre important d'espaces et de sites protégés, lesquels sont fragilisés par l'attrait du littoral tant pour les résidents que pour les touristes.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

Les activités économiques maritimes existantes (transport maritime, pêches professionnelle et récréative, aquaculture, plaisance, loisirs nautiques et subaquatiques) et propices (aquacultures) sont compatibles entre elles en l'état de l'intensité des usages actuels et sous réserve d'une prise en compte mutuelle.

Le tourisme est en plein essor et constitue le principal pilier de l'économie locale : l'accueil de touristes est à fort potentiel, tandis que les activités liées à la batellerie, la plongée sous-marine ou la location de d'engins nautiques ont fortement augmenté. Le développement de la plaisance accroît le risque lié à la pression de mouillage sur les herbiers de posidonie et les petits fonds rocheux (Calvi - L'Île Rousse).

La pêche se maintient, sans doute grâce à l'effet réserve, mais peine à se renouveler. Dans un contexte d'accroissement de la pêche de loisir, son impact sur la ressource a vocation à augmenter.

Ceci n'est pas sans poser un certain nombre de difficultés, notamment en période estivale : fréquentation de la zone, pollutions diverses, dégradations d'espèces à forte valeur patrimoniale (herbiers).

A proximité des ports de L'Île-Rousse et de Calvi, une compétition entre ces dernières peut avoir lieu et déboucher sur des tensions voire des conflits d'usage.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

Comprise dans le sanctuaire Pelagos, aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne, cette zone se caractérise par un ensemble de côtes rocheuses et de fonds marins remarquables, où de nombreuses espèces se sont installées. La zone comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats biogéniques, rocheux, profonds et sédimentaires, avifaune marine) ou fort (structures hydrologiques ou géomorphologiques particulières, frayères).

La zone se caractérise par un patrimoine naturel exceptionnel, avec plusieurs aires maritimes protégées de taille plus ou moins importante (sites Natura 2000).

Citons notamment la présence de plusieurs habitats remarquables et globalement bien préservés le long de la bande côtière (herbiers de posidonie et de cymodocées, roches médio et infralittorale, coralligène, grottes marines, rhodolithes/maërl) et plus en profondeur, la présence de deux canyons sous-marins (et leurs biocénoses associées), caractérisés par des remontées riches en éléments nutritifs et une richesse écologique importante (coraux noirs, gorgones profondes, champs de comatules).

La biodiversité est importante et de nombreuses espèces à haute valeur patrimoniale sont observées (grande nacre, patelle géante, nombreux encorbellements à *Lithophyllum byssoides* dont des remarquables, corail rouge, champs de gorgone pourpre, forêts de cystoseires profondes, mérrou brun, corb, langouste rouge, etc.).

Concernant les herbiers de posidonie, une grande partie est implantée sur roche, ce qui est d'autant plus remarquable, et plusieurs typologies particulières sont observées (herbier en escalier, herbier ondoyant). Les herbiers localisés dans les fonds de baies sont soumis à une pression plaisancière importante (petite et/ou grande plaisance)

Enfin, plusieurs espèces migratrices fréquentent la zone (avifaune remarquable et grande diversité en cétacés). Parmi ces espèces, certaines sont particulièrement emblématiques, telles que le grand dauphin ou encore le balbuzard pêcheur (zone d'alimentation, de nidification, etc.). La tortue caouanne et d'autres espèces d'oiseaux (Goéland d'Audouin, puffins et cormoran huppé de Méditerranée) peuvent également être citées.

Éléments d'attention d'ordre transversal

De nombreux sites ont été identifiés par le Conservatoire du Littoral, certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral (Lozari, Iles de la Pietra, Rivages de Corbara, Spanu, Revellata (Balagne), Crovani, Embouchure du Fangu (Luzziyeu Falasoma)), tout comme des zonages d'intervention et de vigilance du Conservatoire figurant dans l'annexe 1 - chapitre 3 (p 21).

Les pressions exercées depuis la terre pourraient être accentuées du fait d'une artificialisation du littoral (mitage près de Calvi - L'Île Rousse et de Galeria).

La zone (ou partie de la zone) est concernée par divers projets, citons notamment :

- le projet d'extension de la RN Scandola (nouvelle réglementation possible).
- le futur plan de gestion du site UNESCO «Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola»
- le projet de renouvellement du label MAB de la Réserve de Biosphère de la Vallée du Fangu

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A3, A4, A5, A6, A7, A8, A9, A11, A12
- C1, C2, C4, C5, C7, C8, C9
- E1, E3, E4, E5, E6
- I1, I2, I3, I4
- L'ensemble des objectifs B, D, F, G, H, J
- L1, L3, L4, L5
- M1, M6, M7, M8
- N1, N5
- O4
- Q1, Q3, Q4, Q5, Q6
- R1, R2

Prescriptions / recommandations / conditions de déroulement des activités

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant la pêche professionnelle et récréative (M1, M6 et M8) : le soutien à la pêche doit se faire en lien avec la préservation des fonctionnalités des fonds côtiers. Les efforts de pêche doivent être adaptés.
- concernant l'aquaculture (N1 et N5) : Une attention particulière devra être portée afin de réduire au maximum les impacts négatifs sur le bon fonctionnement et la structure des habitats côtiers (A1, A5, A7, A8) et . Concernant les sites propices, prendre en compte les enjeux liés à la sécurité maritime, aux activités actuelles, en lien avec les commissions nautiques locales
- concernant les sports et loisirs nautiques (Q1, Q3, Q4, Q6): attention particulière à la pression du mouillage sur l'herbier de posidonie et autres habitats sensibles (A1, A5, A7, A8). Le balisage réglementaire sur ces habitats devra être équipé d'ancrages écologiques. Les impacts liés à la petite et grande plaisance (G, H, I) doivent être limités. De même certains sites prisés des plongeurs doivent être équipés d'aménagements écologiques. Les activités nautiques (kayak, etc.) doivent éviter les perturbations de certains habitats rocheux (A3). Une attention particulière doit être portée au dérangement des oiseaux marins et en particulier le balbuzard pêcheur

Prescriptions issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :

- relatives à l'aquaculture listées p. 111 à 112
- relatives à la pêche professionnelle listées p. 113 à 114
- relatives au tourisme, aux loisirs et à la plaisance listées p. 115 à 116
- prescriptions générales et particulières relatives aux activités industrialo-portuaires respectivement listées p. 117 à 119
- relatives aux activités sur le DPM, listées p. 121 à 128

Recommandations issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :

- relatives aux activités sur le DPM, listées p. 123

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

Prescriptions issues de l'annexe 6 - libre 2 du PADDUC :

- relatives à la protection des milieux listées p. 107 à 108 (voir n° 1 et 5)

3 - Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Sites et paysages

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- constituer des coupures vertes
- contribuer à la gestion de l'accès au rivage
- conforter l'intervention sur la Revellata et ses abords
- contribuer à la protection du littoral de Calenzana et de l'embouchure du Fangu

Se référer aux prescriptions issues de l'Atlas des paysages de Corse (3.04, 4.01, 6.01, 6.01C et 6.01G) :

- surveiller le début d'urbanisation linéaire au niveau de la plaine bocagère d'Aregnuè
- lutter contre les mitages constatés près de Calvi

3.2. - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
- prendre en compte des enjeux de sécurité maritime par tout projet, en lien avec les commissions nautiques

Recommandations issues du DSF :

- assurer une adaptation des territoires au changement climatique

Prescriptions issues de l'annexe 6 - libre 2 du PADDUC :

- prescriptions générales en matière de risque, listées p 129 à 130

4 - Déroulement des activités :

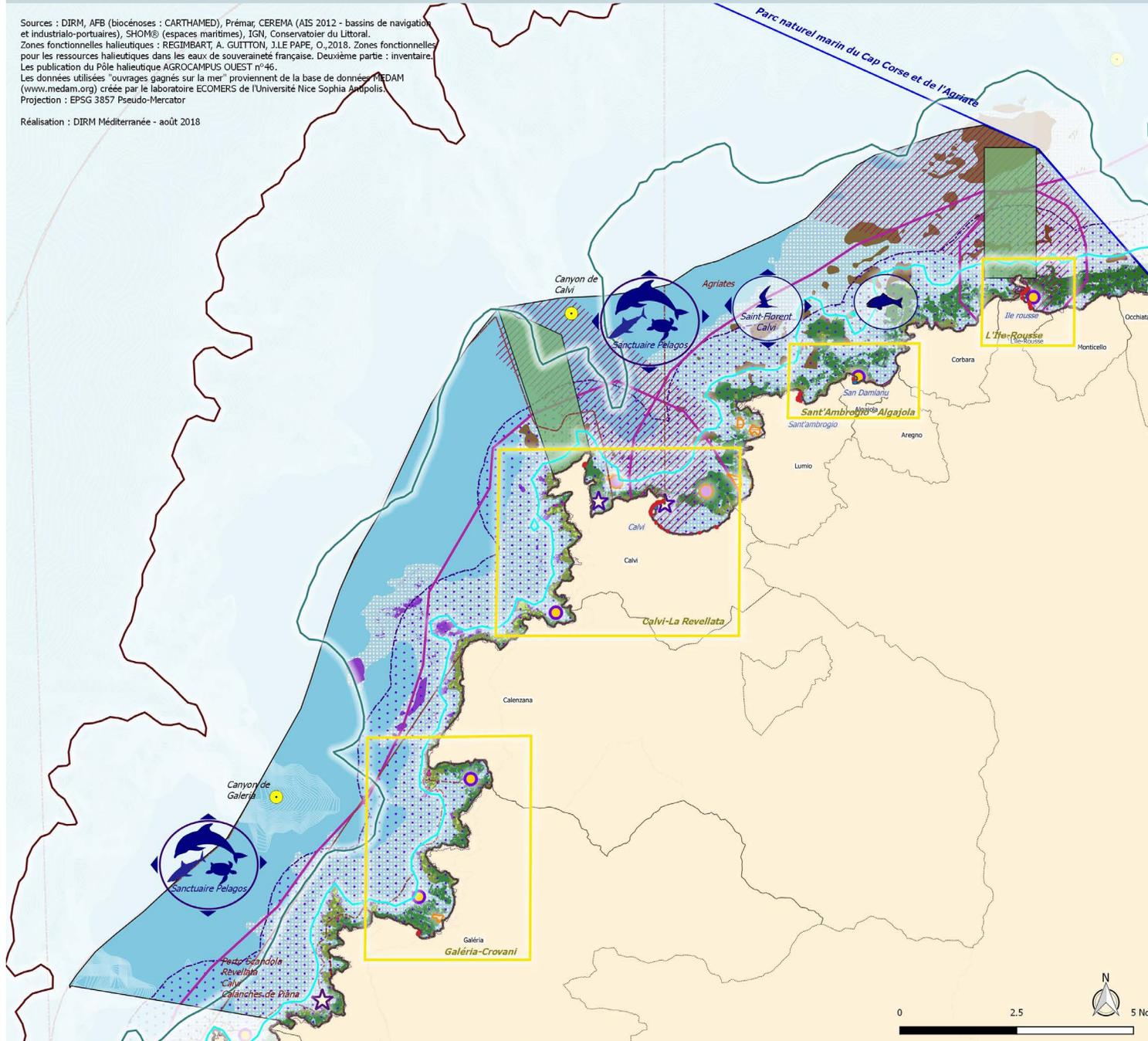
Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation relative aux usages, en particulier dans les cantonnements, et à l'organisation de ces derniers
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités, dont celles en lien avec défense, et les règles de gestion du DPM devront être démontrées.

23 - Balagne

Sources : DIRM, AFB (biocénoses : CARTHAMED), Prémard, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industriels-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, Conservatoire du Littoral.
Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A. GUITTON, J.LE PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPIUS OUEST n°46.
Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis.
Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018



I. Espaces à enjeux

Démarches de planification locale existante

— Périmètre du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse

Espaces et zonages à finalité environnementale

— De la côte à l'isobathe des 50 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds
— De l'isobathe des 50 mètres à l'isobathe des 200 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques du plateau
— De l'isobathe des 200 mètres à l'isobathe des 1500 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des zones de talus.
■ Secteurs de protection renforcée

■ Aires marines protégées

Activités primaires et portuaires

■ Secteurs de pêche
● Sites piscicoles
■ Bassins d'activités industrielles-portuaires

Activités en développement

■ Secteur de développement d'activités récréatives côtières (de la côte à 1.5 milles nautiques)
■ Bassin d'évolution du transport à passagers hauturiers, croisière, ferries

Activités émergentes

■ Sites favorables au développement de l'aquaculture

II. Enjeux environnementaux et socio-économiques

Enjeux socio-économiques

■ Ports
— Ouvrages gagnés sur la mer
■ Bassin de navigation de la plaisance
● Secteur à enjeu petite plaisance
★ Présence de la grande plaisance
■ Espace d'intérêt historique, paysager ou naturel

Fonctionnalités et enjeux écologiques de l'interface terre-mer et des petits fonds

Habitats sédimentaires et biogéniques

■ Herbiers (posidonie, cymodocées)
■ Matte morte
■ Algues infralittorales
■ Sable, substrats meubles, détritiques

Habitats rocheux et biogéniques

■ Fonds durs, roches
■ Coralligène
■ Zones fonctionnelles halieutiques
■ Zones fonctionnelles de l'avifaune

Fonctionnalités et enjeux écologiques du plateau et des zones de talus

● Canyons
■ Présence de mammifères marins
■ Présence de tortues marines
■ Présence d'élaémobranches



Vocation

Préserver la biodiversité marine et veiller au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, gérer les activités humaines en mer, et conserver / valoriser le patrimoine culturel historique. Les orientations du PADDUC et de la réserve naturelle sont localement respectées et mises en œuvre.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Corse occidentale (30)

FRECO1ab - Pointe Palazzu - Sud Nonza

FRECO4ac - Pointe Senetosa - Pointe Palazzu

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Parc naturel régional de Corse

Réserve naturelle de Scandola

Sites Natura 2000 : Capu Rossu Scandola Pointe de la Revellata Canyon de Calvi (FR9402018), Porto Scandola Revellata Calvi Calanches de Piana (FR9400574), Capu Rossu Scandola Revellata Calvi (FR9412010), Golfe de Porto Presqu'île de Scandola (FR9410023).

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- PADDUC

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons les PPRi de Girolata et Gradelle accessibles ici.

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- SDAGE - Bassin de Corse
- Chapitre individualisé valant SMVM du PADDUC
- SRDAM de Corse
- Charte du parc naturel régional de Corse (en cours de révision)
- Plan de gestion de la réserve naturelle de Scandola
- Document d'objectifs unique du secteur Calvi-Cargèse, comprenant 4 sites Natura 2000 : Capu Rossu Scandola Pointe de la Revellata Canyon de Calvi (FR9402018), Porto Scandola Revellata Calvi Calanches de Piana (FR9400574), Capu Rossu Scandola Revellata Calvi (FR9412010), Golfe de Porto Presqu'île de Scandola (FR9410023).

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Description de la zone

Localisée sur la côte occidentale corse, la zone intègre le périmètre de la réserve naturelle de Scandola et s'étend jusqu'à Osani. Elle inclue également une partie du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que plusieurs sites Natura 2000.

La zone comprend des milieux de qualité exceptionnelle tant d'un point de vue biologique (biotopes marins) que paysagers.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

La RN de Scandola et le golfe de Girolata constituent, avec le golfe de Porto (zone 25), l'un des pôles d'attraction touristique de Corse (plaisance importante, promenade en mer très développée, plongée sous-marine, autres activités nautiques, etc.)

Les activités économiques maritimes existantes (pêche professionnelle, plaisance, loisirs nautiques et subaquatiques) peuvent générer des conflits d'usage entre certaines catégories socio-professionnelles durant la période estivale, du fait de l'augmentation récente de la fréquentation touristique sur le secteur

Le tourisme est en plein essor et constitue le principal pilier de l'économie locale : l'accueil de touristes est à fort potentiel, tandis que les activités liées à la batellerie, la plongée sous-marine ou la location d'engins nautiques ont fortement augmenté.

La pêche se maintient, sans doute grâce à l'effet réserve, mais peine à se renouveler.

Dans un contexte d'accroissement de la pêche de loisir, son impact sur la ressource a vocation à augmenter.

Ceci n'est pas sans poser un certain nombre de difficultés, notamment en période estivale : fréquentation importante de la zone, pollutions diverses, dégradations d'espèces à forte valeur patrimoniale (herbiers).

Éléments d'attention d'ordre environnemental

Comprise dans le sanctuaire Pelagos, aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne, la zone de Scandola intègre la quasi-totalité de la RN de Scandola, une partie du site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que les parties centrales de 3 sites Natura 2000.

Elle comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats biogéniques, rocheux et profonds, frayères, avifaune marine) ou fort (structures hydrologiques ou géomorphologiques particulières, habitats sédimentaires, mammifères marins), globalement bien préservés dans la RN de Scandola. Citons notamment la présence d'habitats remarquables le long de la bande côtière (herbiers de posidonie et de cymodocée, roches médio et infralittorales, coralligène, grottes marines, rhodolithes/maërl) et, plus en profondeur, la présence de canyons sous-marins et leurs biocénoses associées (coraux noirs, gorgones profondes, etc.).

Plus localement :

- Dans la baie d'Elbu (RN de Scandola) et le golfe de Girolata, de larges étendues d'herbiers de posidonies sont observées ainsi que deux typologies particulières (l'herbier de colline et l'herbier ondoyant).

A Girolata, les cymodocées sont également présentes.

Autour de la presqu'île de Scandola, les concrétions biogéniques (coralligène et rhodolithes) et les grottes marines sont particulièrement bien développées. La biodiversité est forte (effet réserve marqué) et les espèces patrimoniales, abondantes (encorbellements à *Lithophyllum byssoides* remarquables, patelle géante, populations exceptionnelles de grande nacre et de corail rouge, champs de gorgones, populations de mérrou brun et de corb parmi les plus importantes des côtes Méditerranéennes françaises, langouste rouge, grande cigale, etc.).

Plus en profondeur, la présence de canyons sous-marins bénéficient probablement aux espèces de la réserve. Les têtes de canyons sont dotées d'une richesse et d'une biodiversité faunistique remarquables (spots exceptionnels de gorgone pourpre au large de Scandola, site extraordinaire de coraux noirs au large de Girolata, champs de gorgones fouets, gorgones clochettes, etc.).

A noter le fort intérêt géologique du Capu Seninu, qui ferme le golfe de Girolata au sud, de part la grande variété de roches volcaniques présentes. Celui-ci correspond, avec la presqu'île de Scandola, à la seule partie émergée d'un ancien complexe volcanique partiellement effondré en mer (caldeira).

Plusieurs espèces migratrices fréquentent la zone (avifaune remarquable qui profite des phénomènes d'upwelling et grande richesse en cétacés). Citons les espèces suivantes, pour certaines emblématiques : le Grand dauphin ou encore le Balbuzard pêcheur (zone d'alimentation, de nidification, etc.). La tortue caouanne et d'autres espèces d'oiseaux (goéland d'Audouin, puffins Yelkouan et cendré et cormoran huppé) peuvent également être citées.

De nombreuses actions de protection ont permis la conservation du caractère naturel et sauvage de la zone. L'essentiel des activités se trouvent dans espaces composés d'unités écologiques fragiles et représentant l'essentiel de la valeur patrimoniale de la réserve.

Aucun véritable phénomène de dégradation n'a été mis en évidence sur le milieu (en particulier les posidonies et le coralligène), excepté ponctuellement :

- impact de l'ancrage des navires sur les herbiers de posidonies démontré dans la marina d'Elbu, site de la RN de Scandola prisé durant la saison estivale. De plus, pression plaisancière relativement importante dans d'autres sites (Imbuttu, Gattaghja, anse de Gradi, devant le port de Girolata, Cala di Tuara, etc.) abritant des herbiers de posidonies (mouillage sur ancre). Dans le golfe de Girolata, impact liée à l'ancrage des navires de grande plaisance (yacht) très probable.
- perturbation de la reproduction du balbuzard pêcheur probablement lié à l'augmentation de la fréquentation touristique. Amélioration à partir de 2015 mais uniquement en dehors des limites de la RN de Scandola

Éléments d'attention d'ordre transversal

De nombreux sites ont été identifiés par le Conservatoire du Littoral, certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral (Scandola, Girolata, Gradelle Caspiu, Bussaghia, Capu Rossu (Golfe de Porto)), tout comme des zonages d'intervention et de vigilance du Conservatoire figurant dans l'annexe 1 - chapitre 3 (p 21).

La zone (ou partie de la zone) est concernée par divers projets, citons notamment :

- le futur plan de gestion du site UNESCO «Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola»
- le projet de renouvellement du label MAB de la Réserve de Biosphère de la Vallée du Fangu

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A3, A4, A5, A6, A7, A8, A9, A11, A12
- C1, C2, C4, C5, C7, C8, C9
- E1, E3, E4, E5, E6
- I1 I2,, I3, I4
- L'ensemble des objectifs B, D, F, G, H, J
- M1, M6, M7, M8
- N1, N5
- Q1, Q3, Q4, Q5, Q6
- R1, R2

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant la pêche (M1, M6 et M8) : le soutien à la pêche doit se faire en lien avec la préservation des fonctionnalités des fonds côtiers. Les efforts de pêche doivent être adaptés.
- concernant les sports et loisirs nautiques (Q1, Q3, Q4, Q6) : attention particulière à la pression du mouillage sur l'herbier de posidonie et autres habitats sensibles (A1 A5 A7 A8). Le balisage réglementaire sur ces habitats devra être équipé d'ancrages écologiques. Les impacts liés à la petite et grande plaisance (G, H, I) doivent être limités. De même certains sites prisés des plongeurs doivent être équipés d'aménagements écologiques. Les activités nautiques (kayak, etc.) doivent éviter les perturbations de certains habitats rocheux (A3). Une attention particulière doit être portée au dérangement des oiseaux marins et en particulier le balbuzard pêcheur
- concernant le tourisme : élaborer une stratégie de tourisme durable dans le futur plan de gestion du site UNESCO, accompagnée de mesures permettant de traiter la problématique de la pression touristique

Prescriptions issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :

- relatives à l'aquaculture listées p. 111 à 112
- relatives à la pêche professionnelle listées p. 113 à 114
- relatives au tourisme, aux loisirs et à la plaisance listées p. 115 à 116
- relatives aux activités sur le DPM, listées p. 121 à 128

Recommandations issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :

- relatives aux activités sur le DPM, listées p. 123

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement
- Prescriptions issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :
- relatives à la protection des milieux listées p. 107 à 108 (voir n° 1, 2, 3 et 5)

3. Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Sites et paysages

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- assurer une maîtrise foncière permettant de protéger et gérer ce site
- maîtriser la fréquentation, limiter l'impact sur la biodiversité, conserver la qualité paysagère de ce site

Se référer aux prescriptions issues de l'Atlas des paysages de Corse (4.02)

3.2. - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime

Recommandations issues du DSF :

- assurer une adaptation des territoires au changement climatique

Prescriptions issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :

- prescriptions générales en matière de risque, listées p 129 à 130

3-3 - Société

Recommandations issues du DSF :

assurer une meilleure information du public

4. Déroulement des activités

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation relative aux usages, en particulier dans les cantonnements, et à l'organisation de ces derniers
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités, dont celles en lien avec défense, et les règles de gestion du DPM devront être démontrées.

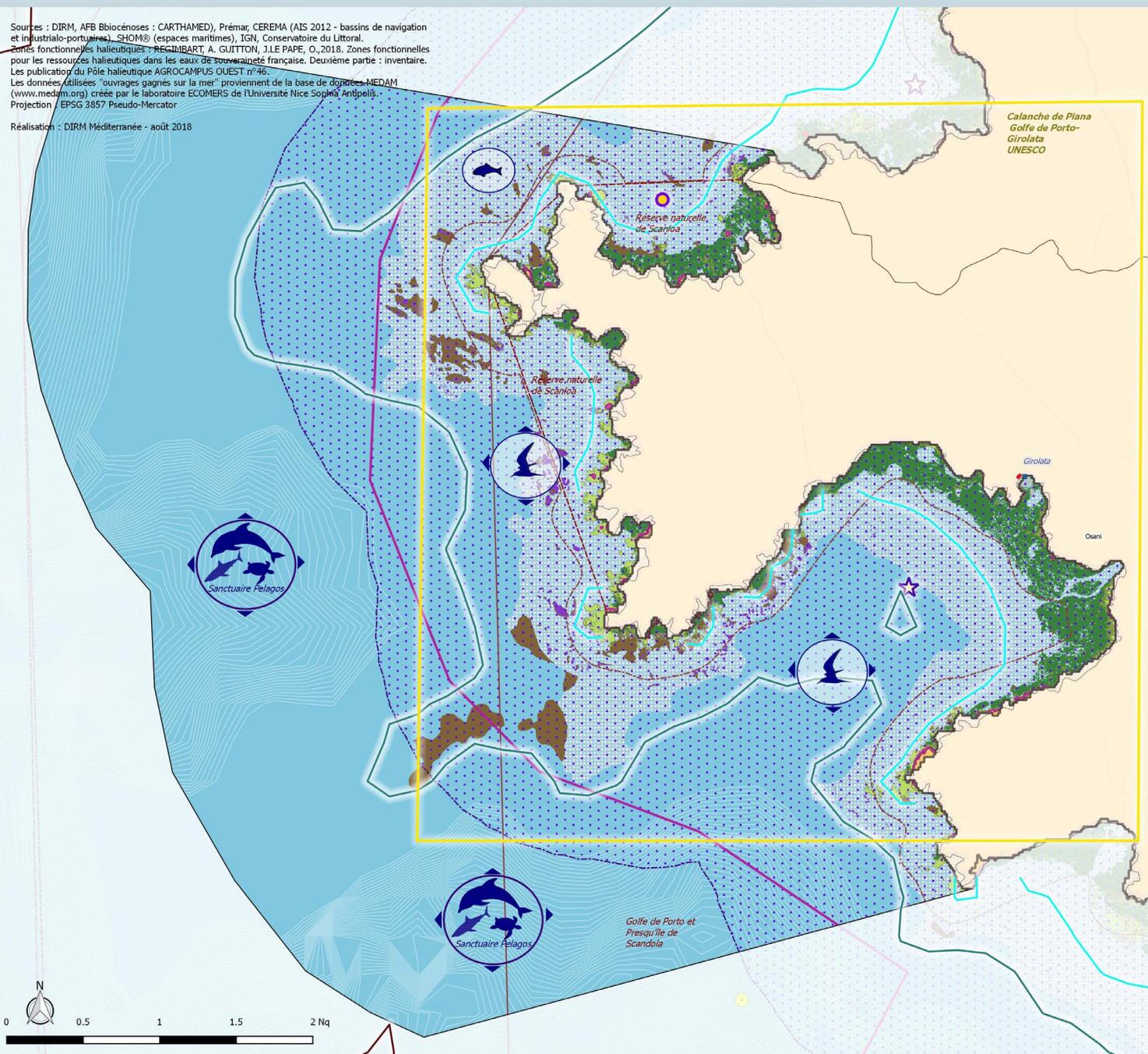
Recommandations issues du DSF :

- assurer une meilleure gestion de la fréquentation, pour répondre aux préoccupations du comité du patrimoine mondial de l'UNESCO relative à « l'augmentation de la pression touristique sur le bien et son impact possible sur la Valeur Universelle Exceptionnelle »

24 - Scandola

Sources : DIRM, AFB Bbiocénoses : CARTHAMED), Prémair, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industrialo-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, Conservatoire du Littoral.
Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A. GUITTON, J.LE PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française, Deuxième partie : inventaire. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPIUS OUEST n°46.
Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis.
Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018



I. Espaces à enjeux

Démarches de planification locale existante

▭ Périmètre du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse

Espaces et zonages à finalité environnementale

— De la côte à l'isobathe des 50 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds
— De l'isobathe des 50 mètres à l'isobathe des 200 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques du plateau
— Au delà : réservoirs de fonctionnalités écologiques des zones de talus

▭ Aires marines protégées et réserve

Activités primaires et portuaires

▭ Secteurs de pêche

Activités en développement

▭ Secteur de développement d'activités récréatives côtières (de la côte à 1.5 milles nautiques)

II. Enjeux environnementaux et socio-économiques

Enjeux socio-économiques

- ▭ Ports
- Ouvrages gagnés sur la mer
- ▭ Bassin de navigation de la plaisance
- Secteur à enjeu petite plaisance
- ☆ Présence de la grande plaisance
- ▭ Espace à enjeu d'intérêt historique, paysager ou naturel

Fonctionnalités et enjeux écologiques de l'interface terre-mer et des petits fonds

- Habitats sédimentaires et biogéniques*
- ▭ Herbiers (posidonie, cymodocées)
 - ▭ Matte morte
 - ▭ Algues infralittorales
 - ▭ Sable, substrats meubles, détritiques
- Habitats rocheux et biogéniques*
- ▭ Fonds durs, roches
 - ▭ Coralligène
 - ▭ Zones fonctionnelles halieutiques
 - ▭ Zones fonctionnelles de l'avifaune

Fonctionnalités et enjeux écologiques du plateau et des zones de talus

- ▭ Présence de mammifères marins
- ▭ Présence de tortues marines
- ▭ Présence d'élasmobranches

Vocation

En veillant à la préservation des habitats et au maintien de l'état de conservation des espèces, accompagner le développement durable des activités maritimes parmi lesquelles le transport maritime et la pêche. Les orientations du PADDUC sont localement respectées et mises en œuvre.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Corse occidentale (30)

FRECO4ac - Pointe Senetosa - Pointe Palazzu

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Parc naturel régional de Corse

Sites Natura 2000 : Capu Rossu Scandola Pointe de la Revellata Canyon de Calvi (FR9402018), Porto Scandola Revellata Calvi Calanches de Piana (FR9400574), Capu Rossu Scandola Revellata Calvi (FR9412010), Golfe de Porto Presqu'île de Scandola (FR9410023), Golfe d'Ajaccio (FR9402017), Golfe d'Ajaccio et Iles Sanguinaires du Golfe d'Ajaccio (FR9410096)

APPB : Grotte marine de Témuli Sagone

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- PADDUC

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons les PPRi d'Arone, Porto, Pilatri, Vetricella, Baracci, Chiuni et Esigna, Liscia, Sagone, Rizzanese accessibles ici.

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- SDAGE - Bassin de Corse
- Chapitre individualisé valant SMVM du PADDUC
- SRDAM de Corse
- Charte du parc naturel régional de Corse (en cours de révision)
- Document d'objectifs unique du secteur Calvi-Cargèse, comprenant 4 sites Natura 2000 : Capu Rossu Scandola Pointe de la Revellata Canyon de Calvi (FR9402018), Porto Scandola Revellata Calvi Calanches de Piana (FR9400574), Capu Rossu Scandola Revellata Calvi (FR9412010), Golfe de Porto Presqu'île de Scandola (FR9410023).
- Documents d'objectifs des sites N2000 Golfe d'Ajaccio (FR9402017), Iles Sanguinaires, Golfe d'Ajaccio (FR9410096)

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Autres dispositifs :

- Cantonnements de Porto-Piana et de Propriano
- APPB : Grotte marine de Témuli Sagone
- APPB : Embouchure du Rizzanese

Description de la zone

Située au Sud de Scandola et de part et d'autre du Golfe d'Ajaccio, la zone comprend un ensemble de côtes rocheuses et de fonds marins remarquables, où de nombreuses espèces se sont installées.

De nombreuses dispositions contribuent à sa protection, parmi lesquelles l'inscription du Golfe de Porto sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

Le golfe de Porto constitue, avec la RN de Scandola (zone 24), l'un des pôles d'attraction touristique de Corse (plaisance importante, promenade en mer très développée, plongée sous-marine, autres activités nautiques, etc.)

Les activités économiques maritimes existantes (transport maritime, pêches professionnelle et récréative, aquaculture, plaisance, loisirs nautiques et subaquatiques) et propices (aquacultures) sont compatibles entre elles en l'état de l'intensité des usages actuels et sous réserve d'une prise en compte mutuelle.

Le tourisme est en plein essor et constitue le principal pilier de l'économie locale : l'accueil de touristes est à fort potentiel, tandis que les activités liées à la batellerie, la plongée sous-marine ou la location d'engins nautiques ont fortement augmenté. La pêche se maintient mais peine à se renouveler.

Le développement de la plaisance accroît le risque lié à la pression de mouillage sur les herbiers de posidonie et les petits fonds rocheux (Porto-Cargèse).

Ceci n'est pas sans poser un certain nombre de difficultés, notamment en période estivale : fréquentation de la zone, pollutions diverses, menaces sur les espèces à forte valeur patrimoniale.

Dans un contexte d'accroissement de la pêche de loisir, son impact sur la ressource a vocation à augmenter.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

Comprise dans le sanctuaire Pelagos, aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne, la zone comprend un patrimoine naturel exceptionnel, incluant le Golfe de Porto (inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO) et plusieurs aires maritimes protégées de taille plus ou moins importante.

Elle comprend un grand nombre d'unités écologiques qui représentent un enjeu majeur (habitats biogéniques, rocheux, profonds, et sédimentaires, avifaune marine) ou fort (structures hydrologiques ou géomorphologiques particulières, frayères). Citons notamment la présence d'habitats remarquables le long de la bande côtière (herbiers de posidonie et de cymodocée, roches médio et infralittorales, coralligène, grottes marines, rhodolithes/maërl) et plus en profondeur, la présence de trois canyons sous-marins (et leurs biocénoses associées), caractérisés par une richesse écologique importante (coraux noirs, gorgones profondes, etc.).

Pour les espèces marines, de nombreuses espèces de cétacés, dont le Grand dauphin) et d'oiseaux marins (le Balbuzard pêcheur, le Goéland d'Audouin, le Cormoran huppé et les puffins). La tortue caouanne peut également être citée.

La biodiversité est importante et de nombreuses espèces à haute valeur patrimoniale sont observées (grande nacre, patelle géante, encorbellements à *Lithophyllum byssoides*, populations exceptionnelles de corail rouge, colonies de gorgone pourpre, cystoseires profondes, mérrou brun, corb, langouste rouge, etc.). Concernant les herbiers de posidonie, une grande partie est implantée sur roche, ce qui est d'autant plus remarquable, et une typologie particulière est observée (herbier ondoyant).

Éléments d'attention d'ordre transversal

De nombreux sites ont été identifiés par le Conservatoire du Littoral, certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral (Orchinu, Omigna, Puntiglione, Spellunca, Molendinu, Capizzolu, Triu, Liamone (Golfe de Sagone), Baracci, Pootigliolu (Golfe du Valinco), L'Omu, Campumoru Senetosa (Sartenais)), tout comme des zonages d'intervention et de vigilance du Conservatoire figurant dans l'annexe 1 - chapitre 3 (p 21).

Les pressions exercées depuis la terre pourraient être accentuées du fait d'une artificialisation du littoral (mitage observés secteurs de Cargèse, Truccia, Propriano).

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A3, A5, A6, A7, A8, A9, A11, A12
- C1, C2, C4, C5, C7, C8, C9
- E1, E3, E4, E5, E6
- I1, I3, I4
- L'ensemble des objectifs B, D, F, G, H, J
- L4, L5
- M1, M6, M7, M8
- N1, N5
- O4
- Q1, Q3, Q4, Q5, Q6
- R1, R2

Prescriptions / recommandations / conditions de déroulement des activités

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant la pêche (M1, M6 et M8) : le soutien à la pêche doit se faire en lien avec la préservation des fonctionnalités des fonds côtiers. Les efforts de pêche doivent être adaptés.
- concernant l'aquaculture (N1 et N5) : Une attention particulière devra être portée afin de réduire au maximum les impacts négatifs sur le bon fonctionnement et la structure des habitats côtiers (A1, A5, A7, A8) et . Concernant les sites propices, prendre en compte les enjeux liés à la sécurité maritime, aux activités actuelles, en lien avec les commissions nautiques locales
- concernant les sports et loisirs nautiques (Q1, Q3, Q4, Q6) : attention particulière à la pression du mouillage sur l'herbier de posidonie et autres habitats sensibles (A1, A5, A7, A8). Le balisage réglementaire sur ces habitats devra être équipé d'ancrages écologiques. Les impacts liés à la petite et grande plaisance (G, H, I) doivent être limités. De même certains sites prisés des plongeurs doivent être équipés d'aménagements écologiques. Les activités nautiques (kayak, etc.) doivent éviter les perturbations de certains habitats rocheux (A3). Une attention particulière doit être portée au dérangement des oiseaux marins et en particulier le balbuzard pêcheur

Prescriptions issues de l'annexe 6 - libre 2 du PADDUC

- relatives à l'aquaculture listées p. 111 à 112
- relatives à la pêche professionnelle listées p. 113 à 114
- relatives au tourisme, aux loisirs et à la plaisance listées p. 115 à 116
- relatives aux activités sur le DPM, listées p. 121 à 128

Recommandations issues de l'annexe 6 - libre 2 du PADDUC :

- relatives aux activités sur le DPM, listées p. 123

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

Prescriptions issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :

- relatives à la protection des milieux listées p. 107 à 108 (voir n° 1, 4 et 5)

3 - Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Sites et paysages

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- poursuivre les acquisitions dans les périmètres autorisés, pour lutter contre le mitage et mettre en valeur des activités traditionnelles
- élargir l'intervention du Conservatoire dans les espaces naturels identifiés dans le Golfe du Valinco
- poursuivre la constitution de grands ensembles fonciers, permettant des coupures d'urbanisation, protéger des milieux sensibles et contribuer à l'extension d'aires marines protégées

Se référer aux prescriptions issues de l'Atlas des paysages de Corse (2.03, 3.15, 3.17, 3.19, 3.19E, 4.02) :

- reconquérir les sites occupés par des bâtiments en ruine
- veiller à la qualité architecturale des nouveaux bâtiments

3.2. - Risques :

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
- prendre en compte des enjeux de sécurité maritime par tout projet, en lien avec les commissions nautiques

Recommandations issues du DSF :

- assurer une adaptation des territoires au changement climatique

Prescriptions issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :

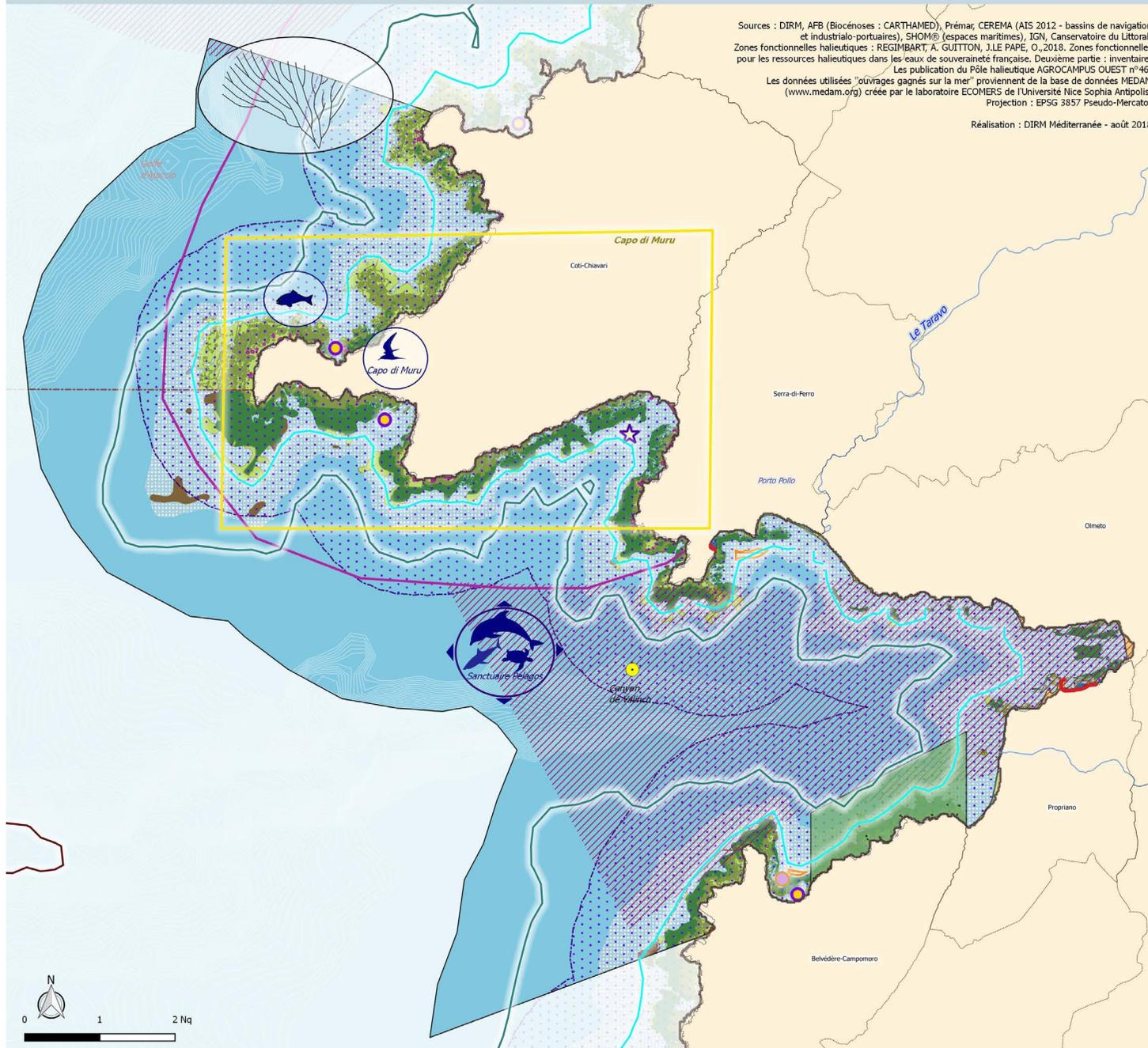
- prescriptions générales en matière de risque, listées p 129 à 130

4. Déroulement des activités

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation relative aux usages, en particulier dans les cantonnements, et à l'organisation de ces derniers
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités, dont celles en lien avec défense, et les règles de gestion du DPM devront être démontrées.

25 - Littoral occidental de la Corse (partie sud)



Sources : DIRM, AFB (BIOCENOSIS : CARTHAMED), Prémar, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industrialo-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, Conservatoire du Littoral. Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A. GUITTON, J. LE PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°46. Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis. Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018

I. Espaces à enjeu

Démarches de planification locale existante

□ Périmètre du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse

Espace et zonages à finalité environnementale

- De la côte à l'isobathe des 50 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds
- De l'isobathe des 50 mètres à l'isobathe des 200 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques du plateau
- De l'isobathe des 200 mètres à l'isobathe des 1500 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des zones de talus
- Secteurs de protection renforcée

□ Aires marines protégées

Activités primaires et portuaires

■ Secteurs de pêche

Activités en développement

- Secteur de développement d'activités récréatives côtières (de la côte à 1.5 milles nautiques)
- ▨ Bassin d'évolution du transport à passagers hauturier, croisières, ferries

Activités émergentes

▨ Sites propices au développement de l'aquaculture

II. Enjeux environnementaux et socio-économiques

Enjeux socio-économiques

- Ports
- Ouvrages gagnés sur la mer
- Bassin de navigation de la plaisance
- Secteur à enjeu petite plaisance
- ★ Présence de la grande plaisance
- Espace à enjeu d'intérêt historique, paysager ou naturel

Fonctionnalités et enjeux écologiques de l'interface terre-mer et des petits fonds

- Habitats sédimentaires et biogéniques*
- Herbiers (posidonie, cymodocées)
 - Matte morte
 - Algues infralittorales
 - Sables, substrats meubles, détritiques
- Habitats rocheux et biogéniques*
- Fonds durs, roches
 - Coralligène

- Zones fonctionnelles halieutiques
- Zones fonctionnelles de l'avifaune

Fonctionnalités et enjeux écologiques du plateau et des zones de talus

- Canyons
- Zone à fortes observations de *Isidella elongata*
- Présence de mammifères marins
- Présence de tortues marines
- Présence d'élasmobranchés

Vocation

En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner l'évolution durable du transport maritime et le développement des infrastructures portuaires, renforcer la compétitivité des filières halieutiques. Réduire l'impact des activités et les conflits d'usage ponctuels et prévenir les conflits d'usage potentiels. Les orientations du PADDUC sont localement respectées et mises en œuvre.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Corse occidentale (30)

FRECO4ac - Pointe Senetosa - Pointe Palazzu

FRECO4b - Golfe d'Ajaccio

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sites Natura 2000 : Golfe d'Ajaccio (FR9402017), Golfe d'Ajaccio et Iles Sanguinaires du Golfe d'Ajaccio (FR9410096), Colonie de Goéland d'Audouin d'Aspretto - Ajaccio (FR9412001).

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- PADDUC

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons les PPRI d'Arbitrone, San Remedio, Madunuccia, Valle Maggiore, Vallon de St Joseph ; Frassu ; Gravona et Prunelli accessibles ici.

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- SDAGE - Bassin de Corse
- Chapitre individualisé valant SMVM du PADDUC
- SRDAM de Corse
- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Gravona, Prunelli, golfes d'Ajaccio et de Lava (en cours d'élaboration)
- Documents d'objectifs de 3 sites Natura 2000 : Golfe d'Ajaccio (FR9402017), Iles Sanguinaires, Golfe d'Ajaccio (FR9410096) (FR9410096), Colonie de Goéland d'Audouin d'Aspretto - Ajaccio (FR9412001).

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Description de la zone

Bordée au Nord et au Sud par la côte occidentale Corse, la zone s'étend de Pietrosella à Psinale et inclut les îles Sanguinaires. La zone reste marquée par le port d'Ajaccio, 2^e port de l'île.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

La zone reste marquée par une prédominance du transport maritime, en lien direct avec le port d'Ajaccio. Les autres activités littorales et maritimes existantes (pêches professionnelle et récréative, aquaculture, plaisance, activités de loisirs nautiques et subaquatiques) et potentielles (aquaculture) doivent composer avec cette dernière et sont compatibles entre elles en l'état de l'usage actuel et sous réserve d'une prise en compte mutuelle.

Dans un contexte d'accroissement de la pêche de loisir, l'impact de cette dernière sur la ressource a vocation à augmenter, pouvant générer des tensions entre usagers de la mer, notamment à proximité des îles Sanguinaires.

Zone marquée par une forte fréquentation touristique et de la plaisance, en particulier en période estivale, ceci accroît le risque lié à la pression de mouillage sur les herbiers de posidonie et les petits fonds rocheux (golfe d'Ajaccio dans son ensemble), déjà affectés par des mouillages forains.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

Comprise dans le sanctuaire Pelagos, aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne, le golfe d'Ajaccio se caractérise par un littoral rocheux abritant de nombreuses espèces structurantes des différents faciès de l'habitat récif. Les côtes du golfe plongent rapidement pour former un canyon dans lequel séjournent des espèces de mammifères marins.

Ainsi, la zone comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats biogéniques, rocheux et profonds, frayères, avifaune marine) ou fort (structures hydrologiques ou géomorphologiques particulières, habitats sédimentaires, mammifères marins).

La zone du Golfe d'Ajaccio est plus particulièrement caractérisée par les herbiers de posidonie dont on remarque une certaine dégradation en des lieux avec une forte pression anthropique.

Les habitats rocheux sont divers riches : la roche médiolittorale où sont observés des patelles géantes et des encorbellements à *Lithophyllum byssoides*, la roche infralittorale à algues photophiles avec des ceintures de cystoseires, le coralligène. Des grottes marines sont également observées dans la zone.

Les canyons qui entaillent largement le talus continental facilitent le transport de sédiments vers les zones abyssales, et, permettent également l'acheminement de nutriments en surface indispensables au développement larvaire sur les zones littorales. De nombreuses espèces d'oiseaux marins bénéficient de ces zones d'échanges et de la productivité halieutique pour s'alimenter. Plusieurs sites de reproduction pour le puffin de scopoli, le cormoran huppé et quelques couples de balbuzards pêcheurs sont présents. Les grands pélagiques (thon rouge et espadon principalement, présence de bonite et sériole à confirmer) et les cétacés s'alimentent également sur les têtes de canyons lors des efflorescences phytoplanctoniques liés aux upwellings. Le Grand dauphin et la tortue caouanne sont régulièrement cités. Les habitats benthiques, favorisent le développement de nombreuses espèces à forte valeur culturelle, patrimoniale et commerciale telles que le denti, la langouste rouge, le mérou brun, le corb, le homard européen, l'oursin violet et la grande nacre. Outre leur fonction primordiale de puits de carbone, ces biocénoses couvrant de larges espaces (10 000 ha pour l'herbier de posidonie), constituent pour une grande diversité d'espèces des zones de refuge, de nourricerie et de nurserie.

Du côté des espèces, des individus de Grand dauphin sont régulièrement observés ainsi que le rorqual commun et le cachalot. De nombreuses espèces d'oiseaux peuvent aussi être cités : le balbuzard, le goéland d'Audouin (plus grosse colonie française), les puffins yelkouan et cendrés, l'océanite tempête et le cormoran huppé de Méditerranée.

La vulnérabilité des îles Sanguinaires est assez forte, du fait de la fréquentation touristique pouvant perturber certaines espèces. D'autres espèces d'avifaune sont perturbées, du fait d'une compétition entre elles ou de la présence de rongeurs.

Éléments d'attention d'ordre transversal

De nombreux sites ont été identifiés par le Conservatoire du Littoral, certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral (Golfe d'Ajaccio), tout comme des zonages d'intervention et de vigilance du Conservatoire figurant dans l'annexe 1 - chapitre 3 (p 21).

Les pressions exercées depuis la terre pourraient être accentuées du fait d'une artificialisation du littoral (mitage observé secteurs d'Ajaccio) et d'une intensification de la fréquentation par ailleurs forte au niveau des communes littorales.

La présence de sites SEVESO est à prendre en compte en termes de risques potentiels.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A3, A4 A5, A6, A7, A8, A9, A11, A12
- C1, C2, C4, C5, C7, C8, C9
- E1, E3, E4, E5, E6
- I1, I3, I4
- L'ensemble des objectifs B, D, F, G, H, J
- L1, L2, L3, L4, L5
- M1, M6, M7, M8
- N1, N5
- O4
- Q1, Q3, Q4, Q5, Q6
- R1, R2

Prescriptions / recommandations / conditions de déroulement des activités

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant les infrastructures portuaires : le développement des infrastructures portuaires ne doit pas se traduire par une augmentation du taux d'artificialisation (A6) et doit prendre en compte les habitats génériques (A7), les zones halieutiques d'importance (C4) et les zones fonctionnelles de l'avifaune marine (E5-1)
- concernant le transport maritime (L1 L3, L4 et L5) : l'accroissement du trafic maritime doit tenir compte du fonctionnement des écosystèmes côtiers (A1, A2, A6, A7, C4, E5-1, I3), de la présence de mammifères marins (D1, D3, J1, J2) avec des technologies sans rejets (H1, H2, H4) et qui réduisent l'introduction de contaminants atmosphériques (F6, F7)
- concernant la pêche (M1, M6 et M8) : le soutien à la pêche doit se faire en lien avec la préservation des fonctionnalités des fonds côtiers. Les efforts de pêche doivent être adaptés. L'impact de la pêche de loisir doit être analysé.
- concernant l'aquaculture (N1, N5) : Une attention particulière devra être portée afin de réduire au maximum les impacts négatifs sur le bon fonctionnement et la structure des habitats côtiers (A1, A5, A7, A8), tout comme le risque d'introduction et de développement d'espèces non indigènes envahissantes (I1, I4) et le risque de pollution chronique ou accidentelle issues des activités industrielles et portuaires pouvant affecter la qualité de l'eau (concessions ou prises d'eau). Concernant les sites propices, prendre en compte les enjeux liés à la sécurité maritime et aux activités actuelles, en lien avec les commissions nautiques locales
- concernant les sports et loisirs nautiques (Q1, Q3, Q4, Q6) : attention particulière à la pression du mouillage sur l'herbier de posidonie et autres habitats sensibles (OE A1 A5 A7 A8). Le balisage réglementaire sur ces habitats devra être équipé d'ancrages écologiques. Une attention particulière doit être portée au dérangement des colonies d'oiseaux pour lesquels des enjeux majeurs à fort sont été identifiés. Il convient par ailleurs de limiter la pression existante de la grande plaisance, Les impacts liés à la plaisance (G, H, I) doivent être limités. De même certains sites prisés des plongeurs doivent être équipés d'aménagements écologiques. Les activités nautiques (kayak, etc.) doivent éviter les perturbations de certains habitats rocheux (A3).

Prescriptions issues de l'annexe 6 - libre 2 du PADDUC :

- relatives à l'aquaculture listées p. 111 à 112
- relatives à la pêche professionnelle listées p. 113 à 114
- relatives au tourisme, aux loisirs et à la plaisance listées p. 115 à 116
- relatives aux activités industrialo-portuaires respectivement listées p. 117 à 119
- relatives aux activités sur le DPM, listées p. 121 à 128

Recommandations issues de l'annexe 6 - libre 2 du PADDUC :

- relatives aux activités sur le DPM, listées p. 123

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement
- Prescriptions issues de l'annexe 6 - libre 2 du PADDUC :
- relatives à la protection des milieux listées p. 107 à 108 (voir n° 1, 4 et 5)

3. Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Sites et paysages

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- protéger les grands caps et l'embouchure de la Gravona et du Prunelli

Se référer aux prescriptions issues de l'Atlas des paysages de Corse (2.04, 6.02, 6.02A et 8.02) :

- préserver la qualité paysagère des différents sites
- garantir un accès public au littoral le long de la route des Sanguinaires

3.2. - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
- prendre en compte des enjeux de sécurité maritime par tout projet, en lien avec les commissions nautiques

Recommandations issues du DSF :

- assurer une adaptation des territoires au changement climatique

Prescriptions issues de l'annexe 6 - libre 2 du PADDUC :

- prescriptions générales en matière de risque, listées p 129 à 130

4. Déroulement des activités

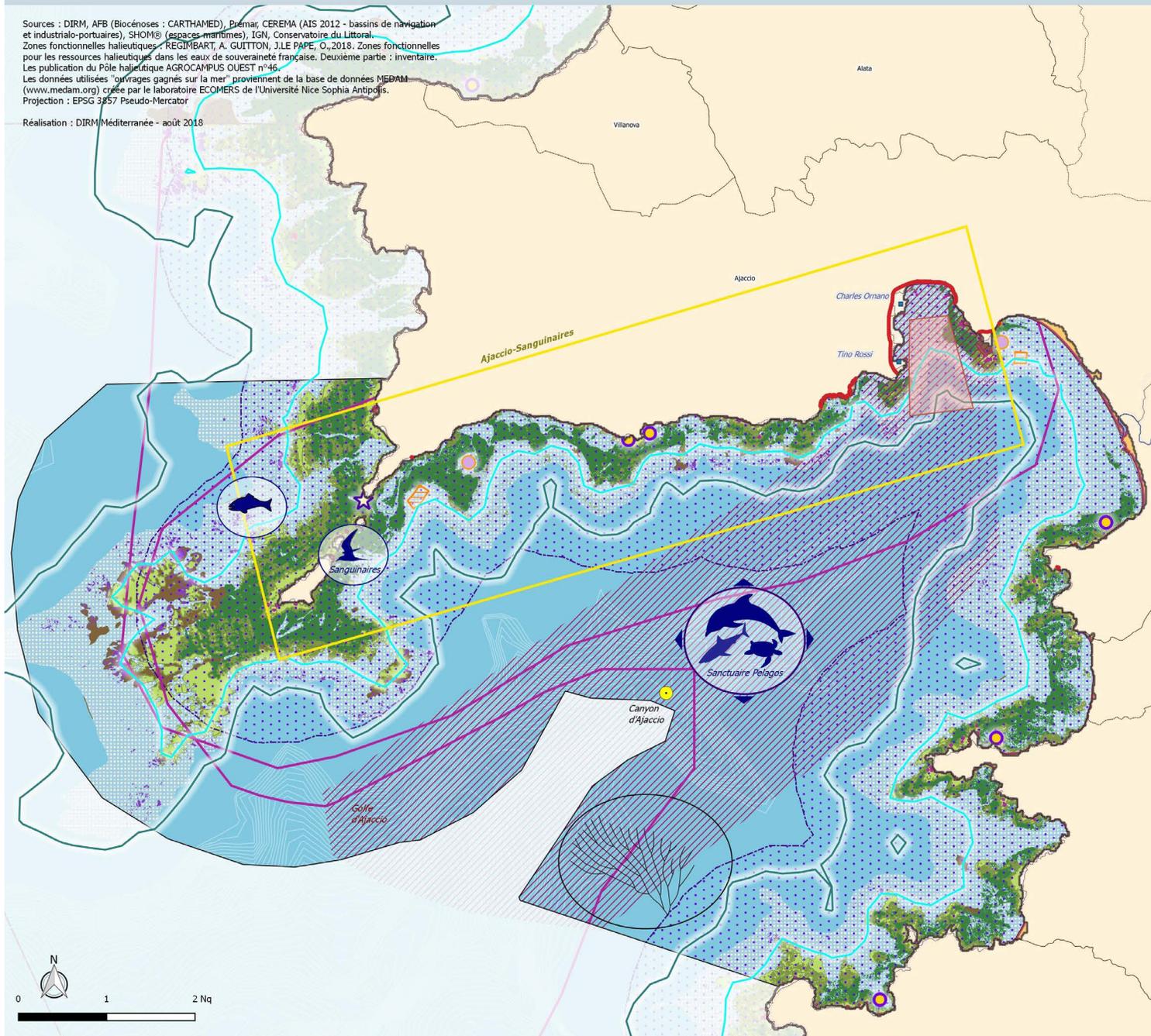
Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation relative aux usages et à l'organisation de ces derniers
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités, dont celles en lien avec la défense, et les règles de gestion du DPM devront être démontrées.

26 - Golfe d'Ajaccio

Sources : DIRM, AFB (Biosphères : CARTHAMED), Brémar, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industrial-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, Conservatoire du Littoral, Zones fonctionnelles halieutiques - REGIMBART, A. GUITTON, J.L. PAPE, O., 2018, Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPLUS OUEST n°46.
Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis.
Projection : EPSG 3147 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018



I. Espaces à enjeux

Démarches de planification locale existante

- Périmètre du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse

Espaces et zonages à finalité environnementale

- De la côte à l'isobathe des 50 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds
- De l'isobathe des 50 mètres à l'isobathe des 200 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques du plateau
- Au delà : réservoirs de fonctionnalités écologiques des zones de talus

Activités primaires et portuaires

- Bassins d'activités industrial-portuaires
- Secteurs de pêche
- Sites piscicoles

Activités en développement

- Secteur de développement d'activités récréatives côtières (de la côte à 1.5 milles nautiques)
- ▨ Bassin d'évolution du transport à passagers hauturier, croisières, ferries

Activités émergentes

- ▨ Sites propices au développement de l'aquaculture

II. Enjeux environnementaux et socio-économiques

Enjeux socio-économiques

- Ouvrages gagnés sur la mer
- Ports
- Bassin de navigation de la plaisance
- Secteur à enjeu petite plaisance
- ☆ Présence de la grande plaisance
- Canal d'entrée au port et zone de croisement d'un trafic maritime dense
- ▨ Espace à enjeu d'intérêt historique, paysager ou naturel

Fonctionnalités et enjeux écologiques de l'interface terre-mer et des petits fonds

Habitats sédimentaires et biogéniques

- Herbiers (posidonie, cymodocées)
- Matte morte
- Algues infralittorales
- Sable, substrats meubles, détritiques

Habitats rocheux et biogéniques

- Fonds durs, roches
- Coralligène
- Zones fonctionnelles halieutiques
- Zones fonctionnelles de l'avifaune

Fonctionnalités et enjeux écologiques du plateau et des zones de talus

- Canyons
- Zone à fortes observations de *Isidella elongata*
- Présence de tortues marines
- Présence de mammifères marins
- Présence d'élasmobranches

Vocation

En veillant au maintien de l'état de conservation des habitats profonds et au maintien de l'état de conservation des espèces, accompagner l'évolution durable du transport maritime et de la pêche. Les orientations du PADDUC sont localement respectées et mises en œuvre.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Corse occidentale (30)

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sites Natura 2000 : Capu Rossu Scandola Pointe de la Revellata Canyon de Calvi (FR9402018), Capu Rossu Scandola Revellata Calvi (FR9412010), Golfe d'Ajaccio (FR9402017), Golfe d'Ajaccio et Iles Sanguinaires du Golfe d'Ajaccio (FR9410096).

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- PADDUC

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- SDAGE - Bassin de Corse
- Chapitre individualisé valant SMVM du PADDUC
- SRDAM de Corse
- Documents d'objectifs de 4 sites Natura 2000 :

Capu Rossu Scandola Pointe de la Revellata Canyon de Calvi (FR9402018), Capu Rossu Scandola Revellata Calvi (FR9412010), Golfe d'Ajaccio (FR9402017), Iles Sanguinaires, Golfe d'Ajaccio (FR9410096).

Autres dispositifs :

- Site Natura 2000 au large au titre de la directive « Habitats, faune, flore » : Large d'Ajaccio (grand secteur E en cours de désignation)

Description de la zone

Bordée à l'Ouest par la plaine bathyale, la zone se situe au droit des zones 23 à 26, au-delà de 3 milles nautiques et s'étend dans les limites des eaux sous juridiction revendiquée par la France. La zone comprend une grande partie du talus océanique.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

Les activités économiques maritimes (transport maritime, pêches professionnelle et récréative, plaisance) sont pleinement compatibles entre elles.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

Comprise dans le sanctuaire Pelagos, aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne, cette zone, au large, contient des unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats profonds, avifaune marine) ou fort (structures hydrologiques ou géomorphologiques particulières, habitats sédimentaires, avifaune marine, mammifères marins).

Peuvent notamment être cités la présence de nombreux canyons abritant des habitats particulier (coralligène) et leurs biocénoses associés, quelques espèces d'oiseaux parmi lesquels le Macareux moine (en hiver), les puffins yelkouan et cendrés ainsi que des cétacés comme le Rorqual commun ou le Cachalot.

La côte ouest de la Corse est prolongée vers le large par un talus abrupt et quasi immédiat. Ce talus présente une succession de canyons sous-marins qui s'avancent jusque dans les grands golfes : Porto, Sagone, Ajaccio et se prolongent parfois très au large dans cette zone 27. Cette morphologie particulière génère en hiver d'importantes remontées d'eaux profondes (upwellings), plus riches en nutriments et à l'origine d'une production de phytoplancton intense au printemps (« efflorescences »). Les secteurs rocheux au large d'Ajaccio correspondent à des structures particulièrement intéressantes comme des affleurements rocheux avec la présence de thanatocénoses de coraux profonds fixés ou en amas.

Les mammifères marins, grand dauphin en particulier sont présents dans cette zone. On note aussi la présence récurrente de globicéphales, de dauphins bleu et blanc, de rorquals communs ou encore de cachalots. La zone est située dans le Sanctuaire Pelagos avec des objectifs de protection renforcée pour les mammifères marins.

Concernant les oiseaux sont présents sur cette zone les puffins (Yelkouan et Cendré), le cormoran huppé, le Goéland d'Audouin ou encore l'Océanite tempête. La tortue caouanne fréquente également la zone.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A3, A5, A7
- C1, C2, C4, C5, C7, C8, C9
- E1, E3, E4, E6
- F5, F6, F7
- I1, I3
- L'ensemble des objectifs B, D, F, G, H, J
- L1, L3, L4, L5
- M1, M8
- O4

Prescriptions / recommandations / conditions de déroulement des activités

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant le transport maritime (L4 et L5) : L'augmentation du trafic maritime doit se faire en prenant en compte la présence de la mégafaune marine (OE D1, D3, J1, J2), en utilisant des technologies sans rejets (H1, H2, H4) et qui réduisent l'introduction de contaminants atmosphériques (F6, F7)
- concernant la pêche M1, M6, M8) : Le soutien à la pêche doit se faire en lien la préservation des fonctionnalités halieutiques (C1, C2, C4, C5, C8), en prenant notamment en compte la présence de ma mégafaune (E1).
- concernant les TP et activités sous-marines (O4) : tout projet doit intégrer la préservation du fonctionnement des fonds marins (A1, A2, A5, A7, B1, C4).

Prescriptions issues de l'annexe 6 - libre 2 du PADDUC :

- relatives à la pêche professionnelle listées p. 113 à 114
- relatives au tourisme, aux loisirs et à la plaisance listées p. 115 à 116

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

Prescriptions issues de l'annexe 6 - libre 2 du PADDUC :

- relatives à la protection des milieux listées p. 107 à 108 (voir n° 1, 4 et 5)

3 - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime

4 - Déroulement des activités

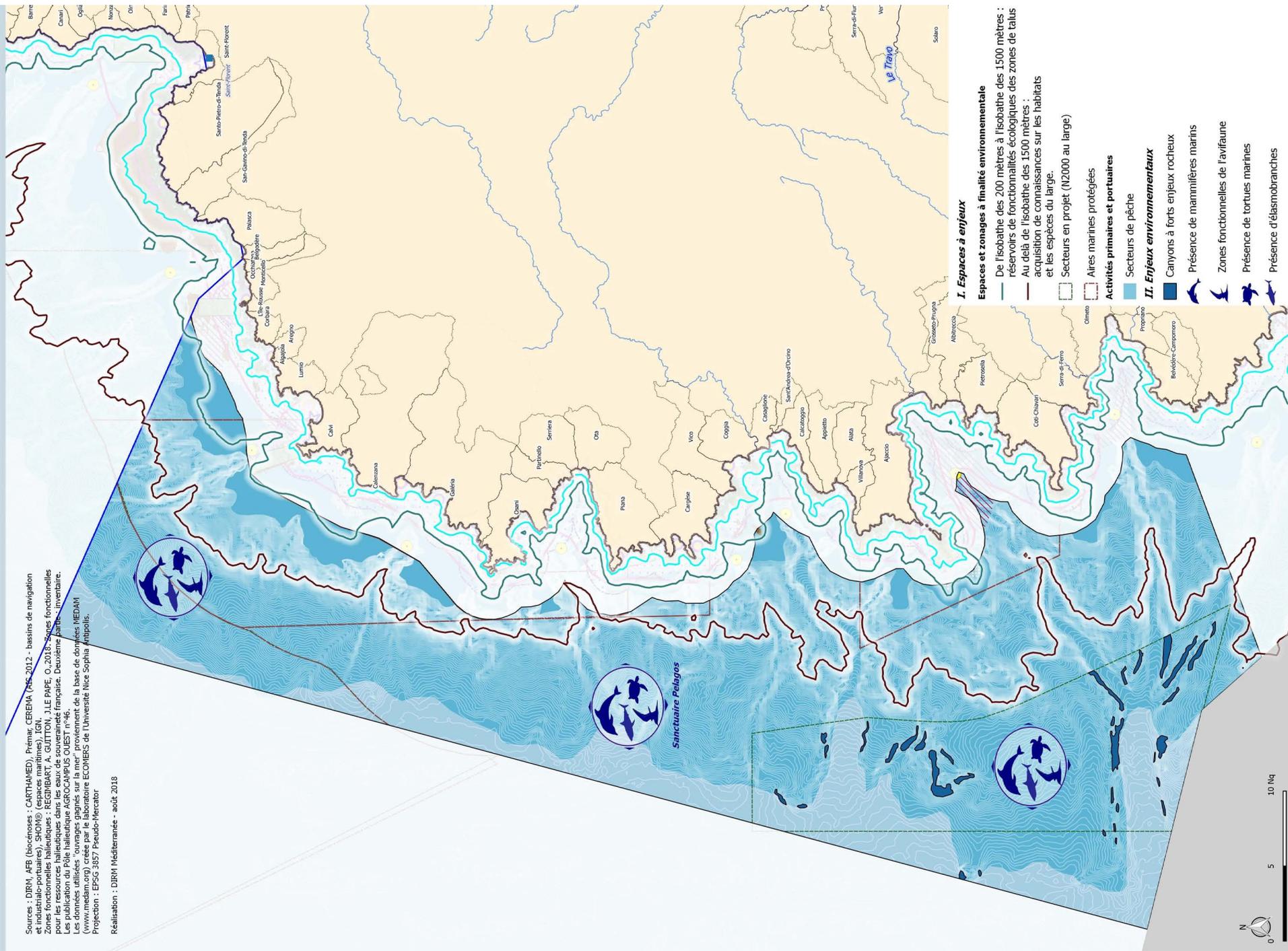
Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation relative aux usages et à l'organisation de ces derniers
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités, dont celles en lien avec défense, devront être démontrées.

27 - Large côte occidentale de la Corse

Sources : DIRM, AFB (biocénozes), CARTHAM(ED), Prémier, CERENA (RS, 2012 - bassins de navigation et industriel-portuaires), SHORIG (espaces maritimes), IGN, J1LE PAPE, O, 2013, Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française: Deuxième Atlas Inventaire. Les publications du Pôle Halieutique AGROCAMPIUS OUEST n°46. Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis. Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018



Vocation

Conserver la diversité des milieux et des habitats et la qualité du milieu, maintenir la diversité des espèces, conserver l'intégrité paysagère et le patrimoine géologique, gérer et encadrer les activités humaines en mer, en prenant en compte les enjeux liés à la sécurité maritime. Les orientations du PADDUC et de la réserve naturelle sont localement respectées et mises en œuvre.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Corse Sud - Bouches de Bonifacio (29)

FREC03f - Goulet de Bonifacio

FREC03eg - Littoral Sud Ouest de la Corse

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

[Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio](#)

Sites Natura 2000 Pointe de Senetosa et prolongement (FR9402016), Iles et pointe Bruzzi – étangs de Chevanu et d'Arbitru (FR9400609), Bouches de Bonifacio et Iles des Moines (FR9402015), Iles Lavezzi – Bouches de Bonifacio (FR9410021)

[APPB : Iles Bruzzi et îlot aux moines](#)

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- PADDUC

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons les PPRI de accessibles ici.

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE - Bassin de Corse](#)
- [Chapitre individualisé valant SMVM du PADDUC](#)
- [SRDAM de Corse](#)
- Plan de gestion de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio
- Documents d'objectifs des sites Natura 2000 : Pointe de Senetosa et prolongement (FR9402016), Iles et pointe Bruzzi - étangs de Chevanu et d'Arbitru (FR9400609), Bouches de Bonifacio et Iles des Moines (FR9402015), Iles Lavezzi - Bouches de Bonifacio (FR9410021).

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Dispositif autre :

- [APPB : Iles Bruzzi et îlot aux moines](#)
- Groupement européen de coopération territoriale - Parc marin international des Bouches de Bonifacio
- ZMPV des Bouches de Bonifacio

Description de la zone

Bordée au Nord par la côte occidentale de la Corse, la zone s'étend au Sud jusqu'aux délimitations maritimes du détroit des Bouches de Bonifacio et à l'Est jusqu'au Capo di Feno.

La zone comprend des paysages et milieux littoraux et marins exceptionnels.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

La zone reste marquée par une prédominance du transport maritime, en lien direct avec le détroit international des Bouches de Bonifacio. Les autres activités littorales et maritimes existantes (pêches professionnelle et récréative, aquaculture, plaisance, activités de loisirs nautiques et subaquatiques) doivent composer avec ces dernières.

A proximité des côtes, cette prise en compte par d'autres activités littorales et maritimes n'exclut pas des zones sous tensions notamment au printemps et en période estivale.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

Cette zone est une aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne à plusieurs titres (sanctuaire Pelagos et réserve naturelle) et comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats biogéniques et rocheux, avifaune marine) ou fort (structures hydrologiques ou géomorphologiques particulières, habitats sédimentaires, frayères, mammifères marins).

Les Bouches de Bonifacio sont caractérisées par de très forts courants. Les habitats biogéniques sont nombreux et présentent des structures particulières : herbiers de posidonie (dont les récifs barrière et les herbiers tigrés), association cystoseires.

Les habitats rocheux sont aussi remarquables avec les trottoirs à *Lythophyllum*, le coralligène, les algues photophiles et les grottes semi-obscur et obscures. Un grand nombre d'espèces à forte valeur patrimoniale et halieutiques sont présentes comme la langouste, l'araignée, le mérou et le corb.

Le secteur constitue un goulet d'étranglement pour les migrations de nombreuses espèces. Notons la présence de Puffins cendrés, qui souffrent de la prédation de rats, Cormorans huppés de Méditerranée, Goélands d'Audouin (nicheurs et s'alimentant sur zone pour partie) et Puffins yelkouan qui nichent en Sardaigne et qui stationnent en grand nombre dans les Bouches au printemps (zone d'alimentation).

Au niveau des espèces pélagiques, on peut retrouver le Grand dauphin, le thon et la tortue marine. La patelle géante est également un enjeu fort.

Plus localement, l'île aux Moines comprend des herbiers en bon état de conservation et des tombants et hauts fonds rocheux abritant une faune / flore variés. Les espèces y trouvent des conditions idéales, notamment le grand dauphin. Les habitats souffrent toutefois des stations d'épuration, en cours de réfection, ou de mouillage forain et d'introduction de déchets.

Concernant le plateau de Pertusato et les îles Lavezzi, si l'artificialisation est globalement maîtrisée, la forte fréquentation (tourisme) et l'attrait de la réserve peuvent se traduire par une fragilisation des fonds marins.

Éléments d'attention d'ordre transversal

De nombreux sites ont été identifiés par le Conservatoire du Littoral, certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral (Capu di Zivia, Cala Barbaria, Roccapina (Sartenais), Muchju Biancu, Chevanu Bruzzi, Testa Ventilegne (Extrême Sud)), tout comme des zonages d'intervention et de vigilance du Conservatoire figurant dans l'annexe 1 - chapitre 3 (p 21).

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A3, A5, A6, A7, A8, A9
- C1, C2, C4, C5, C7, C8, C9
- E1, E3, E4, E5, E6
- I1, I3, I4
- L'ensemble des objectifs D, F, G, H, J
- L1, L3, L4, L5
- M1, M6, M7, M8
- N1, N5
- O4
- Q1, Q3, Q4, Q5, Q6
- R1, R2

Prescriptions / recommandations / conditions de déroulement des activités

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant la pêche (M1, M6, M8) : le soutien à la pêche doit se faire en lien avec la préservation des fonctionnalités des fonds côtiers. L'impact de la pêche de loisir doit être analysé en lien avec la forte fréquentation du site.
- concernant les sports et loisirs nautiques (Q1, Q3, Q4, Q6) : attention particulière à la pression du mouillage sur l'herbier de posidonie et autres habitats sensibles (A1, A5, A7, A8), à l'origine d'une organisation des mouillages spécifique. Le balisage réglementaire sur ces habitats devra être équipé d'ancrages écologiques. Il convient par ailleurs d'organiser le mouillage de la grande plaisance (unités supérieures à 24 m) dans la RNBB.

Prescriptions issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :

- relatives à l'aquaculture listées p. 111 à 112
- relatives à la pêche professionnelle listées p. 113 à 114
- relatives au tourisme, aux loisirs et à la plaisance listées p. 115 à 116
- relatives aux activités industrialo-portuaires respectivement listées p. 117 à 119
- prescriptions générales et particulières relatives aux activités industrialo-portuaires respectivement listées p. 117 à 119
- relatives aux activités sur le DPM, listées p. 121 à 128

Recommandations issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :

- relatives aux activités sur le DPM, listées p. 123

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

Prescriptions issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :

- relatives à la protection des milieux listées p. 107 à 108 (voir n° 1, 4 à 7)

Recommandations issues de l'analyse stratégique régionale :

- étendre la réserve naturelle jusqu'à Campomoro-Senetosa

3 - Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Sites et paysages

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- poursuivre la constitution de grands ensembles fonciers, permettant des coupures d'urbanisation, protéger des milieux sensibles et contribuer à l'extension d'aires marines protégées
- conforter les sites de la façade Ouest de Bonifacio

Se référer aux prescriptions issues de l'Atlas des paysages de Corse (2.05, 3.22, 6.04, 7.01 et 7.01A) :

- rechercher une cohérence dans l'implantation, le style et l'architecture des édifices construits près de Tizzano

3.2. - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime (dispositif concourant à la sécurité maritime)
- Recommandations issues du DSF :
- assurer une adaptation des territoires au changement climatique

Prescriptions issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :

- prescriptions générales en matière de risque, listées p 129 à 130

4 - Déroulement des activités

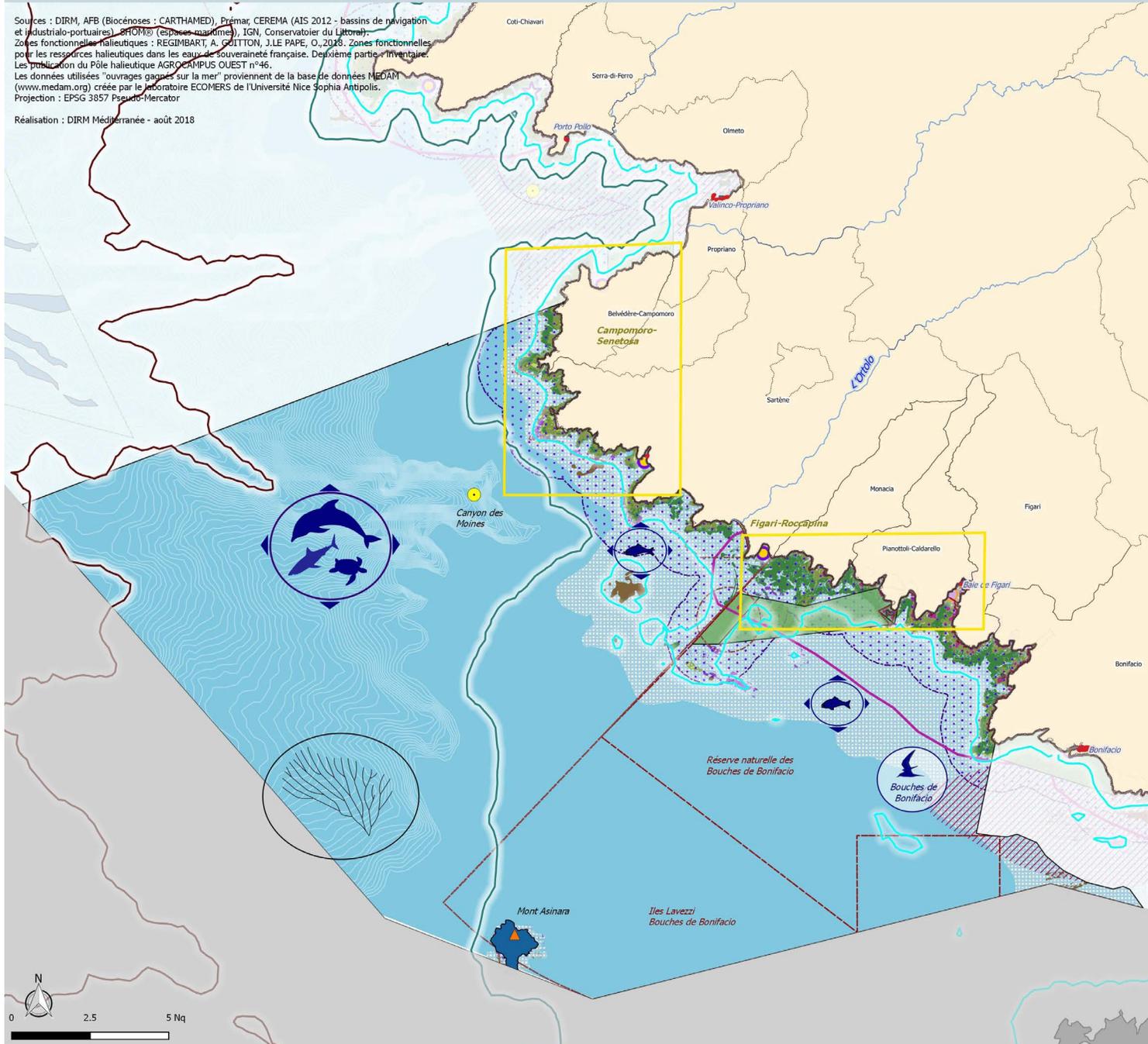
Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation relative aux usages et à l'organisation de ces derniers
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités devront être démontrées.

28 - Bouches de Bonifacio Ouest

Sources : DIRM, AFB (Biocénoses : CARTHAMED), Prémar, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industriels-portuaires), SHOM (Espaces maritimes), IGN, Conservatoire du Littoral).
Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A. GUILTON, J.LE PAPE, O., 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie. Inventaire. Les publications du Pôle halieutique AGRO-CAMPUS OUEST n°46.
Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis.
Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018



I. Espaces à enjeux

Démarches de planification locale existante

— Périmètre du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse

Espaces et zonages à finalité environnementale

- De la côte à l'isobathe des 50 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds
- De l'isobathe des 50 mètres à l'isobathe des 200 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques du plateau
- De l'isobathe des 200 mètres à l'isobathe des 1500 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des zones de talus
- Secteurs de protection renforcée

— Aires marines protégées

Activités primaires et portuaires

- Secteurs de pêche
- Sites piscicoles
- Bassins d'activités industrielles-portuaires

Activités en développement

- Secteur de développement d'activités récréatives côtières (de la côte à 1.5 milles nautiques)
- Bassin d'évolution du transport à passagers hauturier, croisières, ferries

II. Enjeux environnementaux et socio-économiques

Enjeux socio-économiques

- Ports
- Ouvrages gagnés sur la mer
- Bassin de navigation de la plaisance
- Secteur à enjeu petite plaisance
- ☆ Présence de la grande plaisance
- Espace à enjeu d'intérêt historique, paysager ou naturel

Fonctionnalités et enjeux écologiques de l'interface terre-mer et des petits fonds

- Habitats sédimentaires et biogéniques*
- Matte morte
 - Herbiers (posidonie, zostères, cymodocées)
 - Sables, substrats meubles, détritiques
- Habitats rocheux et biogéniques*
- Fonds durs, roches
 - Coralligène

- Zones fonctionnelles halieutiques
- Zones fonctionnelles de l'avifaune

Fonctionnalités et enjeux écologiques du plateau et des zones de talus

- Canyons
- Canyons à forts enjeux rocheux
- ▲ Mont sous-marin
- Zone à fortes observations de *Isidella elongata*
- Présence de mammifères marins
- Présence de tortues marines
- Présence d'élaémobranches

Vocation

Conserver la diversité des milieux et des habitats et la qualité du milieu, maintenir la diversité des espèces, conserver l'intégrité paysagère et le patrimoine géologique, gérer et encadrer les activités humaines en mer, en prenant en compte les enjeux liés à la sécurité maritime. Les orientations du PADDUC et de la réserve naturelle sont localement respectées et mises en œuvre.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Corse Sud - Bouches de Bonifacio (29)

FREC03b - Golfe de Porto-Vecchio

FREC03ad - Littoral Sud-Est de la Corse

FREC03c - Golfe de Santa Amanza

FREc03f - Goulet de Bonifacio

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio

Réserve naturelle des îles Cerbicale

Sites Natura 2000 : Bouches de Bonifacio et Îles des Moines (FR9402015), Îles Lavezzi - Bouches de Bonifacio (FR9410021), Plateau de Pertusato - Bonifacio - Îles Lavezzi (FR9400591), Îles Cerbicale et frange littorale (FR9400587)

Îles Cerbicale (FR9410022), Embouchure de Stabiaccu - DPM et îlot de Ziglione (FR9400586), Baie de Stagnolu - Golfu di Sognu - golfe de Porto Vecchio (FR9402010)

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- PADDUC

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons les PPRI d'Osu et Stabiaccu accessibles ici.

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- SDAGE - Bassin de Corse
- Chapitre individualisé valant SMVM du PADDUC
- SRDAM de Corse
- Plan de gestion de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio
- Plan de gestion de la réserve naturelle des îles Cerbicale
- Documents d'objectifs des sites Natura 2000 : Bouches de Bonifacio et Îles des Moines (FR9402015), Îles Lavezzi - Bouches de Bonifacio (FR9410021), Plateau de Pertusato - Bonifacio - Îles Lavezzi (FR9400591), Îles Cerbicale et frange littorale (FR9400587)
- Îles Cerbicale (FR9410022), Embouchure de Stabiaccu - DPM et îlot de Ziglione (FR9400586),
- Baie de Stagnolu - Golfu di Sognu - golfe de Porto Vecchio (FR9402010).

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Dispositif autre :

- APPB : îlots de Stagnolu et Ziglione
- APPB : île de Piana
- Groupement européen de coopération territoriale - Parc marin international des Bouches de Bonifacio
- ZMPV des Bouches de Bonifacio

Description de la zone

Bordée au Nord par la plaine orientale, la zone s'étend au Sud jusqu'aux délimitations maritimes du détroit des Bouches de Bonifacio et à l'Ouest jusqu'au Capo di Feno.

La zone comprend des paysages et milieux littoraux et marins exceptionnels, parmi lesquels les falaises calcaires et chaos granitiques, divers archipels (Lavezzi, Cerbicale).

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

La zone reste marquée par une prédominance du transport maritime, en lien direct avec le détroit international des Bouches de Bonifacio. Les autres activités littorales et maritimes existantes (pêches professionnelle et récréative, aquaculture, plaisance, activités de loisirs nautiques et subaquatiques) et potentielles (aquaculture) doivent composer avec ces dernières.

Une compétition sur le plan d'eau et la ressource peut générer des tensions.

Zone particulièrement attractive, les différents milieux peuvent souffrir d'une grosse pression touristique (mouillage).

Éléments d'attention d'ordre environnemental

Cette zone est une aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne à plusieurs titres (sanctuaire Pelagos et réserve naturelle) et comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats biogéniques et rocheux, avifaune marine) ou fort (structures hydrologiques ou géomorphologiques particulières, habitats sédimentaires, frayères, mammifères marins).

Peuvent notamment être cités les récifs barrière de Posidonie et les herbiers tigrés, le grand dauphin, la patelle géante et les oiseaux marins suivants : Puffins cendrés, Cormorans huppés de Méditerranée, Océanites tempêtes (îles Cerbicale) Goéland d'Audouin et Puffins yelkouans.

Les Bouches de Bonifacio sont caractérisées par de très forts courants. Les habitats biogéniques sont nombreux et présentent des structures particulières : herbiers de posidonie (dont les récifs barrière et les herbiers tigrés), association cystoseires. Si le site est relativement préservé, le trafic important en période estivale peut générer des pressions sur l'herbier, lequel souffre de mouillages forains.

Les habitats rocheux sont aussi remarquables avec les trottoirs à *Lythophyllum*, le coralligène, les algues photophiles et les grottes semi-obscur et obscures. Un grand nombre d'espèces à forte valeur patrimoniale et halieutiques sont présentes comme la langouste, l'araignée, le mérou et le corb.

Le secteur constitue un goulet d'étranglement pour les migrations de nombreuses espèces. Notons la présence de Puffins cendrés, Cormorans huppés de Méditerranée, Goélands d'Audouin (nicheurs et s'alimentant sur zone pour partie, concurrencés par les Goélands Leucophée) et Puffins yelkouan qui nichent en Sardaigne et qui stationnent en grand nombre dans les Bouches au printemps (zone d'alimentation). Au niveau des espèces pélagiques, on peut retrouver le Grand dauphin, le thon et la tortue marine. La patelle géante est également un enjeu fort.

Éléments d'attention d'ordre transversal

De nombreux sites ont été identifiés par le Conservatoire du Littoral, certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral (Falaises de Bonifacio, Capicciolu, Serpente, Rundinara, Santa Giulia (Extrême Sud), Tamaricciu, Palumbagia, Iles Cerbicale, Arasu, Punta Cappicciola, Ile de Pinarellu, Fautea (Golfe de Porto-Vecchio)), tout comme des zonages d'intervention et de vigilance du Conservatoire figurant dans l'annexe 1 - chapitre 3 (p 21).

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A3, A4, A5, A6, A7, A8, A9, A11, A12
- C1, C2, C4, C5, C6, C7, C8, C9
- E1, E3, E4, E5, E6
- I1, I3, I4
- L'ensemble des objectifs D, F, G, H, J
- L1, L3, L4, L5
- M1, M6, M7, M8
- N1, N5
- O4
- Q1, Q3, Q4, Q5, Q6
- R1, R2

Prescriptions / recommandations / conditions de déroulement des activités

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant la pêche (M1, M6, M8) : le soutien à la pêche doit se faire en lien avec la préservation des fonctionnalités des fonds côtiers. L'impact de la pêche de loisir doit être analysé en lien avec la forte fréquentation du site.
- concernant les sports et loisirs nautiques (Q1, Q3, Q4, Q6) : attention particulière à la pression du mouillage sur l'herbier de posidonie et autres habitats sensibles (A1, A5, A7, A8), à l'origine d'une organisation des mouillages spécifique. Le balisage réglementaire sur ces habitats devra être équipé d'ancrages écologiques. Il convient par ailleurs d'organiser le mouillage de la grande plaisance (unités supérieures à 24 m) dans la RNBB.

Prescriptions issues de l'annexe 6 - libre 2 du PADDUC :

- relatives à l'aquaculture listées p. 111 à 112
- relatives à la pêche professionnelle listées p. 113 à 114
- relatives au tourisme, aux loisirs et à la plaisance listées p. 115 à 116
- relatives aux activités industrialo-portuaires respectivement listées p. 117 à 119
- prescriptions générales et particulières relatives aux activités industrialo-portuaires respectivement listées p. 117 à 119
- relatives aux activités sur le DPM, listées p. 121 à 128

Recommandations issues de l'annexe 6 - libre 2 du PADDUC :

- relatives aux activités sur le DPM, listées p. 123

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

Prescriptions issues de l'annexe 6 - libre 2 du PADDUC :

- relatives à la protection des milieux listées p. 107 à 108 (voir n° 1, 4 à 7)

3 - Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Sites et paysages

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- conforter les sites du plateau de Bonifacio et créer un grand site sur sa façade Est
- préserver les zones humides et les coupures d'urbanisation existantes pour garantir un développement équilibré

Se référer aux prescriptions issues de l'Atlas des paysages de Corse (4.03, 6.03, 6.03E, 8.03 et 8.04) :

- préserver les plages et les abords des marais qui souffrent de la pression immobilière

3.2. - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime (dispositif concourant à la sécurité maritime)

Recommandations issues du DSF :

- assurer une adaptation des territoires au changement climatique

Prescriptions issues de l'annexe 6 - libre 2 du PADDUC :

- prescriptions générales en matière de risque, listées p 129 à 130

4 - Déroulement des activités

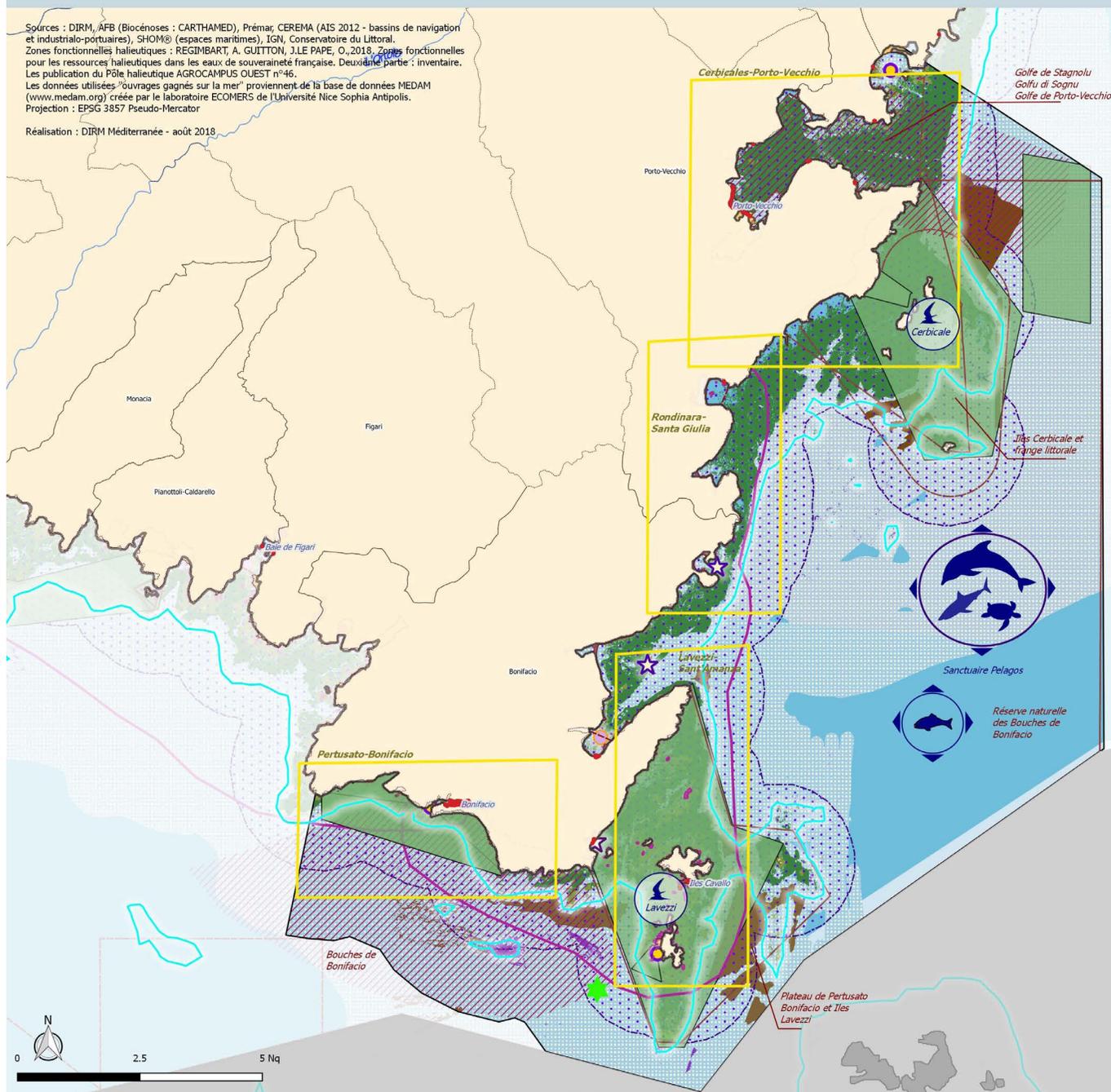
Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation relative aux usages et à l'organisation de ces derniers
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités devront être démontrées.

29 - Bouches de Bonifacio Est - Porto-Vecchio

Sources : DIRM, AFB (BIOCENOSIS), Prémair, CEREMA (AIS 2012 - bassins de navigation et industrialo-portuaires), SHOM® (espaces maritimes), IGN, Conservatoire du Littoral. Zones fonctionnelles halieutiques : REGIMBART, A. GUITTON, J. LE PAPE, O., 2018, Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux de souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. Les données utilisées "ouvrages gagnés sur la mer" proviennent de la base de données MEDAM (www.medam.org) créée par le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis. Projection : EPSG 3857 Pseudo-Mercator

Réalisation : DIRM Méditerranée - août 2018



I. Espaces à enjeu

Démarches de planification locale existante

- Périmètre du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse

Espaces et zonages à finalité environnementale

- De la côte à l'isobathe des 50 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des petits fonds
- De l'isobathe des 200 mètres à l'isobathe des 1500 mètres : réservoirs de fonctionnalités écologiques des zones de talus
- Secteurs de protection renforcée (cantonnement, zones de non-prélèvements)

- Aires marines protégées

Activités primaires et portuaires

- Secteurs de pêche
- Sites piscicoles
- Bassins d'activités industrialo-portuaires

Activités en développement

- Secteur de développement d'activités récréatives côtières (de la côte à 1.5 milles nautiques)
- Bassin d'évolution du transport à passagers hauturier, croisières, ferries

II. Enjeux environnementaux et socio-économiques

Enjeux socio-économiques

- Ports
- Ouvrages gagnés sur la mer
- Bassin de navigation de la plaisance
- Secteur à enjeu petite plaisance
- ☆ Présence de la grande plaisance
- Espace à enjeu d'intérêt historique, paysager ou naturel

Fonctionnalités et enjeux écologiques de l'interface terre-mer et des petits fonds

Habitats sédimentaires et biogéniques

- Herbiers (posidonies, cymodocées)
- Matte morte
- Algues infralittorales
- Sables, substrats meubles, détritiques

Habitats rocheux et biogéniques

- Coralligène
- Fonds durs, roches

- Zones fonctionnelles halieutiques
- Zones fonctionnelles de l'avifaune

Enjeux écologiques diffus

- Présence de mammifères marins
- Présence de tortues marines
- Présence d'élaémobranches
- Détroit et structures hydrologiques associées

Vocation

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces et en prenant en compte l'érosion du trait de côte, utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines par une exploitation durable conditionnée à une meilleure connaissance de la zone. Les orientations du PADDUC sont localement respectées et mises en œuvre.

Secteur écologique et masse(s) d'eau associés

Corse Est (27) et Large Sud-Est Corse (51)

FREC02c - Littoral bastiais

FREC02d - Plaine orientale

Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Parc naturel régional de Corse

Site Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale (FR9402014)

Dispositif(s) existant(s)

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- PADDUC

D'autres documents parmi lesquels les plans de prévention du risque inondation ou les plans locaux d'urbanisme sont concernés par cette prise en compte. Citons le PPRi de Furiani, Biguglia-Borgo, Lucciana, Casinca, Fium'Alto, Morianincu, Favone et Canella accessibles ici (2B) et Cavu ; Conca ; Solenzara, Travo et Chiola ici (2A).

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- SDAGE - Bassin de Corse
- Chapitre individualisé valant SMVM du PADDUC
- SRDAM de Corse
- Charte du parc naturel régional de Corse (en cours de révision)
- Document d'objectifs du site Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale (FR9402014)

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Autres dispositifs :

- APPB îlot de Roscana

Description de la zone

Bordée au Nord par le périmètre du parc naturel marin du Cap Corse et au Sud par la partie Est des Bouches de Bonifacio, la zone s'étend à l'Est jusqu'à la limite des eaux sous souveraineté / juridiction revendiquée par la France.

Tout au long de la plaine, le relief est peu accentué et constitué de fonds meubles. La plate-forme orientale varie entre 7 et 11 Km et le plateau se rétrécit à Bastia et Solenzara pour atteindre une longueur de 2,5 Km.

Éléments d'attention d'ordre socio-économique

Les activités économiques maritimes (transport maritime, pêches professionnelle et récréative, plaisance et loisirs nautiques, tourisme balnéaire) sont compatibles entre elles en l'état actuel.

Une compétition a pu être constatée sur la ressource (entre Italiens et Français) et entre usagers de la mer (langoustine).

La période estivale est caractérisée par une augmentation de l'ensemble des activités listées ci-dessus.

Dans un contexte d'accroissement de la pêche de loisir, son impact sur la ressource a vocation à augmenter.

La très forte fréquentation de plaisance accroît le risque lié à la pression de mouillage sur les herbiers de posidonie (Solenzara).

Le tourisme se développe sur la plaine orientale mais à un niveau différent des zones voisines (21 et 29). La zone possède un potentiel modéré en termes d'accueil de touristes. Le nettoyage des plages et la dégradation des banquettes de Posidonie est une problématique importante.

Éléments d'attention d'ordre environnemental

Comprise dans le sanctuaire Pelagos, aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne, cette zone comprend un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats profonds) ou fort (structures hydrologiques, habitats biogéniques et sédimentaires, frayères, élasmodermes, mammifères marins et tortues marines, avifaune marine).

Le plateau continental constitue une particularité insulaire par son ampleur car largement prononcé au Nord et à l'Est. Il abrite plusieurs espèces ingénieurs d'écosystèmes comme les herbiers de posidonie et de cymodocée et un grand nombre de bio-concrétions calcaires (association à rhodolithes) représentant près de 23 000 ha.

La zone comprend un ensemble lagune-herbiers de posidonie unique et à fort enjeu et des fonds meubles de natures détritiques avec des accumulations de maërl. Le grand herbier de la côte orientale constitue un écosystème unique de par sa taille et son état de conservation : il contribue au maintien de nombreuses espèces, à la conservation d'intérêts économiques majeurs et assure une continuité avec les lagunes littorales présentes dans la zone. Si le chalutage a pratiquement disparu, un mitage de l'habitat entre 15 et 35 m a pu être observé du fait de mouillages forains (250 recensés) ou de mouillages à l'ancre d'unités plus (navires de commerce mouillant à Luciana) ou moins grandes (plaisance)

Plus au large, les habitats profonds se caractérisent par des fonds de vases à pennatules, à gorgones et à crinoïdes. Au niveau des espèces pélagiques, peuvent être cités le Pocheteau noir, le Grand dauphin et d'autres cétacés qui passent par ce secteur corridor, la tortue caouanne. Pour les oiseaux, citons le Puffin cendré le puffin yelkouan (zone d'alimentation) et le Fou de Bassan en hiver.

Éléments d'attention d'ordre transversal

De nombreux sites ont été identifiés par le Conservatoire du Littoral, certains d'entre eux ayant une emprise sur le littoral (Tre Fiuma, Travu, Palu Gradugine, Pinia, Etang d'Urbinu, Del Sale, Terrenzana (Plaine orientale), Mucchiatana, Rives de Biguglia (Golo - Costa Verde)), tout comme des zonages d'intervention et de vigilance du Conservatoire figurant dans l'annexe 1 - chapitre 3 (p 21).

Les pressions exercées depuis la terre pourraient être accentuées du fait d'une artificialisation du littoral (mitage observé secteurs de Cervione, Furiani, Solenzara) et d'une intensification de la fréquentation par ailleurs forte au niveau des communes littorales.

La côte orientale de la Corse subit régulièrement une régression de son littoral due à des phénomènes naturels (diminution des apports solides des fleuves) et à des aménagements de la zone côtière. 10 % de la côte peut être considérée comme étant en forte érosion (> 40m), 32 % est stable et 3 % en accrétion.

Objectifs environnementaux et socio-économiques

La zone est concernée par l'intégralité des objectifs stratégiques dès lors que les activités, les pressions générées par ces dernières et les politiques publiques sont respectivement présentes, identifiées et conduites dans le territoire.

Pour mémoire, les objectifs listés ci-dessous sont ceux spatialisables en mer :

- A1, A2, A3, A5, A6, A7, A8, A9, A11, A12
- C1, C2, C3, C4, C5, C7, C8, C9, C10
- E1, E3, E4, E5, E6
- I1, I2, I3, I4
- L'ensemble des objectifs B, D, F, G, H, J
- L1, L3, L4, L5
- M1, M6, M7, M8
- N1, N5
- O4
- Q1, Q3, Q4, Q5, Q6
- R1, R2

Prescriptions / recommandations / conditions de déroulement des activités

1 - Economie

Recommandations issues du DSF :

- concernant le transport maritime (L, L3, L4 et L5) : le développement portuaire de Bastia associé à un accroissement de son activité doit se faire en tenant compte du fonctionnement des écosystèmes côtiers (A1, A2, A6, A7, I3) et de la présence de mammifères marins et de tortues (avec des technologies adaptées en ce sens (H1, H2, H3, H4, I3) et qui réduisent l'introduction de contaminants atmosphériques (F6, F7)
- concernant la pêche : le soutien à la pêche doit se faire en lien avec la préservation des fonctionnalités des fonds côtiers, en prenant en compte notamment l'importance de la connectivité mer-lagunes au droit des étangs littoraux (Biguglia, Urbino, Diana,...). Les efforts de pêche doivent être adaptés. L'impact de la pêche de loisir doit être analysé.
- concernant l'aquaculture (N1 et N5) : Une attention particulière devra être portée afin de réduire au maximum les impacts négatifs sur le bon fonctionnement et la structure des habitats côtiers (A1, A5, A7, A8) et . Concernant les sites propices, prendre en compte les enjeux liés à la sécurité maritime, aux activités actuelles, en lien avec les commissions nautiques locales
- concernant les sports et loisirs nautiques (Q1, Q3, Q4, Q6): attention particulière à la pression du mouillage sur l'herbier de posidonie et autres habitats sensibles (A1, A5, A7, A8). Le balisage réglementaire sur ces habitats devra être équipé d'ancrages écologiques. Il convient par ailleurs de limiter la pression existante de la grande plaisance, Les impacts liés à la plaisance (G, H, I) doivent être limités. De même certains sites prisés des plongeurs doivent être équipés d'aménagements écologiques.

Prescriptions issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :

- relatives à l'aquaculture listées p. 111 à 112
- relatives à la pêche professionnelle listées p. 113 à 114
- relatives au tourisme, aux loisirs et à la plaisance listées p. 115 à 116
- relatives aux activités industrialo-portuaires respectivement listées p. 117 à 119
- prescriptions générales et particulières relatives aux activités industrialo-portuaires respectivement listées p. 117 à 119
- relatives aux activités sur le DPM, listées p. 121 à 128

Recommandations issues de l'annexe 6 - livre 2 du PADDUC :

- relatives aux activités sur le DPM, listées p. 123

2 - Milieu marin

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement

Prescriptions issues de l'annexe 6 - libre 2 du PADDUC :

- relatives à la protection des milieux listées p. 107 à 108 (voir n° 4 et 5)

3 - Transversaux (sites et paysages, risques, société)

3.1 - Sites et paysages

Prescriptions issues de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral :

- conforter la protection des zones humides et des cordons dunaires de la Plaine orientale
- maîtriser la fréquentation sur le DPM, en articulation avec le DOCOB
- préserver les milieux fragiles et conforter les coupures d'urbanisation dans le secteur Golo-Costa Verde

Se référer aux prescriptions issues de l'Atlas des paysages de Corse (3.20, 3.21, 5.04, 5.05) :

- lutter contre le mitage urbain constaté, entre autres, sur les collines de Cervione, l'anse de Favone

3.2. - Risques

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
- Recommandations issues du DSF :
- assurer une adaptation des territoires au changement climatique
- Prescriptions issues de l'annexe 6 - libre 2 du PADDUC :
- prescriptions générales en matière de risque, listées p 129 à 130

4 - Déroulement des activités

Prescriptions issues du DSF :

- respecter la réglementation relative aux usages et à l'organisation de ces derniers
- toute activité soumise à procédure d'évaluation environnementale devra être étudiée au regard des enjeux ci-dessus. Sa compatibilité avec d'autres activités, dont celles en lien avec la défense, et les règles de gestion du DPM devront être démontrées.

**Ministère de la Transition écologique
et solidaire**

Direction interrégionale de la mer Méditerranée

16 rue Antoine Zattara

CS 70248 - 13331 Marseille

www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr

